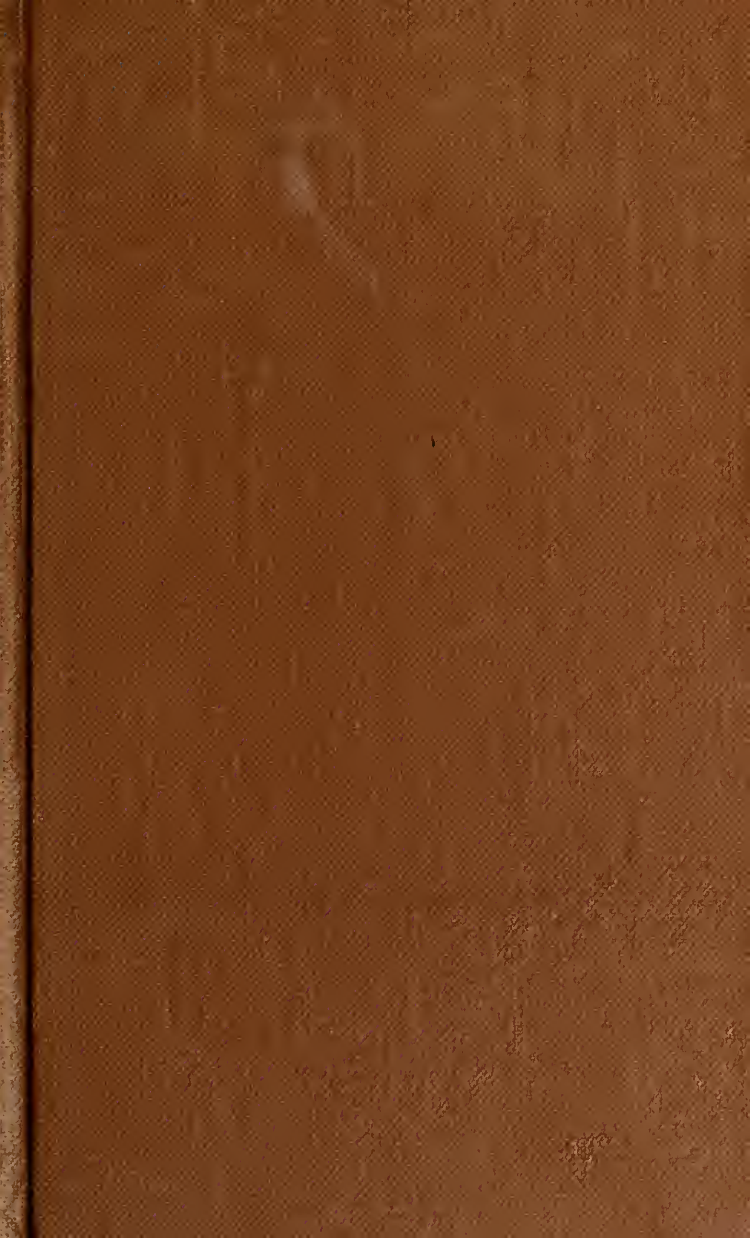


HISTOIRE
DU MARECHAL
DUC DE BOUILLON,

Oú l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les Regnes de François II. Charles IX. Henry III. Henry IV. la minorité & les premieres années du Regne de Loüis XIII.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Chez le SINCERE à la Verité.

M. DCC. XXVI.

SOMMAIRE
du quatriéme Livre.

HENRY IV. *Roy de Navarre rencontre de grandes difficultez à son avenement à la Couronne de France, il gagne le combat d'Arques, & la Bataille d'Ivry. Le Vicomte de Turenne apprend par les Lettres du Roy, que sa Majesté avoit assiegé Paris. Quoiqu'à demi guéri, il conduit lui-méme à son secours les meilleures Troupes Calvinistes des Provinces de de-là la Loire; il joint l'Armée du Roy devant Paris. Entretien qu'il eut avec ce Prince à son arrivée. Le Roy leve le Siége de Paris, pour aller audevant du Duc de Parme qui marchoit au secours de cette Ville; ce qui se passa entre les deux Armées. Le Duc de Parme, aprés avoir secouru & ravitaillé Paris, retourne dans les Païs-Bas. Le Roy licentie une partie de*

ſon Armée juſqu'au Printems ſuivant. Le Roy envoïe le Vicomte de Turenne en Angleterre, en Hollande & en Allemagne pour y demander du ſecours. Négotiations du Vicomte dans tous ces endroits. Il obtient des Princes d'Allemagne une Armée composée de cinq mille cinq cens Chevaux, & d'onze mille hommes de pied, tous gens d'élite, ſous le Commandement du Prince d'Anhalt. Il l'amene en France, le Roy en fait lui-même la revûë dans la Plaine de Vandy. Les Ducs de Lorraine, de Montpenſier & de Nevers recherchent en Mariage pour leurs Fils Charlote de la Mark, heritiére de Boüillon & de Sedan. Le Roy dont ce Mariage dépendoit, les traverſe, & marie cette Princeſſe au Vicomte de Turenne. Raiſons qu'eut le Roy pour en uſer de la ſorte. Erreur de Mezerai à l'occaſion de cette affaire. Le Vicomte de Turenne eſt fait Maréchal de France, l'année d'après ſon Mariage. Le Roy mar-

che en Normandie pour faire le Siége de Roüen à la priére de la Reine d'Angleterre. Elle lui envoïe de l'argent, & trois mille Anglois sous le commandement du Comte d'Essex, pour favoriser l'éxecution de ce dessein. Le Roy invite le Vicomte de Turenne qu'on appellera desormais le Duc de Boüillon à se rendre auprès de lui pour le Siége de Roüen. Les Ducs de Mayenne & de Parme viennent au secours de Roüen. Quelle part le Duc de Boüillon eut à ce Siége; le Roy est obligé de le lever. Il assiége Epernai en Champagne il le prend; mais il y perd le Maréchal de Biron le Pere. Le Roy renvoïe en Allemagne l'Armée que le Duc de Boüillon y avoit levée, comme le Traitté avec les Princes de l'Empire le portoit expressément. Le Roi fait un détachement de son Armée pour l'y reconduire; il en donne le commandement au Duc de Boüillon. En s'en retournant à Sedan, il prend sur le Duc de Lorraine la Vil-

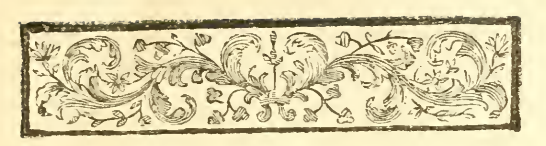
le de Beaumont ; il y met garnison. Affriquain d'Anglure, Général du Duc de Lorraine vient l'assiéger ; le Duc de Boüillon marche à son secours. Quoique fort inférieur a d'Anglure, il l'attaque, le combat fut long & opiniâtre. Le Duc de Boüillon remporte une victoire complette, il y reçoit deux blessures qui ne l'empéchent pas d'agir. Il attaque & prend sur le Duc de Lorraine la Ville de Dun sur la Meuse. Les nouvelles qu'il reçoit de la conversion du Roy a la Religion Catholique, l'obligent de retourner à la Cour ; la part qu'il eut à cette conversion. La maladie & la mort de la Duchesse de Boüillon sa femme l'obligent de retourner à Sedan. Par son Testament, cette Princesse le fait heritier de tous ses biens. Le Roy lui envoïe le Marquis de Rosny pour l'assurer de la continuation de sa protection. Le Duc de Boüillon se voïant sans enfans épouse en secondes Noces Elizabeth de Nassau, fille de Guillaume de Nassau Prince d'Orange,

il revient à la Cour. Le Roy prend la résolution de déclarer la Guerre au Roy d'Espagne. Raisons pour & contre cette déclaration; le Duc de Boüillon se déclare pour l'affirmative. La Guerre est declarée. Suites funestes de cette Guerre. Avantages que le Duc de Boüillon & les Calvinistes en retirent. Quelle part le Duc de Boüillon eut à cette Guerre; le Roy lui donne le Commandement de l'Armée qui devoit couvrir la Champagne, & attaquer le Luxembourg. Il part pour éxecuter ce dessein; il obtient du Prince Maurice un secours assez considerable, qui lui est amené par le Comte Philippes de Nassau. Entreprise que fait le Duc sur la frontiere du Luxembourg. Son Armée se dissipe faute de païement. Le Comte de Nassau remene ses Troupes en Hollande. Le Roy rapelle le Duc de Boüillon de la Frontiere de Champagne; il l'envoïe en Picardie pour y commander conjointement avec le Duc

de Nevers, le Comte de Saint-Pol, & l'Amiral de Villars. Surprise de Ham en Picardie sur les Espagnols. Détail de cette entreprise. Conduite & valeur que le Duc de Boüillon fait paroître en cette occasion. Le Comte de Fuentes Gouverneur des Païs-Bas assiége Dourlens. Le Duc de Boüillon, le Comte de Saint-Pol, & l'Amiral de Villars marchent à son secours; leur mesintelligence entr'eux & avec le Duc de Nevers est cause de leur défaite. Le Roy pour éviter de pareils inconveniens partage entre eux les Troupes, & les envoïe commander en des endroits differens de la Province. Ce que fit le Duc de Boüillon dans le Boulonnois, où le Roi l'avoit envoïé. Le Comte de Fuentes prend Dourlens & Cambray en fort peu de tems; il remet le Gouvernement des Païs-Bas à l'Archiduc Albert d'Autriche. Les Espagnols n'en font pas la Guerre moins heureusement. L'Archiduc assiége &

prend Calais. La Garniſon reduite à la défenſe du Château demande du ſecours. Le Roy ſe rend dans le Boulonnois pour etre plus a portée de le ſecourir. Grande difficulté à ſecourir le Château de Calais ; le Roy ordonne le ſecours ; le Duc de Boüillon l'y conduit, & l'y fait entrer ſans avoir perdu un ſeul homme. A ſon retour il eſt attaqué d'une fiévre violente qui ſe change en quarte. Le Roy demande du ſecours à la Reine d'Angleterre ; mais cette Princeſſe offensée de ſon changement de Religion penſe à ſe prévaloir du mauvais état de ſes affaires. Elle lui fait des propoſitions que le Roy rejette. Il choiſit le Duc de Boüillon pour l'Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre ; mais comme ſa maladie l'empéche de partir auſſitôt que l'importance des affaires le demandoit ; le Roy envoïe d'avance Sancy pour commencer la Négociation. Il trouve les Anglois indignez de la converſion du Roy, peu diſpo-

ſez à le ſecourir. Le Duc de Boüillon malgré ſa fiévre part quelquetems après Sancy; il arrive à Douvres, il y trouve le Comte d'Eſſex qui hâtoit un Armement contre l'Eſpagne, qu'il devoit commander. Comme il étoit des amis du Duc & favori de la Reine d'Angleterre, le Duc de Boüillon commence ſa Négotiation par le gagner; il lui perſuade qu'il y va de ſa gloire & de ſa fortune de preferer le ſecours de Calais à toute autre entrepriſe qu'il pourroit faire contre l'Eſpagne. Après cette conférence avec le Comte d'Eſſex, le Duc de Boüillon quoique fort incommodé de ſa fiévre part pour Londres; il y trouve Sancy qui lui fait ſa Négociation fort difficile. De ſon côté il engage Sancy à porter ſes Lettres de créance à la Reine d'Angleterre à Greenvic où elle étoit alors, & à lui demander audience. A ſon retour Sanci lui apprend la priſe du Château de Calais emporté d'aſſaut, &



HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, DUC DE BOUILLON.

LIVRE QUATRIE'ME.



PENDANT que ce que l'on vient de raconter se passoit aux environs de Paris, & que le nouveau Roy par ses victoires * rüinoit le parti de la Ligue, & s'ouvroit le chemin à l'entier recouvrement de son Royaume ; le Vicomte de Turenne retiré dans ses Terres, n'étoit

L'an 1590.

Henry IV.

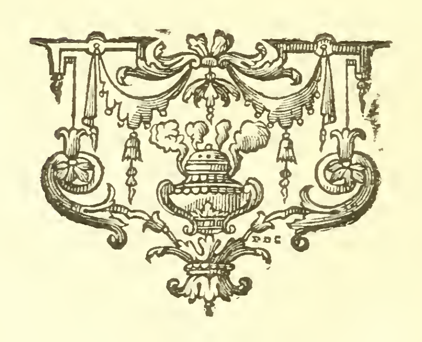
* Le cōbat d'Arques & la bataille d'Ivry.

pas sans-inquiétudes. L'on craignoit pour sa vie, & le danger étoit si grand qu'on n'avoit pû le lui cacher; mais l'amour de la gloire qui s'aquiert par les Armes, & dans le maniement des grandes affaires, bannissoit de son esprit & de son cœur cette tranquillité si nécessaire à sa guérison, & elle lui permettoit à peine d'accorder à son corps le repos dont il ne se pouvoit passer pour laisser agir les remédes. Il se reprochoit sans cesse de ce qu'il n'avoit point de part, ni aux victoires du Roy, ni aux dangers ausquels sa valeur, bien plus que la nécessité de ses affaires l'exposoit continuellement; & il regardoit comme une molle oisiveté ce repos forcé, que la grandeur de son mal l'obligeoit de se donner. Mais quand il eut appris par les Lettres du Roy, qu'il avoit bloqué Paris, & qu'il n'en quitteroit point le Siége, qu'il ne l'eût reduit à son obéïssance; l'impatience qu'il avoit de se rendre auprès de lui, & de lui mener du secours, redoubla si fort, que ses Medecins furent obligez de lui laisser donner ses ordres pour faire préparer ses équipages, & pour hâter la levée des

Histoire de Thou, liv. 99. à l'an 1590.

que le Comte d'Essex avoit reçû de la Reine des ordres si pressans de partir, qu'il avoit mis à la voile pour Cadiz. Sancy découragé par ces contretems & par les mauvaises dispositions des Anglois pour la France, conseille au Duc de Boüillon d'abandonner sa Négociation, de s'en retourner en France, & de persuader au Roy d'accepter la mediation du Pape pour la Paix avec l'Espagne, par laquelle il promettoit au Roy de lui faire rendre Calais. Le Duc de Boüillon n'est pas de cet avis; il prétend faire si bien valoir les facheuses suites de la prise de Calais pour l'Angleterre, qu'au lieu de nuire au succès de sa négociation, elle ne servira qu'à l'avancer. La Reine donne audience au Duc de Boüillon. Ce qui s'y passa. La Reine nomme des Commissaires. Le Duc fait agréer au Roi & à la Reine d'Angleterre, qu'il pourroit s'associer dans sa Négociation outre Sancy, Guil-

laume du Vair, & Guillaume Anceau qui ſe trouvoient alors à Londres. Commencement des Conferences. Grandes difficultez que le Duc de Boüillon y rencontre d'abord.



mieux les autres, que lorſqu'on eſt convaincu de ce que l'on veut perſuader : dès le premier entretien particulier que le Roy eut avec le Vicomte, il le mit ſur le chapitre de ſa converſion, dans le deſſein de la lui faire approuver. Le Vicomte qui étoit entré de lui-même dans les ſentimens du Roy, lui dit qu'il n'avoit rien épargné pour porter les Egliſes Calviniſtes à s'accommoder au tems, & à diſſimuler du moins un changement, qui pourroit un jour devenir néceſſaire ; qu'il les avoit même convaincus qu'avec leurs ſeules forces, ils ne pourroient jamais l'élever ſur le Trône, ni l'y maintenir malgré les Catholiques ; qu'ainſi leur interêt conſiſtoit à avoir au moins un Roy qui leur fût affectionné, s'ils ne pouvoient en avoir un qui fît profeſſion de leur Religion. Il lui dit encore que les plus raiſonnables & les gens de qualité entroient aſſez dans ces ſentimens ; mais que les Miniſtres, les Conſiſtoriaux, & entr'autres du Pleſſis Mornay & la Nouë y étoient tout-à-fait oppoſez ; que le tems & les occaſions pourroient les faire changer de ſentimens, mais que c'étoit des gens qu'il falloit mé-

nager avec beaucoup de délicatesse ; & que souvent même il étoit obligé de faire semblant d'être de leur sentiment, pour les amener ensuite plus aisément au point où il vouloit, & qui convenoit le plus au service de sa Majesté.

Ceux qui conviennent que le Vicomte de Turenne étoit alors dans les sentimens qu'on vient de rapporter,
En 1590. quoiqu'il y eût été autrefois très-opposé, comme on l'a pû voir dans le Livre précedent de cette Histoire, n'en rendent qu'une raison d'interêt. C'est, disent-ils, qu'il avoit dessein de se faire chef des Calvinistes. Il est certain que le Vicomte avoit cette vûë ; qu'il prévoïoit que la conversion des Princes du Sang suivroit de près celle du Roy ; qu'il ne resteroit que le Prince de Condé, encore enfant, qui fût Calviniste : mais qu'il étoit aisé de juger, que ny la Princesse sa Mere, ni lui ne tarderoient pas long-tems à embrasser la réligion Catholique ; & comme il n'y avoit que ces Princes en France qui pussent lui disputer le premier rang dans le parti Calviniste, leur changement de réligion lui devoit donner lieu de tout es-

Troupes de Guyenne, qu'il vouloit conduire lui-même pour renforcer l'Armée du Roy.

Il parut dans cette occaſion combien l'imagination ſatisfaite eſt capable de contribuer à la guériſon du corps. L'eſpérance qu'eut le Vicomte de ſe voir bien-tôt à la tête des Troupes qu'il devoit commander; les ſoins même, & les mouvemens qu'il étoit obligé de ſe donner, ſi conformes au caractére de ſon eſprit, toûjours ennemi du repos, toûjours occupé des idées de ſa gloire & de ſa fortune, contribuerent plus que toute autre choſe au recouvrement de ſa ſanté. Dans peu de tems il ſ crut en état de faire la revûë des Troupes, & de ſe mettre à leur tête; mais quand il fut queſtion de monter à cheval, il ſe trouva ſi foible, qu'il fut obligé de prendre une litiére. En cet état il conduiſit juſques à Paris mille chevaux, & quatre mille fantaſſins des meilleures Troupes de delà la Loire, dont il renforça l'Armée du Roy. Ce ſecours vint d'autant plus à propos, qu'on ne doutoit point que le Duc de Parme ſolicité par le Duc de Mayenne, ne vint au ſecours de Paris avec

De Thou *ibid.*

toutes les forces des Païs-Bas.

Le Roy reçut le Vicomte avec toute la distinction dûë à sa valeur, à tout ce qu'il avoit fait jusques alors pour l'avancement de ses affaires, & au service important qu'il venoit de lui rendre en lui amenant d'aussi bonnes Troupes qu'il en eût pour lors dans son Armée, & cela dans la conjoncture où il en avoit le plus de besoin. Mais comme les services qu'on peut rendre, contribuent encore plus que les services rendus, à mettre bien auprès des Princes; ce qui contribua le plus à augmenter la consideration où le Vicomte s'étoit toûjours vû auprès du Roy, c'est que ce Prince persuadé de la grande autorité qu'avoit ce Seigneur dans le parti Calviniste, le crut l'homme du monde le plus propre à retenir sous ses enseignes les Troupes qui faisoient profession de la Religion prétenduë Reformée, lui conserver les Provinces & Places où les Calvinistes étoient les plus forts, & même à leur faire agréer, ou du moins supporter patiemment sa conversion, si la nécessité de ses affaires l'obligeoit de changer de religion.

Mais comme on ne persuade jamais

perer. Mais si la conversion du Roy favorisoit les prétentions du Vicomte de Turenne , elle étoit absolument nécessaire pour élever ce Prince au Trône,& pour lui assurer saCouronne: & en effet, après bien des remises, après avoir tenté toutes sortes de voïes pour s'en dispenser, il y fallut venir. Ainsi l'on doit cette justice au Vicomte de Turenne, de croire qu'en approuvant la conversion du Roy, il n'avoit pas moins d'égard aux véritables intérêts de cePrince,qu'à ce qui pouvoit lui faciliter l'éxécution de ses desseins.

Quoiqu'il en soit, après que le Vicomte eut dit au Roy ce que l'on vient de rapporter , il ajoûta qu'il ne pouvoit assez s'étonner du peu d'éforts qu'il faisoit pour se rendre maître de Paris ; qu'il y avoit près de trois mois qu'il étoit devant cette Ville, & qu'il n'étoit pas plus avancé que le premier jour ; que d'en user ainsi, étoit plûtôt bloquer une Place, que l'assiéger ; que pendant qu'il temporisoit pour ménager les Parisiens, il perdoit peut-être l'occasion de les soûmettre ; que dans une affaire de cette consequence , le tems étoit la chose du monde la plus précieuse , &

dont il falloit le plus profiter. Que le Duc de Mayenne étoit en personne auprès du Duc de Parme, & qu'il n'épargnoit rien pour l'obliger à marcher au secours de Paris avec les principales forces des Païs-Bas; que s'il pouvoit une fois l'obtenir, comme les Parisiens s'en flattoient, & comme il étoit certain que le Roy d'Espagne l'avoit ordonné, il couroit risque ou de lever honteusement le Siége, ou de se trouver enfermé entre Paris, & une Armée considerable, accoûtumée à vaincre, & commandée par un des plus grands Capitaines de l'Europe: qu'il falloit le prévenir en attaquant Paris avec la vigueur que la prise d'une si importante Ville étoit capable d'inspirer à son Armée.

Le Roy répondit au Vicomte, qu'il n'étoit pas le premier qui lui eût donné un pareil conseil; qu'il s'étoit souvent dit à lui-même tout ce qu'il venoit de lui représenter; mais qu'il lui diroit confidemment que son dessein étoit de prendre Paris, & non pas de le ruïner; ce qui seroit inévitable, s'il étoit emporté d'assaut: qu'il seroit impossible de modérer la fureur & l'avarice des Soldats, & par-

ticulierement des Calvinistes qui faisoient plus de la moitié de son Armée ; que tout y seroit mis à feu & à sang ; & que le soldat chargé de butin & devenu insolent ne manqueroit pas de l'abandonner ; qu'ainsi il se trouveroit sans Armée, & qu'il auroit dissipé en un jour la plus grande ressource, & presque l'unique trésor de l'Etat. Le Roy ajoûta qu'il étoit bien informé que Paris ne pouvoit pas tenir long-tems, & que la famine l'obligeroit bien-tôt de se rendre.

Le Vicomte demeura d'accord qu'il ne falloit pas s'exposer au risque d'emporter Paris d'assaut ; mais il insista qu'il falloit faire quelque action de vigueur, quand ce ne seroit que pour réveiller les Parisiens, & les obliger à se rendre plûtôt. Ce conseil fut cause que le Roy donna les ordres pour attaquer le lendemain tous les Fauxbourgs de Paris ; ils furent si bien éxécutez, qu'ils furent tous emportez en même-tems. Ce fut presque le seul exploit qui fut fait au Siége de cette grande Ville ; car on apprit peu de tems après, que le Duc de Parme marchoit au secours de Paris, & qu'il n'étoit qu'à deux jour-

nées de Meaux. Il eſt ſurprenant que le Roy n'en eût pas été plûtôt averti. C'eſt ce qui fait voir qu'en ce tems-là, on ne dépenſoit pas beaucoup en Eſpions, & qu'on comptoit plus ſur la valeur des Troupes, que ſur ces voïes ſecrettes qui en ménageant les hommes, font ſouvent réüſſir plus d'affaires qu'on n'en pourroit terminer par le gain d'une Bataille. D'ailleurs, il eſt certain que les victoires même en dépendent le plus ſouvent, & que rien ne déconcerte tant des Ennemis, que de pénétrer leurs deſſeins, & d'être en état de les prévenir.

Le Roy pour avoir négligé cette maxime, ſe trouva dans un étrange embarras à la nouvelle de l'arrivée du Duc de Parme. Son Conſeil quoique composé de très-habiles gens & des plus grands Capitaines de l'Europe, ne ſçavoit quel parti prendre. Les uns étoient d'avis de lever le Siége, de ne rien riſquer, & de ſe retirer dans une des Provinces voiſines, où l'Armée pût ſubſiſter commodément, & de ſe réſerver pour une meilleure occaſion. Ils diſoient pour appuïer ce ſentiment, que le Duc de Parme ne pouvoit pas être long-tems en Fran-

ce ; que les affaires des Païs-Bas ne pouvoient manquer de l'y rapeller dans peu de tems ; que dès-qu'ils auroit fait lever le Siége de Paris, & ravitaillé cette grande Ville, il ne penseroit plus qu'à s'en retourner ; qu'on pourroit même l'attaquer & le battre dans sa retraite ; qu'alors on en seroit quitte pour faire un nouveau Siége de Paris ; qu'il ne falloit pas craindre que le Duc de Parme fût en état de venir une seconde fois à son secours ; qu'on lui susciteroit tant d'affaires du côté des Provinces-Unies, que toutes ses Troupes réünies suffiroient à peine pour conserver les Païs-Bas ; & que quand même il pourroit se résoudre à les quitter pour secourir Paris, ce secours ne seroit pas si prompt qu'on n'eût plus de tems qu'il n'en faudroit pour s'en rendre maître. D'autres proposoient au contraire de laisser Paris bloqué, & d'aller avec l'élite des Troupes au devant du Duc de Parme pour le harceler dans sa marche, & même pour le combattre, si l'occasion s'en présentoit. Ils soûtenoient que l'Armée du Roy étoit assez nombreuse pour éxécuter en même-tems ces deux desseins.

Le Vicomte de Turenne s'opposa ouvertement à ces deux avis, il en fit voir les inconveniens, & il en ouvrit un troisiéme. Ce fut de lever le Siége de Paris, & de marcher audevant du Duc de Parme avec toute l'Armée, de se poster avantageusement entre Paris & lui, & de le réduire par là ou à donner Bataille, ou à s'en retourner sans rien faire. » S'il prend ce dernier
» parti, ajoûta-t-il, nous retournerons
» au Siége de Paris. Si au contraire il ac-
» cepte le Combat contre d'aussi bon-
» nes Troupes que les nôtres, nous a-
» vons lieu d'espérer la victoire, & Paris
» n'aïant plus de secours à attendre sera contraint de se rendre. Biron, Châtillon, la Noüe & tout ce qu'il y avoit de plus expérimentez Capitaines aïant approuvé cet avis, il fut suivi. Toute l'Armée marcha au devant du Duc de Parme, après que le Roy eut été le reconnoître avec la Cavalerie. Son Armée étoit alors composée de dix-huit mille hommes de pied & de sept mille Chevaux, parmi lesquels il y avoit environ quatre mille Gentilshommes. Elle avoit à sa tête le Roy & presque tous les Princes du Sang : mais ce qui la ren-

doit encore plus considerable, est qu'elle étoit commandée par un grand nombre d'aussi excellens Chefs qu'il y en eût dans tout le reste de l'Europe. Ces belles Troupes furent rangées en Bataille à la vûë de celles du Duc de Parme dans le plus bel ordre du monde, & le Roy n'épargna rien pour l'attirer au Combat.

Mais le Duc qui s'étoit vanté qu'il attaqueroit l'Armée du Roy pourvû qu'elle ne fût que d'un tiers plus forte que la sienne, ne l'eût pas plûtôt considerée d'une hauteur, qu'il perdit l'envie de la combattre. Il se retrancha même d'une maniere que sçauroit été s'exposer à tout perdre, que d'entreprendre de le forcer dans ses retranchemens. Les deux Armées demeurerent ainsi en présence pendant quelques jours; mais le Roy s'étant apperçû qu'on lui retranchoit les vivres, & qu'enfin il couroit risque d'être affamé, & de perdre cette belle Armée, il fut obligé de s'éloigner, & Paris fut secouru après que le Roy en se retirant eut tenté inutilement de le prendre par escalade.

Le Duc de Parme après avoir fait lever le Siége de Paris, ne resta en

France qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour prendre plusieurs petites Places, qui incommodoient cette grande Ville, qui la tenoient comme bloquée, & qui empêchoient qu'on n'y portât des vivres. Il reprit au commencement de Novembre le chemin des Païs-Bas. Comme l'hyver approchoit, le Roy se vit obligé de son côté de licentier une partie de son Armée, & d'envoïer l'autre prendre des quartiers de rafraîchissement dans les Provinces. Il retint auprès de lui le Maréchal de Biron avec un corps assez considerable, pour marcher ou sa présence seroit nécessaire. Il s'en servit en effet pour harceler le Duc de Parme, pendant qu'il se retiroit au Païs-Bas, il chargea même son arriere-garde sur le chemin de Marly; il y eut là un combat assez sanglant pendant lequel on enleva aux Espagnols une partie de leur bagage.

L'an 1590.

De Thou liv. 99. pag. 85.

Pendant que ce qu'on vient de raconter se passoit en France, la Reine d'Angleterre, toûjours attentive aux affaires de l'Europe, toûjours ennemie des Espagnols, & toûjours en garde contre les entreprises de la Maison d'Autriche, ne vit point d'un

Elizabeth.

d'un œil indiférent le ſecours que le Ro yd'Eſpagne venoit de donner à la Ligue, en envoïant le Duc de Parme en France pour faire lever le Siége de Paris. Elle fit une attention particuliere à celui que le Pape, le Duc de Savoye, & les autres Princes Catholiques ſe préparoient à lui donner. Elle en conclut que le Roy de France avec ſes ſeules forces ne pouvoit pas réſiſter long-tems à tant d'Ennemis réünis contre lui, & qu'à la fin il en ſeroit accablé, ou qu'il ſeroit réduit à ſe faire Catholique. Elle en conclut encore qu'il falloit le ſecourir puiſſamment, oppoſer Ligue à Ligue, & engager les Princes Proteſtans d'Allemagne à lui envoïer de ſi grands ſecours, qu'il fût en état de faire tête à ſes Ennemis, & de ſe maintenir ſur le Trône malgré l'oppoſition des Catholiques.

Dans cette vûë après lui avoir envoïé des ſommes conſiderables d'argent & quelques Troupes, elle choiſit Horace Pallavicin, pour l'envoïer en Allemagne ſonder les diſpoſitions des Princes Proteſtans à l'égard du Roy de France, & pour leur repréſenter combien il y alloit de leur interêt de

le ſecourir puiſſamment, & d'empêcher ou qu'il ne fût accablé par les Catholiques, ou que pour l'éviter, il ne ſe vît reduit à embraſſer leur religion.

Pallavicin étoit l'homme du monde le plus propre pour l'emploi auquel la Reine le deſtinoit; il étoit de Gênes, il avoit pour la négociation toute la fineſſe d'eſprit qu'ont d'ordinaire les Italiens, & tout le zele pour la Religion Proteſtante, que peut avoir un Catholique qui vient de quitter ſa Religion pour l'embraſſer. Comme de pareils changemens ne ſe ſouffrent point en Italie, il avoit été contraint d'abandonner ſa Patrie pour ſe retirer en Angleterre, & la protection que la Reine lui avoit accordée, le lui avoit acquis auſſi abſolument, que s'il fût né ſon ſujet. Pallavicin fut donc envoïé en Allemagne vers les Princes Proteſtans, & il eut ordre de paſſer par la France à ſon retour, pour rendre compte au Roy de ſa négociation. Ce fut ce qui l'obligea à venir trouver le Roy à Giſors, où il étoit alors.

De Thou liv. 101. pag. 145. Il lui parla au long de l'affection qu'avoit la Reine d'Angleterre pour

sa personne & pour le bien de ses affaires ; il l'assura qu'elle étoit disposée à lui envoïer tous les secours dont on conviendroit, & qu'elle le feroit autant par l'estime qu'elle faisoit de sa Majesté, que par les raisons d'Etat qui l'obligeoient de s'opposer de toutes ses forces aux entreprises de la Maison d'Autriche. Pallavicin ajoûta que les sollicitations de la Reine avoient mis les Princes Protestans d'Allemagne dans les mêmes dispositions à son égard ; qu'il n'étoit plus question que de leur envoïer de sa part une personne de distinction, & capable de surmonter tous les obstacles qu'on ne manqueroit pas de rencontrer, tant de la part de la Maison d'Autriche, que de la jalousie des Princes Protestans. Pallavicin ajoûta encore, que quoique la Reine fût persuadée qu'il connoissoit mieux que personne la capacité de ses sujets, néanmoins par l'interêt qu'elle prenoit au succès de cette affaire, elle lui avoit ordonné de lui dire qu'elle ne jugeoit personne plus propre à se bien acquitter de l'emploi dont il s'agissoit, que Châtillon, la Nouë, ou du Plessis-Mornay ; que cepen-

dant elle leur auroit préferé le Vicomte de Turenne, si elle avoit crû que sa santé lui eût permis de s'en charger, & de supporter la fatigue des voïages qu'il faudroit faire pour y réüssir. Enfin Pallavicin ajoûta que comme serviteur du Roy, il étoit obligé de lui dire, qu'il croïoit nécessaire que celui qu'il envoïeroit aux Princes Protestans, passât premierement par l'Angleterre & par la Hollande, pour y conferer avec la Reine d'Angleterre, le Prince Maurice & les Etats des Provinces Unies, dont le concours ne pouvoit que contribuer à obtenir plus facilement le secours des Princes d'Allemagne. Pallavicin n'eut pas plutôt nommé le Vicomte de Turenne, que les trois autres qui connoissoient son génie & sa capacité, ne firent aucune difficulté de lui ceder. Le Vicomte souhaitoit cet emploi avec passion, non seulement parce qu'il s'agissoit de rendre au Roy & à sa Religion un très-signalé service; mais encore parce qu'il lui importoit pour ses desseins qu'il ne perdoit jamais de vûë, d'être connu en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, & de s'y faire des amis.

Ainsi tout concourant à le choisir, le Roy n'hesita pas un moment à le nommer, & tout le monde convint qu'il ne pouvoit pas faire un meilleur choix, non seulement, dit le President de Thou, pour la grandeur de sa naissance, sa valeur & sa capacité pour la Guerre, mais encore à cause de la superiorité de son génie pour les négociations.

De Thou Liv. 99. pag. 89.

Dès que le Vicomte de Turenne eut reçû ses instructions pour la Reine d'Angleterre, pour les Provinces Unies, & pour les Princes Protestans d'Allemagne, il partit pour l'Angleterre (il avoit ordre du Roy de commencer par là) accompagné de Pallavicin & de Paul Choart de Buzanval, que le Roy y envoïoit en qualité d'Ambassadeur ordinaire; car le Vicomte avoit celle d'Ambassadeur extraordinaire. Il parut dans cette occasion combien il est important de choisir pour ces emplois des personnes agréables aux Princes à qui on les envoïe. La Reine qui avoit vû le Vicomte, lorsqu'il avoit accompagné le Maréchal de Montmorency du tems de son Ambassade en Angleterre, & qui avoit oüi depuis parler

de lui, comme d'un Seigneur d'un mérite extraordinaire, ſouhaitoit paſſionnément de le connoître. Elle le reçut donc avec toute la diſtinction dûë à ſa naiſſance, à ſes grandes qualitez, & à l'eſtime particuliere qu'elle avoit pour lui.

Dans la premiere audiance qu'il eut de cette Princeſſe, il lui fit de grands remerciemens de la part du Roy, des ſecours qu'elle lui avoit donnez, de ceux qu'il avoit lieu d'attendre de ſon amitié, & de la part qu'elle vouloit bien prendre au ſuccès de ſes affaires. Il lui dit enſuite qu'il avoit ordre du Roy de la conſulter ſur toutes choſes, de regarder ſes ſentimens
De Thou Liv. 10. Pag. 145. comme la régle qu'il devoit ſuivre dans ſa négociation, & de n'y faire pas la moindre démarche qu'elle ne l'eût approuvée. Il ajoûta de lui-même que quand le Roy ne lui auroit pas donné des ordres auſſi précis que ceux qu'il avoit reçûs, de ne rien faire ſans ſon approbation il étoit trop perſuadé de ſa ſageſſe & des lumiéres extraordinaires qu'elle avoit ſur toutes choſes, pour ne la pas prier de vouloir bien lui ſervir de guide dans l'affaire importante qu'il avoit à

ménager ; qu'il ne feroit pas un pas que par ſes ordres, & quil étoit convaincu que le ſuccès dépendroit abſolument de ſes conſeils & de ſon concours auprès des Princes, avec qui il devoit négocier. Ce compliment plut beaucoup à la Reine. Elle étoit en effet très-habile, mais elle vouloit bien qu'on la crût telle, & qu'on agît avec elle conformément à ce ſentiment.

Mais ce que le Vicomte ajoûta ne lui plut pas moins. Il lui dit que le Roy l'avoit expreſſément chargé de la prier de permettre à Pallavicin de l'accompagner dans ſon voïage ; qu'il feroit un témoin irréprochable de l'exactitude avec laquelle ſes intentions feroient ſuivies, & de la part qu'elle prenoit au ſuccès des affaires du Roy ; que l'exemple d'une Reine dont la ſageſſe étoit auſſi univerſellement reconnuë, ne pourroit qu'être ſuivi ; qu'en un mot, un homme de ſa part donneroit un grand poids à ſa négociation, & avanceroit plus les affaires que tout ce qu'il pourroit dire ou faire de ſon chef. De Thou ibid.

Le Vicomte de Turenne s'étant inſinué de la ſorte dans l'eſprit de la

Reine, il lui fut aisé de convenir avec elle des ſecours d'hommes & d'argent qu'elle envoïeroit en France, & des ſommes qu'elle fourniroit pour les levées d'Allemagne; car l'argent étoit ce qui manquoit le plus au Roy. Dans les Audiances ſuivantes que le Vicomte eut de la Reine, il s'attacha à former une confiance reciproque entre le Roy & cette Princeſſe, & à lier entr'eux une amitié auſſi étroite, qu'elle le peut être entre des Souverains. Il y réüſſit ſi bien, que même la Converſion du Roy ne la détruiſit pas, quoique la Reine la deſaprouvât extrêmement. Auſſi l'avoit-il établie ſur la néceſſité où étoient ces deux Puiſſances de demeurer unies, (quoiqu'il pût arriver) pour pouvoir se défendre des entrepriſes de la Maiſon d'Autriche, & empêcher par là l'execution du projet de la Monarchie univerſelle. Mais ſi le Vicomte de Turenne ſervit bien le Roy dans l'occaſion dont il s'agit, il ne s'oublia pas lui-même, & il gagna ſi bien l'eſtime & la confiance de la Reine, qu'elle fut toûjours depuis dans ſes interêts, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Outre les Audiances dont on vient de parler ; le Vicomte eut des conféren- ces particulieres avec le Comte d'Essex, le Chancelier, & le fameux Guillaume Cecil grand Trésorier d'Angleterre. Le premier étoit regardé comme le favori de la Reine ; & cette Princesse ne faisoit rien de consequence sans le conseil des deux autres. Le Vicomte leur rendit des Lettres que le Roy leur avoit écrites de sa propre main, & il les fit si bien valloir, qu'il les mit tous trois dans les interêts de sa Majesté. Le Comte d'Essex en particulier y entra si avant, qu'il voulut commander lui-même le secours que la Reine d'Angleterre envoïa au Roy quelque-tems après.

De Thou ibid.

Comme on commençoit dès-lors à regarder Jacques VI. Roy d'Ecosse, comme le successeur nécessaire de la Reine d'Angleterre ; le Roy qui ne négligeoit rien, avoit donné au Vicomte de Turenne une Lettre de créance pour ce Prince, & l'avoit chargé de la lui aller rendre lui-même. Mais la Reine aïant jugé que cela retarderoit trop le voïage que le Vicomte devoit faire en Allemagne, il fut obligé d'envoïer cette Lettre au

Idem ibid.

Roy d'Ecosse par le sieur de Morlas, qui fut chargé de lui faire de sa part de grandes excuses de ce qu'il n'étoit pas allé la lui rendre.

Idem Ibid. Quelques jours après le Vicomte s'embarqua pour la Hollande, accompagné de Pallavicin & de Buzanval. Il y eut des conférences avec le Prince Maurice & avec les Députez de l'Etat, & il leur proposa de la part du Roy l'emprunt de trente mille écus d'or, qui devoient servir à la levée des Troupes d'Allemagne; mais comme l'argent dans ces Provinces étoit beaucoup plus rare que les hommes, ils s'excuserent de prêter cette somme, & offrirent d'envoïer au Roy deux mille hommes de pied soudoïez pour deux mois. Le Vicomte persuadé que la seule impuissance empêchoit les Etats de prêter au Roy la somme qu'il leur avoit demandée de sa part, accepta l'offre des deux mille hommes, & après avoir renvoïé Buzanval en Angleterre rendre compte à la Reine de ce qu'il avoit négocié auprès des Etats, il s'embarqua pour Hambourg, & de là se rendit par terre à Dresde, où Christian I. du nom, Electeur de Saxe faisoit sa resi-

dence. Dans la premiere Audiance que le Vicomte eut de ce Prince, il lui rendit la Lettre du Roy. Elle contenoit en ſubſtance de grands témoignages d'eſtime, d'amitié & de confiance en l'Electeur. Ce compliment étoit ſuivi d'un recit court, mais vif de l'état des affaires du Roïaume. Il venoit enſuite à la perſonne du Vicomte de Turenne, & il en parloit comme d'un Seigneur en qui il avoit une entiere confiance, & qui connoiſſoit le fonds de ſes intentions. Il prioit l'Electeur de le croire comme lui-même ſur ce qu'il lui diroit de l'état des affaires de ſon Roïaume, ſur tout ce qui pourroit avoir quelque rapport à la négociation dont il l'avoit chargé. Il ajoûtoit enfin, que le Vicomte avoit toûjours été auprès de lui dès ſa jeuneſſe, & qu'il l'avoit accompagné dans toutes ſes adverſitez.

Du 3. Octob. 1590.

Mémoires de Du Pleſſis-Mornay tom. 2. p. 64.

Après la lecture de cette Lettre, le Vicomte prit occaſion de ce que le Roy s'en rapportoit à lui, pour informer l'Electeur des affaires de France; il lui en fit un recit exact, mais accommodé au ſuccès de ſa négociation. Il lui dit enſuite, que dans l'occaſion dont il s'agiſſoit, il n'étoit pas

De Thou Liv. 101. p. 146.

ſeulement queſtion de punir le parricide commis en la perſonne de Henry III. predeceſſeur du Roy, que tous les Souverains avoient un interêt perſonnel de vanger; qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement de proteger une Religion qui leur étoit commune avec le Roy, ou de ſecourir un Prince allié, à qui des Ennemis communs diſputoient la ſucceſſion à la Couronne qui lui étoit acquiſe par le droit de ſa naiſſance; qu'il étoit queſtion des interêts les plus eſſentiels des Princes de l'Empire. Qu'il étoit viſible que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne vouloient rendre l'Empire hereditaire dans la Maiſon d'Autriche, au préjudice de tant de Princes, & de lui en particulier, qui avoient autant de droit qu'Elle d'y prétendre; qu'afin d'en venir à bout, elle ne manqueroit pas ou de les ſoumettre l'un après l'autre, ou de les affoiblir ſi fort, qu'ils ne ſeroient plus en état de s'oppoſer à ſes ambitieux deſſeins; que la France juſques alors y avoit été un obſtacle invincible; qu'elle leur avoit ſervi de bouclier & de rampart, mais que ſi la Maiſon d'Autriche profitant de ſes diviſions venoit à bout ou de

la conquerir, ou d'y établir un Roy qui fût dans sa dépendance, ou même de l'affoiblir en la partageant, & en faisant autant de Souverainetez particulieres, qu'il y avoit de Provinces, rien ne seroit capable d'arrêter ses progrès, & de l'empêcher de subjuguer l'Allemagne. Que la Reine d'Angleterre, cette Princesse si habile & si bien instruite des veritables interêts de l'Europe, en étoit si persuadée, qu'outre qu'elle avoit fait de puissantes diversions du côté des Païs-Bas, elle n'avoit pas attendu que le Roy lui demandât des secours d'hommes & d'argent; qu'elle les avoit offerts & envoïez d'elle-même, & qu'elle étoit toute prête d'en envoïer encore de plus grands: que son Altesse Electorale sçavoit que cette Princesse avoit envoïé exprès Pallavicin en Allemagne, pour solliciter tous les Princes Protestans de se joindre à elle dans la vûë de secourir puissamment le Roy de France. Qu'il étoit chargé de solliciter la même chose de la part du Roy, & qu'il lui avoit ordonné de s'adresser à lui préferablement à tout autre, parce qu'il le regardoit comme un Prince éclairé, qui entendoit

ſes interêts & ceux des Princes Proteſtans, & comme un ami puiſſant qui non ſeulement lui donneroit du ſecours, mais qui par ſon crédit lui procureroit celui des autres Princes: qu'il avoit d'autant plus de lieu de l'eſperer, qu'ils n'étoient pas moins intereſſez que lui à la conſervation du Roïaume de France, & à celle de la Religion Proteſtante qui ne pourroit s'y maintenir, ſi le Roy abandonné de ſes alliez étoit contraint de ceder à ſes ennemis.

Le Vicomte de Turenne aïant parlé de la ſorte, l'Electeur lui répondit qu'il étoit très-obligé à ſa Majeſté très-Chrêtienne de lui avoir envoïé une perſonne de ſa diſtinction; qu'il connoiſſoit dans toute ſon étenduë l'interêt que les Princes Proteſtans avoient à maintenir Henry ſur le Trône qui lui étoit acquis par le droit de ſa naiſſance: qu'il étoit convaincu que la conſervation de la Religion Proteſtante en France en dépendoit abſolument: qu'il pouvoit aſſurer le Roy qu'il ne manqueroit jamais à la confiance qu'il avoit en lui; qu'il le ſecoureroit de tout ſon pouvoir, & qu'il emploïeroit tout ſon crédit au-

près des autres Princes Proteſtans, pour lui procurer les ſecours dont il avoit beſoin.

Après ces aſſurances que le Vicomte crut très-ſinceres parce qu'il connoiſſoit le caractere de l'Electeur, ce Prince lui demanda en quoi pourroit conſiſter le ſecours que le Roi l'avoit chargé de ſolliciter. Le Vicomte répondit qu'il s'en rapporteroit volontiers à ſon Alteſſe Electorale, & qu'il la prioit de le déterminer. L'Electeur s'en étant excusé, le Vicomte lui dit que le Roy comptoit que ce ſecours ne pouvoit être moindre de huit mille hommes de pied & de ſix mille chevaux; qu'outre cela on auroit beſoin de ſix pieces de gros Canon & de quelques pieces de campagne. Il ajoûta que la Reine d'Angleterre fourniroit une partie de l'argent néceſſaire pour la levée de ces Troupes & pour les autres dépenſes qu'il conviendroit faire; que le Roy viendroit en perſonne audevant de ce ſecours ſur les frontieres de ſon Roïaume, & qu'il ſeroit ſi bien accompagné, que perſonne n'oſeroit s'oppoſer à ſon paſſage. Mais, ajoûta le Vicomte, » je prie votre Alteſſe Electorale de pen- «

De Thou ibid.

» ſer à éviter un inconvenient qui eſt
» aſſez ordinaire en Allemagne ; les dé-
» liberations y ſont lentes, & l'exécu-
» tion l'eſt encore plus. Souvent une
» Diete n'aboutit qu'à la convocation
» d'une autre Diete. Dans l'occaſion
» dont il s'agit, le Roy a beſoin d'un
» prompt ſecours. Il eſt vrai, répon-
» dit l'Electeur, que quelquefois nous
» ſommes un peu lents, mais quelque-
» fois auſſi n'allez-vous point un peu
» trop vite en France ? Quoiqu'il en
» ſoit, continua-t-il, il ne tiendra pas
» à moi que vous ne ſoïez ſervis auſſi
» promptement que vous le ſouhaitez ;
» mais je vous avertis que vous trouve-
» rez de grands obſtacles. L'Empereur
» traverſera infailliblement vos levées;
» L'Electeur de Brandebourg qui ména-
» ge la Maiſon d'Autriche, ne ſe preſ-
» ſera pas de vous ſecourir. Le Palatin
» qui aura de la jalouſie de ce que vous
» ne vous ſerez pas d'abord adreſſé à
» lui, ſe fera prier. Le Landgrave-de-
» Heſſe & le Duc de Wittemberg pour-
» ront en uſer de même. Je vous dirai
» même, ajoûta l'Electeur, que l'Em-
» pereur aïant conſulté l'Electeur de
» Brandebourg ſur les qualitez qu'il
» donneroit au Roy qui vous a envoïé,

l'Electeur avoit paru douter, s'il lui »
donneroit celles dont les Rois de »
France sont en possession. »

Ce doute parut si injurieux au Vicomte de Turenne, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner son ressentiment à l'Electeur. En effet aiant pris congé de lui, il partit pour Berlin. Dès la premiere Audiance qu'il eut de l'Electeur de Brandebourg; comme il lui importoit extrêmement à lui-même, qu'on ne doutât point du droit d'un Prince dont il étoit l'envoïé, il se plaignit fortement de l'Empereur, & de ce qu'il avoit paru douter, s'il donneroit au successeur d'Henry III. les Titres qu'on n'avoit jamais refusez à ses Prédecesseurs. Mais comme il lui importoit aussi de ne pas aliener l'Electeur, il lui parla comme s'il eût cru que l'Empereur étoit le seul qui eût pu concevoir un pareil doute. Ainsi comme il ne paroissoit pas que l'Electeur eût part à ses plaintes, il ne ménagea point l'Empereur. Il dit que le Roy ne se mettoit guéres en peine de ce que ce Prince pensoit de son droit à la Couronne de France; que quand toute la Maison d'Autriche en douteroit, il

n'en feroit pas moins inconteftable ; que tous les Princes en général, les Proteftans, & fon Alteffe Electorale même en particulier, avoient un interêt effentiel qu'on ne fît point dépendre une fucceffion legitime, de la Religion dont un Prince faifoit profeffion. Qu'un pareil doute convenoit aux vûës & aux interêts de la Maifon d'Autriche ; mais que s'il étoit injurieux au Roy, il ne l'étoit pas moins a tous les Princes Proteftans ; que comme ils n'étoient pas plus Catholiques que le Roy, on pourroit un jour le renouveller contre eux, & changer même le doute en certitude, & en faire valoir les confequences. Le Vicomte ajoûta qu'il étoit fi perfuadé que fon Alteffe Electorale étoit trop éclairée pour entrer dans les fentimens de l'Empereur, qu'il ne doutoit point qu'elle ne voulût bien concourir avec les autres Princes Proteftans, à maintenir le Roy fur le Trône de fes ancêtres ; & fur cela il lui expofa fa Commiffion.

Soit que l'Electeur ne voulût pas fe charger d'un doute odieux dont on ne l'accufoit pas, & dans lequel on paroiffoit ignorer qu'il fût entré ; foit

que le Vicomte lui eût ouvert les yeux ſur les conſequences d'un pareil doute tant à ſon égard qu'à celui des autres Princes Proteſtans, & qu'il lui eût fait comprendre l'interêt qu'ils avoient à s'oppoſer aux deſſeins de la Maiſon d'Autriche ; il eſt certain qu'il reçut le Vicomte auſſi favorablement qu'avoit fait l'Electeur de Saxe. Il entra dans ſes vûës, il promit des Troupes & s'engagea à favoriſer les levées qui ſe feroient en Allemagne. Ainſi le Vicomte qui n'avoit point de tems à perdre, n'aïant plus rien à négocier prit congé de lui, & ſe rendit à Heidelberg.

Il y trouva Jean Caſimir dans les diſpoſitions que l'Electeur de Saxe lui avoit marquées. Il n'étoit pas Electeur, mais ſeulement Adminiſtrateur de l'Electorat pendant le bas âge de Frederic ſon Neveu. Cependant, il n'en prétendoit pas moins être le premier mobile des Proteſtans ; & en effet il avoit un fort grand crédit dans ce parti. Il parut choqué de ce qu'on ne s'étoit pas d'abord adreſſé à lui, & peu diſposé à favoriſer la négociation du Vicomte. Ce n'eſt pas qu'il ne comprît mieux qu'un autre l'inte-

De Thou Ibid.

rêt qu'il avoit à ſecourir le Roy & à proteger la Religion proteſtante dont la conſervation dépendoit de l'affermiſſement de Henry dans le Trône de ſes Ancêtres ; mais il vouloit que tout parût dépendre de lui, & qu'on fût bien perſuadé que quelques meſures qu'on eût priſes, elles ne réüſſiroient qu'autant qu'il voudroit bien les ſeconder.

Le Vicomte ſe prévalut dans cette occaſion de l'amitié qu'il avoit contractée avec Jean Caſimir, lorſqu'il étoit venu en France au ſecours des Calviniſtes. D'ailleurs, comme il étoit trop habile pour ne le pas prendre par ſon foible, il excuſa les démarches qu'il avoit faites, il lui fit approuver ſes vûës, il le fit entrer dans ſes deſſeins ; enfin il tourna ſi bien ſon eſprit, qu'il ſe le rendit favorable. Ces difficultez levées, il ne fut pas difficile de gagner le Landgrave, le Duc de Wittemberg, les autres Princes Proteſtans, & les Villes libres d'Allemagne. Mais comme tant de mouvemens ne ſe pouvoient pas faire ſans que l'Empereur en fût averti, il écrivit à tous les Princes, & n'omit rien de ce qui pouvoit renverſer les

desseins du Vicomte de Turenne.

A ces difficultez, il en survint une autre qui regardoit le Commandement Général des Troupes quand elles seroient levées. Plusieurs Princes le prétendoient, & le Vicomte, quoiqu'il ne s'en fût point ouvert, le prétendoit aussi pour lui-même, en qualité de Lieutenant Général du Roy de France. Le secret pour vaincre cet obstacle, étoit de reveiller la jalousie des Princes, de les empêcher de se ceder les uns aux autres, & de les obliger par là à lui laisser le Commandement. C'est ce que le Vicomte ne manqua pas de faire. Mais comme les Allemans n'obéïssent pas volontiers à d'autres qu'à des Commandans de leur Nation, ils convinrent enfin de donner le Commandement de cette Armée au Prince d'Anhalt, jusques à ce que le Roy, ou quelque Prince de son Sang vint en personne pour la commander. Le Vicomte surmonta avec la même habileté toutes les difficultez survenuës de la part de l'Empereur & des partisans de la Maison d'Autriche. Il fit plus, car l'argent fourni par la Reine d'Angleterre ne suffisant pas, il obtint de l'Electeur De Thou Ibid.

de Saxe, qu'il fourniroit tout ce qui pouvoit y manquer.

On ne dira rien de trop quand on avancera que cette négociation du Vicomte de Turenne eſt peut-être un des chefs-d'œuvre de la Politique & de ce grand art de manier les eſprits des hommes, & de les amener à ſes fins, ſi néceſſaire à ceux qui gouvernent, ou à qui l'on confie des négociations importantes. Talent rare, qualité ſuperieure que le Vicomte poſſedoit en perfection, comme on le verra encore dans la ſuite de ſon Hiſtoire. Mais on doit avoüer en même-tems à la loüange de Gaſpard de Schomberg & de Jacques de Bongars, qui ſe trouverent alors de la part du Roy en Allemagne, que le Vicomte en fut bien ſecondé, & qu'ils ne contribuerent pas peu au ſuccès de ſa négociation.

Pendant que le Vicomte de Turenne donnoit les ordres pour la ſubſiſtance de l'Armée juſques aux frontieres de France, on levoit des Troupes pour le Roy dans tous les Etats des Princes Proteſtans. Lorſqu'elles furent aſſemblées, le Prince d'Anhalt & le Vicomte de Turenne ſe mirent

à leur tête. Elles marcherent ainsi en bon ordre jusques aux frontieres de Champagne. Ce fut-là que le Roy qui venoit de prendre Noyon, les rencontra, & il étoit venu audevant avec l'élite de ses Troupes ; il en fit aussitôt la révûë dans la plaine de Vandy, & lui fit païer la premiere montre. Cette Armée se trouva composée de cinq mille cinq cens Chevaux & de onze mille hommes de pied choisis, commandez par des Maistres de Camp & des Colonels experimentez & distinguez par les services qu'ils avoient déja rendus. C'est à quoi le Vicomte de Turenne avoit fait une attention particuliere, parce qu'il étoit persuadé que les meilleures Troupes deviennent inutiles, lorsqu'elles ne sont pas commandées par de bons Officiers. Quatre pieces de gros Canon & quelques pieces de campagne marchoient à la tête de cette Armée.

De Thou Ibid. Le 28. Septemb. 1591.

Le Roy reçut le Vicomte de Turenne avec toutes les marques de la reconnoissance dûë au service important qu'il venoit de lui rendre, & à l'attachement qu'il avoit toûjours eu pour lui. Il avoit autrefois pensé à lui faire épouser la Princesse Catherine sa

Amelot de la Houssaye Mémoires de Nevers, tom. 2. p. 641. & 642.

sœur, mariée depuis au Duc de Bar. Il forma alors le dessein de le marier avec Charlotte de la Mark, heritiere de Sedan & de Boüillon. Guillaume Robert son frere, Duc de Boüillon, dont nous avons déja parlé, mort à Genêve trois ans auparavant, l'avoit faite heritiere de tous ses biens, avec la clause expresse qu'elle ne pourroit être mariée qu'à un Protestant, du consentement du Roy; si cette condition étoit conforme au droit ou non, c'est ce qu'il n'est pas question de décider; il est du moins certain que les Princes Protestans n'eussent pas souffert qu'on l'eût violée.

Nonobstant cette clause qui étoit connuë de tout le monde, trois Princes Catholiques prétendoient à cette Heritiere. Le Duc de Lorraine, le Duc de Montpensier & le Duc de Nevers la demandoient pour leurs Fils. Aucun de ces Partis ne convenoit au Roy, sans le consentement duquel le Mariage ne se pouvoit faire. Le Duc de Lorraine étoit en Guerre ouverte avec lui, & d'ailleurs sa Maison avoit toûjours été trop contraire à ses interêts, pour ne pas s'opposer à un aussi grand avantage que celui

De Thou Liv. 102. p. 201.

celui dont il s'agiſſoit. Les Ducs de Montpenſier & de Nevers n'avoient déja que de trop grands établiſſemens; & le Roy avoit un interêt conſiderable à ne pas ſouffrir que leur puiſſance augmentât : de plus la clauſe dont on a parlé les excluoit tous deux, auſſi-bien que le Fils du Duc de Lorraine. Tom. 1. p. 847.

Pour achever de les exclure entierement, le Roy qui ſe trouvoit alors à Sedan, reſolut de conclure le Mariage de l'Heritiere avec le Vicomte de Turenne. Il paroît par les Mémoires de Du-Pleſſis-Mornay que le Roy le lui avoit déja autrefois proposé, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui que ce Mariage ne ſe fît. Mais ſoit qu'il pensât alors à épouſer la Princeſſe Catherine ſœur du Roy, ſoit pour quelque autre raiſon qu'on ne ſçait pas, le Vicomte n'accepta pas d'abord cette propoſition. Ce fut ce qui obligea ſa Majeſté à propoſer le Mariage de l'Heritiere avec le Prince Frederic, Fils du feu Electeur Palatin, ou avec le Prince d'Anhalt. Mais enfin au retour du voïage d'Allemagne, aïant trouvé le Vicomte à l'égard de cette affaire dans les diſpoſitions qu'il pouvoit ſouhaiter, il fut exprès à Se-

dan pour la conclure, & le Vicomte
11. d'Octobre. 1591. épousa quelque-tems après l'Heritiere de Sedan.

La reconnoissance du Roy pour les services du Vicomte de Turenne n'entra pas seule dans la conclusion de cette affaire. L'on apprend des Mémoires de ce tems-là, que la Politique, comme il arrive presque toûjours, y eut la meilleure part. Le Vicomte avoit de grandes Terres dans l'Auvergne, le Quercy, le Limosin, & le Perigord, c'est-à-dire, qu'au besoin, il ne lui eût pas été difficile de se rendre trop puissant dans ces Provinces. Dans un tems de Guerres Civiles tout est suspect, sur-tout à un Prince mal affermi sur le Trône. De plus le Roüergue, la Guyenne & le Languedoc, étoient les Provinces où le Vicomte avoit le plus d'amis; & le Roy qui connoissoit son ambition, soûtenuë de toutes les qualitez nécessaires pour faire réüssir de grands desseins, avoit apparemment pénétré son projet de se faire Chef des Calvinistes. Il étoit donc à propos de l'eloigner des lieux où il n'étoit déja que trop puissant, & où il pouvoit le devenir encore davantage par un Mariage avec quelqu'une des riches He-

Mémoires de Sully.

ritieres de ces Provinces.

A ces motifs se joignit celui de donner un voisin redoutable au Duc de Lorraine; car de l'humeur dont étoit le Vicomte (qu'on appellera desormais le Duc de Boüillon) il étoit aisé de juger qu'il ne le laisseroit pas en repos, & qu'il feroit valoir contre lui les grands talens qu'il avoit pour la Guerre, & les moïens que le Roy lui donnoit de la lui faire. En effet, le propre jour de ses Nôces avec l'Heritiere de Sedan & de Boüillon, & non pas la veille, comme d'autres Historiens l'ont dit, lorsqu'on le croïoit la nuit occupé de toute autre chose, il fut surprendre Stenay, & la reduisit à l'obéissance du Roy. Ainsi il ne fut pas long-tems sans lui donner des marques de sa reconnoissance, & sans faire voir par des preuves publiques qu'il ne pouvoit pas faire un meilleur choix que lui, pour harceler le Duc de Lorraine.

D'Aubigné.

Mezeray.

Mais si le Roy crut rompre les desseins du Duc de Boüillon, par rapport au projet qu'il avoit formé de se faire Chef des Calvinistes de France, en lui faisant épouser l'Heritiere de Sedan, le Duc en pensoit tout autre-

ment. Il crut qu'en conſervant ſes Terres dans les Provinces dont on a parlé, il n'y perdroit rien de ſon autorité ; & que la Souveraineté qu'il venoit d'acquerir, contribueroit à le rendre encore plus conſiderable aux amis qu'il s'étoit fait dans le Languedoc, dans la Guyenne, dans les Provinces voiſines, & dans le parti Calviniſte. Il conſideroit d'ailleurs, que la ſituation de Sedan lui donnoit le moïen d'introduire dans la France les ſecours d'Allemagne, ſi pour l'éxécution de ſes deſſeins, il étoit obligé d'y recourir ; que cette Ville pouvoit ſervir de retraite aux mécontens, & lui faire de nouveaux amis : qu'en un mot, ſa nouvelle Souveraineté le mettoit en état de faire de grandes alliances en Allemagne, & d'intereſſer les Princes Proteſtans à appuïer ſes projets, & à favoriſer ſon élevation, ou qu'ils l'aideroient du moins à recouvrer les anciennes dépendances du Duché de Boüillon. Telles étoient les vûës du Duc de Boüillon ; ainſi bien loin que ſon Mariage avec l'Héritiere de Boüillon & de Sedan, lui fit abandonner le projet de ſe faire chef des Calviniſtes de France, il

ne contribua pas peu à l'affermir dans ce dessein ; mais il ne parut pas y penser jusques à ce que le Roy & les Princes du Sang à son éxemple se fussent faits Catholiques.

Cependant le Roy n'eut pas plutôt fait le Mariage dont on vient de parler, qu'il fit marcher ses Troupes du côté de la Normandie, dans le dessein de faire le Siége de Roüen l'année suivante. La Reine d'Angleterre qui craignoit que la Ligue & les Espagnols ses ennemis déclarez ne s'établissent dans les Provinces maritimes de France, sollicitoit continuellement le Roy d'assiéger cette Ville ; & c'étoit dans cette vûë qu'elle lui avoit envoïé depuis peu trois mille Anglois choisis, commandez par le Comte d'Essex. Le Roy qui connoissoit les difficultez de ce Siége, & qui apprehendoit qu'il n'attirât en France le Duc de Parme pour la seconde fois, l'avoit differé jusques à l'arrivée du secours d'Allemagne. Alors se voïant renforcé des Troupes que le Duc de Boüillon lui avoit amenées, il crut qu'il ne pouvoit plus differer à contenter la Reine d'Angleterre.

Mais comme il avoit resolu de don-

ner pendant le Siége un Commandement diſtingué au Duc de Boüillon, & que c'étoit ſon deſſein de s'en ſervir dans les autres Guerres, où il prévoïoit qu'il ſeroit engagé, il prit auſſi la réſolution de le faire Marêchal de France en la place du Marêchal de Joyeuſe. Cette affaire n'étoit pas ſans difficulté, parce qu'aucun Calviniſte n'avoit point encore été pourvû de cette dignité, à laquelle le Commandement des Armées eſt attaché. Cependant le Roy qui connoiſſoit de quelle importance il lui étoit de s'acquerir de plus en plus le Duc de Boüillon, l'entreprit & l'executa. Ainſi il fut fait Marêchal de France au mois de Mars de l'an 1592. Le Procureur Général de la Guêle fit à cette occaſion ſon éloge, lorſqu'on porta au Parlement ſes proviſions pour y être enregiſtrées.

L'on ne peut ſe diſpenſer à cette occaſion de relever la faute de Mezeray, & de faire voir en même-tems la fauſſeté de ce qu'il avance, que le Roy fit le Vicomte de Turenne Marêchal de France, avant que de lui faire épouſer l'Héritiere de Sedan, *afin*, dit-il, *qu'il eût une qualité qui ne fût*

Mezeray hiſt. fol.

pas inferieure à la Souveraineté, & qu'il ne parût pas inégal à cette alliance. Cette remarque est d'autant plus évidemment fausse, qu'elle est contraire à toutes les dattes les plus autentiques, comme sont celle du Contrat de Mariage de l'Héritiére de Sedan, & celle des provisions de Marêchal de France accordées au Duc de Boüillon. Il est certain par ces dattes que le Mariage avec l'Héritiere de Sedan, fut fait avant que le Duc de Boüillon fût Marêchal de France, puisque ce Mariage fut consommé au mois d'Octobre 1591. & qu'il ne fut fait Marêchal de France que l'année d'après ce Mariage, en 1592. Mais quand même il auroit été fait Marêchal de France avant son Mariage, on n'en pourroit pas conclure que c'auroit été *afin qu'il ne parût pas inégal à cette alliance.* Il ne faut pas connoître la Maison *de la Tour*, pour en parler de la sorte. Elle est sans contredit une des plus illustres de France.

in 4. ou in 12. sur l'an 1591. Voïez Justel p. 270. & suivantes.

Cette remarque est d'autant plus insoutenable par rapport à Mezeray lui-même, que quelques lignes avant les paroles qu'on vient de rap-

Hist. de Henry IV. pag. 911.

porter de lui, après avoir dit que les Ducs de Lorraine, de Montpensier, & de Nevers prétendoient au Mariage de l'Héritiere de Sedan pour leurs Enfans, mais qu'on ne pouvoit pas la leur accorder, parce qu'ils ne faisoient pas profession de la Religion „ Calviniste, il ajoûte ces mêmes paro- „ les : Le Vicomte de Turenne avoit „ cette qualité & toutes les autres re- „ quises pour cette alliance ; une illus- „ tre naissance, de grands biens, & une „ valeur encore plus grande. Il n'étoit pas alors Maréchal de France ; cependant selon Mezeray, il avoit toutes » les qualitez requises pour cette Al- » liance, & particulierement une il- « lustre naissance. Pourquoi donc ajoû- » ter quelques lignes après, que le Roy » le fit Maréchal de France, afin qu'il » eût une qualité plus relevée, & qui » ne fût pas inferieure à la Souverai- » neté, ou bien, afin qu'il ne parût pas » inégal à cette Alliance. Cela s'appelle se contredire soi-même, & contredire en même-tems les meilleurs Auteurs qui ont parlé de cette affaire.

Ce n'est pas ainsi que le Président de Thou parle de ce Mariage avec l'Héritiere de Sedan, dans sa belle Histoi-

re des choſes remarquables arrivées de ſon tems. Il dit en termes exprès que Henry IV. fit le Mariage du Vicomte de Turenne avec l'Héritiere de Sedan, pour en exclure les Ducs de Lorraine & de Nevers qui la recherchoient pour leurs Enfans : qu'outre cela, il eut égard aux ſervices qu'il lui avoit rendus, étant Général de ſes Armées, à l'éclat de ſa naiſſance, à la ſuperiorité de ſon génie, & à ſa valeur ſi diſtinguée & ſi généralement " reconnuë. Il ajoûte qu'il le mit comme " en ſentinelle à Sedan pour défendre la frontiere de ſon Royaume, pour veiller ſur le Duc de Lorraine ſon ennemi déclaré, & ſur le Duc de Nevers qu'il regardoit comme un ami ſuſpect, & pour s'oppoſer à leurs entrepriſes. Il rapporte enſuite au Livre 103. de ſon Hiſtoire, & à l'an 1592. c'eſt-à-dire, l'année d'après celle de ſon Mariage avec l'Héritiere de Sedan, qu'il fut fait Marêchal de France.

Hiſtoire de Thou Liv. 102. p. 201. l'an 1591.

Generis ſplendorem.

De Thou Liv. 103. pag. 215. l'an 1592.

Le Duc de Boüillon aïant donc été fait Marêchal de France de la maniére qu'on la raconté, il ſe rendit au Camp devant Roüen que le Roy avoit aſſiegé, & lui amena des Trou-

pes dont il renforça ſon Armée. Cependant le Duc de Parme joint au Duc de Mayenne étant accouru au ſecours de cette Ville avec les forces des Païs-Bas, le Roy fut obligé de lever le Siége. Mais comme il craignoit que dans ſa retraite ſon arriere-garde ne fût attaquée par le Duc de Parme, il en donna la conduite au Duc de Boüillon qui s'acquitta de ce Commandement en Général heureux & experimenté.

De Thou Ibid. l'an 1592.

Comme le Roy commandoit ſon Armée en perſonne, & que le Maréchal de Biron la commandoit ſous lui, le Duc de Boüillon n'eut que deux occaſions de ſe ſignaler à ce Siége. Voici ce qui y donna lieu : proche de Caudebec où les deux Armées avoient marché, il y avoit entre les deux Camps ſur la droite du Roy, une petite éminence couverte d'un bois touffu, par le moïen duquel ce Prince, s'il en eût été maître, eût extrêmement incommodé l'Armée de la Ligue. Le Duc de Mayenne qui en avoit connu l'importance, s'en étoit ſaiſi le premier, & en avoit confié la garde à une partie de ſes meilleures Troupes. Le Roy y fit marcher des ſiennes

le premier jour de May à trois reprises differentes, non pas pour l'emporter, mais seulement pour le reconnoître, & prendre ensuite le parti qui conviendroit le mieux ; il choisit pour cet exploit trois des plus braves Officiers de son Armée. L'an 1592.

Le Baron de Biron, Fils du Maréchal du même Nom, y marcha le premier ; mais il fut vigoureusement repoussé par le Duc de Guise. Le Duc de Boüillon y marcha ensuite, & fit plusieurs attaques avec sa valeur ordinaire ; mais il eut en tête de Rosne qui l'obligea de se retirer. Montigny marcha le dernier, & eut affaire au Baron de la Châtre ; mais il eut le sort des deux autres, & fut encore repoussé.

Le Roy persuadé qu'il n'étoit pas possible d'emporter ce poste, en fit attaquer un autre, d'où il ne pouvoit guêres moins incommoder les Ennemis. Le Duc de Guise qui le défendoit, fut obligé de l'abandonner, & de se retirer au Corps-de-Bataille, mais ce ne fut pas sans perte ; car aïant été chargé en queuë par le Duc de Boüillon secondé du Baron de Biron, il y perdit une partie de ses gens;

& les Barons de Courtenan, & de Maisons y furent faits prisonniers.

Après la levée du Siége de Roüen, le Roy assiégea Epernay en Champagne, & le prit à composition ; mais il y perdit le Maréchal de Biron, l'un des plus grands, & des plus heureux Capitaines de son tems, de même qu'il avoit perdu quelque-tems devant le fameux la Noüe, dont l'on a tant parlé dans cette Histoire, il fut au Siége de Lamballe en Bretagne. Comme l'hyver approchoit, le Roy jugea à propos de renvoïer en Allemagne l'Armée que le Duc de Boüillon avoit levée, ainsi que le Traité le portoit expressément. Le Duc de Boüillon fut chargé de la conduire sur la frontiere avec un détachement de l'Armée du Roy. Comme il s'en retournoit à Sedan, il surprit sur le Duc de Lorraine la Ville de Beaumont en Argonne, à trois lieuës de Sedan. Il y mit en garnison une partie des Troupes qu'il avoit levées pour la défense de sa Principauté. Affricain d'Anglure d'Amblize, Général du Duc de Lorraine, ne l'eut pas plutôt sçû, qu'il marcha avec tout ce qu'il avoit de Troupes pour

les y affiéger. Comme la Place n'étoit pas de défenſe, & que d'Amblize étoit fort ſuperieur à ceux qui s'y étoient renfermez, il leur fit dire de ſe rendre, ou qu'il les feroit tous tailler en piéces. Montigny qui commandoit dans la Ville pour le Duc de Boüillon répondit qu'il avoit beſoin d'artillerie & d'argent, & que s'il lui vouloit donner ſon Canon, & cent écus à chacun de ſes gens, il pourroit ſe réſoudre à lui ceder ce logement; qu'autrement, il étoit réſolu de le défendre. D'Amblize irrité d'une raillerie qui lui paroiſſoit hors de ſaiſon, jura qu'il leur donneroit à chacun un cordeau. En même-tems il fait ſes approches, bat les foibles murailles de Beaumont, & pour y faire plutôt bréche, il fait venir deux gros Canons de Ville-Franche, réſolu de donner l'aſſaut dès le lendemain, & de ne faire quartier à perſonne.

Les choſes étoient en cet état, lors que le Duc de Boüillon entendit de Sedan le bruit du Canon qui battoit Beaumont. Il ſe douta de ce que ce pouvoit être; il monte auſſi-tôt à cheval, ſuivi ſeulement de trois cens Chevaux, arrive à la vûë de Beau-

mont, & reconnoît lui-même que cette Ville étoit assiégée, & en grand danger d'être emportée, si elle n'étoit promptement secouruë. Il fait avertir ses Troupes qui étoient enfermées dans Beaumont, qu'il étoit venu exprès pour les secourir, & se retire à Raucourt, pour prendre ses mesures sur ce qu'il avoit à faire. Il n'étoit pas aisé de secourir Beaumont. D'Amblize avoit deux mille hommes de pied, huit cens Chevaux & du Canon; & il s'étoit posté avantageusement. Le Duc au contraire n'avoit point de Canon, & n'étoit accompagné que de trois cens Chevaux. Cependant aïant fait réflexion qu'il y alloit de sa gloire, de laisser perir les braves gens qu'il avoit lui-même logez dans Beaumont, il résolut d'attaquer d'Amblize le lendemain à la pointe du jour; quatre-vingt Chevaux & deux cens Arquebusiers de ses Sujets qui lui arrivérent, achevérent de le déterminer. A la pointe du jour, il attaque d'Amblize, favorisé d'une sortie que ses gens firent de la Ville. Le combat se donne, il fut long & opiniâtré; mais d'Amblize aïant été porté par terre d'un coup d'Arquebuse

De Thou Liv. 103. p. 237.

De Thou Ibid.

dans la visiere, dont il mourut à l'instant, le Duc de Boüillon profitant de cet avantage redouble son attaque avec tant de vigueur, qu'enfin il remporta une entiere victoire. Sept cens hommes resterent morts sur la place, l'on fit grand nombre de Prisonniers. Les Lorrains y perdirent encore leur Canon, toutes leurs Cornettes & leurs Enseignes. Le Duc de Boüillon n'y perdit que peu de monde, & aucune personne de marque. Une victoire si complette fut entierement dûë à sa valeur & à sa conduite. Il se trouva par-tout, mena lui-même ses Troupes plusieurs fois à la charge, & deux blessures qu'il reçut, l'une au visage sous l'œil droit, l'autre au petit ventre, ne furent pas capables de lui faire quitter le champ de Bataille, qu'il ne fût assuré de la victoire, & ne l'empêcherent pas même de combattre. Le Roy aïant appris cette victoire, pour marquer combien il étoit satisfait du Duc de Boüillon, lui fit présent du Canon qu'il avoit pris sur les Lorrains, excepté une piéce qu'il reserva pour le Château de Maubert-fontaine.

Le 8. d'Octob. 1592.

Ibid.

Ce succès fit comprendre au Duc de

Lorraine, que le Roy lui avoit donné un voisin redoutable qui ne differeroit pas long-tems à porter la Guerre dans ses Etats. En effet, ses blessures ne l'empêcherent pas de la continuer par ses Lieutenans; il fit faire des courses dans la Lorraine, & dans le Territoire de Verdun qui s'étoit déclaré pour la Ligue; il en raporta un grand butin; trois semaines après, à demi gueri des deux blessures qu'il avoit reçües au combat de Beaumont, il attaqua & prit sur le Duc de Lorraine la ville de Dun sur la riviere de Meuse à cinq lieües de Sedan, d'où il incommoda autant les Lorrains, qu'il en étoit luy-même incommodé, avant qu'il s'en fût rendu maître.

De Thou ibid. pag. 238.

Le Duc de Boüillon n'en fût pas demeuré-là; il eût poussé plus loin ses conquêtes sur le Duc de Lorraine, mais il en fut détourné par les lettres de ses amis de l'une & de l'autre Religion. Les Catholiques luy mandoient que l'on pressoit extrémement la conversion du Roy, & qu'il ne pourroit se dispenser de se resoudre enfin à faire cette démarche si nécessaire, puisqu'il n'avoit que ce seul moïen d'empêcher les Etats Géné-

raux assemblez à Paris d'élire un autre Roy. Ils ajoûtoient que comme il avoit beaucoup de crédit sur son esprit, & plus de part que personne à sa confiance, ils le prioient de favoriser la seule chose qui pouvoit terminer les guerres civiles, & sauver la France qui étoit sur le penchant de sa ruine; qu'il étoit d'autant plus obligé de ne point s'opposer à la conversion du Roy, que ce qu'il devoit à sa patrie, ne luy permettoit pas de le faire, & que la Religion dont il faisoit profession, ne le demandoit pas de luy, puisqu'on étoit résolu de pourvoir à la sûreté & à la satisfaction des Calvinistes. De Thou Liv 106. pag. 339.

Ses amis de la Religion Prétenduë Réformée lui mandoient la même chose touchant la conversion du Roy. Ils le prioient de se rendre incessamment à la Cour, & d'emploïer tout le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de ce Prince pour l'empêcher de faire une démarche si préjudiciable à leur Religion, & qui entraîneroit enfin sa ruine.

Le Duc de Boüillon étoit trop éclairé pour n'être pas persuadé que dans la situation des choses la conversion

du Roy étoit abſolument nécéſſaire. Il aimoit ſa Religion, mais il aimoit auſſi ſa patrie, & ſes vües particulieres ne lui permettoient pas de s'oppoſer à une choſe dont l'exécution de ſes deſſeins dépendoit abſolument. D'ailleurs il étoit convaincu que le Roy ne pourroit pas ſe diſpenſer de pourvoir à la ſûreté & à la ſatisfaction des Calviniſtes, & qu'ils obtiendroient plus de graces de lui que de tout autre qui pourroit parvenir à la Couronne, ou de lui-même ſi le refus de ſe convertir l'empêchoit d'en être paiſible poſſeſſeur.

Memoires de du Pleſſis Mornay. tom. 2. l'an 1593.

Ces pensées firent réſoudre le Duc de Boüillon à ſe rendre au plutôt auprès du Roy. Mais il s'y conduiſit avec tant de prudence & de ſecret, qu'on ne ſçauroit que par conjecture, qu'il ne ſe ſeroit pas opposé à ſa converſion, ſi ſes interêts particuliers qu'il ne perdoit jamais de vûë, n'avoient pas demandé qu'il la favoriſât du moins en ſecret, puiſque les ménagemens qu'il étoit obligé de garder avec ceux de ſa Religion, ne lui permettoient pas de le faire publiquement.

Ce que les Calviniſtes avoient ſi

fort apprehendé, arriva enfin. Le Roy malgré leurs oppositions, pour des raisons qui ne pouvoient être plus fortes, abandonna leur Religion, & fit profession publique de la Catholique. * Sa conversion & son Sacre * qui la suivit de près, ramena à son obéïssance la plûpart des Grands & des Villes considerables qui avoient suivi le parti de la Ligue. Si Paris ne leur en donna pas l'exemple, du moins il le suivit, & la reduction de cette grande Ville * acheva de ruiner les projets des Espagnols & de la Ligue que la conversion du Roy & celle des Princes du sang avoit déja fort ébranlez. Le bon ordre, la justice, la sûreté publique, suites ordinaires de la paix, étant ainsi rétablis dans le Royaume, le Duc de Boüillon selon la coutume fut au Parlement faire le serment des Maréchaux de France. Il fut suivi de celui que fit le même jour André de Brancas de Villars en qualité d'Amiral de France.

* Le 25. Juillet 1593.

* Le 27. Fev. 1594

* Le 22. de Mars L'an 1594.

De Thou Liv. III. pag. 503. à l'an 1594.

Le Duc de Boüillon perdit quelque tems après Charlote de la Mark sa femme. Elle mourut au Château de Sedan huit jours après être accouchée d'un Prince qui mourut aussi-tôt

De Thou Ibid. pag. 516. Memoires de du-Plessis Mornay

Tom. 2. pag. 433. le 15. Mai 1594.

après sa naissance. Par son testament elle fit le Duc de Boüillon son mari, héritier de tous ses biens. Dès que le Roy qui faisoit alors le siége de Laon, eut appris la mort de cette Princesse, il envoïa à Sedan le Marquis de Rosny depuis Duc de Sully, pour témoigner au Duc de Boüillon la part qu'il prenoit à la perte qu'il venoit de faire, & pour l'assurer en même tems de la continuation de sa protection dans toutes les occasions où elle pourroit lui être nécessaire.

Memoires de Sully pag. 161 165. & 191. impression de Hollande.

Cette assurance donnée de la part du Roy étoit d'autant plus de saison, que le bruit couroit que nonobstant le Testament de la Duchesse de Boüillon, sa succession seroit contestée au Duc son mari. En effet Charles de la Mark Comte de Maulevrier oncle de Charlote de la Mark prétendit que cette succession lui appartenoit, & qu'elle n'en avoit pas pû disposer en faveur de son mari à son préjudice. Le Duc de Montpensier prétendit aussi que les souverainetés de Boüillon, Sedan, Jamets & Raucourt ne pouvoient lui être contestées, puisqu'il y avoit été substitué par Robert de la Mark dernier Duc de

Boüillon de cettte maiſon. Quoique la capacité du Duc de Boüillon s'étendît à tout, & qu'il eût un genie extraordinaire pour démêler les affaires les plus difficiles ; il jugea plus à propos de s'accommoder avec ces deux Prétendans, que de s'engager dans un procès qui le détourneroit de l'exécution de ſes grands deſſeins. L'accommodement fut conclu, & les ſouverainetez de Boüillon, Sedan & Raucourt lui demeurerent en proprieté.

Cependant comme par la mort du Prince de Sedan, le Duc de Boüillon ſe trouvoit ſans enfans, & que les dangers de la guerre auſquels il s'expoſoit continuellement faiſoient apprehender qu'il ne mourût ſans poſterité, ſes amis lui conſeillerent de ſe remarier. Le Roy même ſe déclara pour ſon mariage avec une des filles de feu Guillaume Prince d'Orange. Si cette alliance convenoit aux deſſeins du Roy, elle s'accommodoit parfaitement aux vûës qu'avoit le Duc de Boüillon. Ainſi quelque tems après la mort de ſa premiere femme, il épouſa en ſecondes nôces Eliſabeth de Naſſau, ſœur de Maurice, Prince

d'Orange. Elle étoit fille de Guillaume de Naſſau dont on vient de parler , & de Charlote de Bourbon fille de Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier & de Jacqueline de Longvic ſa premiere femme.

Pendant que ce qu'on vient de raconter , ſe paſſoit du côté de Sedan ; les Eſpagnols aſſiegerent & prirent la Capelle ſur la frontiere de Picardie. Le Duc de Boüillon jugea auſſi-tôt que cette affaire auroit des ſuites , & qu'il ne devoit pas differer à ſe rendre auprès du Roy. Il y étoit d'ailleurs invité par tout le parti Calviniſte qui ſe plaignoit de ce que le Roy , de peur de choquer le Pape , & d'aliener les Catholiques , ne ſe mettoit pas en peine de leur donner ſatisfaction , quoiqu'il la leur eût promis très-poſitivement ; & il étoit perſuadé que les ſollicitations du Duc de Boüillon lui procureroient quelques avantages.

Le Duc de Boüillon étant arrivé à la Cour , trouva le Roy fort animé contre les Eſpagnols. Il ſe plaignoit hautement des injures qu'il en avoit reçûës ; de ce qu'après avoir uſurpé ſi injuſtement ſon Roïaume de Na-

varre, & empêché de tout leur pouvoir par les ſecours donnez à la Ligue, qu'il ne parvînt à la poſſeſſion paiſible de la Couronne de France, ils entretenoient la rébellion dans ſon Roïaume; qu'ils favoriſoient mêmeles conſpirations & les entrepriſes qu'on faiſoit contre ſa vie,&qu'ils en étoient peut-être même les Auteurs, comme ils l'avoient été de toutes celles qui avoient été faites contre la Reine d'Angleterre, & contre les deux Princes d'Orange, Guillaume & Maurice. Le Roy ajoûtoit que contre la foi des Traitez faits avec ſes Prédéceſſeurs, ils venoient tout récemment de s'emparer de la Capelle; qu'il regardoit cette entrepriſe, comme une déclaration de Guerre, qui ne lui permettoit pas de differer plus long-tems à la leur déclarer à ſon tour. De Thou Liv. 111. pag. 516.

Comme ces ſentimens du Roy étoient préciſément ceux que le Duc de Boüillon prétendoit lui inſpirer, il les appuïa de tout le pouvoir qu'il avoit ſur ſon eſprit. Ainſi ce Prince s'y fortifiant tous les jours de plus en plus, il réſolut d'aſſembler ſon Conſeil, pour y déliberer ſur la Guerre qu'il avoit deſſein de déclarer au Roy

d'Eſpagne. Les ſentimens, comme il arrive d'ordinaire, y furent fort partagez, & ſoutenus de part & d'autre avec beaucoup de force & de chaleur.

Ceux qui étoient oppoſez à la guerre, demeuroient d'accord que les Eſpagnols avoient fait au Roy toutes les injures les plus ſenſibles, & qu'il avoit tous les ſujets du monde de s'en plaindre ; que ſon reſſentiment étant très-juſte, les ſuites & la guerre même, s'il la leur déclaroit, ne pourroient
» manquer de l'être. Mais (ajoûtoient-
» ils) eſt-il à propos de la déclarer? La
» raiſon & le bien de l'Etat qui ſont des
» régles ſuperieures, auſquelles toute
» autre conſideration doit ceder, per-
» mettent-elles de ſe rendre aggreſſeur,
» ſi l'on n'a des forces capables d'obli-
» ger ſon ennemi, à faire raiſon des in-
» jures reçûës ? Ils répreſentoient enſuite le Roïaume comme un corps tout couvert de bleſſures, tout épuiſé de ſang & de forces, encore diviſé en lui-même, plein de factions déja découvertes ou prêtes à éclater, rempli de gens ou mal affectionnez au Roy, ou même très-attachez au Roy d'Eſpagne. Ils faiſoient voir au contraire les forces de la maiſon d'Au-

triche ſaines, entieres, unies & bien »
diſciplinées. Que ſi, diſoient-ils, avec »
une partie de ces forces qui ne lui »
étoit pas néceſſaire ailleurs, elle a tant »
donné d'affaires au Roy; que ſera-ce, »
lors qu'irritée par une guerre déclarée »
ſi à contre-tems, elle les déploira tou- »
tes entieres, & attaquera la France »
ouverte, pour ainſi dire, & entamée »
de tous côtez? Car enfin pour peu »
qu'elle veüille ſecourir les Ducs de »
Savoye, de Nemours & d'Epernon, »
que n'a-t-on point à craindre pour la »
Provence, pour le Dauphiné & pour »
le Lyonnois? Sera-t-on plus en ſûre- »
té du côté de la Bourgogne, où le Duc »
de Mayenne ſi attaché au Roy d'Eſ- »
pagne, & qui n'a pas encore fait ſa »
paix avec le Roy, eſt le maître des »
meilleures Villes? Qu'oppoſera-t-on »
au Duc de Mercœur en Bretagne? »
n'y a-t-il pas lieu d'apprehender »
que recevant d'Eſpagne de plus grands »
ſecours qu'il n'en a reçû juſques à pré- »
ſent, il n'oblige enfin le Roy de par- »
tager au moins avec lui cette impor- »
tante Province? Eſt-on plus aſſuré du »
côté de la Picardie, où le Duc d'Au- »
male diſpoſe des Villes de Soiſſons, »
de Ham & de la Fere? Combien de »

„ Provinces (ajoûtoient-ils encore)
„ plus pacifiées en apparence qu'en ef-
„ fet ? Combien de grandes Villes sou-
„ mises au Roy plûtôt par nécessité que
„ par affection ? Combien de Seigneurs
„ qui paroissent avoir les inclinations
„ Françoises, & qui sont Espagnols dans
„ le cœur ? Ils demandoient ensuite où étoient les forces, les armes, les munitions, & sur-tout les fonds pour porter & pour soutenir la guerre en tant d'endroits. Ils representoient que pour fournir à tant de dépenses, le Roy se verroit obligé de mettre de nouveaux impôts sur le peuple ; ce qui seul étoit capable de lui faire perdre l'affection de ses sujets qui étoient épuisés par les guerres dont on ne faisoit que de sortir : qu'ils s'étoient attendus à la suppression, ou du moins à la diminution des anciennes impositions, bien loin d'avoir pû croire qu'on dût en établir de nouvelles : qu'enfin l'autorité du Roy n'étoit pas encore assez affermie, ni les semences de la rebellion assez bien étoufées pour faire de pareilles entreprises ; & que ce seroit une témerité inexcusable d'entreprendre de porter le feu dans la maison d'autrui, avant que de

l'avoir bien éteint dans la ſienne.

Ce diſcours fait par des perſonnes connuës pour très-affectionnées au bien de l'Etat, & très-attachées au ſervice du Roy, fit une très-grande impreſſion ſur les eſprits. Le Roy même en parut touché, & l'on commençoit à eſperer que le parti de la paix l'emporteroit, lorſque le Duc de Boüillon qui étoit à la tête de ceux qui vouloient la guerre, dit, qu'il demeuroit d'accord de tout ce qu'on venoit de repreſenter touchant les maux de la France; mais que c'étoit cela même qui devoit porter le Roy à déclarer la guerre à l'Eſpagne. Qu'il en étoit du corps politique à proportion comme du corps humain, & que ſes maladies devoient être traitées à peu près de la même maniere: que quand le corps étoit ſurchargé de mauvaiſes humeurs au dedans, on tâchoit de les attirer au dehors; qu'ainſi le remede aux guerres civiles étoit une guerre étrangere, & que c'étoit le ſeul moïen d'attirer au dehors ce qui cauſoit le déreglement au dedans; qu'elle étoit d'autant plus néceſſaire dans l'occaſion dont il s'agiſſoit, que le Roy d'Eſpagne avoit fait & faiſoit encore la

De Thou Liv. III. p. 516. à l'an 594.

guerre à la France ſous le nom de la Ligue ; qu'ainſi il y avoit bien moins d'inconvenient à la lui porter dans ſes Etats, qu'à ſouffrir qu'il nous la fît dans les nôtres : que de quelque façon qu'on en uſât avec lui, il n'en ſeroit ni plus ni moins notre ennemi ; qu'il y alloit de la réputation & même de l'interêt du Roy de deſabuſer le monde, de démaſquer le Roy d'Eſpagne, & de faire enfin connoître à toute l'Europe, que l'interêt de la Religion n'étoit pour lui qu'un faux prétexte & qu'il s'agiſſoit ſeulement entre ces deux Monarques des interêts de l'Etat ; que l'illuſion n'avoit que trop duré ; qu'il étoit tems de la diſſiper. Qu'après tout la France n'étoit ni ſi affoiblie, ni l'Eſpagne auſſi puiſſante & auſſi riche qu'on la faiſoit ; qu'elle avoit conſumé ſes tréſors & ſes meilleures Troupes dans les guerres des Païs-bas ; & que ſi elle avoit été auſſi redoutable qu'on le prétendoit, elle n'auroit ni laiſſé perdre tant de belles Provinces que les Princes d'Orange, auſquels le Roy étoit ſi ſuperieur, lui avoient enlevées, ni laiſſé ruiner le parti de la ligue, dont elle ſe promettoit la Couronne de

France, ou du moins le partage du Roïaume en autant de ſouverainetez qu'il y avoit de Provinces : qu'elle avoit plus la réputation d'être riche, qu'elle ne l'étoit en effet ; & que ſi ſes richeſſes étoient auſſi grandes, qu'elle vouloit bien qu'on le crût, elle n'auroit pas fait banqueroute à ſes créanciers, comme on ſçavoit qu'elle l'avoit faite, & que ſes Troupes ne ſe mutineroient pas tous les jours, faute d'être païées de leur ſolde.

Le Duc de Boüillon ajoûtoit à ces raiſons, que le Portugal uſurpé par le Roy d'Eſpagne n'attendoit qu'une occaſion pour rappeller ſes Rois légitimes ; que l'Arragon dont les privileges avoient été ſi ſouvent violez, étoit prêt à ſe revolter : que les Princes d'Italie par les ligues qu'ils faiſoient entre eux & par celles qu'ils étoient prêts de faire avec le Roy, témoignoient aſſez combien la puiſſance du Roy d'Eſpagne leur étoit ſuſpecte : que ce Prince venoit de perdre le Duc de Parme, qui avoit commandé ſes Armées dans les Païs-bas avec tant de gloire & de bonheur ; & qu'il ne recouvreroit pas aiſément un Géneral de ſa capacité & de ſon au-

torité ſur les Troupes. Que la France au contraire réünie ſous un Rôy qui avoit donné tant de preuves de ſavaleur, & qui étoit ſi capable de commander lui-même ſes Armées, étoit en état de tout entreprendre; que ſi avec une partie de ſes forces, malgré les diviſions qui l'affoibliſſoient, elle avoit ſi ſouvent fait tête aux Eſpagnols, & les avoit contraints d'abandonner leurs injuſtes deſſeins; que n'en devoit-on point attendre, ſi avec ſes forces unies, avec les meilleures Troupes, avec les plus grands Capitaines de l'Europe, elle ſe pouvoit une fois réſoudre à leur déclarer la guerre? Qu'à la verité l'union n'y étoit pas encore auſſi grande & auſſi generale qu'il eût été à ſouhaiter; qu'on y voïoit encore des reſtes de l'ancienne diviſion; & que quelques lieux fumoient encore de l'incendie qu'on y venoit d'éteindre: mais qu'une guerre contre l'ancien ennemi de la France acheveroit de réünir tous les François; qu'elle réveilleroit dans tous les cœurs l'amour de la Patrie, & qu'elle confondroit tous ces reſtes de factions & de diſputes de Religion dans l'ardeur de la querelle commune & dans le déſir de ſe vanger du plus dangereux ennemi de la Couronne.

Quelques Catholiques dont les interêts particuliers leur faisoient souhaiter la déclaration de la guerre avec l'Espagne , ajoûtoient à ces raisons du Duc de Boüillon ; que cette guerre romproit les mesures que les Calvinistes avoient dessein de prendre dans leurs assemblées , pour se cantonner dans le Roïaume ; qu'ils avoient souvent demandé la guerre contre le Roy d'Espagne ; qu'on les contenteroit en la leur accordant, & qu'ils pourroient y avoir des emplois qu'il ne seroit pas à propos de leur donner dans une autre occasion ; qu'ils souhaitoient passionnément l'établissement de la République des Provinces unies ; & qu'on ne pouvoit pas la favoriser plus efficacement, qu'en faisant une puissante diversion du côté de la France. Que les Princes Protestansd'Allemagne & la Reine d'Angleterre ne manqueroient pas de seconder le Roy ; que l'unique moïen de les engager à joindre toutes leurs forces aux siennes , étoit de se déclarer ouvertement contre un Prince qui n'étoit pas moins leur ennemi , que le nôtre ; ce qu'ils ne feroient jamais qu'ils ne vissent la Partie bien liée con-

tre l'Espagne. Qu'enfin il y avoit en France un grand nombre de braves gens qui ne sçavoient point d'autre métier que la guerre, & qui n'avoient point d'autre moïen de subsister ; qu'ils troubleroient infailliblement le dedans du Roïaume ; qu'une guerre étrangere les occuperoit, & divertiroit ailleurs les mauvaises humeurs dont le corps politique pourroit à la fin se trouver accablé.

Les Princes quoiqu'élevez au dessus des autres hommes, leur ressemblent assez en toute autre chose. Qu'on ouvre un avis conforme à leurs sentimens, ils le suivront le plus souvent non pas par ce qu'il est le meilleur, mais parce qu'il s'accorde avec leurs inclinations. C'est ce qui arriva à Henry IV. dans l'occasion dont nous parlons. Ce Prince nourri parmi les armes aimoit la guerre. Sa haine contre l'Espagne étoit héreditaire ; elle avoit été fomentée par son éducation parmi les Calvinistes, qui ne connoissoient point après le Pape de plus grand ennemi que le Roy d'Espagne.

De Thou Ibid. Ce fut apparemment ce qui le fit pancher du côté du sentiment du Duc de Boüillon préferablement à l'autre avis

qui paroissoit le meilleur, comme l'évenement le fit voir. Jamais guerre n'eut un plus mauvais succès, & ne parut déclarée plus à contre-tems.

Mais si le Roy agit selon son inclination en se conformant à l'avis du Duc de Boüillon ; le Duc suivit exactement ses interêts en le donnant. Son grand dessein étoit de se faire Chef des Calvinistes de France, comme le Prince Maurice son beau-frere l'étoit des Calvinistes des Païs-bas. Il avoit donc un fort grand interêt à les bien établir, & à leur procurer des avantages qui rendissent cette qualité plus considerable. Cependant depuis la conversion du Roy, les Calvinistes ne subsistoient, pour ainsi dire, que par provision, & à l'abri d'une espece de tréve faite à la hâte, comme le tems l'avoit permis. On y avoit même donné atteinte par tous les Traitez particuliers que le Roy avoit fait avec les Villes & avec les Seigneurs de la Ligue. Les Calvinistes s'en plaignoient hautement depuis long-tems ; mais les ménagemens que le Roy étoit obligé de garder avec les Catholiques & avec le Pape, ne lui permettoient pas de leur donner satisfaction.

Le Duc de Boüillon prévoïoit que l'autorité du Roy s'affermiſſant & devenant plus grande pendant la paix, le rendroit plus indépendant des Calviniſtes, & le mettroit en état de rompre toutes les meſures qu'ils pourroient prendre pour établir leur ſûreté. Une guerre de l'importance de celle qu'il conſeilloit, faiſoit un effet tout contraire. Elle obligeoit le Roy de les ménager, & même de les contenter pour en tirer les contributions & les ſecours dont il ne ſe pourroit pas paſſer, l'Etat étant d'ailleurs fort épuiſé, & peu uni avec ſon Chef. Elle favoriſoit même les projets qu'ils pourroient former pour s'établir. Le Roi embaraſſé dans une guerre, avec un ennemi beaucoup plus redoutable, que le Duc de Boüillon ne l'avoit repreſenté, n'étoit pas en état de l'empêcher, de peur d'exciter une nouvelle guerre civile dans le Roïaume, pendant que toutes ſes forces étoient à peine ſuffiſantes pour s'oppoſer aux entrepriſes du Roy d'Eſpagne. Ce raiſonnement étoit ſi juſte, & les conſequences ſi viſibles, qu'il y a lieu de s'étonner de ce que le Roy ne les eût pas apperçûës. En effet il y a bien de

l'apparence que ſans cette guerre, ſans les mauvais ſuccès dont elle fut ſuivie, les Calviniſtes n'auroient jamais obtenu un Edit auſſi avantageux que celui de Nantes. Le Roy s'en défendit autant qu'il put; le beſoin qu'il eut d'eux, le refus qu'ils firent de le ſecourir dans le beſoin le plus preſſant où il ſe fût encore trouvé, la crainte d'un ſoulevement, l'obligerent & peut-être le forcerent à le leur accorder. Le Duc de Boüillon leur rendit donc le plus important de tous les ſervices, en conſeillant cette guerre & en la faiſant conclure; & l'on peut juger par là de l'autorité qu'il lui acquit parmi eux.

Le Duc de Boüillon avoit encore un autre interêt dans cette guerre, qui n'étoit pas moins conſiderable. C'étoit de favoriſer les conquêtes du Prince Maurice ſon beau-frere, de lui donner le moïen d'étendre les Etats des Provinces-Unies au dépens de l'Eſpagne, de s'y faire un puiſſant établiſſement qui l'égalât aux plus grands Princes, & d'en tirer enſuite les ſecours néceſſaires, pour recouvrer les anciennes dépendances du Duché de Boüillon. Enfin ſans cette guerre le

Duc étoit réduit à se retirer à Sedan, & à passer ses jours dans une inaction qui ne convenoit ni à ses talens pour la guerre, ni à son humeur toûjours ennemie du repos ; au lieu que la déclaration de la guerre contre l'Espagne ne pouvoit au contraire que le rendre nécessaire, & lui procurer de grands emplois. Pour toutes ces raisons le Duc de Boüillon conseilla cette guerre, & fit ensorte par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du Roy, qu'elle fut incessamment déclarée.

Le dix-sept de Janvier de l'An 1595. De Thou Liv. 11 pag. 5 6.

L'on ne fait point ici des conjectures pour embellir son Histoire. Le Président de Thou qui étoit si bien instruit des affaires de son tems, attribuë uniquement aux conseils du Duc de Boüillon la déclaration de la guerre faite à l'Espagne, & lui donne à peu près les mêmes vûës & les mêmes motifs que l'on vient de rapporter.

De Thou Ibid.

En consequence de cette déclaration qui convenoit si fort aux Protestans, les Etats des Provinces-Unies s'engagerent a faire une puissante diversion par Mer & par Terre. Le Duc de Lorraine qui venoit de faire une Tréve avec le Roy, aïant congedié ses Troupes, le Roy les prit à son service au

nombre de cinq mille hommes de pied & de mille chevaux. Balagny souverain de Cambray se chargea d'attaquer l'Artois & le Hainaut ; & le Duc de Boüillon eut le commandement de l'Armée qui devoit agir sur la frontiere de Champagne, & attaquer le Luxembourg. Le Roy l'appelloit son Armée Etrangere, parce qu'elle ne devoit être emploïée que dehors le Roïaume. Le Duc partit aussi-tôt, pour assembler les Troupes qui la devoient composer, & pour engager le Prince Maurice à y joindre un renfort considerable. L'obligation toute récente que ce Prince avoit au Duc, de la puissante diversion qu'il venoit de procurer en sa faveur, ne lui permit pas de le lui refuser. Il fit un détachement de trois mille Fantassins & de cinq Cornettes de Cavallerie de ses meilleures Troupes, sous le commandement du Comte Philippe de Nassau son cousin, & lui ordonna d'aller joindre l'Armée que commandoit le Duc de Boüillon sur la Frontiere de Luxembourg. Mais comme cette jonction n'étoit pas aisée à faire, parce que le Comte de Mansfeld qui commandoit pour le Roy d'Espagne dans le

Luxembourg, devoit s'oppoſer à ſon paſſage, il le fit eſcorter par toute ſa Cavallerie.

Le Comte de Naſſau joignit le Duc de Boüillon à Chevancy ſur la riviere du Chiers. Il s'étoit rendu maître de ce poſte, d'Ivoix, & de quelques autres petites Places, pour y mettre ſes Troupes à couvert pendant l'hyver, & avoir des lieux de retraite en cas de beſoin. Dès que la jonction fut faite, le Duc de Boüillon qui prévoïoit qu'il ne pourroit pas garder long-tems les Troupes que le Comte de Naſſau lui avoit amenées, fit en même tems pluſieurs entrepriſes. Il attaqua Thionville, il tâcha de s'emparer de quelques autres Places; mais le bon ordre que Mansfeld avoit mis dans la Province, rendit tous ſes efforts inutiles. Ce Géneral enleva même quatre Compagnies du Comte Philippe, qui ne pûrent être ſecouruës par les François à cauſe du débordement des eaux. Le Duc de Boüillon en eut bien-tôt ſa revanche. Il étoit prêt d'entrer en quartier d'hyver, lors qu'il apprit que la Cavallerie de Mansfeld étoit en marche pour ſe ſaiſir de quelques poſtes qui euſſent reſ-

De Thou Ibid.

ſeré ſes Troupes. Le Duc aſſemble auſſi-tôt la ſienne, ſe met aux trouſſes de celle de Mansfeld, la rencontre, & en défait onze Compagnies proche Virton. Mais faute d'aſſez grandes forces, il ne fit dans cette Province aucune conquête qu'il pût conſerver. Cependant comme il ſçavoit mieux qu'un autre profiter de ſes avantages, il n'en fût pas demeuré là; mais l'hyver devint ſi rude, & le dégel fut ſui- L'An
vi d'un débordement ſi géneral de tou- 1585.
tes les rivieres, qu'il lui fut impoſſible de faire aucunes entrepriſes. Ces deux inconveniens furent ſuivis de deux autres; les Troupes ſe mutinerent faute de païe, la déſertion devint grande; & le Comte de Naſſau reçût l'ordre de ramener inceſſamment ſes Troupes en Hollande. Le Duc eût bien voulu les retenir; mais les ordres étoient trop précis & trop preſſans pour l'entreprendre. Ainſi pour n'être pas réduit à quitter le Luxembourg, & à faire ſubſiſter ſon Armée aux dépens des Frontieres de France, il réſolut de faire un voïage à la Cour, pour y ſolliciter lui-même le païement de ſes Troupes. Il en parla au Comte de Naſſau, & il obtint de lui

qu'il attendroit ſon retour. Il prit auſ-ſi-tôt la poſte pour ſe rendre auprès du Roy. Il lui répreſenta vivement l'extrémité où l'Armée qu'il commandoit dans le Luxembourg, étoit réduite, le danger qu'il couroit de ſe trouver bien-tôt ſans Armée, ſi l'on n'empêchoit la déſertion en pourvoïant à ſon païement, l'avantage que les ennemis en prendroient, & le tort que cela feroit à la réputation du Roi, d'avoir commencé une guerre qu'il ne pouvoit pas ſoutenir.

Le Roy qui connoiſſoit par lui-même qu'il n'étoit pas poſſible de retenir des Troupes en corps d'Armée, lors qu'elles n'étoient pas païées, demeuroit d'accord de tout ce que le Duc de Boüillon lui répreſentoit ; mais il faiſoit la guerre en tant d'endroits, les Finances ètoient ſi épuiſées, & les recouvremens ſi difficiles, qu'il ne put lui accorder qu'une partie de ce qu'il demandoit. Le Duc fut d'autant plus obligé de s'en contenter, qu'il ſçavoit qu'on lui reprochoit que cette guerre étoit l'effet de ſes conſeils.

Avec ce foible ſecours le Duc fut rejoindre ſon Armée. Le Comte de Naſſau quelque tems après ſe mit en

marche pour retourner dans les Provinces-Unies, qui avoient besoin de toutes leurs Troupes pour exécuter les projets du Prince Maurice. Il croioit devoir profiter de la mort du Duc de Parme & de l'embarras où se trouvoit le Roy d'Espagne, pour choisir des Gouverneurs des Païs-bas Catholiques, sur la fidelité desquels il pût compter, & qui eussent la capacité nécessaire pour y soutenir une aussi grande guerre que celle dont il étoit menacé par la jonction des forces de France, de Hollande & d'Angleterre.

Mais si le Comte de Nassau avoit trouvé de grandes difficultez à pénetrer dans le Luxembourg, lors qu'il y vint joindre le Duc de Boüillon, il y trouva encore de plus grands obstacles à son retour. Mansfeld & Verdugo l'un des meilleurs Officiers qu'eussent les Espagnols dans les Païs-bas, contre la maxime de faire un Pont d'or à un Ennemi qui se retire, lui avoient fermé tous les passages, Le Comte étoit d'avis de les forcer; mais le Duc de Boüillon qui ne comptoit pas beaucoup sur une Armée mal païée, comme étoit la sienne, & accoûtumée à la désertion; & qui vouloit d'ailleurs ména-

ger les Troupes du Prince Maurice, fut d'un ſentiment contraire. Il lui conſeilla de prendre ſon chemin par la Frontiere de Picardie, & de ſe rendre à Dieppe, où l'on feroit trouver des Vaiſſeaux Hollandois pour l'embarquer. Cet expedient fut ſuivi, & le Comte de Naſſau arriva en Hollande ſans aucun riſque.

Comme le départ du Comte avoit affoibli l'armée du Duc de Boüillon, & que faute de païement la déſertion continuoit, il manda au Roy qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre ſur le Luxembourg ; & que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de couvrir la Frontiere de Champagne. Le Roy qui étoit averti que le plus grand effort des Eſpagnols ſeroit du côté de la Picardie, n'approuva pas ſeulement ſon deſſein ; mais il lui écrivit de ſe tenir prêt pour joindre au beſoin le Duc de Nevers, le Comte de Saint-Pol, & l'Amiral de Villars qui avoient ordre de s'oppoſer aux Eſpagnols de quelque côté qu'ils tournaſſent leurs armes. Quelque tems après il lui manda de marcher au ſecours de Ham qui étoit alors une Place de conſequence ſur la Frontiere de Picardie.

Comme c'eſt une des occaſions, où le Duc de Boüillon a fait paroître le plus de valeur & de conduite, & où il courut le plus de riſque, il manqueroit quelque choſe à la ſatisfaction des Lecteurs, ſi l'on ne donnoit pas un détail exact & circonſtancié de cette action.

En exécution des ordres du Roy, le Duc de Boüillon quitta la Frontiere de Champagne, & ſe rendit à S. Quentin avec ce qui lui reſtoit de Troupes pour conferer avec le Comte de Saint-Pol, & Charles de Humieres l'un des Seigneurs des plus accomplis & des plus braves Officiers qui fuſſent en France, ſur ce qu'il y auroit à faire, pour s'oppoſer aux entrepriſes des Eſpagnols. Là il apprit de d'Humieres, que Rône l'un des Chefs de la Ligue qui s'étoit donné au Roy d'Eſpagne, paſſant par Ham, avoit eu de longues conferences avec Loüis de Moi-Gomeron qui commandoit dans le Château; que ſur les plaintes que Gomeron lui avoit faites de ce que depuis long-tems il n'étoit point païé de ſes apointemens, Rône lui avoit conſeillé de prendre ſon parti, de livrer ſa Place au Comte de

L'an 1595.

De Thou Liv. 112.

Hiſt. du Cardinal Bentivo-le, troiſiéme part e liv. 2.

Fuentes, Gouverneur des Païs-Bas Catholiques, d'y recevoir Garnison Espagnolle, & qu'il s'étoit fait fort de lui faire païer ce qui lui étoit dû, & même de lui faire avoir une récompense dont il seroit content: que Gomeron avoit donné d'autant plus aisement dans ce piége, qu'il étoit fort avare, attaché à la Ligue, & par consequent peu affectionné au service du Roy. Qu'en exécution de ce projet, Gomeron avoit reçû dans la Ville une Garnison Espagnolle de quinze cens hommes; qu'il étoit parti pour Bruxelles avec Rône accompagné de deux de ses freres qu'il y devoit laisser en ôtage jusques à l'entiere exécution du Traité, & qu'il avoit laissé dans le Château de Ham sa femme, & Antoine de la Vieuville d'Orvilliers son beau-frere, pour y commander en son absence: qu'étant arrivé à Bruxelles, le Comte de Fuentes, bien loin de tenir ce que Rône lui avoit promis, l'avoit fait arrêter avec ses deux freres, & l'avoit forcé d'écrire à sa femme & à d'Orvilliers de rendre, sa lettre vûë, le Château aux Espagnols: qu'il avoit ensuite écrit lui-même a la femme de Gomeron, que si elle refusoit

de recevoir Olmeda dans le Château avec dix Compagnies Eſpagnolles, il lui envoiroit dans un plat la tête de ſon mari & celles de ſes deux beau-freres : que d'Orvilliers déteſtant la trahiſon & la cruauté des Eſpagnols, & inſtruit par l'exemple de ſon frere de ce qu'il devoit attendre du Comte de Fuentes, avoit répondu que Gomeron lui avoit confié le Château de Ham, & qu'il ne le rendroit jamais qu'à lui même, lorſqu'il le verroit en liberté.

D'Humieres ajoûta qu'enſuite de cette réponſe, d'Orvilliers qui vouloit apparemment garder pour lui-même le Château de Ham, s'étoit adreſſé à lui comme au Lieutenant de Roy de la Province, & lui avoit promis de lui donner entrée par le Château, d'où il ſeroit aiſé de chaſſer les Eſpagnols de la Ville, & de remettre cette Place ſous l'obéiſſance du Roy. Qu'il étoit donc queſtion de marcher au ſecours de Ham ; qu'il demeuroit d'accord que cette entrepriſe étoit difficile & dangereuſe ; mais que dans la ſituation des choſes, elle étoit de la derniere importance, puiſque pour peu qu'on differât à ſe prévaloir des

offres de d'Orvilliers, le Comte de de Fuentes qui aſſiegeoit le Catelet, dans l'eſperance de faire enſuite le Siége de Cambray, ne manqueroit pas de venir attaquer en perſonne le Château de Ham, qui n'étoit pas en état de faire longue réſiſtance.

Après que d'Humieres eut parlé de la ſorte, le Duc de Boüillon dit que l'entrepriſe en effet lui paroiſſoit de conſequence pour le ſervice du Roy; mais qu'elle n'étoit pas ſeulement dangereuſe; qu'il la croïoit encore incertaine & douteuſe; que tout dépendoit de la bonne foi de d'Orvilliers, & qu'il ne lui paroiſſoit pas qu'on dût beaucoup ſe fier à un Partiſan de la Ligue, & à un homme auſſi intereſſé qu'il lui paroiſſoit être: que s'il pouvoit trouver ſes ſûretez & ſes avantages du côté des Epagnols, il ſeroit apparemment tenté de manquer de foi; & que ſi cela arrivoit, l'on expoſoit les Troupes du Roy à un danger évident d'être entierement défaites; ce qui rendroit les Eſpagnols maîtres de la Frontiere.

Ce ſoupçon du Duc de Boüillon étoit ſi bien fondé, qu'on apprit dans ce même tems, que d'Orvilliers crai-

gnant que, s'il donnoit passage aux Troupes du Roy par le Château, elles ne s'en saisissent à son préjudice, avoit changé de sentiment, & qu'il ne vouloit plus laisser passer par le Château, mais seulement par un sentier fort étroit entre les murailles & un étang, qui est au dessous. Le Comte de Saint-Pol & le Duc de Boüillon n'étoient pas d'avis de se mettre dans un lieu si dangereux à la merci d'un homme aussi changeant & aussi défiant que d'Orvilliers. D'Humieres seul qui avoit cette affaire à cœur, les assura tellement de la bonne foi de d'Orvilliers, & du succès de l'entreprise, qu'on résolut de repasser la riviere, & de marcher au secours de Ham.

Dès que le bruit de cette résolution fut répandu parmi les Troupes, tout ce qu'il y avoit de noblesse distinguée aux environs, se rendit au Camp pour avoir part à la gloire du recouvrement de Ham. L'on y vit arriver le Comte de Chaunes, Sesseval, Thibaud de Mailly, Emanuel d'Ailly, Pequigny Vidame d'Amiens, Jean de Lisle Marivaut, Timoleon de Goufier, Thoüez, Plainville & Surville, (tous deux du nom d'Estourmel,) Harau-

De Thou Ibid.

cour & Proville, freres de la maiſon de Longueval, François Blanchard des Cluſeaux Gouverneur de Noyon & pluſieurs autres qui ne pouvoient ſouffrir que les Eſpagnols s'établiſſent ſi proche de leurs terres.

Le Duc de Boüillon voïant toute cette Nobleſſe aſſemblée, crut que, puiſqu'elle devoit avoir part au péril, il étoit juſte de lui communiquer le projet & la maniere dont on avoit réſolu de faire l'attaque de Ham. L'on tint Conſeil de Guerre, l'on convint de toutes choſes, & le vingtiéme de Juin à l'entrée de la nuit l'on partit de Flavy. Lorſqu'on fut arrivé proche du Château de Ham, d'Humieres qui connoiſſoit les lieux, fit paſſer deux Régimens & quatre à cinq cens hommes armez de cuiraſſes, le long des murailles du Château par ce ſentier étroit dont l'on a parlé, & les rangea en bataille dans la place qui eſt devant la porte du Château. Le Comte de Saint-Pol & le Duc de Boüillon avec le reſte des Troupes ſe tinrent à portée de donner du ſecours, & de favoriſer l'attaque, ſelon que l'occaſion s'en préſenteroit.

L'an 1595.

Dès que le jour parut, d'Humieres reconnut

reconnut que les Eſpagnols qui s'étoient doutez de l'attaque que l'on devoit faire, s'étoient retranchez & barricadez contre le Château. Cet obſtacle ne ſervit qu'à l'animer, il ſe met à la tête des Troupes, & attaque la barricade de front & par les flancs avec une valeur digne de la réputation qu'il s'étoit aquiſe; mais une grêle de mouſquetades qui pleuvoit des jardins & des maiſons voiſines, & une furieuſe attaque que firent les Eſpagnols l'obligerent de reculer après avoir perdu les plus braves de ſes gens. Les Eſpagnols croïoient en être quites, lorſque d'Humieres recommença une ſeconde attaque plus furieuſe que la premiere; mais un coup de mouſquet l'aïant porté par terre, ſes gens furent encore contrains de reculer. La mort d'un ſi brave homme ſembloit devoir faire abandonner l'entrepriſe; mais bien loin que ſes Troupes en fuſſent épouvantées, le déſir de vanger ſa mort les anima de telle ſorte qu'ils attaquerent pour la troiſiéme fois la barricade, l'emporterent, & ſe rendirent maîtres des maiſons voiſines, dont le feu les avoit ſi fort incommodez. Mais les Eſpa-

gnols y aïant mis le feu, & le vent qui portoit la fumée dans les yeux des François, leur dérobant la vûë des Ennemis, il y eut là un combat plus opiniâtre & plus ſanglant qu'auparavant. Enfin ou ils euſſent été obligez de reculer, ou il n'en fût pas reſté un ſeul, ſi le Duc de Boüillon touché du péril où tant de braves gens étoient expoſez, n'eût forcé une porte; il entra par là dans la Ville, la traverſa avec le danger qu'il eſt aiſé de s'imaginer, fut ouvrir la porte de Noyon aux Troupes du Comte de Saint-Pol, & ſe mit à leur tête pour attaquer les Eſpagnols. Ils ſe défendirent encore quelque tems, mais la partie n'étant pas ègale, ils prirent enfin le parti de faire leur retraite par le Fauxbourg de Saint Sulpice. Le Duc de Boüillon lès y ſuivit; & le combat alloit recommencer, lorſque le Duc s'aperçût que les Troupes qui le ſuivoient, emportées par l'ardeur du pillage, l'avoient laiſſé preſque ſeul. Les Ennemis euſſent ainſi évité leur entiere défaite, ſi cette préſence d'eſprit qui n'abandonnoit point le Duc de Boüillon dans les plus grands dangers, ne lui eût ſuggéré un expédient pour

retirer ſes Troupes du pillage, & les obliger de revenir ſous leurs Enſeignes. Il fit publier que le Comte de Fuentes arrivoit au ſecours des ſiens avec toutes ſes forces, & que ſi l'on ne ſe hâtoit d'achever l'entiere défaite des Ennemis, nos Troupes alloient à leur tour être chaſſées de Ham, & auroient bien-tôt ſur les bras toutes les forces des Païs-Bas Catholiques.

A cette nouvelle on quitte le pillage, on reprend les armes, on ſe rend à l'endroit où le Duc de Boüillon ſuivi d'un petit nombre de braves gens arrêtoit la retraite des Ennemis. Alors les Eſpagnols attaquez de tous côtez mirent les armes bas, & demanderent quartier. Le Duc de Boüillon étoit prêt de le leur accorder ; mais le ſoldat outré de la mort de d'Humieres, & emporté du déſir de la vanger, ſans écouter ſes ordres, fit main baſſe ſur ces Troupes deſarmées & en fit une ſanglante boucherie. Les Eſpagnols y perdirent huit cens hommes, outre quatre cens qui furent faits priſonniers. Tout ce que put faire le Duc de Boüillon qui eſtimoit la valeur même dans ſes Ennemis, fut de ſauver la vie à un Meſtre de Camp & à neuf

Capitaines. Il en donna quatre à d'Orvilliers pour lui servir de garans de la vie de Gomeron & de ses freres, il envoïa les autres prisonniers de guerre à Saint-Quentin & à Noyon. La Ville fut ensuite livrée au pillage. D'Orvilliers en fit faire de grandes plaintes au Duc de Boüillon. Il lui fit réponse que le recouvrement de Ham avoit été plus difficile qu'il ne l'avoit fait; qu'il avoit coûtè assez cher aux Troupes du Roy, pour leur accorder quelque dédommagement; que cela étoit d'autant plus juste, que les Habitans s'étoient déclarez, & avoient çombattu pour les ennemis: qu'en un mot on ne prenoit rien sur lui, mais sur des rebelles & sur les Espagnols à qui son beau-frere avoit livré la place contre la fidélité qu'il devoit au Roy & à sa Patrie.

De Thou Ibid.

La Ville de Ham aïant été recouvrée de la maniere qu'on vient de le raconter, on en donna le commandement à Plainville qui y fut laissé avec son Régiment pour la garder. Les Troupes du Roy resterent encore quelque tems aux environs.

De Thou liv. 112. p. 549.

Pendant que ces choses se passoient à Ham, le Commandant des Es-

pagnols ne s'étoit pas plûtôt apperçû que les François en vouloient a cette Ville, qu'il envoïa en diligence en avertir le Comte de Fuentes que le Roi d'Espagne avoit nommé Gouverneur des Païs-Bas, qui assiegeoit alors le Catelet. Le Comte partit aussi-tôt accompagné de quatre mille hommes d'Infanterie & des mieux montez de sa Cavalerie pour venir au secours de Ham. Il n'en étoit pas loin lorsqu'il apprit la défaite de la Garnison, & que les François étoient les maîtres de la Ville. Il en fut si outré, qu'il fit sur le champ couper la tête à Gomeron, & retourna au Siége du Catelet, qui se rendit cinq jours après. Un si violent procedé offença au dernier point tous les Officiers François, de sorte que la vie des Officiers Espagnols faits prisonniers au recouvrement de Ham, courut grand risque. On envoïa ordre à Saint-Quentin & à Noyon de les resserrer étroitement; & si le Conseil de Guerre en eût jugé, leurs têtes eussent servi de répresailles. Mais le Duc de Boüillon qui en prévoïoit les conséquences, s'y opposa. Il dit qu'il falloit bien se donner de garde de commencer la mauvaise guerre,

pour vanger la mort d'un rebelle & d'un perfide, tel qu'étoit Gomeron ; qu'il n'y avoit aucun Officier François qui ne fût interessé à l'empêcher, puisqu'il n'y en avoit aucun qui pendant toute cette guerre ne fût exposé aux fâcheuses suites d'un pareil procedé : qu'il falloit laisser aux Espagnols toute la honte de semblables cruautez, & tous les reproches qu'on étoit en droit de leur en faire, & ne les pas partager avec eux ; qu'en un mot il ne souffriroit jamais qu'une Armée où il auroit quelque autorité, donnât de si mauvais exemples. L'Archiduc Albert rendit depuis la liberté aux deux freres de Gomeron, & le Comte de Saint-Pol (qui faisoit la fonction de Gouverneur de Picardie pendant le bas âge du Duc de Longueville son neveu qui en avoit le Gouvernement) ne se fiant ni à la fidélité ni à la fermeté de d'Orvilliers, mit de son consentement un autre Commandant dans le Château de Ham.

De Thou Ibid. pag. 150. & 151.

Cependant le Comte de Fuentes qui avoit résolu par le Conseil de Rône de faire le Siége de Cambray, crut que pour y réussir plus aisément, & empêcher les secours de France, il de-

voit se rendre maître de Dourlens petite Ville vers la Frontiere d'Artois à huit lieuës d'Amiens sur la riviere d'Authie. En exécution de ce dessein, après plusieurs marches & contremarches faites exprès pour tromper le Duc de Boüillon qui marchoit de l'autre côté de la Some avec ses Troupes & qui l'observoit, il tomba sur Dourlens, & l'investit vers le milieu du mois de Juillet; mais le Duc de L'An
Boüillon qui s'en étoit défié, y avoit 1595.
fait entrer quinze cens hommes parmi lesquels il y avoit beaucoup de Noblesse, pour la défendre sous les ordres d'Hauraucourt qui commandoit dans la Ville, & de Ronsoy fils de Piennes Gouverneur du Château.

Quoique les Ducs de Nevers & de L'An
Boüillon, le Comte de Saint-Pol & 1595.
l'Amiral de Villars qui commandoient sur les Frontieres de Picardie, eussent beaucoup moins de Troupes que les Espagnols, leur activité, leur valeur & leur experience pouvoient beaucoup traverser ce Siege. Le Comte de Fuentes n'étoit point sur cela sans inquiétude; mais Rône le rassura sur le peu d'intelligence qu'il y avoit entre les Géneraux François, & le succès fit

voir qu'il ne ſe trompoit pas.

Le Duc de Nevers qui devoit commander toutes les Troupes de Picardie, n'eut pas plûtôt reçû la nouvelle du Siége de Dourlens, qu'il partit pour ſe rendre à la tête de l'Armée. Mais les autres Géneraux qui vouloient ſe ſignaler avant ſon arrivée, convinrent entre eux de faire entrer un convoi dans la Place, & ſix cens hommes d'infanterie.

Cayet, vol. 3. Daubigné, tom. 3. liv. 4. c. 9.

Le Duc de Boüillon, le Comte de Saint-Pol & l'Amiral de Villars ne ſe fierent qu'à eux-mêmes de l'eſcorte de ce convoi, à deſſein de reconnoître en même tems de plus près qu'il ſeroit poſſible, la ſituation du Camp des Eſpagnols. Ils prirent pour cela ſeulement douze à quinze cens chevaux. Le Duc de Boüillon marchoit à la tête avec quatre cens; l'Amiral ſuivoit avec une troupe à peu pès égale; & le Comte de Saint-Pol avec cinq cens faiſoit comme l'arriere-garde de cette Cavalerie; l'Infanterie & le convoi qu'on vouloit jetter dans la Place étoient à la queuë.

Cependant le Comte de Fuentes averti par ſes Eſpions de l'approche des François, n'aïant laiſſé dans ſes

tranchées qu'autant de Troupes qu'il en falloit pour repousser les sorties des Assiégez, s'avanca avec le reste de son Armée, & la rangea entre ses retranchemens & un coteau qu'il avoit devant lui.

Le Duc de Boüillon arrivé sur le haut de ce coteau fut fort surpris de trouver l'Armée Espagnole en bataille, & si proche de lui. Deux gros de Cavalerie à droite & à gauche, chacun de huit cens chevaux, n'étoient qu'à quatre cens pas. Un peu plus loin paroissoient 3. autres escadrons,& toute l'infanterie derriere en très-bel ordre sous le commandement de Rône; elle avoit devant elle six piéces de Canon. Le Duc de Boüillon vit bien qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la retraite, & comprit en même tems qu'elle étoit fort difficile. Il envoïa aussi-tôt au Comte de Saint-Pol pour l'avertir de la situation où étoient les Ennemis, & pour le prier en même tems de faire retourner l'Infanterie sur ses pas avec le convoi, & de gagner un bois qui étoit sur le chemin du retour, où il le suivroit bien-tôt. En même-tems il envoïa dire à l'Amiral qu'il n'étoit

point à propos de s'engager; que pour lui il étoit trop près de l'ennemi pour se retirer, sans faire une charge ; qu'aussi-tôt qu'il l'auroit faite, il iroit le joindre.

Le Comte de Saint-Pol suivit exactement l'avis du Duc de Boüillon ; mais Villars répondit brusquement que puisque le Duc vouloit charger, il chargeroit aussi de son côté. Le Duc de Boüillon sans attendre la réponse de l'Amiral, chargea si furieusement les Escadrons ennemis les plus proches de lui, qu'il les renversa ; puis à la faveur de la fumée & de la poussiere il fit sa retraite vers le lieu, où il croïoit que l'Amiral l'attendoit ; mais il le trouva aux mains avec un gros de la Cavalerie Espagnole. Le Duc voulut le faire avertir de se dégager au plûtôt, mais il étoit trop tard ; car de nouveaux Escadrons du Comte de Fuentes étoient tombez sur lui, & l'avoient enveloppé. Cependant comme le Duc de Boüillon vit que l'Armée d'Espagne se mettoit en mouvement pour tomber sur lui, il fit sa retraite en bon ordre, & joignit le Comte de Saint-Pol. Mais l'Infanterie ne put assez tôt gagner le bois. Elle fut cou-

pée, & presque toute prise ou dissipée. Le convoi, & tout ce qu'il y avoit de bagage tomberent entre les mains des Ennemis.

L'Amiral après s'être long-tems défendu avec toute la valeur possible, demeura pris sous son cheval qui en tombant mort lui avoit cassé la cuisse, & fut fait prisonnnier. Il offrit envain une grosse rançon pour sauver sa vie ; il fut tué de sang froid, soit que les Espagnols redoutassent sa valeur, & son experience dans la guerre, soit qu'ils suivissent en cela leur maxime, qui est de ne pardonner jamais à ceux qui ont quitté leur parti après l'avoir suivi. En effet Sesseval & plusieurs autres Officiers de distinction qui l'avoient aussi abandonné, furent traitez de la même maniere : on en usa avec plus d'humanité à l'égard des autres prisonniers qui furent conduits à Arras. La prise de Dourlens fut une des suites de la victoire du Comte de Fuentes.

La petite Armée qui venoit au secours, & qui n'étoit composée que de seize cens chevaux, & de deux mille cinq cens hommes de pied, n'étoit qu'à deux lieuës de Dourlens,

quand ce malheur arriva. Le Duc de Nevers qui la commandoit, chagrin contre le Duc de Boüillon de ce qu'il n'avoit pas attendu ſon arrivée pour l'expédition dont on vient de parler, ne voulut pas en prendre le commandement, quoique le Roy l'en eût nommé Géneral. On tint Conſeil de Guerre dans ces fâcheuſes conjonctures. Après bien des conteſtations on prit le parti de ſéparer l'Armée. Le Duc de Boüillon & le Comte de Saint-Pol avec une partie allerent couvrir le Boulonnois, & le Duc de Nevers ſe retira à Amiens pour veiller à la ſûreté de cette Place & à celle de Corbie & de Saint-Quentin.

Le Duc de Boüillon étant arrivé dans le Boulonnois, ne put ſe réſoudre à demeurer ſur la ſimple défenſive; il attaqua & prit le Château d'Imbercourt en Artois, la Ville & le Comté de Saint-Pol, & quelques autres petites Places; par là il eut le moïen d'étendre ſes quartiers ſur le païs ennemi, d'y mettre ſes Troupes en ſûreté, & de les faire ſubſiſter ſans être à charge au Roy, ni à la Picardie qu'il couvroit de ce côté-là.

Le Comte de Fuentes ne tarda gue-

res à se dédommager de ces petites pertes. Après la prise de Dourlens il assiégea Cambray, & malgré les secours que le Duc de Nevers y fit entrer, il prit la Ville & le Château en beaucoup moins de tems qu'il ne l'avoit esperé lui-même. Il est vrai qu'il en fut redevable aux intelligences que l'Archevêque de Cambray qui étoit alors dans son Camp, avoit dans la Ville, & à l'aversion que les habitans portoient à Balagny & à sa femme qui en avoient usurpé la souveraineté, & qui s'y étoient maintenus d'une maniere assez tyrannique, pour s'attirer la haine de tout le monde. Au reste après de si heureux succès, le Comte de Fuentes se vit obligé de remettre le Gouvernement des Païs-Bas Catholiques à l'Archiduc Albert qui en avoit été pourvû par le Roy d'Espagne.

Dans ce même temps le Roy reçût la nouvelle que le Pape, malgrè l'opposition de la Maison d'Autriche, lui avoit enfin accordé l'absolution; qu'il l'avoit reconnu pour légitime Roy de France, & qu'il luy envoïoit un Légat, (le Cardinal de Medicis Archevêque de Florence) pour lui

faire ratifier en personne ce que ses Procureurs d'Ossat & du Perron avoient promis pour lui. Cette grande affaire qu'on avoit eu tant de peine à conclure, & qui pouvoit en effet contribuer beaucoup à la pacification du Royaume, & à l'affermissement de l'autorité du Roy, servit (pour ainsi dire) pendant quelque temps de contrepoids aux avantages que les Espagnols venoient de remporter sur la Frontiere de Picardie, mais ils en eurent bien-tôt de plus considérables.

L'an 1596. L'on apprit avec surprise que l'Archiduc avoit assiégé & emporté presque dans le même temps la Ville de Calais, & que la Garnison réduite à la défense du Château demandoit du secours. Une nouvelle si fâcheuse & si peu attenduë obligea le Roy de se rendre à Boulogne pour pouvoir de plus près donner ses ordres pour le secours du Château de Calais. Dès qu'il y fut arrivé, il choisit le Noir de la maison de Campagnols, Capitaine au Régiment de Picardie, dont le Frere étoit Lieutenant-de-Roy de Boulogne, pour faire passer du secours dans le Château de Calais. Le Duc de Boüillon s'offrit en même

temps & se chargea de l'escorter. Ils s'acquiterent l'un & l'autre avec succès de ce qu'ils avoient entrepris. Le Duc de Boüillon conduisit le secours jusqu'à ce qu'il fût tout-à-fait hors de danger d'être attaqué ; & le Noir profitant de la nuit & de la marée qui étoit basse, traversa le Canal & entra heureusement dans le Château sans avoir perdu un seul homme.

Comme ce secours ne pouvoit que retarder la prise de la Place, & qu'il n'étoit pas assez considérable pour empêcher les Espagnols de s'en rendre enfin les maîtres ; le Roy dont les forces occupées en trop de lieux différens n'étoient pas capables de chasser les Espagnols de Calais, crut qu'il devoit s'adresser à la Reine d'Angleterre, & qu'il en obtiendroit d'autant plus aisément un prompt secours, qu'outre qu'elle n'étoit pas moins interessée que lui à s'opposer aux progrès des Espagnols, & à les éloigner du voisinage d'Angleterre, il étoit beaucoup plus aisé de secourir Calais pendant que le Château tenoit encore, que d'en chasser les Espagnols lorsqu'ils s'en seroient entierement rendus les maîtres.

D'ailleurs il étoit certain que lorsqu'il avoit été question de porter le Roy à déclarer la Guerre au Roy d'Espagne, la Reine d'Angleterre avoit engagé le Duc de Boüillon à promettre au Roy de puissans secours de sa part, s'il vouloit attaquer les Espagnols de son côté pendant qu'elle les attaqueroit du sien. Il ne s'agissoit donc plus en secourant Calais, que d'exécuter la parole qu'elle avoit donnée. Cela lui étoit d'autant plus aisé, qu'elle avoit dans la Manche sous le Commandement du Comte d'Essex une Armée Navale destinée à s'opposer aux Espagnols s'ils se mettoient en état d'entreprendre quelque chose sur l'Angleterre.

De Thou Liv. 126. pag. 669.

Ces considérations porterent le Roy à choisir le Duc de Boüillon pour aller avec un plein pouvoir traiter avec la Reine d'Angleterre du secours de Calais, & pour convenir avec elle des moïens d'arrêter les progrès des Espagnols. Mais comme l'affaire pressoit, & que la violence des accès d'une fiévre-quarte dont le Duc de Boüillon étoit travaillé depuis quelque temps, ne lui permettoit pas de partir si-tôt; le Roy jugea à propos

d'envoïer Sancy en diligence pour commencer la négociation, en attendant que le Duc de Boüillon pût se rendre à Londres.

A l'arrivée de Sancy en Angleterre, il trouva que le bruit s'y étoit répandu non seulement de la prise de la Ville, mais même de celle du Château de Calais. Il assura que le Château n'étoit pas pris, & que si l'on vouloit presser le secours, on y seroit encore à temps de chasser les Espagnols d'un poste d'où en moins de trois heures de temps, si le vent étoit favorable, ils pourroient passer en Angleterre. Les Anglois étoient assez convaincus de la nécessité d'un prompt secours ; mais comme la Reine vouloit se prévaloir des besoins du Roy, & ne traiter avec luy qu'à des conditions avantageuses, elle ne se pressoit pas de secourir Calais. Cependant dès qu'elle eut appris que Sancy étoit arrivé à Londres, & qu'il seroit incessamment suivi du Duc de Boüillon, elle fit partir Thomas Sidney pour aller à Boulogne assurer le Roy, qu'elle étoit prête d'envoïer au secours de Calais le Comte d'Essex avec l'Armée qu'elle avoit destinée

contre l'Espagne. Mais Sidney ajoûta que la Reine ne le pouvoit faire qu'à condition que le Roy engageroit Calais à la Couronne d'Angleterre pour sureté des sommes qu'elle avoit prêtées au Roy, depuis tant d'années qu'on l'aidoit à soûtenir la Guerre contre ses Ennemis.

De Thou Ibid. Quelque besoin qu'eût le Roy du secours d'Angleterre, il rejetta cette proposition avec indignation : il ajoûta même qu'il lui seroit beaucoup moins honteux d'être dépoüillé par ses Ennemis, que par ses Amis ; que malgré une proposition si étrange, il feroit partir incessamment le Duc de Boüillon avec plein pouvoir de traiter avec la Reine, mais qu'il espéroit que ce seroit à des conditions moins honteuses, que celles que Sidney venoit de lui proposer de sa part. En effet le Duc de Boüillon, malgré cette fiévre opiniâtre dont il étoit toûjours travaillé, partit aussi-tôt après le départ de Sidney. Il arriva en peu d'heures à Douvres ; il y trouva le Comte d'Essex qui se préparoit à aller commander l'Armée Navale qui devoit sous ses Ordres attaquer Cadix, & porter la Guerre en Espagne.

Comme ce deſſein ne convenoit point aux vûës qu'avoit le Duc de Boüillon, & qu'il prévoïoit que s'il s'exécutoit, Calais ne ſeroit point ſecouru, ou ne le ſeroit pas aſſez à temps pour empêcher la priſe du Château ; il crut qu'il devoit commencer ſa négociation par en empêcher, ou du moins par en retarder l'exécution. Il crut auſſi qu'il devoit d'autant plus s'attacher à en détourner le Comte d'Eſſex, que s'il pouvoit le faire entrer dans ſes ſentimens, il lui ſeroit moins difficile d'y amener la Reine, parce que le Comte qui n'avoit jamais été plus en faveur, avoit tout pouvoir ſur ſon eſprit. Le Duc de Boüillon avoit fait amitié avec le Comte d'Eſſex lors de ſon premier voïage en Angleterre, & il l'avoit entretenuë depuis avec d'autant plus de ſoin, qu'elle pouvoit contribuer beaucoup à lui conſerver l'eſtime & la confiance de la Reine d'Angleterre.

Le Comte d'Eſſex de ſon côté eſtimoit le Duc de Boüillon autant qu'il méritoit de l'être. Il connoiſſoit la ſupériorité de ſon génie, & il lui avoit donné dans les occaſions des

marques particulieres de ſa confiance. Dans le premier entretien qu'ils eurent enſemble, le Duc de Boüillon le mit ſur le ſujet de la Guerre qu'il alloit porter en Eſpagne. Il l'en trouva fort entêté, la gloire qu'il prétendoit y acquerir, & l'eſpérance du pillage de Cadix l'y portoient également. A l'entendre dire, les richeſſes des Indes ramaſſées depuis ſi long-temps dans cette Ville ne pouvoient manquer de lui tomber entre les mains; & le Roy d'Eſpagne privé d'une ſi grande reſſource, hors d'état de ſoutenir la Guerre, devoit voir échoüer ſes deſſeins contre l'Angleterre, la France & la Holande.

De Thou Ibid. Le Duc de Boüillon qui alloit toûjours au ſolide, ne fut pas de cet avis. Il lui dit qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner qu'un homme auſſi éclairé que lui, ne s'apperçût pas qu'un pareil projet n'étoit qu'un piége ſpécieux que ſes Ennemis & ceux qui étoient jaloux de la faveur qu'il avoit auprès de la Reine, lui avoient tendu; qu'on ne cherchoit qu'à l'éloigner pour le perdre dans l'eſprit de cette Princeſſe pendant qu'il ſeroit abſent; qu'il devoit connoître le cœur des femmes

toûjours prévenu pour les objets présens, toûjours prêt à oublier ce qu'elles ne voïent plus : que leur faveur se conservoit par les mêmes moïens par lesquels on l'avoit acquise, par la présence, par les assiduitez, par les complaisances, par l'attention continuelle à prévenir tout ce qui pourroit la détruire. « De quel œil, « continua-t-il, croïez-vous que « la Reine voïe l'empressement que « vous avez de vous éloigner d'Elle. « Et si Elle n'y fait pas d'attention, « combien de gens jaloux de votre fa- « veur s'appliqueront à la lui faire faire, « à l'aigrir contre vous, à vous détrui- « re dans son esprit ? Quel avantage « par votre éloignement ne donnez- « vous point à vos ennemis ? D'ail- « leurs quelque succès qu'ait cette « Guerre, il ne peut que vous être dé- « savantageux. S'il est heureux, vous « trouvant à la tête des principales for- « ces d'Angleterre, on en prendra oc- « casion de donner des ombrages à la « Reine ; on lui rendra votre pouvoir « suspect ; on vous fera concevoir des « desseins ausquels vous n'aurez jamais « pensé. On vous représentera comme « un homme qui ne met plus de bor- «

„ nes à ſes ambitieux deſſeins, & de
„ qui elle a tout à craindre. Que ſi au
„ contraire vous ne réüſſiſſez pas dans
„ votre entrepriſe, à quelles plaintes,
„ à quels reproches ne ſerez-vous point
„ exposé! Que ne dira-t-on point?
„ Que n'entreprendra-t'on point con-
„ tre vous? On vous fera un crime de
„ votre malheur. Tout ſe déclarera
„ contre vous, perſonne ne parlera en
„ votre faveur.

Ce diſcours fit une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit du Comte d'Eſſex, qu'il en parut tout rêveur; mais le Duc de Boüillon qui comptoit pour rien de l'avoir détourné de l'expédition d'Eſpagne, s'il ne tournoit encore ſon eſprit au ſecours de Calais, prenant avantage de ſon ſilence, continua ſon diſcours & lui dit; qu'il ne blâmoit pas ſa paſſion pour la gloire; qu'elle étoit digne d'un grand cœur comme le ſien; mais qu'il n'étoit pas néceſſaire de l'aller chercher ſi loin, & de donner en s'éloignant de ſi grands avantages à ſes Ennemis; que le ſecours de Calais lui offroit la plus belle occaſion du monde de ſe ſignaler ſans s'éloigner, & qu'il n'y avoit pas moins de gloire à chaſſer

les Espagnols de cette importante place, & à rompre les desseins qu'elle pourroit leur inspirer sur l'Angleterre dont elle étoit si proche, qu'à les aller chercher chez eux au-travers des périls & des tempêtes, & de tout ce qui peut rendre le succès d'une entreprise fort incertain ; qu'en tout cas on ne pourroit pas lui reprocher d'avoir abandonné la défense de son Païs pendant que ses Ennemis étoient, pour ainsi dire, à ses portes. « Vos « Ennemis, ajoûta le Duc, ou n'ose- « ront rien entreprendre contre vous, « lorsqu'ils vous sçauront si proche, « où s'ils le font, comme vous pou- « vez en peu d'heures repasser en An- « gleterre, vous détruirez aisément « leurs projets. «

Ce second discours acheva ce que le premier avoit commencé, & le Comte d'Essex persuadé laissa pénétrer au Duc de Boüillon qu'il n'étoit plus retenu que par beaucoup d'argent qu'il avoit avancé pour équiper l'Armée Navale, tant du sien que de celui de ses amis, & de ceux qui étoient attachez à sa fortune. Mais le Duc lui fit comprendre qu'un favori ne manquoit jamais ni de res-

De Thou Ibid.

ſources, ni de moïens de ſe dédommager, & qu'on trouveroit d'ailleurs de quoy l'acquitter, tant lui que ſes amis.

Le Duc de Boüillon aïant mis de la ſorte le Comte d'Eſſex dans les interêts du Roy, il crut qu'une pareille avance ne contribuëroit pas peu au ſuccès de ſa négociation. Mais lorſqu'il fut arrivé à Londres, il apprit de Sancy qu'il y trouveroit de plus grandes difficultez qu'il ne penſoit. Sancy lui dit que la Reine & ſes miniſtres étoient également choquez de la converſion du Roy, de ſes liaiſons avec Rome, & des bons traitemens qu'il faiſoit tous les jours aux Seigneurs qui avoient tenu le parti de la Ligue; que Guillaume Cecil grand Tréſorier d'Angleterre (qui par l'abſence du Comte d'Eſſex ſe trouvoit à la tête du Conſeil, & qui avoit après lui le plus de pouvoir ſur l'eſprit de la Reine) n'avoit pas fait difficulté de lui dire, que la conformité de Religion étoit ce qui avoit uni juſques alors la Reine avec le Roy de France; que ce Prince aïant jugé à propos de rompre des liens ſi ſacrez, il ne devoit ſe prendre qu'à lui-

De Thou Ibid.

lui-même des ſuites que pourroit avoir une pareille rupture ; qu'en tout cas on ne devoit pas s'attendre qu'on fît pour un Prince Catholique ce qu'on auroit fait pour un Proteſtant. Sancy ajoûta que la Reine qui ſe prévaloit des beſoins du Roy, n'avoit point héſité à lui demander à lui-même Calais pour place de ſûreté : qu'apparemment elle ne s'attendoit pas qu'on la lui donnât, mais que c'étoit un pretexte pour refuſer, ou du moins pour éloigner le ſecours qu'ils venoient lui demander.

Sancy n'avoit point été d'avis que le Roy déclarât ſi-tôt la Guerre au Roy d'Eſpagne. Il avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour l'en détourner ; les ſuites de cette malheureuſe Guerre n'avoient ſervi qu'à l'affermir dans ce ſentiment. Ce fut ce qui le porta à ajoûter encore, que ſans s'arrêter aux Anglois, le Roy ne pouvoit rien faire de mieux, que de faire la Paix avec l'Eſpagne par l'entremiſe du Pape qui la lui offroit ; qu'on recouvreroit Calais par le Traité, & que c'étoit le ſeul moïen d'apprendre aux Anglois, qu'on étoit en état de ſe paſſer de leur ſecours, & qu'il ne

falloit pas traiter un Allié comme le Roy de France avec tant de hauteur.

Le Duc de Boüillon qui avoit conseillé la Guerre contre le Roy d'Espagne, & qui regardoit la Paix, comme la chose du monde la plus contraire au dessein qu'il avoit de se faire Chef des Calvinistes de France, répondit à Sancy, qu'il y auroit de la honte pour eux à abandonner une négociation avant, (pour ainsi dire) que de l'avoir commencée ; que la Religion entre les Princes n'étoit pas ce qui décidoit des affaires ; qu'elle n'étoit pour l'ordinaire qu'un prétexte dont ils couvroient d'autres vûës ; que la Reine d'Angleterre avoit trop d'interêt à secourir le Roy pour croire qu'elle pût se résoudre à l'abandonner, & que la Paix avec le Roy d'Espagne nuiroit trop à la réputation du Roy pour se pouvoir résoudre à la lui proposer.

De Thou Ibid. Cependant comme le Duc de Boüillon étoit trop incommodé de sa fiévre pour aller lui-même à Gréenvic où étoit la Reine, lui présenter ses Lettres de créance, il pria Sancy de luy rendre cet office, & de sçavoir de la Reine quand elle pourroit lui

donner audiance. Sancy se chargea volontiers de cette commission.

A son retour il apprit au Duc de Boüillon, que les Espagnols avoient emporté d'assaut le Château de Calais, & que le peuple allarmé de les voir les maîtres d'une Place si voisine de l'Angleterre, murmuroit haumment de ce qu'on ne l'avoit pas secouruë. Il lui apprit encore que le parti opposé au Comte d'Essex avoit prévalu, & qu'il avoit reçû des ordres si précis de partir pour porter la Guerre en Espagne, qu'il avoit été obligé de mettre à la voile. Sancy conclut de ces deux nouvelles que la perte de Calais alloit si fort augmenter la fierté des Anglois, qu'il n'y auroit plus moïen de traiter avec eux, & que le départ du Comte d'Essex qu'on auroit pû opposer dans le Conseil au grand Trésorier, rendroit encore leur négociation plus difficile. De Thou Ibid.

Le Duc de Boüillon demeura d'accord que le départ du Comte d'Essex étoit un fâcheux contre-temps; mais il prétendit que la prise de Calais ne serviroit qu'à hâter le Traité; & que les Anglois avoient tant d'interêt à ne pas laisser cette Place au pouvoir

des Eſpagnols, qu'ils feroient ſans doute pour la recouvrer, avant qu'on eût le temps de la pourvoir & de la fortifier, ce qu'ils auroient dû faire pour en empêcher la priſe, ou qu'ils abandonneroient les maximes les plus eſſentielles à leur Gouvernement.

En effet la Reine allarmée des ſuites que pouvoit avoir la priſe de Calais par rapport à l'Angleterre même, ſi on laiſſoit aux Eſpagnols le temps de s'y fortifier, envoïa dire au Duc de Boüillon qu'elle lui donneroit audiance dès le lendemain, ſi ſa ſanté lui permettoit de la prendre. Le Duc quoique toûjours travaillé de ſa fiévre, ne manqua pas de ſe rendre le jour ſuivant à Gréenvic. La Reine lui témoigna d'abord la ſatisfaction qu'elle avoit de le recevoir. Elle lui fit pluſieurs queſtions ſur ſa ſanté; puis elle tomba d'elle-même ſur le retour du Roy à la Religion Catholique. Comme elle ſe picquoit d'un grand attachement à la Proteſtante, elle témoigna qu'elle ne pouvoit approuver ce changement; elle ſe plaignit de ce qu'on n'avoit pas daigné la conſulter ſur une démarche de cette importance, & elle ajoûta qu'elle

étoit au moins persuadée qu'elle n'étoit pas l'effet des conseils du Duc de Boüillon.

Le Duc répondit qu'à la vérité il ne l'avoit pas conseillée; mais que le Roy s'étoit trouvé dans des conjonctures si pressantes & même si indispensables, qu'il n'avoit pû la désaprouver. Il expliqua ensuite à la Reine les motifs de ce changement, & il le fit d'une maniere, que s'il ne la persuada pas jusques à le luy faire approuver, il la réduisit au moins à n'y pouvoir trouver à redire. Il ajoûta que si le Roy n'avoit pas pris l'avis de Sa Majesté dans une occasion si importante, ce n'avoit été que par l'extrême considération qu'il avoit pour elle; qu'il lui avoit été aisé de prévoir qu'elle n'approuveroit pas son changement deReligion;que cependant les conjonctures étoient telles qu'il n'y avoit plus moyen de reculer; qu'ainsi il avoit cru qu'il étoit plus honnête de faire cette démarche sans la consulter, que de la faire contre son sentiment après l'avoir consultée. La Reine à peu près satisfaite de cette réponse, témoigna au Duc qu'elle étoit tout-à-fait choquée de ce que Sidney aïant

proposé au Roy de sa part de lui donner Calais pour place de sûreté, il avoit répondu qu'il aimoit mieux la voir au pouvoir des Espagnols, qu'entre les mains des Anglois. Il étoit vrai
De Thou que le Roy avoit fait cette réponse,
Ibid. du moins en termes équivalens, & il n'est pas moins vrai qu'elle avoit quelque chose au moins en apparence qui ne pouvoit que choquer la Reine.

Le Duc répondit que le Roy dans les Lettres qu'il avoit écrites à sa Majesté par Sidney, avoit expliqué sa réponse d'une maniere dont elle avoit lieu d'être contente; qu'en effet si Calais étoit entre les mains des Anglois, elle seroit un sujet inévitable de rupture entre les deux Nations; que le Roy à qui son alliance étoit chere, ne vouloit ni y donner atteinte, ni se mettre en état de la rompre, comme on seroit obligé de le faire pour le recouvrement de Calais; que les Anglois ne rendroient jamais cette Place, s'ils en étoient une fois les maîtres, sur-tout par une restitution volontaire : qu'en un mot il prioit la Reine de se mettre pour un moment à la place du Roy, & de lui faire

l'honneur de lui dire comme elle eût reçû une pareille propoſition.

La Reine au lieu de s'expliquer, répondit que nous devions toûjours donner un ſens favorable à ce qui nous étoit proposé de la part de nos amis; qu'en effet ſon deſſein n'étoit pas de retenir Calais, ſi le Roy lui eût confié cette Place; qu'elle avoit crû que dans la conjoncture préſente rien ne lui convenoit mieux que de la lui donner pour place de ſûreté: que d'un côté elle ne lui demandoit rien du ſien, puiſqu'il n'en étoit plus le maître; que de l'autre ſes forces étoient occupées en trop d'endroits differens pour la pouvoir recouvrer; qu'en un mot quant elle auroit eu deſſein de ſecourir Calais, les vents contraires & le peu de temps que le Château avoit tenu, ne le lui auroient pas permis.

Le Duc de Boüillon étoit trop éclairé pour ſe contenter de cette réponſe; mais comme il avoit de plus grands interêts à ménager, il fit ſemblant d'en être ſatisfait. Cela fit d'autant plus de plaiſir à la Reine, qu'elle ſentoit bien ce que la demande qu'elle avoit faite de Calais, avoit d'offen-

ſant pour le Roy. Le Duc de Boüillon lui propoſa enſuite de renouveller l'Alliance, & de faire un nouveau Traité avec le Roy. La Reine lui dit qu'elle avoit nommé pour cela des Commiſſaires, & qu'ils s'aſſembleroient dès le lendemain. C'eſt ce qui ſe paſſa dans la premiere Audiance que le Duc de Boüillon eut de la Reine.

Il y avoit alors à Londres deux François de réputation ; l'un étoit Guillaume Du-Vair qui avoit été fait depuis peu Conſeiller d'Etat ; l'autre Guillaume Anceau *, fameux pour avoir été emploïé dans pluſieurs négociations auprès des Princes de l'Empire. Quoique ce qui les avoit amenez en Angleterre, n'eût aucun rapport avec la commiſſion du Duc de Boüillon, neanmoins comme le pouvoir du Duc étoit fort étendu, il jugea à propos de les aſſocier à la négociation ; il en écrivit au Roy qui l'agréa : ainſi quatre perſonnes aſſiſterent à la Conférence au nom du Roy ; le Duc de Boüillon, Sancy, Du-Vair & Anceau.

* Il eſt nommé deux fois Ancel dans une Lettre de l'Electeur Palatin du 11. Avril 1597.

Les Commiſſaires des deux Couronnes s'étant aſſemblez, Guillaume

Cecil grand Tréſorier d'Angleterre qui étoit le Chef de la Commiſſion de la part de la Reine, & qui n'étoit point favorable à la France, dit qu'ils avoient été deputez par Sa Majeſté pour écouter les Propoſitions que le Duc & ſes Collegues avoient à faire de la part du Roy, & pour luy en faire enſuite leur rapport. Le Duc répondit que le ſujet qui les avoit amenez en Angleterre, étoit trop public pour qu'il pût l'ignorer; que neanmoins puiſqu'il ſouhaitoit de l'apprendre de ſa bouche, il lui diroit qu'il étoit venu pour traiter avec la Reine; mais qu'avant toutes choſes il falloit ſçavoir ſi elle avoit deſſein de traiter avec le Roy, parce que ſans ce préliminaire, il ſeroit fort inutile qu'il s'expliquât davantage ſur ſa Commiſſion & ſur les conditions du Traité. Cecil répartit que puiſque les affaires du Roy ne lui permettoient pas de ſe paſſer du ſecours de la Reine, mais d'un ſecours qui fût conſidérable & prompt, il étoit bon de ſçavoir quel avantage la Reine en pourroit tirer, & ce que le Roy étoit réſolu de faire en ſa faveur; que ce Préliminaire n'étoit pas moins important que ce-

De Thou Liv. 126. p. 670. & les ſuivantes.

F v

lui que le Duc venoit de proposer.

Comme le dessein de Cecil étoit de se prévaloir des Propositions que les François pourroient faire, le Duc de Boüillon crut qu'il ne devoit pas lui donner cet avantage, & qu'il falloit s'en tenir aux Propositions générales. Il répondit donc à Cecil qu'il s'agissoit de s'unir contre l'Ennemi commun des deux Nations ; que le Roy d'Espagne n'en vouloit pas moins à l'Angleterre, qu'à la France; que rien ne lui pouvoit arriver de plus avantageux que de les voir désunies, comme au contraire il n'avoit rien tant à redouter que l'union de leurs forces : que d'affoiblir cet Ennemi, que de l'obliger à partager ses forces, que de faire de grandes diversions, que de l'attaquer chacun de son côté, étoit un avantage assez grand pour n'en pas demander d'autres ; & qu'il étoit d'autant plus juste de s'en contenter, que c'étoit à la sollicitation de la Reine, que le Roy avoit déclaré la Guerre au Roy d'Espagne. Que lors qu'il s'agissoit de faire cette déclaration de Guerre si importante, si avantageuse à l'Angleterre, la Reine sans autres conditions avoit promis de grands se-

cours ; qu'on comprenoit alors que ce lui étoit un assez grand avantage, que le Roy occupât une partie des forces des Espagnols, qu'il attirât sur son Royaume une partie des efforts qu'ils étoient en état de faire contre l'Angleterre & contre les Provinces Unies. Qu'à present qu'on le voïoit engagé, on vouloit qu'il fît des offres, on demandoit des sûretez & des avantages, on exigeoit des dédommagemens; qu'en un mot on vouloit profiter des besoins où le Roy ne s'étoit jetté qu'à la considération de la Reine & à sa sollicitation; qu'on pouvoit d'autant moins le nier, que c'étoit à lui-même que la Reine s'étoit adressée pour engager le Roy à rompre avec l'Espagne ; qu'elle lui avoit promis par son entremise les secours qu'il s'agissoit de lui donner ; qu'elle les avoit promis sans autre condition que de la diversion que le Roy avoit faite; que le Roy aïant tenu sa parole, la Reine devoit tenir la sienne ; & que personne n'étoit plus en droit d'en demander l'exécution que lui Duc de Boüillon, puisque c'étoit lui qui l'avoit portée au Roy de la part de la Reine.

Comme Cecil qui étoit dans la plus étroite confidence de cette Princeſſe, ſçavoit mieux que perſonne la vérité de ce que diſoit le Duc de Boüillon, il fut obligé de le prendre ſur un ton plus moderé ; mais ſon peu de diſpoſition à ſecourir le Roy, ne laiſſoit pas d'y paroître. Il dit donc qu'il ne croïoit pas qu'on pût avec juſtice ſe plaindre de la Reine, ni demander d'elle, qu'elle fit plus pour la France & plus contre l'Eſpagne, que ce qu'elle avoit fait juſques alors, & ce qu'elle continuoit de faire tous les jours. Qu'elle faiſoit par Terre & par Mer, dans l'Europe & dans les Indes, une cruelle Guerre à l'Eſpagne ; qu'elle faiſoit faire des diverſions du côté des Provinces Unies dont il ne tenoit qu'à la France de profiter ; qu'elle venoit d'envoïer contre l'Eſpagne une puiſſante Armée Navale qui l'obligeroit de garder une partie de ſes forces pour ſe défendre, & qui l'empêcheroit d'attaquer la France avec autant de vigueur qu'elle auroit pû le faire ſans cette diverſion. Il ajoûta qu'il croïoit qu'on n'avoit pas encore oublié les ſecours que la Reine avoit envoïé tant de fois au Roy, ni plus de

quinze cens mille écus d'or qu'elle lui avoit prêtez & qu'on ne parloit point de lui rendre; qu'après tant d'avances faites du côté de la Reine, elle avoit lieu de s'attendre plûtôt à des remercimens qu'à de nouvelles demandes, & qu'on devoit d'autant moins les faire, qu'on ne pouvoit pas douter que l'épargne de la Reine ne fût épuisée, & que toutes ses ressources suffiroient à peine à soûtenir la Guerre contre l'Espagne. Cecil ajoûta de plus que les affaires du Roy n'étoient pas en si mauvais état qu'on les faisoit, & qu'il pouvoit se soûtenir par ses propres forces; qu'il avoit fait la Paix avec le Duc de Lorraine; qu'il venoit de conclure l'accommodement du Duc de Mayenne; que celui du Duc de Mercœur étoit à la veille d'être conclu: que tant de circonstances favorables achevoient d'établir l'autorité du Roy, & de le rendre le maître absolu dans tout son Royaume; qu'à la vérité les Espagnols venoient d'entamer sa Frontiere & de lui enlever quelques Places; mais que ces pertes n'étoient pas comparables à l'avantage qu'il pouvoit tirer de Marseille qu'il venoit de recouvrer si heureusement.

Comme ce diſcours alloit ou à ne point donner de ſecours au Roy, ou à le lui vendre bien cherement, le Duc de Boüillon répondit que la France ne faiſoit que de ſortir d'une cruelle Guerre Civile qui l'avoit épuiſée d'hommes & d'argent; qu'on avoit lieu d'eſpérer que la Paix domeſtique rétabliroit enfin ſes forces, y rameneroit l'abondance, & la mettroit en état d'acquitter ſes dettes & de n'être plus à charge à ſes Alliez; mais qu'il falloit du temps pour cela: que cependant la Guerre preſſoit, & qu'elle ne pouvoit ſe faire qu'avec des hommes & de l'argent. Que l'Angleterre au contraire toûjours tranquile au-dedans n'avoit jamais été ni plus riche ni plus peuplée qu'elle l'étoit ſous le glorieux regne de la Reine, ni plus en état de dompter ſes Ennemis & de ſecourir ſes Alliez; qu'il y avoit cette différence entre le Roy & la Reine, que cette Princeſſe dont le Royaume n'avoit point encore été ſi puiſſant, pouvoit y lever autant d'hommes & autant d'argent qu'il lui plaiſoit; au lieu que le Roy maître d'un Royaume épuisé, & dont l'autorité n'étoit pas encore aſſez bien af-

fermie, étoit obligé de ménager ses nouveaux Sujets, & d'éviter tout ce qui pourroit renouveller la Guerre Civile : qu'il étoit bien éloigné d'y pouvoir lever autant d'hommes & autant d'argent que la Guerre dont il s'agissoit le demandoit ; & que s'il pouvoit la soûtenir par ses seules forces, il n'auroit recours ni à la Reine ni à ses autres Alliez ; que l'indépendance étoit trop chere aux Souverains pour avoir recours à autrui, lorsqu'ils s'en pouvoient passer.

Sancy ajoûta à ce que le Duc de Boüillon venoit de dire, qu'on ne prétendoit pas que l'avantage du Traité qu'on proposoit, fût tout entier du côté du Roy, & que soit qne l'Angleterre fût attaquée, soit que la Reine voulût attaquer l'Espagne, le Roy pouvoit l'aider de ses Ports & de ses Vaisseaux ; ce qu'il ne feroit pas en état de faire, si par le refus du secours qu'il demandoit, il étoit forcé de faire la Paix avec le Roy d'Espagne.

Cecil qui étoit naturellement fier, & qui n'aimoit pas la France, interrompit Sancy, & lui demanda où étoient ces Vaisseaux sur lesquels il supposoit qu'on pût compter. Sancy

répondit que ſans parler de ceux qui étoient dans les Ports moins voiſins de l'Angleterre, il y en avoit un aſſez bon nombre à la Rochelle, à Bourdeaux, & à Saint-Malo. C'eſt dommage, répondit Cecil, de ce que le Roy n'en eſt pas le maître. Sancy alloit répliquer avec la vivacité qui lui étoit naturele : mais le Duc de Boüillon qui jugeoit que Cecil ne demandoit pas mieux que d'avoir un prétexte pour rompre la Conférence, prit la parole ; & appuïant ce que Sancy avoit dit de l'utilité que la Reine pourroit tirer du Traité qu'on propoſoit, il dit que les affaires d'Irlande ne laiſſoient aucun lieu de douter que les Eſpagnols n'euſſent deſſein d'y faire une deſcente pour paſſer de-là en Angleterre ; mais qu'aſſurément ils ne feroient pas cette deſcente avec des Troupes nouvellement levées en Eſpagne, qui ne feroient encore ni aguerries, ni diſciplinées, ni endurcies à la fatigue ; qu'il étoit aisé de juger qu'ils en uſeroient comme ils avoient fait du temps du Duc de Parme ; qu'ils ſe ſerviroient contre l'Angleterre de ces excellentes Troupes qu'ils avoient dans les Païs-Bas, &

qu'ils les remplaceroient des nouvelles levées d'Espagne ; que l'unique moïen de rompre ce dessein , étoit que Roy secouru de l'Angleterre les attaquât si vivement & leur donnât tant d'affaires, qu'ils ne fussent pas en état d'affoiblir ces Troupes & d'en transporter ailleurs une partie. Le Duc ajoûta qu'il y avoit encore une chose qui pouvoit beaucoup contribuer à ruiner l'Armée d'Espagne; que les Espagnols prenoient en Hollande les étofes dont ils avoient besoin pour habiller leurs Soldats , & la plus grande partie de ce qui leur étoit nécessaire pour leur subsistance : qu'en leur retranchant ce secours , leur Armée attaquée vivement d'ailleurs ne pourroit pas subsister , & seroit dans peu de temps infailliblement ruinée : qu'il falloit pour cela que les Provinces Unies rompissent tout commerce avec l'Espagne, & qu'ils ne pourroient pas s'en dispenser , si la Reine d'Angleterre qui y pouvoit tout, le leur demandoit d'une maniere à n'être pas refusée.

Ce que disoit le Duc de Boüillon étoit si vrai, ou du moins si vraisemblable, que Cecil tout résolu qu'il

étoit à ne demeurer d'accord de rien, n'eut point de réponſe à y faire. Ainſi ſans s'attacher à tout ce qu'il y avoit de plus ſolide & de plus eſſentiel, il dit que ce ſeroit commettre la Reine, que de l'engager à faire une pareille demande aux Provinces Unies; qu'indubitablement elle ſeroit refuſée, parce que les Hollandois avoient pour maxime d'avoir toûjours un commerce libre avec toutes les Nations de l'un & de l'autre monde; qu'ils ne ſouffriroient jamais qu'on les gênât ſur cet Article, & qu'il étoit ſi fondamental parmi eux, que la Guerre ne les empêchoit pas de continuer le commerce avec leurs Ennemis.

Ce détour de Cécil choqua ſi fort Sancy, que ſans conſulter le Duc de Boüillon ni ſes autres Collegues, il l'interrompit avec chaleur, & lui dit que puiſqu'aucune propoſition ne lui convenoit, le Roy ſeroit fort obligé à la Reine, ſi (ſans leur faire perdre un temps qu'ils emploïeroient plus utilement ailleurs) elle vouloit bien s'expliquer préciſément ſur ce qu'elle avoit deſſein de faire dans l'occaſion dont il s'agiſſoit; que ſur cela le Roy prendroit ſon parti, & que les An-

glois s'appercevroient enfin, mais peut-être un peu trop tard, de l'interêt qu'ils avoient à ſecourir puiſſamment un Prince qui étoit leur Allié depuis ſi long-temps, & à détourner une Guerre qui tomberoit à la fin infailliblement ſur eux.

Cecil qui avoit autant de flegme que Sancy avoit de vivacité, profita de l'ouverture qu'il lui faiſoit pour rompre la Conférence, & répondit froidement que puiſqu'il s'agiſſoit de ſçavoir précisément les intentions de la Reine, on ne pouvoit paſſer outre ſans la conſulter; ainſi il lui renvoïa l'affaire, & chacun ſe ſépara ſans être convenus de ſe raſſembler.

Deux jours après la Reine envoïa prier le Duc de Boüillon de continuer les Conférences. Le Duc qui étoit choqué des hauteurs de Cecil (quoiqu'il les eût diſſimulées) répondit que la ſeule conſideration qu'il avoit pour la Reine pouvoit l'engager à les reprendre; mais que ce ſeroit à condition qu'on auroit plus d'égard pour le Roy qu'il repréſentoit, pour ſa perſonne en particulier, & pour ſes Collegues, & qu'on penſeroit tout de bon à les ſatisfaire, ou

à leur permettre de ſe retirer. Le lendemain les Députez ſe raſſemblerent. Le Duc de Boüillon parla le premier, & dit qu'il ne pouvoit revenir de l'étonnement où il étoit, de ce que les Anglois ſi éclairez d'ailleurs ſur leurs interêts, ou ne connoiſſoient pas, ou faiſoient ſemblant de ne pas comprendre que le Roy d'Eſpagne en vouloit plus à l'Angleterre, qu'à la France; & qu'ils avoient plus d'interêt que le Roy à la Guerre dont il s'agiſſoit. Que la ſeule démarche que les Eſpagnols venoient de faire en attaquant Calais, & en s'en rendant les maîtres, ſuffiſoit pour les en convaincre; qu'il étoit évident que pluſieurs autres Places leur convenoient bien mieux, ſoit qu'ils en vouluſſent à la France, ſoit qu'il fût queſtion d'agir contre les Provinces Unies; mais que Calais qui n'étoit qu'à ſept lieuës de l'Angleterre, leur convenoit auſſi tout autrement pour y porter la Guerre; qu'ils l'avoient regardé comme un poſte très-propre à rompre le Commerce du Septentrion dont les Anglois tiroient tant d'avantages. Qu'ils ne pouvoient oublier leurs entrepriſes continueles ſur les Indes Occidenta-

les qui étoient le grand objet de leur jalousie; & que le motif de les conserver, étoit seul capable de les porter à se rendre les maîtres de l'Angleterre; qu'ils n'appréhendoient pas que la France les troublât dans la possession où ils étoient de ces riches Païs; mais qu'ils avoient tout à craindre des Anglois, de leurs forces maritimes, du grand nombre de leurs Vaisseaux, de leur application au Commerce: qu'en un mot le passé les instruisoit de ce qu'ils avoient à craindre pour l'avenir; qu'il ne falloit pas porter ses vûës fort loin pour être persuadé que le grand interêt des Espagnols étoit de réduire les Anglois sur un pied qu'ils n'en eussent plus rien à apprehender. Que si les Anglois étoient à leur place, ils feroient les mêmes projets; qu'ainsi il n'y avoit pas lieu de douter que les Espagnols n'eussent les mêmes vûës; qu'ils étoient d'autant plus en état de les exécuter, que le Roy d'Espagne avoit un Parti en Irlande & en Angleterre, tout prêt à seconder ses desseins; que ce Parti étoit celui des Catholiques; qu'il n'y avoit rien qu'ils ne fissent pour se délivrer de l'oppression où ils préten-

doient être ; qu'on ne pouvoit douter de leur intelligence avec les Espagnols, & que ce qui se passoit en Irlande en étoit une preuve convainquante.

Enfin le Duc de Boüillon ajoûta que le grand zéle que le Roy d'Espagne faisoit paroître pour la Religion Catholique, le porteroit plûtôt à attaquer l'Angleterre sous prétexte de l'y rétablir, que la France où cette Religion dominoit, & où elle étoit suivie par le plus grand nombre ; qu'à la vérité la Religion ne seroit pour lui qu'un prétexte, mais qu'un prétexte aussi spécieux n'étoit que trop capable de déterminer un Prince du caractere du Roy d'Espagne.

Après que le Duc de Boüillon eut parlé de la sorte, Sancy fit de nouvelles instances pour qu'on leur donnât satisfaction sans s'assembler davantage, ou qu'on leur permît de se retirer.

Mais Cecil prenant avantage de ce que le Duc de Boüillon avoit dit, répondit que la Guerre dont l'Angleterre étoit menacée, que les troubles d'Irlande, que ce qu'on avoit à crain-

dre des Catholiques d'Angleterre, étoit précisément ce qui empêchoit la Reine de se défaire de ses Troupes & de son argent, & de donner au Roy tous les secours qu'elle souhaiteroit de tout son cœur de lui donner; mais que les dangers dont son Etat étoit menacé, l'obligeoient de ménager ses Finances, & de garder ses forces pour la défense de son Royaume : que cependant pour donner au Roy de nouvelles marques de sa bonne volonté, elle consentiroit qu'il fît lever à ses dépens trois mille hommes en Angleterre, à condition toutefois qu'on leur païeroit un mois de solde de l'argent du Roy, avant que de les faire passer en France.

Le Duc de Boüillon après avoir conféré en particulier avec ses Collegues, répondit que si le Roy avoit de l'argent pour lever des Troupes à ses dépens, il en leveroit plus aisément, en plus grand nombre, & à moins de frais en Suisse & en Allemagne, qu'en Angleterre; qu'ainsi, comme la proposition faite par Cecil de la part de la Reine ne lui convenoit point, il ne leur restoit plus rien a faire que de prendre congé

de la Reine & de s'en retourner en France. C'eſt ainſi que la ſeconde Conférence fut encore rompuë ſans rien conclure.

Fin du quatrième Livre.



SOMMAIRE
du cinquiéme Livre.

LEs Commiſſaires nommez par la Reine d'Angleterre commencent les Conférences. Ce qui s'y paſſa de part & d'autre. Grandes difficultez que trouve le Duc de Boüillon à la concluſion d'un Traité avec l'Angleterre ; il les ſurmonte par ſon habileté & par ſa fermeté. Concluſion du Traité. Ses Conditions. Le Duc de Boüillon paſſe en Hollande, où il conclud un nouveau Traité de Ligue offenſive & deffenſive avec les Provinces-Unies contre l'Eſpagne. Anceau envoïé en Allemagne, ſollicite envain les Princes de l'Empire à entrer dans cette Ligue. Le Duc de Boüillon revient en France, & va paſſer quelque temps à Sedan. Les Calviniſtes tiennent pluſieurs Aſſemblées ; ils y font au Roy pluſieurs demandes qui ne convenoient point à l'état de ſes affai-

res. Le Duc de Boüillon s'entend avec eux, & les appuïe ſous-main. Les Eſpagnols ſurprennent Amiens. Paris devenu Frontiere par la priſe de cette Ville jette le Roy dans de grands embarras. Les Calviniſtes en profitent; ils tiennent diverſes Aſſemblées. Ce qui ſe paſſa dans ces Aſſemblées. La part qu'y eut le Duc de Boüillon. Il ſe rend à l'Aſſemblée de Chatelleraut avec tous les plus grands Seigneurs du Parti. Ce qui ſe paſſa à cette Aſſemblée. Comment le Duc de Boüillon juſtifioit le conſeil qu'il donna aux Calviniſtes de profiter de la priſe d'Amiens par les Eſpagnols, pour obtenir du Roy tout ce qu'ils croïoient néceſſaire pour leur ſureté. Grands embarras où il jette le Roy. Il invite le Duc de Boüillon au Siége d'Amiens. Le Duc refuſe de s'y rendre, & ſe retire dans ſa Vicomté de Turenne. Après un long & pénible Siége, le Roy reprend Amiens. On s'aſſemble à Vervins pour traiter de la Paix avec l'Eſpagne. Le Roy ſuivi d'une par-

tie de ſes Troupes, marche vers la Bretagne pour obliger le Duc de Mercœur à ſe ſoûmettre. Ce Duc fait ſa Paix avec le Roy. A quelles conditions. Le Roy étant à Angers ordonne au Duc de Boüillon de ſe rendre auprès de lui. Il n'oſe déſobéïr & s'y rend. Le Roy va en Bretagne pour achever de pacifier cette Province. Etant à Nantes il accorde aux Calviniſtes l'Edit de Nantes. La Paix avec l'Eſpagne eſt concluë à Vervins. Le Comte de Maulevrier de la Maiſon de la Mark, ſecondé des Eſpagnols attaque Sedan qu'il prétendoit lui appartenir, nonobſtant la donation qui en avoit été faite au Duc de Boüillon. Il ſe rend à Sedan. Le Duc de Savoye vient en France pour traiter avec le Roy du Marquiſat de Saluces qu'il avoit uſurpé pendant les Troubles. Il y forme la conſpiration du Maréchal de Biron, & retourne en Piedmont ſans avoir pû s'accorder avec le Roy. Divers mouvemens dans les Provinces de-delà la Loire. Le Roy découvre la conſpi-

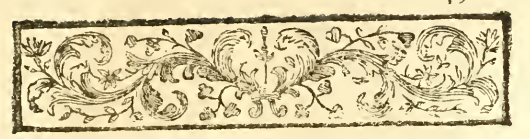
ration de Biron. Ce Maréchal est condamné à mort & exécuté. Le Duc de Boüillon quitte Sedan pour se rendre à Turenne avec la permission du Roy qui se repent de la lui avoir donnée. Les Ennemis du Duc de Boüillon tâchent de l'impliquer dans la conspiration du Maréchal de Biron. Il en est averti, & se tient sur ses gardes. Le Roy lui écrit pour l'engager de se rendre auprès de lui. Le Duc de Boüillon s'en excuse ; il écrit au Roy pour se disculper de la conspiration de Biron. Le refus qu'il fait de se rendre auprès du Roy, augmente les soupçons de Sa Majesté. Le Duc part pour Castres pour s'y justifier devant la Chambre de l'Edit. Le Roy en est fort choqué, déclare cette Chambre incompétante pour juger l'affaire du Duc de Boüillon, & lui en interdit la connoissance au grand mécontentement du Parti Calviniste. Le Duc de Boüillon engage ce parti à se déclarer pour lui auprès du Roy qui le trouve fort mauvais. Le Parti ne laisse pas de

ſolliciter en ſa faveur. Le Roy rejette leurs ſollicitations, & en eſt plus irrité contre le Duc de Boüillon qui de ſon côté ſe retire à Geneve, & enſuite à Heidelberg auprès de l'Electeur Palatin ſon beau-frere. Le Roy en eſt très-mécontent. Cette retraite augmente ſes ſoupçons. Sa Majeſté réſoluë de lui faire faire ſon procez, communique cette réſolution à la Reine d'Angleterre, & la conſulte ſur ce qu'il devoit croire des accuſations qu'on faiſoit contre le Duc de Boüillon. La Reine refuſe d'abord de ſe mêler de cette affaire; mais enfin preſſée par le Roy, elle n'omet rien pour juſtifier le Duc de Boüillon. Le Roy le trouve mauvais, mais il diſſimule. Le Duc de Boüillon compoſe lui-même ſon Apologie. Il y rapporte toutes les accuſations qu'on faiſoit contre lui. Il y répond ſi ſolidement, que le Public commence à revenir des préventions qu'il avoit contre lui. Beaux ſentimens du Roy ſur l'affaire du Duc de Boüillon qui continuë de ſe juſtifier ſur le refus qu'il

avoit fait de se rendre auprès du Roy. On l'accuse d'avoir eu part à la conspiration du Comte d'Essex contre la Reine d'Angleterre. Le Duc refute cette accusation d'une maniere qui ne laisse aucun lieu de douter de son innocence. Le Roy fait un voïage à Mets ; il y reçoit les Ambassadeurs de la plûpart des Princes Protestans qui lui parlent tous en faveur du Duc de Boüillon. Le Roy leur répond à tous avec beaucoup d'honnêteté, mais n'en rabat rien de ses préventions contre le Duc de Boüillon. L'Electeur Palatin sollicite plus fortement que les autres. Il écrit au Roy une longue lettre pour justifier le Duc de Boüillon. Enfin il offre au Roy d'être le garant de sa fidélité. Toutes ces démarches aigrissent le Roy. Il ne laisse pas de répondre à l'Electeur avec beaucoup de considération pour lui, & de bonté pour le Duc de Boüillon. Mais il ajoûte que dans deux mois pour tout terme il veut que le Duc de Boüillon se rende auprès de lui pour se justifier des accusations

intentées contre lui ; qu'autrement il le traitera en ſujet déſobéiſſant. Cette Lettre donne lieu à bien des Conférences entre l'Electeur, l'Electrice & le Duc de Boüillon. L'Electeur lui conſeille de ſe fier à la clémence du Roy, & de ſe rendre auprès de lui. Le Duc perſiſte dans la réſolution de ne ſe point préſenter devant le Roy avant d'être juſtifié ; choſe qui n'étoit pas auſſi aisée que l'Electeur s'imaginoit. La mort de la Reine d'Angleterre arrivée en ce temps-là, confirme le Duc de Boüillon dans ſa réſolution. L'Electeur l'oblige d'écrire au Roy. Le Duc le fait, & n'épargne rien pour lui perſuader d'agréer qu'il ne parût point devant lui, qu'il ne fût juſtifié. Cependant le Duc de Boüillon croit que pour commencer à donner au Roy quelque ſatisfaction, il devoit revenir en France. Il le fait, & ſe rend à Sedan. Surpris de ce que le Roy n'avoit rien répondu à ſa derniere lettre, il recherche la protection des Etrangers. Il s'adreſſe aux Suiſſes dont le Roy re-

jette les ſollicitations. Il a enſuite recours à Jacques I. qui venoit de ſuccéder à Eliſabeth. Ce Roy lui conſeille de ſe ſoumettre au Roy, & lui fait connoître qu'il ne doit rien attendre de ſa protection. Le Roy envoïe Roſny au nouveau Roy de la Grande-Bretagne. Il renouvelle les anciennes Alliances, & fait un nouveau Traité avec la Couronne d'Angleterre. Le Duc de Boüillon excite des troubles dans les Provinces de delà la Loire. Le Roy y marche en perſonne, & rétablit ſon autorité dans ces Provinces. Il leve une Armée conſidérable, & marche vers Sedan. Le Duc de Boüillon dans cette extrêmité a recours à la protection de la Reine. Négociations pour l'accommodement du Duc de Boüillon. Il remet Sedan entre les mains du Roy. A quelles conditions il lui pardonne. Le Roy entre dans Sedan, il y met un Gouverneur & une Garniſon, & le rend au Duc de Boüillon beaucoup plûtôt que le Duc ne l'avoit eſpéré.



HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, DUC DE BOUILLON.

LIVRE CINQUIE'ME.



E mauvais ſuccès de la Conférence dont on vient de parler, ne laiſſoit aucun lieu de douter que le Duc de Boüillon ne repaſsât inceſſamment en France. C'étoit le ſentiment de Sancy, de du-Vair, & d'Anceau. Comme ils n'avoient point approuvé la Guerre contre l'Eſpagne, & qu'ils étoient

perſuadez qu'elle ne convenoit ni à l'état où la France ſe trouvoit, ni à celui des affaires du Roy en particulier, ils avoient une ſecrette joïe de la dureté avec laquelle les Anglois en avoient usé à ſon égard, & ils ne doutoient point que le mécontentement qu'il en auroit, & l'impuiſſance où il ſe trouvoit de ſoûtenir la Guerre contre les Eſpagnols ſans le ſecours des Anglois, ne leur ouvriſſent les voïes pour lui perſuader de faire la Paix avec l'Eſpagne.

Le Duc de Boüillon étoit dans des ſentimens tout différens ; ſoit que ſes interêts particuliers ou ceux du parti Calviniſte qu'il regardoit comme les ſiens, l'euſſent prévenu ; ſoit qu'il fût effectivement perſuadé qu'il y alloit de la réputation du Roy, de faire la Paix avec le Roy d'Eſpagne preſqu'auſſi-tôt après lui avoir déclaré la Guerre. Il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner un traité proposé, & dont la concluſion devoit tant contribuer à la gloire du Roy & à la ſienne propre. Une raiſon particuliere & des plus déciſives l'engageoit encore à ne ſe pas rebuter des difficultez qu'il rencontroit dans ſa négociation. Comme

il n'épargnoit rien pour pénétrer les vûës & les desseins de ceux avec qui il avoit à traiter, il avoit découvert que les Ministres de la Reine d'Angleterre (soit que le Roy d'Espagne les eût gagnez, soit par d'autres considérations) étoient bien plus portez à persuader à cette Princesse de faire sa Paix avec l'Espagne, que de traiter avec le Roy de France. Cette Paix étoit d'autant plus aisée à faire, que la Reine avoit de quoi l'achetter sans qu'il lui en coûtât du sien. L'expédient consistoit à livrer aux Espagnols les Villes de Flessingues & de la Brille que les Provinces-Unies lui avoient confiées pour lui servir de Places de sûreté. Le Duc de Boüillon avoit encore pénétré que ces mêmes Ministres avoient dessein de proposer l'échange de Calais pour une des deux Places qu'on vient de nommer. Rien n'étoit plus fatal à la France, & rien n'étoit plus important que de rompre de pareilles mesures. Mais pour en venir à bout, il falloit bien se garder de se piquer à contre-temps d'une vaine délicatesse, d'abandonner le traité, & de repasser en France, comme Sancy le prétendoit.

Il parut dans cette occaſion combien il importe aux Souverains de bien choiſir ceux à qui ils confient les négociations les plus délicates, & quand ils ſont bien choiſis, de ne les point trop aſtreindre aux inſtructions qu'on a pû leur donner, de ne les point rendre trop dépendans d'un Conſeil qui ne peut pas tout prévoir, & qui ne voit pas les choſes de ſi près qu'eux lorſqu'ils ſont ſur les lieux; combien enfin il leur importe encore de les laiſſer prendre leur parti ſelon les découvertes qu'ils y font, & le caractere des gens avec qui ils ont à traiter. Le ſuccès eſt ce qu'un Prince doit ſe propoſer; on le ſert toûjours bien quand on réüſſit. Sancy avoit des inſtructions, il s'y attachoit trop ſcrupuleuſement, ou par humeur, ou parce qu'il ne vouloit rien prendre ſur lui. Le Duc de Boüillon n'en avoit point; le Roy qui connoiſſoit la ſupériorité de ſon génie, ne l'avoit chargé que de faire un Traité avec la Reine d'Angleterre; il l'avoit laiſſé le maître de tout le reſte. Le ſuccès fit voir qu'il ne pouvoit pas prendre un meilleur parti.

En effet dès que le Duç de Boüillon

eut fait les découvertes dont on vient de parler, il s'attacha à rompre les projets des Miniſtres de la Reine. Pour en venir à bout, il préſenta un Mémoire à cette Princeſſe, où il expoſoit tout ce qui s'étoit paſsé entre le Roy & Elle depuis qu'à ſa ſollicitation il avoit déclaré la Guerre au Roy d'Eſpagne. Il commençoit par lui repréſenter que c'étoit elle-même qui avoit la premiere ſollicité le Roy par Ungton ſon Ambaſſadeur auprès de lui, non ſeulement à renouveller le dernier Traité fait entre Elle & Charles IX. mais à en faire un nouveau qui unît plus étroitement les deux Couronnes; que Sidney qu'elle avoit envoïé depuis au Roy lors qu'il étoit à Boulogne, avoit renouvellé de ſa part la même propoſition; que ſur ſes inſtances Sa Majeſté Très-Chrêtienne avoit fait partir Sancy en diligence pour traiter des Préliminaires, & que nonobſtant ſa mauvaiſe ſanté il l'avoit envoïé depuis (lui Duc de Boüillon) avec plein pouvoir de conclure le Traité. Que cependant lorſqu'il l'avoit proposé à ſes Miniſtres, ils l'avoient d'abord rejetté, & enſuite éludé en propoſant de moin-

dres ſecours, & à des conditions plus onereuſes, que ceux que la Reine avoit promis par le dernier Traité fait avec Charles IX. qu'enfin l'on s'étoit ſéparé ſans rien conclure, & qu'il n'avoit pas tenu à ſes Miniſtres, qu'il ne fût repaſſé en France avec un mécontentement capable de porter le Roy à prendre des partis bien éloignez de ceux que la Reine avoit elle-même propoſez.

Le Duc ajoûtoit enſuite qu'un traitement ſi offenſant ne convenoit ni au Roy, ni à lui-même qui avoit l'honneur de le repréſenter; qu'on devoit traiter un Allié tel que le Roy avec plus de conſidération, & qu'il n'étoit pas permis de commettre ainſi la Majeſté Royale. Il ajoûtoit qu'il s'en plaignoit d'autant plus librement, qu'il étoit perſuadé que la Reine n'avoit point eu de part à la conduite de ſes Miniſtres; & que s'il eût eu l'honneur de traiter avec Elle, les choſes ſe ſeroient paſſées tout autrement. Il lui repreſentoit encore l'interêt qu'Elle avoit à ne pas abandonner le Roy, & il répétoit à peu prés les mêmes choſes qu'il avoit dites dans les Conférences. Enfin il faiſoit

souvenir la Reine, que lorsqu'il avoit été question de porter le Roy à déclarer la Guerre à l'Espagne, c'étoit à lui (Duc de Boüillon) qu'elle s'étoit adressée pour lui promettre de sa part tous les secours dont il auroit besoin ; qu'il ne s'agissoit plus que d'exécuter une parole si solemnellement donnée : que sa propre gloire & l'interêt de son Etat le demandoient également, & qu'il avoit lieu de l'attendre de l'étroite amitié qui avoit toûjours été entre le Roy & Sa Majesté.

Il est certain que la Reine, pour la raison qu'on dira cy-après, n'étoit plus dans le sentiment de faire un nouveau Traité avec la France. Cependant quand elle eut lû le mémoire du Duc de Boüillon, elle crut que pour se disculper, elle devoit faire encore quelque avance. Elle fit donc proposer par Cecil qu'elle donneroit trois mille hommes d'Infanterie levez à ses dépens, soudoïez pour six mois, mais à condition qu'elle ne seroit obligée de les faire passer en France, qu'après que les troubles d'Irlande seroient appaisez, & que le Comte d'Essex seroit de retour. Le Duc de

Boüillon répondit deux choses à cette proposition ; l'une qu'il y alloit de l'honneur du Roy, & de sa propre réputation de ne se pas contenter d'un Traité moins avantageux, que celui qui avoit été fait avec Charles IX. l'autre que le Roy avoit besoin d'un secours present & assûré, & non pas d'un secours incertain qui, dépendroit du temps & des circonstances, & que bien des conjonctures pourroient ré-
» duire à rien. » Cependant, répondit
» Cecil, la Reine vous offre tout ce
» qu'elle peut offrir, & je n'ay pas or-
» dre de m'avancer davantage. « Cette réponse causa une telle indignation à Sancy, qu'il répondit avec émotion qu'on se moquoit d'eux ; & que c'étoit commettre la réputation du Roy & la leur, que de demeurer plus longtemps en Angleterre.

Le Duc de Boüillon n'étoit pas moins sensible que lui au mauvais procédé des Anglois, mais il le sçavoit mieux dissimuler que Sancy ; & l'importance des découvertes qu'il avoit faites, ne lui permettoit pas de renoncer au Traité, qu'il n'eût fait tout ce qui se pouvoit faire pour le conclure. Dans cette vûë il répondit

à Cecil, que puiſque le Roy avoit déclaré la Guerre à l'Eſpagne à la ſollicitation de la Reine, il falloit au moins convenir de la maniere dont chacun la feroit de ſon côté, des forces qu'on mettroit ſur pied, & de tout ce qui pourroit contribuer à faire agir de concert, ſans quoi l'on ne pouvoit attendre aucun ſuccès de cette Guerre; que la matiere étoit importante; que cependant on n'en avoit point encore parlé, & qu'on avoit pensé ſe ſéparer ſans prendre aucune de ces meſures, dont des Alliez qui agiſſoient de bonne foy, ne pouvoient ſe diſpenſer d'être d'accord.

A ces paroles, Cecil regardant fixement le Duc de Boüillon lui demanda s'il parloit ſincerement. Le Duc lui dit que la queſtion lui paroiſſoit fort extraordinaire, & qu'il étoit le premier qui lui avoit fait une pareille demande, ſur-tout dans une conjoncture telle que celle dont il s'agiſſoit. Alors Cecil qui avoit ordre de la Reine de ménager les Députez de France & le Duc de Boüillon en particulier, après lui avoir fait des excuſes, lui dit que la Reine avoit été avertie

de bonne part que le Roy étoit résolu de faire la Paix avec l'Espagne par l'entremise du Pape, & qu'il ne sollicitoit avec tant d'instance de puissans secours de la part de l'Angleterre, que pour obtenir des conditions plus avantageuses, mais qui tourneroient enfin au désavantage de la Reine, ce qu'elle n'avoit pas crû devoir favoriser; que de-là venoient toutes les difficultez qu'on lui avoit faites; & que sans cela il n'y avoit pas d'apparence que la Reine refusât de conclure un Traité qu'elle-même avoit proposé au Roy.

Le Duc de Boüillon répondit que c'étoit bien mal connoître le Roy, que de le soupçonner d'une conduite si peu sincere; & que c'étoit bien mal juger de lui-même, que de le croire capable de prêter son ministere pour tromper une grande Reine, de la bienveillance de laquelle il avoit reçû tant de marques; qu'à la vérité si le Roy n'étoit puissamment secouru de ses Alliez, il seroit contraint malgré lui de s'accommoder avec l'Espagne; mais qu'il ne le feroit point qu'ils ne l'eussent abandonné. Qu'il étoit prêt de donner à la Reine toutes

les assûrances qu'elle pourroit souhaiter ; que le Roy jusques alors n'avoit pensé à aucune Paix avec l'Espagne ; & que si dans la suite la nécessité de ses affaires l'obligeoit d'y penser, il ne feroit ni Paix ni Tréves sans en avertir la Reine, afin qu'elle pût prendre les mesures qu'elle jugeroit à propos. Il ajoûta qu'il se chargeoit d'en faire avoir à la Reine une assûrance du Roy par écrit. Cecil satisfait de cette promesse, dit qu'il en feroit son rapport à la Reine, & qu'il feroit sçavoir au Duc sa réponse, & sur cela les Députez se séparerent.

Après cette conférence le Duc de Boüillon ne douta plus du succès de sa négociation. Il connut que les défiances de la Reine étoient l'unique cause qui avoit éloigné la conclusion du Traité ; & il crut que l'éclaircissement qu'il venoit de donner à Cecil, avanceroit fort les affaires. Mais il ne put s'empêcher d'avoir la curiosité de sçavoir qui avoit donné à la Reine le faux avis dont Cecil avoit parlé ; & il s'appliqua d'autant plus à le découvrir, que cette intrigue avoit pensé déconcerter tous ses des-

ſeins, rompre ſa négociation, & broüiller la France avec l'Angleterre. Comme peu de choſes échappoient à ſa pénétration, il ſçut enfin que cet avis venoit du Duc de Mercœur, & qu'il vouloit empêcher par-là les ſecours que la Reine avoit ſi ſouvent envoïez en Bretagne contre lui pour le ſervice du Roy. Cette découverte mit en garde le Duc de Boüillon contre le Duc de Mercœur; elle lui ſervit à déconcerter quelques autres de ſes intrigues.

Cependant comme la Reine informée par Cecil de ce que le Duc de Boüillon lui avoit dit de la ſincérité des intentions du Roy & des aſſûrances qu'il s'offroit d'en donner, ne doutoit preſque plus que l'avis donné touchant la Paix avec l'Eſpagne ne fût faux; elle fit dire aux Députez de France, qu'elle ſouhaitoit d'avoir une conférence particuliere avec eux. C'eſt ce que déſiroit le Duc de Boüillon; il aimoit bien mieux traiter avec cette Princeſſe, qu'avec Cecil, dont les manieres hautes & dures ne lui convenoient pas mieux qu'à Sancy, quoiqu'il y parût moins ſenſible.

Dans cette conférence le Duc de Boüillon s'attacha particulierement à détruire dans l'esprit de la Reine tout ce qui pouvoit y être resté d'ombrages touchant la Paix avec l'Espagne ; & il lui dit tant de raisons pour la convaincre de la fausseté de l'avis qui lui avoit été donné, que la Reine en demeura convaincuë. Il s'étendit ensuite sur la mauvaise foy des Espagnols, & sur le peu de sûreté qu'il y avoit à traiter avec eux, sur-tout pour des Princes qui passoient chez eux pour des hérétiques. Il attaqua par-là le Traité avec l'Espagne que les Ministres de la Reine lui avoient proposé aux dépens des Provinces-Unies, & l'on peut dire de la France, si l'échange de Calais, comme c'étoit leur dessein, s'en fût ensuivi. Enfin le Duc de Boüillon agit si efficacement, que la Reine convint que ses Ministres s'assembleroient à Londres avec les Députez de France pour y conclure un nouveau Traité avec le Roy. C'est ainsi que la modération & l'habileté du Duc de Boüillon vint à bout d'une affaire si importante, qui paroissoit désespérée, & que les autres Députez de France étoient résolus d'abandonner.

Deux jours après les Députez de France & d'Angleterre s'aſſemblerent à Londres. Les interêts de part & d'autre y furent exactement diſcutez. Enfin après bien des difficultez ſurmontées, le Traité fut conclu. Il contenoit en ſubſtance, que les anciens Traitez faits entre la France & l'Angleterre demeureroient dans toute leur force; qu'il y auroit une Ligue offenſive & deffenſive entre le Roy & la Reine, à laquelle ſeroient conviez par Ambaſſadeurs de leur part, tous les Princes & Etats qui avoient à ſe défier des ambitieux deſſeins du Roy d'Eſpagne; qu'on leveroit une Armée, tant de leurs forces communes, que de celles des autres Princes qui voudroient entrer dans l'Alliance, pour agir conjointement contre les Eſpagnols. Que le Roy & la Reine ne pourroient faire ni Paix ni Tréve avec l'Eſpagne ſans le conſentement de l'un & de l'autre: que la Reine d'Angleterre fourniroit au Roy quatre mille hommes levez & ſoudoïez à ſes dépens, & quatre mille autres lors que les troubles d'Irlande ſeroient pacifiez; que ces troupes ne pourroient ſervir que ſix mois en Pi-

cardie & en Normandie & contre les Païs-Bas Catholiques, pourvû que ce ne fût pas à plus de vingt lieuës de Boulogne. Que du jour de leur débarquement elles feroient païées des deniers du Roy; qu'il envoïeroit en Angleterre quatre otages pris de la premiere Nobleſſe pour la ſûreté du païement des ſommes prêtées par la Reine. Qu'enfin le Roy ne permettroit point qu'aucun des ſujets de la Reine fût inquiété en France pour cauſe de la Religion approuvée en Angleterre.

De Thou Ibid.

Ces conditions aïant été accordées & miſes par écrit, il ſurvint deux difficultez; l'une, que Cecil, apparemment à la priere des Prétendus Réformez de France, avoit ajoûté (quoiqu'on ne l'eût pas même proposé) que le Roy pourvoiroit à la ſûreté des Religionaires de France; l'autre, qu'au préjudice de la prérogative du Royaume de France, les Anglois avoient ſigné à la place la plus honorable.

Le Duc de Boüillon, quoique d'autant plus porté à procurer aux Calviniſtes de France tous les avantages qui pouvoient aſſûrer leur ſûreté, que la ſienne y étoit compriſe, puiſqu'il

avoit embraſſé leur Religion, & qu'il avoit deſſein de s'en rendre le chef, s'oppoſa fortement à l'article ajoûté par Cecil. Il dit qu'il ne ſouffriroit pas qu'on donnât une pareille atteinte à l'autorité des Roys ſur leurs Sujets ; qu'ils étoient les maîtres du dedans & de la Police intérieure de leur Royaume, & qu'aucune Puiſſance étrangere n'avoit droit de s'en mêler. Qu'il étoit même d'une très-dangéreuſe conſequence pour tous les Souverains & pour la tranquillité des Peuples, que des Sujets ſe procuraſſent ainſi l'appui des Puiſſances voiſines contre leurs Princes légitimes ; que le contre-coup d'un tel article, s'il étoit paſſé, porteroit contre la Reine, puiſqu'il n'y avoit aucun Prince Catholique qui en traitant avec elle, ne fût en droit de faire insérer dans leurs Traitez de pareils articles en faveur des Catholiques d'Angleterre, & qu'on auroit d'autant moins de droit d'y trouver à redire, que les Anglois eux-mêmes en auroient donné l'exemple. Le Duc de Boüillon ajoûta que le Roy avoit pourvû à la ſûreté des Calviniſtes de France autant que le temps & la ſituation de

ſes

ſes affaires le lui avoient permis ; qu'il étoit perſuadé qu'à l'avenir, lorſque ſon autorité ſeroit mieux affermie, ils en obtiendroient encore de nouveaux avantages ; mais qu'il falloit que cela vint de lui, & que ſes Sujets lui fuſſent uniquement redevables des graces qu'ils en pourroient obtenir; qu'en un mot ils devoient tout attendre de la protection du Roy, de ſa bonté, & de l'affection qu'il leur avoit toûjours témoignée. Enfin le Duc de Boüillon fut ſi ferme, que malgré les inſtances de Cecil, il fallut raïer cet article.

Quant à l'autre difficulté qui regardoit la ſignature des Anglois miſe à la place la plus honorable, le Duc de Boüillon s'y oppoſa encore avec beaucoup de fermeté. Il faiſoit inſtance ſur la prérogative du Royaume de France qui n'avoit point encore été conteſtée ; & il faiſoit voir que dans le dernier Traité fait ſous Charles IX. entre la France & l'Angleterre, les François avoient encore ſigné au premier rang. Cecil rapportoit au contraire un grand nombre de traitez qu'il avoit fait tirer des archives d'Angleterre, & qu'il produiſoit, où les Anglois avoient toûjours ſigné à la

D. Thou Ibid.

place la plus honorable, & proteſtoit qu'il ne conſentiroit point autrement à la concluſion du Traité.

Sur cette difficulté, après que le Duc de Boüillon eut conféré en particulier avec ſes Collegues, il déclara qu'il ſigneroit après les Anglois, ſans préjudice de la prérogative du Royaume de France, & que le Roy dans la ratification y auroit tel égard qu'il jugeroit à propos; c'eſt ainſi que le Traité fut conclu & ſigné. Le Roy le ratifia depuis, ſans trouver à redire à ce que le Duc de Boüillon avoit fait. Il vit que les Anglois s'étoient prévalus du mauvais état de ſes affaires; il crut comme lui qu'un point de cérémonie ne devoit pas empêcher la concluſion d'un Traité de l'importance de celui dont il s'agiſſoit.

En effet le Duc de Boüillon rendit par ce Traité un des plus grands ſervices qu'on pût alors rendre à la France. Il affermit la réputation du Roy fort ébranlée par les mauvais ſuccès de la Guerre; il releva le courage & l'eſpérance des Peuples conſternez par les avantages que les Eſpagnols avoient remportez; il rompit le Traité que les Anglois étoient ſi portez à faire

avec le Roy d'Eſpagne, & ne les obli gea pas ſeulement à demeurer neutres, mais à ſe déclarer pour la France, & à conclure avec elle une Ligue offenſive & deffenſive. Il empêcha que Calais ne tombât entre leurs mains par l'échange qu'on en prétendoit faire contre la Brille ou contre Fleſſingues ; il conſerva ces deux Places aux Provinces-Unies, aſſûra par-là leur liberté naiſſante, & les maintint dans l'état de faire de puiſſantes diverſions en faveur de la France. Il fit plus encore ; car aïant obtenu que l'Ambaſſadeur qu'elles avoient en Angleterre, aſſiſteroit à toutes les conférences qui ſe tinrent pour la concluſion du Traité, il les fit comprendre enſuite parmi les Etats, auſquels on devoit envoïer des Ambaſſadeurs pour les inviter à ſe joindre à la France & à l'Angleterre contre l'Eſpagne, & leur ouvrit ainſi le chemin à ſe faire reconnoître indépendantes & ſouveraines, ce qu'elles n'avoient pû juſques alors obtenir des Anglois. Auſſi ce point fut-il fort conteſté dans les Conférences ; mais enfin le Duc de Boüillon l'obtint, & rendit par-là un ſervice ſignalé aux Provinces-Confédérées &

au Prince Maurice ſon Beau-frere. Que ſi l'on conſidere l'état où la France étoit alors, & les pertes qu'elle venoit de faire, on demeurera aiſément d'accord qu'il ne falloit pas un homme moins habile & moins grand politique que le Duc de Boüillon pour obtenir tant de choſes, & les obtenir des Anglois accoûtumez à profiter des malheurs de la France.

Mais ſi le Duc de Boüillon la ſervit bien dans cette occaſion, il ne s'oublia pas lui-même. Car enfin s'il ne fût pas venu à bout de conclure le Traité avec l'Angleterre, le Roy étoit réduit à faire la Paix avec le Roy d'Eſpagne aux conditions que ce Prince eût voulu, c'eſt-à-dire, à des conditions fort déſavantageuſes; & comme le Duc de Boüillon avoit conſeillé la Guerre, que n'en eût-on point pensé? Que n'en eût-on point dit? Quel tort cela n'eût-il point fait à ſa réputation? Quel avantage ſes ennemis & ſes envieux n'en euſſent-ils point pris contre lui? D'ailleurs ſi le Roy eût été contraint de faire ſi-tôt la Paix, les Calviniſtes n'euſſent jamais obtenu de lui les avantages qu'ils en obtinrent depuis. C'eſt ce qui importoit

le plus au Duc de Boüillon, puiſqu'étant de leur Religion, & aïant deſſein d'être leur chef, ſes intetêts étoient inſéparables des leurs. Ainſi on ne doit pas s'étonner s'il approuva depuis, & même s'il favoriſa toutes les démarches qu'ils firent pour obtenir l'Edit de Nantes, puiſque cet Edit ne favoriſoit pas moins ſes interêts particuliers,que ceux de tout le parti en général. L'on peut encore conclure de ce qu'on vient de dire, qu'un des plus ſûrs moïens de s'aſſûrer du ſuccès d'une négociation, eſt de la confier à un habile Miniſtre qui ait interêt qu'elle réüſſiſſe; car ſi ſes avantages particuliers ne s'accordent pas avec le bien public, il n'arrive preſque jamais que ce dernier l'emporte.

Dès que la ratification du Roy fut arrivée en Angleterre, le Duc de Boüillon, Sancy, & du Vair après avoir pris leur audiance de congé, repaſſerent en France. Anceau accompagné de Levin Calvart Ambaſſadeur des Provinces-Unies auprès du Roy, qui avoit aſſiſté aux conférences dont on vient de parler, s'embarqua pour la Hollande. Il étoit chargé d'une co-

pie du Traité qu'il devoit communiquer aux Etats ; il avoit ordre d'y attendre le Duc de Boüillon qui devoit s'y rendre pour y faire un nouveau Traité avec les Provinces-Confédérées, & il devoit de-là passer en Allemagne pour y négocier avec les Princes de l'Empire.

Le Duc de Boüillon après avoir rendu compte au Roy de ce qui s'étoit passé en Angleterre, & pris ses ordres pour les Provinces-Unies, se rendit à la Haye. Il trouva que Paul Choart de Buzanval Ambassadeur ordinaire du Roy vers les Etats, y avoit déja proposé le nouveau Traité. Mais les esprits y étoient si consternez des avantages que les Espagnols venoient de remportet sur la France & sur les Provinces-Unies, qu'il n'y avoit pas lieu d'en attendre de grands secours. Les peuples épuisez par une Guerre qui duroit depuis si long-temps, & dont on ne pouvoit prévoir la fin, commençoient à goûter les propositions que l'Empereur faisoit faire d'un accommodement avec l'Espagne dont il offroit de se rendre le médiateur : & dans la vérité si la Reine d'Angleterre eût livré Flessingues & la Brille

aux Espagnols, comme son Conseil l'en sollicitoit ; si le dernier Traité conclu avec la France n'eût pas fait voir aux Provinces-Unies de grandes diversions prêtes à se faire en leur faveur, elles n'avoient pas d'autre parti à prendre que celui d'un accommodement qui n'eût pu se faire qu'aux dépens de leur indépendance & de leur liberté. Cependant ce Traité tout avantageux qu'il leur étoit, n'empêchoit pas que les peuples ne fussent touchez des douceurs de la Paix, de la liberté du commerce & de l'abondance qu'il devoit répandre dans le Païs.

Les choses étoient en cet état lorsque le Duc de Boüillon se rendit à l'assemblée des Etats. Il y exposa sa commission ; & pour les porter à faire de nouveaux efforts pour secourir la France, il leur representa que le Roy pouvant joüir tranquillement de son Roïaume qui lui avoit tant coûté à acquérir, s'en étoit vû à peine dans une possession paisible, qu'à leur sollicitation, pour les favoriser, pour concourir autant qu'il dépendoit de lui à les affranchir du joug des Espagnols, & à maintenir leur liberté, il avoit déclaré la Guerre au Roy d'Es-

pagne avec qui il étoit en paix, & qui ne demandoit pas mieux que de la continuer pour emploïer toutes ses forces à les opprimer. Qu'il les prioit de considérer que cette démarche étoit d'autant plus obligeante pour eux, qu'elle devoit d'autant plus les attacher au Roy & les porter à le secourir, qu'on ne pouvoit pas disconvenir que la Guerre avec un ennemi aussi puissant que le Roy d'Espagne, ne convenoit nullement à l'état où le Roy avoit trouvé la France à son avenement à la Couronne; que tout le monde sçavoit que les Guerres civiles dont elle ne faisoit que de sortir, l'avoient epuisée d'hommes & d'argent; qu'elle étoit encore divisée en elle-même, pleine de factions & de gens ou mal-affectionnez au Roy, ou même encore attachez au Roy d'Espagne. Que sa situation étant telle qu'il la représentoit, l'autorité du Roy n'y pouvoit être que mal-affermie; que comme il avoit encore beaucoup de choses à craindre, il avoit tout à ménager: que la Paix au dehors du Royaume lui convenoit tout autrement que la Guerre; qu'elle lui eût donné les moïens d'achever de

détruire les factions, de réunir & de s'attacher les cœurs, d'étouffer jusqu'aux moindres semences des Guerres civiles, de policer son Royaume, & d'y rétablir l'abondance. « Mais « (ajoûta le Duc) cette Paix si nécessai- « re à la France ne convenoit point à ses « Alliez ; elle vous nuisoit plus qu'à « tous autres ; il eût fallu vous aban- « donner ; tout l'effort des armes d'Es- « pagne fût tombé sur vous, & ces Ar- « mées occupées à prendre sur la Fran- « ce le Catelet, Dourlens, Cambray, « Calais, & Ardres, n'eussent servi « qu'à attaquer vos Villes, & à ravager « vos Provinces. Cependant malgré « toutes ces pertes, il n'a tenu qu'au « Roy de faire la Paix avec l'Espagne. « On la lui a offerte, on l'en a sollicité ; « son peuple, la France épuisée la de- « mandoient également ; ses amis, son « Conseil, tout étoit déclaré pour la « Paix ; tout demandoit la fin de la « Guerre : mais il eût encore fallu vous « abandonner ; elle ne pouvoit cesser « qu'en vous livrant aux Espagnols, & « c'est à quoy le Roy qui vous aime, le « Roy qui vous regarde comme ses « plus chers Alliez, & à qui vôtre li- « berté est aussi chere qu'à vous-même, «

» n'a jamais pu se résoudre. Au lieu de
» la Paix, de cette Paix si nuisible, si
» fatale à votre indépendance, le Roy
» par mon ministere vient de conclure
» une Ligue offensive avec l'Angleterre
» contre l'Espagne. J'y ai ménagé vos
» interêts comme ceux du Roy; j'ay
» fait ensorte que l'Ambassadeur que
» vous aviez auprès de Sa Majesté Bri-
» tannique assistât à toutes les Confé-
» rences; je l'ai consulté sur toutes
» choses; tout s'est fait de concert avec
» lui, & il pourra vous dire que je vous
» ai procuré des avantages qui m'ont
» beaucoup coûté à obtenir. Il est ques-
» tion maintenant de soûtenir de votre
» côté une Ligue qui vous est si avan-
» tageuse, par de puissans efforts, d'ai-
» der le Roy d'hommes & d'argent. Il
» attend de vous ce secours; j'ai ordre
» de vous le demander de sa part; vous
» ne pouvez le lui refuser sans vous nui-
» re à vous-même, puisqu'il ne doit
» être emploïé que contre vos plus
» grands ennemis, & qu'il ne doit ser-
» vir qu'a maintenir votre liberté, vo-
» tre Religion, votre commerce, & à
» vous mettre en état d'obtenir du Roy
» d'Espagne, non pas un accommode-
» ment tel que l'Empereur qui agit de

concert avec lui, vous le propose, «
mais une Paix honorable, sûre, stable, «
& qui vous affranchisse pour jamais «
de la domination des Espagnols. «
Dans cette vûë le Roy m'a chargé de «
vous assûrer qu'il ne sera jamais avec «
eux ni Paix ni Tréve que vous n'y «
soïez compris, (ou du moins sans «
que vous en soïez avertis) & de votre «
consentement. J'ajoûterai (continua «
le Duc de Boüillon, avec la confiance «
que me donne votre amitié pour moy, «
& le zéle que j'ay pour votre service «
qui vous est si connu, que lorsqu'il «
s'agissoit de porter le Roy à déclarer «
la Guerre à l'Espagne, vous lui promîtes «
le secours que je vous demande «
de sa part; vous vous servîtes même «
de moy pour l'en assûrer. Ainsi j'aurois «
un interêt particulier à le solliciter, «
si je pouvois croire que vous fussiez «
capables de manquet à une parole «
si solemnellement donnée par «
mon ministere à un grand Roy qui «
vous a toûjours considerez comme ses «
plus chers amis, & sez Alliez les plus «
sûrs & les plus constans, aussi-bien «
que les plus éclairez sur leurs véritables «
interêts. «

Ce discours fait par une personne

de la diſtinction du Duc de Boüillon, par une perſonne reconnuë pour très-affectionnée aux Provinces-Confedérées, & qui leur avoit rendu des ſervices très-importans ; ce diſcours, dis-je, ſoûtenu du crédit & des offices du Prince d'Orange, qui avoit un interêt très-eſſentiel à la continuation de la Guerre, eut tout l'effet que le Duc de Boüillon pouvoit ſouhaiter. On nomma des Commiſſaires pour convenir des articles du Traité. Il contenoit en ſubſtance ; que les Provinces-Unies, quand le Roy le jugeroit à propos, envoïeroient des Ambaſſadeurs aux Rois d'Ecoſſe & de Dannemarc, aux Electeurs, aux Princes & aux autres Etats de l'Empire, pour les inviter à entrer dans la Ligue concluë entre la France & l'Angleterre contre l'Eſpagne ; que l'année d'après tous les Princes & Etats qui y ſeroient entrez, s'aſſembleroient pour convenir des troupes & de l'argent que chacun ſeroit obligé de fournir : que le Roy de France & la Reine d'Angleterre nommeroient le jour & le lieu où ſe tiendroit l'aſſemblée. Que cependant le Roy & les Etats envoïeroient leurs Armées au mois de

De Thou Liv. 116. pag. 679.

Mars prochain ſur les Frontieres de Picardie & de l'Artois pour agir de concert contre l'ennemi commun ; que l'Armée des Etats ſeroit au moins de huit mille hommes de pied & de quinze cens chevaux : qu'outre cela ils fourniroient au Roy quatre mille hommes de pied, entretenus & païez à leurs dépens, mais qu'ils pourroient les retirer au beſoin ; que réciproquement le Roy fourniroit aux Etats quatre mille hommes de pied & mille chevaux quand il en ſeroit requis, & que ſes affaires le lui permettroient.

Outre ces Articles qui furent rendus publics, les Etats demanderent que les François qu'on envoïoit étudier à Leyden, & qui y ſeroient reçûs Docteurs, joüiſſent en France des mêmes droits, privileges & prérogatives dont joüiſſoient ceux qui avoient étudié dans les Univerſitez de France. Cet article tout ſingulier qu'il étoit, fut accordé par le Duc de Boüillon, mais il ne fut pas rendu public, & ne fut point exécuté. Ce Traité aïant été mis au net, le Duc de Boüillon & Buzanval le ſignerent au nom du Roy; & le Duc s'obligea de fournir aux

Etats la ratification de Sa Majesté au plûtard dans six mois, ce qu'il exécuta après que le Roy eut approuvé & ratifié le Traité.

Anceau ne fut pas si heureux dans sa négociation. Les Princes de l'Empire pour la plûpart refuserent d'entrer dans la Ligue ; les uns prirent pour prétexte la Guerre de Hongrie ; quelques-uns s'excuserent sur leurs affaires particulieres, ou sur la crainte d'offenser l'Empereur, & d'autres se trouverent gagnez par le Roy d'Espagne. Ceux même qui avoient promis de secourir le Roy, comme l'Electeur Palatin & le Duc de Virtemberg qui en avoient donné leur parole à Jacques Bongars Agent du Roy, s'en dispenserent dans la suite sous divers prétextes.

L'An 1597. Les choses étoient en cet état, lorsque le Duc de Boüillon fit agréer au Roy, qu'il allât faire un tour à Sedan. Il en étoit pressé par les sollicitations réitérées de la Duchesse sa femme ; elle ne se lassoit point de lui représenter dans toutes ses lettres le besoin qu'il avoit d'un peu de repos après tant de fatigues, pour retablir sa santé, & donner ordre à ses affaires particu-

lieres qui avoient beaucoup ſouffert de ſon abſence. Il ſe mit donc en chemin ; mais il étoit à peine arrivé à Sedan, qu'il apprit que le Roy d'Eſpagne ſollicité par le Pape à faire la paix avec la France, lui avoit répondu qu'il ne s'en éloigneroit pas s'il en vouloit être le médiateur ; que ſur cette réponſe le Pape lui avoit envoïé Bonaventure de Calatagirone Général des Cordeliers pour lui offrir ſa médiation, & ſçavoir plus préciſément ſes intentions : que ce Général après avoir conferé avec le Roy d'Eſpagne, étoit paſsé en Flandres pour traiter avec l'Archiduc ; qu'enſuite il étoit venu en France pour conférer avec le Roy, & que ſa négociation étoit ſi avancée, qu'on étoit en termes de nommer le lieu des Conférences & les Députez pour traiter de la Paix.

Le Duc de Boüillon apprit encore, que ce qui avoit porté le Roy d'Eſpagne à faire cette démarche à laquelle on s'étoit ſi peu attendu, & qui ſembloit avoir ſi peu de rapport aux avantages qu'il venoit de remporter ſur la France, étoit qu'il ſentoit tous les jours diminuer les forces de ſon corps,

& celles de ſon eſprit, par une langueur qui ſe termina enfin à cette terrible maladie dont il mourut; que cette langueur ne lui permettoit plus de donner ſes ſoins à la Guerre qu'il avoit à ſoûtenir contre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies, qui venoient de s'unir contre lui par une Ligue offenſive & deffenſive: qu'il voïoit ſon crédit ruiné, & ſes finances épuisées dans un temps où il n'avoit jamais eu plus beſoin d'argent; qu'enfin il ſe défioit de la capacité de ſon fils, pour ſoûtenir après ſa mort qu'il ne croïoit pas éloignée, une auſſi grande Guerre, que celle qu'il avoit ſur les bras; & qu'il vouloit lui laiſſer ſes Etats paiſibles.

On ajoûtoit à ces conſidérations, que le Roy d'Eſpagne craignoit que s'il venoit à manquer à l'Infante Iſabelle ſa fille qu'il aimoit uniquement, elle ne fût pas mariée ſi avantageuſement qu'elle le ſeroit de ſon vivant, & que ſon frere ne lui donnât pas pour ſa dot les dix-ſept Provinces des Païs-Bas qu'il avoit deſſein de lui donner, en la mariant avec l'Archiduc Albert d'Autriche, à qui dans cette vûë il en avoit donné le Gouverne-

ment. On ajoûtoit encore que le Conſeil d'Eſpagne tout composé d'Eſpagnols naturels, étoit abſolument déclaré pour ce mariage & pour la donation des Païs-Bas à l'Infante, afin qu'en l'éloignant, auſſi-bien que l'Archiduc dont l'autorité lui faiſoit ombrage, il demeurât toûjours le maître des affaires; qu'au reſte le Conſeil étoit fort opposé à la continuation de la Guerre pour deux raiſons; la premiere, que les avantages qui en reviendroient, ne pouvoient aller qu'à l'augmentation de la puiſſance de l'Archiduc, qu'il ne vouloit pas mettre en état de pouvoir mépriſer un jour le Chef de la Maiſon; la ſeconde, que tous les frais de la Guerre retomberoient infailliblement ſur l'Eſpagne, qui n'étoit déja que trop épuisée.

Ces conſidérations parurent ſi naturelles & ſi fortes au Duc de Boüillon, qu'il ne douta point que le Roy d'Eſpagne ne proposât ſérieuſement la Paix. Il crut même que le Roy l'accepteroit d'autant plus volontiers, qu'on la lui offroit ſans qu'il l'eût recherchée, (ce qui ſauvoit ſa réputation) & que ſon Conſeil étoit perſuadé qu'elle étoit abſolument néceſſaire

pour le rétabliſſement de la France en général, & pour celui de ſon autorité en particulier. Cependant cette Paix ſi ſouhaitée & véritablement ſi néceſſaire ne convenoit ni aux deſſeins particuliers du Duc de Boüillon, ni aux interêts des Calviniſtes de France. Le Duc ne les diſtinguoit pas des ſiens, & les vûes qu'il avoit, demandoient qu'ils obtinſſent de plus grands avantages, que ceux que le Roy leur avoit accordez juſques alors. Tous les Grands du parti étoient dans les mêmes ſentimens, & à la réſerve du Marquis de Roſni, tous ſouhaitoient également la Guerre. Le Duc de Boüillon crut donc qu'il devoit ſe joindre à eux, & retourner à la Cour pour détourner le Roy de faire la Paix, ou du moins pour y ménager les interêts de ſon parti, en cas qu'il ne pût obtenir la continuation de la Guerre. Ce qui le portoit encore à faire ce voïage, c'eſt que les Calviniſtes aſſemblez premierement à Saumur, puis à Loudun, & enſuite à Vendôme, n'oublioient rien pour obtenir du Roy un Edit qui aſſûrât leur Etat en France, & qui les mît à couvert des entrepriſes des Catholiques. Le Roy envoïa à ces aſſemblées

les Sieurs de Vic & de Calignon, tous deux de ſon Conſeil d'Etat avec des inſtructions. Le premier étoit Catholique, & le ſecond Huguenot, mais tous deux fort habiles. Les Calviniſtes parloient d'autant plus haut que les affaires du Roy étoient embarraſſées, & ſon autorité encore mal-affermie. Ils apprehendoient d'ailleurs que les Catholiques ne ſe vengeaſſent enfin des cruautez qu'ils avoient exercées contre eux pendant les Guerres civiles; ou s'ils ne le craignoient pas, ils faiſoient ſemblant de le craindre pour obtenir du Roy un parti plus avantageux; & les ſollicitations du Duc de Boüillon ne pouvoient que leur être d'un grand ſecours pour l'avancement de leurs affaires.

Il étoit donc réſolu de ne pas tarder à ſe rendre à la Cour, lors qu'il apprit que les Eſpagnols profitans de la négligence des habitans d'Amiens, avoient ſurpris cette importante Ville; qu'ils s'en étoient rendus les maîtres, & que Paris devenu Frontiere par la priſe de cette Ville, jettoit le Roy dans le plus grand embarras où il ſe fût trouvé de ſa vie. Cette nouvelle lui fit comprendre que ſon voïage à la Cour

Le 11. de Mars 1597.

n'étoit plus néceſſaire. Il ne douta point que la priſe d'Amiens ne rompît la Paix, ou du moins qu'elle n'en éloignât la concluſion, ſans qu'il fût beſoin qu'il ſe chargeât de la haine de l'avoir rompuë. Il prévit même que l'extrémité où le Roy ſe trouvoit, le forceroit enfin d'accorder aux Calviniſtes des conditions plus avantageuſes qu'ils n'euſſent obtenuës, ſi le Royaume ne ſe fût pas trouvé dans un ſi grand danger. Il conclut enfin que la priſe d'Amiens étoit la criſe des affaires de ſon parti, & qu'il n'étoit plus queſtion que d'en profiter.

En effet le Roy partit quelques jours après pour aller raſſûrer la Frontiere, raſſembler ſon Armée, & bloquer Amiens; ce que le Marêchal de Biron eut ordre de faire, avant que les Eſpagnols euſſent eu le temps de la munir, & de s'y fortifier. Pendant plus de ſix mois que dura le ſiége, il il n'y eut rien que les Calviniſtes ne fiſſent pour obtenir du Roy les conditions qu'ils obtinrent enfin, & qu'apparemment il ne leur eût jamais accordées dans une conjoncture moins embarraſſante & moins forcée. Comme on attribuë aux conſeils du Duc

de Boüillon toutes leurs démarches,& l'obstination invincible qu'ils firent paroître dans cette occasion ; qu'on ne peut pas nier qu'il ne fût le Seigneur de France qui avoit le plus d'autorité dans le parti ; qu'il est vrai qu'il en étoit l'ame (pour ainsi dire) & qu'on n'y faisoit rien sans le consulter ; l'on ne peut pas se dispenser d'examiner les motifs d'une conduite qui lui a attiré tant de reproches de la part des Catholiques , en même tems qu'il étoit regardé dans son parti comme l'homme du monde le plus éclairé , le plus ferme , & le plus capable de conduire une grande affaire.

Le Duc de Boüillon supposoit premierement, qu'on ne pouvoit pas douter de son zéle pour le Roy , & de son affection pour le bien de l'Etat , après les grands & importans services qu'il avoit si souvent rendus à l'un & à l'autre , après avoir exposé si souvent sa vie pour s'aquitter de ce qu'il avoit cru devoir à son Prince & à sa Patrie. Il supposoit encore qu'il étoit du droit naturel, de ce droit supérieur à tous les autres , & dont tous les autres sont émanez, de pourvoir à sa sûreté , à

Mémoires de du Plessis Mornay.

celle de ſa femme, de ſes enfans, & de tous ceux ſans leſquels la ſienne ne pouvoit ſubſiſter. Il croïoit de plus qu'il étoit du ſervice du Roy & du bien du Royaume d'aſſûrer l'état de plus de deux millions de Calviniſtes, qui malgré leur Religion ne laiſſoient pas d'être François, ſujets du Prince, & membres de l'Etat; qu'il étoit juſte de les mettre à couvert des entrepriſes & de la haine de leurs ennemis, de leur procurer la Paix, la ſûreté, & la protection des Loix: que c'étoit le ſeul moyen de faire ceſſer les défiances & les Guerres civiles, de réunir les cœurs, & de faire concourir tous les Sujets au ſervice du Prince & au bien du Royaume. Il convenoit que la diverſité & l'oppoſition des ſentimens dans la Religion étoient d'une conſéquence très-dangereuſe pour un Etat: mais il prétendoit que quand on avoit emploïé inutilement tous les moïens poſſibles pour les faire ceſſer, on étoit obligé de les ſupporter, & qu'on ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'aſſûrer la vie, la liberté, & les biens des ſujets qui ſe trouvoient diviſez: que la tranquillité publique demandoit cette toléran-

ce ; & que ce qui s'étoit passé en France, en Allemagne, & dans les Païs-Bas, suffisoit pour convaincre de sa nécessité.

Le Duc ajoûtoit qu'il sçavoit à n'en pouvoir douter que le Roy étoit dans tous ces sentimens, & qu'il n'étoit empêché de les suivre dans toute leur étenduë, que par les ménagemens qu'il se croïoit obligé d'avoir pour le Pape, pour les restes de la Ligue, & pour les Catholiques qui suivant leurs anciens préjugez, ne pouvoient souffrir qu'on accordât aucune grace à ceux qu'ils regardoient comme des Herétiques & comme leurs ennemis. C'est ainsi que le Duc de Boüillon justifioit l'objet des conseils qu'on lui attribuoit, mais il ne disoit pas que son ambition y avoit peut-être eu plus de part que tout autre motif.

Quant aux moyens dont il s'étoit servi pour parvenir à ses fins, il disoit pour les justifier, que l'expérience lui avoit appris que quelques bons sentimens qu'eût le Roy pour ses sujets Calvinistes, il ne leur accorderoit jamais les sûretez nécessaires, que les considérations & les ménagemens dont on vient de parler, l'en empê-

cheroient toûjours jusqu'à ce qu'il y fût, ou du moins qu'il y parût contraint; que cette contrainte véritable ou apparente étoit dans le fond ce qui convenoit le mieux à son service, parce qu'elle alloit au bien & à la tranquillité de l'Etat, en retranchant les causes ou du moins les prétextes des Guerres civiles, & que c'étoit la seule chose qui pût le justifier dans l'esprit du Pape & des Catholiques avec qui il avoit tant d'interêt de se ménager, & de sauver au moins les apparences. Que de-là venoit l'obstination des Calvinistes à demeurer assemblez, & à ne se pas contenter des conditions qu'on leur offroit, & qu'ils croïoient ne pas suffire pour leur sûreté: que le même motif avoit empêché les Seigneurs Calvinistes de se rendre au Camp du Roy devant Amiens, où ils étoient persuadez que leur présence n'étoit pas nécessaire; que ces discours ambigus des Calvinistes dans leurs assemblées, qui sembloient ménacer le Roy du renouvellement de la Guerre civile, partoient de la même source. Qu'en un mot tout ce que les Calvinistes avoient dit & fait devant & pendant le Siége d'Amiens,

d'Amiens, n'avoit point d'autre but que d'obtenir à la vérité leurs sûretez, mais en même temps de disculper le Roy dans l'esprit du Pape & des Catholiques, en lui donnant lieu de dire qu'il avoit été contraint d'accorder ce qu'on lui demandoit avec tant d'instance ; & en agissant de leur part d'une maniere qui ne permît pas d'en douter : qu'en en usant de la sorte, ils étoient peut-être plus d'accord avec le Roy qu'on ne pensoit ; mais qu'un secret de cette nature n'étoit pas aisé à pénétrer.

Le Duc ajoûtoit qu'une preuve que le Roy n'avoit pas été si contraint, & que les Calvinistes n'avoient pas autant agi contre ses véritables sentimens, qu'il avoit bien voulu qu'on le crût, étoit, qu'étant assûré de la Paix avec l'Espagne, après avoir repris Amiens, & obligé le Duc de Mercœur à se soûmettre, il leur avoit accordé l'Edit de Nantes, qui étoit en effet tout ce qu'ils avoient prétendu par tant de démarches qui avoient paru si odieuses aux Catholiques : que ces derniers avoient d'autant moins de lieu de s'en plaindre, que s'ils eussent été à la place des Calvinistes, ils euf-

ſent agi comme eux, & fait peut-être pis ; & qu'en effet les Seigneurs de la Ligue & les principales Villes Catholiques du Royaume n'avoient reconnu le Roy, qu'en exigeant de lui des conditions peut-être encore plus dures, que celles qui avoient été accordées aux Calviniſtes.

Le Duc de Boüillon ajoûtoit encore qu'une preuve, que les Calviniſtes pendant le Siége d'Amiens n'avoient pas eu deſſein de renouveller la Guerre civile, c'eſt qu'en effet ils n'avoient pas levé un ſeul homme, ni pris aucune des meſures néceſſaires pour une ſi grande entrepriſe. Que quant à lui (Duc de Boüillon) il avoit été ſi éloigné de favoriſer de pareils deſſeins, que le Comte de Schomberg qui avoit eu le ſecret du Roy pendant toutes les négociations avec les Calviniſtes, pouvoit lui rendre témoignage, qu'il auroit pu faire bien des choſes qu'il n'avoit pas faites ; qu'il avoit à la vérité laiſſé agir les Calviniſtes ; qu'il les avoit appuïez de ſes conſeils; mais qu'il n'eût jamais ſouffert qu'ils euſſent pris les armes contre le Roy. Voila comme le Duc de Boüillon juſtifioit tout ce que les Calviniſtes

De Thou Liv. 158. p. 739.

avoient fait, & tout ce qu'il avoit fait lui-même pour obtenir l'Edit de Nantes. C'eſt à la faveur de cet Edit qu'ils ont ſubſiſté en France juſqu'à ce que le Roy l'ait révoqué ; mais en le révoquant, il défendit l'exercice de leur Religion. Ainſi il n'étoit plus néceſſaire de donner des ſûretez à ceux qui en faiſoient profeſſion, puiſque le Prince n'en vouloit plus tolérer l'exercice ; au lieu qu'Henry IV. le permettant, il paroiſſoit juſte de donner des ſûretez, non pas telles que les intereſſez le pouvoient prétendre ; mais telles qu'il convenoit au bien de l'Etat & à la tranquillité publique. C'eſt tout ce que le Duc de Boüillon prétendoit, ou du moins ce qu'il affectoit de prétendre.

Loüis XIV.

* Au reſte c'eſt envain que les Calviniſtes ſoûtiennent que cet Edit ne pouvoit être révoqué. De pareilles conceſſions faites par les Princes à leurs Sujets, ne doivent point être regardées comme des Traitez d'Alliance, mais comme des Loix faites

* Sed noverint tamen illi qui Reformatorum ſibi imponunt vocabulum, non eſſe illa fœdera, ſed Regum edicta ob publicam facta utilitatem, revocabilia, ſi aliud Regibus publica utilitas ſuaſerit. *Grotius in diſcuſſione Rivetiani apologetici, pag.* 22.

pour l'utilité publique, ſujettes à être révoquées quand le bien de l'Etat le demande. C'eſt le ſentiment de Grotius, qui ne peut être ſuſpect aux Prétendus Réformez.

Après avoir raconté les motifs qui porterent le Duc de Boüillon à concourir avec les Calviniſtes pour obtenir l'Edit de Nantes ; il eſt de ſon hiſtoire de raconter les démarches qu'il fit en conſéquence, & la part qu'il eut à leurs aſſemblées & à tout ce qui s'y paſſa.

Le Duc de Boüillon ne ſe trouva point à l'aſſemblée de Saumur, ni à celle de Loudun ; mais les mêmes Députez s'étant rendus à Vendôme par l'ordre du Roy, l'aſſemblée lui députa le Sieur Dorival. Il étoit chargé de lui communiquer ce qui s'étoit paſſé dans les aſſemblées precédentes, de l'inviter à ſe rendre à celle de Vendôme, & de prendre ſes avis & ſes ordres, ſur tout ce qui s'y devoit traiter. Après que Dorival ſe fut acquité de ſa commiſſion, le Duc de Boüillon répondit qu'il remercioit la Compagnie de la part qu'elle lui donnoit de ſes affaires ; que ſes voïages en An-

L'An 1597. Procès verbal de l'aſſemblée de Vendôme.

gleterre & aux Païs-Bas ne lui avoient pas permis de ſe trouver en perſonne à leurs aſſemblées; qu'étant à la Cour, il avoit toûjours eu de grandes liaiſons avec leurs Députez, & les avoit appuïez auprès du Roy de tout ſon pouvoir; qu'il approuvoit tout ce qu'ils avoient fait juſques alors. Qu'il falloit continuer ce qu'ils avoient commencé, & ne ſe point ſéparer qu'on n'eût obtenu du Roy les ſûretez dont leur repos dépendoit; qu'il falloit même déclarer aux Commiſſaires de Sa Majeſté, qu'ils étoient réſolus de demeurer aſſemblez juſqu'à ce qu'ils les euſſent obtenuës: qu'il ne falloit tenir leurs aſſemblées, que dans des Villes dont ils fuſſent les maîtres, comme Argenton, Chatelleraut, Niort, Nerac, & Saumur. Que pour rendre leurs aſſemblées plus conſidérables, il y falloit inviter tous les Seigneurs du parti; qu'il avoit déja parlé à Meſſieurs de Leſdiguieres & de la Force pour les engager à s'y rendre: que quand à lui, il ne pourroit pas s'y trouver ſi-tôt qu'il le ſouhaiteroit, parce que Madame de Boüillon devoit aller à Turenne, & qu'il

ne pouvoit pas se dispenser de l'y accompagner. Le Duc de Boüillon répondit encore qu'il falloit insister sur toutes choses auprès des Commissaires de Sa Majesté à obtenir des Chambres mi-parties dans tous les Parlemens du Royaume, & que la Compagnie lui feroit plaisir de pourvoir à la satisfaction de Madame, Sœur du Roy, sur l'affaire de Taillebourg.

Après que le Duc de Boüillon eut fait de bouche cette réponse, Dorival la lui demanda par écrit, afin que l'Assemblée informée de ses sentimens d'une maniere à n'en pouvoir douter, fût plus en état de s'y conformer. Le Duc de Boüillon qui vouloit gouverner les Calvinistes, & se ménager avec la Cour, hésita s'il la donneroit; mais ayant fait réflexion qu'un pareil refus pourroit donner de la défiance à une Assemblée qui représentoit tout le parti, & qui se livroit à lui sans réserve, il la donna; mais il engagea Dorival à en faire une copie
Ibid. de sa main, & il retira l'original. C'est ce que Dorival dit à l'Assemblée, lors qu'il y rendit compte de sa députation.

Une des maximes du Duc de Boüil-

lon étoit qu'il falloit se défier du témoignage de la main. On explique, disoit-il, comme l'on veut, ce qu'on a dit; on n'en convient même qu'autant qu'il est à propos de le faire. On se retranche sur le plus ou le moins: On accorde ou l'on nie selon qu'il convient. Il n'en est pas de même de ce qui est écrit; les paroles ne se peuvent plus changer; il dépend de celui qui lit, d'y donner le sens qui lui plaît leplus, ou qui lui convient le mieux. Il portoit cette précaution si loin, que même dans les occasions délicates, & qui pouvoient tirer à conséquence, il s'expliquoit de bouche d'une maniere si obscure & si embarrassée, qu'il y pouvoit donner le sens qui lui plaisoit. Il demeuroit d'accord qu'il n'en falloit pas user ainsi dans les choses qui sont du commerce de la vie; que ces airs de mystere donnoient de la défiance, & qu'il y alloit de la réputation de passer pour vrai & pour homme sans détour. Mais il prétendoit qu'il y avoit des occasions délicates, où l'on ne pouvoit se dispenser ou de se retrancher dans le silence, ou de suivre sa maxime quand on étoit obligé de parler. Il le

sçavoit par expérience : car en effet cette maniere d'agir l'a tiré de beaucoup de mauvais pas, comme on le verra dans la suite de cette Histoire. Nonobstant cette précaution, le Roy aïant appris ce que Dorival avoit rapporté de la part du Duc à l'Assemblée, il ne douta plus (ce qu'il avoit seulement soupçonné jusques alors) que le Duc de Boüillon ne fût le principal auteur de tout ce qui se passoit dans les assemblées des Huguenots, & que l'espérance de se voir leur Chef, ne l'eût emporté sur la reconnoissance qu'il lui devoit pour les grands biens dont il l'avoit comblé.

Mémoires de Sully. Tom. 1. ch. 79.

L'assemblée de Vendôme suivit exactement les sentimens du Duc de Boüillon ; & Madame, Sœur du Roy, eut la satisfaction qu'elle avoit demandée. Pour entendre ce fait, il faut sçavoir que Sa Majesté avoit donné à la Princesse Catherine sa Sœur vingt-quatre mille écus de pension, à prendre sur le Bureau de Taillebourg. Mais comme les besoins de l'Etat ne permettoient pas au Roy de païer exactement aux Calvinistes les sommes accordées pour l'entretien de leurs Garnisons & de leurs Ministres, les de-

niers de cette recette avoient été saisis en vertu d'une Ordonnance de l'assemblée qui se tenoit alors à Saumur. La Princesse avoit emploïé inutilement toutes les sollicitations imaginables pour obtenir la main-levée de cette saisie, lorsqu'elle s'avisa d'avoir recours à la recommandatiou du Duc de Boüillon. C'est ce qui l'obligea d'ajoûter en faveur de Madame ce que l'on a vû dans sa réponse à Dorival. L'Assemblée y eut tout l'égard qu'il pouvoit souhaiter; la main-levée de la saisie fut accordée, & Madame joüit depuis sans trouble du païement de sa pension. C'est ce qui marque d'autant plus la considération qu'avoit le Duc de Boüillon dans le parti; que l'Assemblée avoit en effet un fort grand besoin de cet argent dans la situation où étoient ses affaires.

Les choses en étoient-là, lors qu'Amiens fut surpris par les Espagnols. Le Duc de Boüillon crut que c'étoit la conjoncture la plus favorable pour obtenir les sûretez que les Calvinistes demandoient depuis si long-temps: ils entrerent aisément dans ses vûës. Ce fut ce qui les porta à transférer de leur autorité l'Assem-

blée de Vendôme à Chateleraut. Elle fut la plus nombreuſe qui eût encore été tenuë dans le parti. Plus de deux cens Députez & les plus grands Seigneurs du parti s'y rendirent ; & le Duc de Boüillon après en avoir été fortement ſollicité, y arriva enfin le 27. de Juin. Un ſi grand mouvement qui pouvoit avoir de dangereuſes ſuites dans la ſituation où étoient les affaires, obligea le Roy d'envoïer en diligence à l'Aſſemblée de Chateleraut les Sieurs de Schomberg, de Thou, de Vic, de Calignon & de Monglat, avec des conditions encore plus avantageuſes, que celles que l'on avoit offertes juſques alors Dès qu'ils y furent arrivez, ils firent ſçavoir à l'Aſſemblée, que Sa Majeſté les avoit envoïez pour leur donner ſatisfaction ; qu'elle pouvoit nommer des Députez, & qu'ils entreroient en conférence avec eux.

Procès verbal de l'Aſſemblée de Chateleraut. Tom. 2.

Comme ces Commiſſaires du Roy étoient connus pour de très-habiles négociateurs, & qu'ils avoient de plus la confiance du Roy, l'Aſſemblée crut qu'elle n'avoit rien de trop bon à leur envoïer. Ce fut ce qui la porta à nommer pour ſes Députez les Ducs de

Boüillon & de la Trimoüille, les Sieurs du Plessis-Mornay, de Parabere, d'Aubigny, de la Mothe, & de la Noüe, fils du fameux la Noüe qui avoit été tué au siége de Lamballe en Bretagne. Ces Députez s'étant rendus chez le Comte de Schomberg, après bien des disputes, les Commissaires du Roy leur accorderent enfin au nom de Sa Majesté des conditions si avantageuses, que l'Assemblée déclara qu'on s'en pouvoit contenter. Cependant comme le temps lui étoit favorable, elle ne laissa pas de faire de nouvelles demandes; mais les Commissaires répondirent que ces demandes excédoient leur pouvoir; qu'ils ne pouvoient plus rien accorder sans de nouveaux ordres; qu'ils en écriroient au Roy, & qu'ils leur feroient sçavoir sa réponse : ils lui écrivirent en effet. Mais comme le Comte de Schomberg qui n'avoit pas manqué de remarquer l'avantage que l'Assemblée tiroit des conseils & de la présence du Duc de Boüillon, marqua au Roy précisément, qu'à quelque prix que ce pût être, il devoit engager ce Duc à se rendre auprès de lui au Camp devant Amiens : le Roy

fit cette réponſe au Comte de Schomberg du Camp devant Amiens le 2. d'Août, en ces propres termes :
» M. de Schomberg, mon Couſin le
» Duc de Boüillon n'arrivera jamais
» ſi-tôt que je le déſire, & qu'il m'eſt
» néceſſaire. Vous ſçavez ce que je
» vous en dis à votre partement. Je
» ſçais auſſi ce que ci-devant & depuis
» je lui en ai mandé. Il me ſemble que
» les occaſions qui ſe préſentent, obli-
» gent ſesſemblables de m'y aſſiſter, ſans
» attendre que je leur en faſſe le com-
» mandement. Toutefois je l'aime, &
» je l'eſtime tant, que non ſeulement
» je l'ai bien voulu ſémondre à cette
» fête, mais auſſi lui préparer, & re-
» tenir une place digne de lui, comme
» vous avez eu charge de lui dire. Le Roy répond enſuite ſur les nouvelles demandes de l'Aſſemblée, & finit, en diſant *qu'il fait état qu'il verra bientôt le Duc de Boüillon.*

Le Comte de Schomberg fit ſçavoir la réponſe du Roy à l'Aſſemblée ; enſuite il communiqua ſa lettre au Duc de Boüillon : & il ajoûta du ſien, qu'il ſçavoit que Sa Majeſté ne ſouhaitoit rien tant, que de lui faire part de la gloire qu'elle alloit acquérir, en repre-

nant Amiens ſur les Eſpagnols malgré tous les efforts de l'Archiduc & de l'Eſpagne. Le Duc de Boüillon qui alloit toûjours à ſes fins préférablement à toute autre conſidération, qui croïoit les affaires des Prétendus Réformez ſi avancées, qu'il ne lui convenoit point de les abandonner; le Duc de Boüillon, dis-je, qui n'avoit nulle envie de ſe rendre auprès du Roy, qu'on n'eût obtenu tout ce qu'il croioit néceſſaire pour la prétenduë ſûreté des Calviniſtes, répondit au Comte de Schomberg, que ſa mauvaiſe ſanté ne lui avoit pas permis de ſe trouver au commencement du ſiége d'Amiens; qu'il s'y étoit cru d'autant moins néceſſaire, que Sa Majeſté ne lui avoit point deſtiné d'employ, & qu'il n'eût pu s'y trouver qu'en qualité de volontaire. Que depuis ce temps-là il avoit cru que le ſervice du Roy demandoit qu'il aſſiſtât à l'Aſſemblée de Chateleraut; qu'il avoit pû remarquer lui-même, qu'il y avoit d'étranges eſprits & qui iroient bien loin, s'ils n'étoient retenus par des perſonnes d'autorité, affectionnées au ſervice de Sa Majeſté. Qu'il ne diſſimuloit point qu'il avoit

fort à cœur le ſuccès des affaires des Calviniſtes ; qu'on ne devoit pas y trouver à redire, puiſqu'étant de leur Religion, ſa ſûreté particuliere dépendoit de la leur ; mais que ſes interêts particuliers ne le porteroient jamais à ſouffrir qu'on fît rien contre le ſervice du Roy. Nonobſtant tous ces beaux diſcours, le Duc de Boüillon ne fit rien moins que ce que le Roy ſouhaitoit de lui. Il quitta Chateleraut, mais ce fut pour aller à ſa Vicomté de Turenne ; ce qui augmenta les ſoupçons que le Roy avoit de lui. Peu de temps après les Eſpagnols furent contraints de capituler le 19. de Septembre, & de ren-
L'An dre la Ville d'Amiens au Roy le 26.
1597. du même mois.

Le recouvrement de cette importante Place fit reprendre les négociations de la Paix. Vervins fut choiſi pour y tenir l'Aſſemblée : les Commiſſaires furent nommez de part & & d'autre ; & après que le Roy en eut averti la Reine d'Angleterre & les Provinces-Unies, & les eut invitez d'y entrer, comme on en étoit convenu, l'on commença à y travailler avec d'autant plus de ſuccès, que les

Parties intereſſées la ſouhaitoient également.

Dès que le Roy eut appris que les choſes étoient ſi avancées à Vervins, que rien ne pouvoit empêcher la concluſion de la Paix; il marcha avec l'élite de ſes Troupes vers la Bretagne pour en achever la réduction, & obliger le Duc de Mercœur à ſe ſoûmettre. Lorſqu'il fut arrivé à Angers, il ordonna aux Ducs de Boüillon & de la Trimoüille de ſe rendre auprès de lui. Il obéirent tous deux; car l'autorité du Roy qui s'affermiſſoit tous les jours de plus en plus, ne leur permettoit pas de ſe diſpenſer de l'éxécution de ſes ordres. Ce fut-là que le Duc de Mercœur * qui n'étoit plus en état de réſiſter, envoïa la Ducheſſe ſa femme, Marie de Luxembourg, pour faire au Roy ſes ſoûmiſſions. Sa Majeſté la reçût avec beaucoup de bonté, & elle obtint pour le Duc ſon mari des conditions plus avantageuſes, qu'il n'avoit lieu de l'eſpérer après une révolte auſſi obſtinée que la ſienne. Il eſt vrai qu'il en fut redevable au crédit & aux ſollicitations de la Ducheſſe de Beaufort qui avoit tout pouvoir ſur l'eſprit & ſur le cœur du Roy; mais

L'an 1598.

* Il étoit de la Maiſon de Lorraine.

il lui en coûta le mariage de l'héritiere de Mercœur sa fille unique avec César fils naturel du Roy, & de Gabrielle d'Estrées Duchesse de Beaufort. En considération de ce mariage, le Roy le légitima, & lui donna le Duché de Vendôme avec les mêmes droits dont les anciens Seigneurs de cette belle * Terre avoient joüi.

Après la conclusion du Traité fait avec le Duc de Mercœur, le Roy qui vouloit rétablir dans la Bretagne l'ordre que les Guerres civiles y avoient fort altéré, se rendit à Nantes. Ce fut dans cette Ville, que Sa Majesté accorda aux Calvinistes ce fameux Edit qui porte le nom d'Edit de Nantes. Il y
L'an 1598. fut enfin signé & scellé le 13. jour d'Avril, avec les Articles secrets qu'on
De Thou Liv. 120 p. 782. ne jugea pas à propos de rendre si-tôt publics. Les Parlemens firent de grandes oppositions à sa vérification; mais il fut enfin vérifié l'année suivante
L'an 1599. dans tous les Parlemens du Royaume. On ne le rapportera point ici, tant

* On dit que les desseins du Duc de Mercœur n'alloient à rien moins qu'à se faire Duc de Bretagne. En effet une Personne de confiance lui aïant un jour demandé s'il songeoit à se faire Duc de Bretagne, il lui répondit : Je ne sçais pas si c'est un songe, mais il y a plus de dix ans qu'il dure.

à cause de sa longueur, que parce qu'il est assez public, & que d'ailleurs depuis sa révocation il n'est plus d'usage dans le Royaume.

La concession de cet Edit fut suivie de la conclusion de la Paix avec l'Espagne : Elle fut signée, ratifiée, & publiée quelque temps après au grand mécontentement des Anglois & des Etats des Provinces-Unies qui ne voulurent point y être compris : secondez du Duc de Boüillon & de quelques autres Seigneurs Huguenots, ils s'y opposerent de tout leur pouvoir ; mais l'interêt de l'Etat l'emporta sur ces considérations étrangeres, qui en effet n'étoient pas comparables aux avantages qu'on espéroit de la Paix. On ne dira rien de ce Traité conclu à Vervins, sinon que le Duc de Boüillon y fut compris, comme Allié de la France, en qualité de *Seigneur de Sedan.* Avant sa conclusion, & pendant qu'on y travailloit, le Comte de Maulevrier de la Maison de la Mark, secondé des Espagnols, fit une entreprise sur Sedan où il avoit ménagé des intelligences ; mais le Duc de Boüillon avoit donné par-tout de si bons ordres, qu'elle fut découverte. Tous

De Thou. Liv. 120. p. 183.

ceux qui l'avoient favoriſée furent taillez en piéces , ou pendus ; & le Comte de Maulevrier n'en remporta que la diſgrace du Roy. Il ne lui pardonna jamais de s'être prévalu des forces de ſes Ennemis pour attaquer un Prince qui étoit ſous ſa protection.

Si l'on en croit le Duc de Sully dans ſes Mémoires , il parut pendant la négociation de l'Edit de Nantes , que le Duc de Boüillon avoit deux choſes en vûë : la premiere, que ſon Egliſe de Sedan fût aggrégée au corps des Egliſes Calviniſtes de France, & joüît des mêmes droits : la ſeconde, nonobſtant cela , de ſe faire reconnoître pour Prince Etranger. Pour y parvenir , il penſoit à faire de Sedan un Fief de l'Empire pour s'aſſûrer un rang en France, & éviter par-là les conteſtations ſur le pas & ſur la préſeance auſquelles il ſe voïoit ſouvent expoſé. Mais le Roy qui en prévit les conſéquences, refuſa abſolument l'article par lequel il prétendoit ſe procurer ces deux avantages.

La Paix faite avec l'Eſpagne, & l'Edit accordé aux Calviniſtes aïant rétabli l'ordre & la tranquillité dans

tout le Royaume, chacun ne pensa plus qu'à regler ses affaires particulieres, & à rétablir ce que la Guerre avoit ou détruit ou altéré. Les Grands moins occupez que les autres de ces sortes de choses, s'attacherent à la Cour, & ne penserent plus pour la plûpart qu'à joüir des plaisirs que l'humeur du Roy portée à la galanterie y offroit à tous ceux qui croïoient n'avoir rien de mieux à faire. Le Duc de Boüillon ne fut pas de ce nombre; il partit pour l'Auvergne; il fut ensuite dans le Limosin donner ordre à ses affaires; puis à Sedan, où les troubles arrivez à l'occasion de l'entreprise du Comte de Maulevrier (dont on vient de parler) rendoient sa présence nécessaire.

Pendant le séjour qu'il y fit, il arriva bien des choses qu'on se croit obligé de rapporter, parce qu'elles sont liées avec son Histoire, & qu'elles servent à l'intelligence de plusieurs faits importans où il est entré, & qui font partie de sa Vie. Un des premiers fruits de la Paix fut le Mariage de la L'an
Princesse Catherine, sœur du Roy, avec 1599.
Henry Duc de Bar, fils aîné du Duc de Lorraine. Cette affaire fut suivie

d'une autre, qui eut d'étranges ſuites par rapport au Duc de Boüillon en particulier.

Lorſqu'on traitoit de la Paix à Vervins ; ſur la conteſtation qui étoit entre le Roy & le Duc de Savoye touchant le Marquiſat de Saluces que ce dernier avoit uſurpé ſur la France pendant les Guerres civiles, on convint qu'on s'en rapporteroit au jugement du Pape, & que les Parties intereſſées s'en tiendroient à ce que Sa Sainteté auroit décidé. Cette affaire qui n'avoit pu être terminée à Vervins, fut donc portée à Rome. Pendant qu'on l'y examinoit, le Duc fut averti que le jugement du Pape ne lui ſeroit pas favorable, & qu'il ſeroit condamné à la reſtitution du Marquiſat. C'eſt ce qui ne convenoit point à ce Prince qui, à quelque prix que ce fût, vouloit le retenir. Il réſolut donc de prévenir le jugement du Pape, & de venir en France traiter lui-même cette affaire avec le Roy. Il le fit propoſer à Sa Majeſté ; & ſur le conſentement qu'elle y donna, le Duc Charles Emanüel ſe rendit à Paris, perſuadé qu'il y ſeroit traité plus favorablement qu'à Rome. Il étoit le Prince du monde

qui se laissoit le moins gouverner par les femmes, & il croïoit que rien n'étoit plus dangereux que de s'y livrer. Mais comme il sçavoit que le Roy n'étoit pas de son caractere; & que le traité fait avec le Duc de Mercœur par l'entremise de la Duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées, lui avoit appris qu'elle pouvoit tout sur l'esprit de Sa Majesté, il l'avoit gagnée, & il comptoit qu'il obtiendroit du Roy par son crédit tout ce qu'il pourroit souhaiter. Il supposoit encore qu'en répandant à la Cour beaucoup d'argent, il s'y feroit des amis, & qu'il lui seroit aisé de gagner ceux du Conseil du Roy, en qui Sa Majesté avoit le plus de confiance, & dont elle suivoit d'ordinaire les sentimens. Enfin ce Prince comptoit sur lui-même; il étoit d'un génie profond, très-habile & très-versé dans les négociations, très-instruit de ses interêts, & des moïens qui le pouvoient conduire á ses fins; sur-tout il se connoissoit parfaitement en hommes. Personne ne sçavoit mieux que lui les prendre par leur foible, & les amener au point qu'il s'étoit proposé. Un Prince de ce caractere avoit raison de ne se fier

De Thou Liv. 123. p. 887. & 888.

qu'à lui-même d'un traité aussi important que celui dont il s'agissoit.

Il vint en France apparemment avec un véritable dessein de le conclurre. Mais il trouva les Grands si disposez à de nouvelles broüilleries, quoique la Cour parût fort paisible, qu'il résolut de profiter de ces dispositions, & de jetter le Roy dans de si grands embarras, qu'il ne fût pas en état de retirer par force le Marquisat de Saluces de ses mains. C'étoit tout ce que le Duc appréhendoit. Cette apparence tranquille de la Cour n'imposa donc point au Duc de Savoye ; il s'apperçut qu'une grande partie des Catholiques ne croïoit pas que la conversion du Roy fût sincere ; que les Huguenots (quelques avantages que le Roy leur eût accordez) n'étoient pas contens ; & qu'ils étoient toûjours entêtez du dessein d'établir au milieu de la France un Etat populaire sur le modele des Provinces-Unies. Il pénétra que les Grands de l'une & de l'autre Religion, qui avoient suivi le parti du Roy avant qu'il fût paisible possesseur de la Couronne, étoient très-mécontens des grands établissemens qu'il avoit ac-

De Thou Ibid.

cordez aux Seigneurs du parti de la Ligue, & qu'ils disoient entre eux qu'il traitoit mieux ses ennemis, que ses amis & ses plus fideles serviteurs. Le Duc de Savoye découvrit de plus que le Roy d'Espagne avoit encore en France des Partisans qui lui étoient attachez par des pensions qu'on leur païoit exactement; qu'en un mot la plûpart des Seigneurs de France formoient de grands projets sur ce que le Roy prétendoit que son Mariage avec Marguerite de Valois étoit nul; sur ce que son attachement pour ses maîtresses l'empêchoit de se marier; sur ce qu'il n'avoit point d'enfans légitimes; sur ce que la conclusion de la Paix l'avoit obligé de désarmer; sur ce que son épargne étoit épuisée; sur ce que l'état où étoit la France ne lui permettoit pas de la remplir; enfin sur ce que la Paix qu'il avoit faite avec l'Espagne, avoit éloigné de lui ses anciens Alliez, & rempli la France de gens sans emploi, accoûtumez aux troubles, & qui ne pouvoient demeurer en repos.

Ces dispositions étoient les fruits de l'oisiveté, suite dangereuse mais presque inséparable de la Paix, sur-

tout à la ſortie des Guerres civiles, où les eſprits accoûtumez aux partialitez & à la licence ne peuvent preſque plus s'en paſſer. C'eſt ce qui peut ſervir à juſtifier le conſeil qu'avoit donné le Duc de Boüillon de déclarer la Guerre à l'Eſpagne, afin qu'une Guerre étrangere conſumât les mauvaiſes humeurs de l'Etat, dont le corps politique couroit riſque d'être accablé. En effet ſi le Roy fût demeuré armé, l'on n'eût pas penſé à faire, & encore moins à exécuter les projets dont on va parler.

Quoiqu'il en ſoit, celui des Seigneurs de France qui diſſimuloit le moins ſon mécontentement, & qui en parloit le plus librement avec ſes amis, étoit le Maréchal de Biron.

De Thou Ibid.

C'étoit un homme préſomptueux, colere, emporté, entêté de ſon mérite, & des grands ſervices que ſon Pere & lui avoient rendus au Roy, ambitieux à l'excès, difficile à contenter ; & qui ſe croïoit au-deſſus des recompenſes que le Roy lui avoit données, ou même qu'il pouvoit lui donner. Au reſte grand-homme de Guerre, actif, vigilant, laborieux & d'une valeur très-diſtinguée ; enſorte qu'on pouvoit dire

dire de lui ce que Tite-Live a dit d'Annibal, qu'il rassembloit en lui quantité de bonnes & de mauvaises qualitez, & que les vertus & les vices sembloient se le disputer. Le Duc de Savoye qui connoissoit par lui-même le caractere du Marêchal de Biron, n'eut pas plûtôt appris ses sentimens & ses dispositions, qu'il le jugea l'homme du monde le plus propre pour l'éxécution de ses desseins, & s'attacha à le gagner. Il se servit pour cela du ministere de Jacques Lafin; c'étoit un homme de qualité de Bourgogne, du Diocèse d'Autun, d'un esprit capable de toute sorte d'intrigues; mais il étoit sans foi, sans honneur, & toûjours prêt à prendre les plus mauvais partis. Le Roy qui connoissoit son caractere, s'en défioit, & le faisoit observer. Il étoit alors à Paris; le Marêchal de Biron dont il se disoit parent, l'y avoit attiré, & sous ce prétexte de parenté Lafin avoit gagné sa confiance. Ce fut sur lui que le Duc de Savoye jetta les yeux pour gagner Biron, & pour le mettre dans ses interêts. L'artifice dont Lafin se servit pour y réüssir, fut de lui faire quantité de faux rapports qui ne pouvoient servir qu'à

De Thou Liv. 128. P. 1024. l'aigrir contre le Roy, & à le détacher de ſon ſervice. Il lui dit que le Roy parloit fort-mal de lui ; qu'il avoit dit en plus d'une occaſion qu'il n'étoit qu'un faux brave ; qu'il n'avoit de la valeur que lorſqu'il avoit des témoins de ſes actions ; que lorſqu'il n'en avoit point, il ſçavoit ménager ſa vie comme un autre ; qu'il mettoit Lavardin beaucoup au-deſſus de lui ; que c'étoit ſon héros, & qu'il n'y avoit que lui dont il dît du bien. Lafin ajoûta qu'il ſçavoit ce qu'il lui diſoit, du Duc de Savoye même ; que ce Prince le lui avoit dit en confidence, & ſous un fort grand ſecret.

Il n'en fallut pas davantage pour mettre Biron hors de lui-même. C'étoit l'attaquer par ſon endroit le plus ſenſible ; auſſi alla-t-il juſqu'aux derniers emportemens contre le Roy. C'étoit où Lafin vouloit l'amener. Il profita de ſon emportement, & il lui dit, que puiſque le Roy païoit tant de ſervices qu'il lui avoit rendus, d'une ſi noire ingratitude, il ne pouvoit plus compter ſur lui ; qu'il devoit penſer à ſe faire un autre appui, & tourner toutes ſes vûës du côté du Roy d'Eſpagne & du Duc de Savoye. Une pareille

propoſition eût autrefois fait horreur à Biron, & Lafin lui-même n'eût pas oſé la lui faire; mais un homme livré à ſa paſſion, & qui n'écoute plus ni le devoir ni la raiſon, eſt capable de tout. Lafin profitant de la mauvaiſe diſpoſition où étoit Biron, ajoûta (pour achever de le déterminer à prendre le mauvais parti qu'il lui propoſoit) que le Duc de Savoye qui ſe connoiſſoit autant en mérite, que le Roy s'y connoiſſoit peu, avoit pour lui les ſentimens du monde les plus avantageux; qu'il le mettoit beaucoup au-deſſus de tout ce qu'il y avoit en France de Seigneurs les plus diſtinguez. « Jugez-en vous-même (continua Lafin) il penſe à vous donner ſa fille en mariage, & il ne tiendra qu'à vous d'être ſon gendre, il ma chargé de vous en faire la propoſition.

Une offre ſi avantageuſe & ſi peu attenduë acheva d'aveugler Biron, il ne ſe connut plus. Son ambition flattée par un endroit ſi délicat, l'emporta ſur toute autre conſidération. Il ſe livra à Lafin, & lui fit connoître qu'à ce prix-là il n'y avoit rien qu'on ne dût attendre de lui. Un homme moins méchant que Lafin s'en fût te- De Thou Ibid.

nu-là ; mais comme il avoit deſſein de broüiller Biron ſans retour avec le Roy, & de le porter aux dernieres extrémitez, il ajoûta que le Duc de Savoye aiant preſſenti le Roy ſur le deſſein qu'il avoit de lui donner ſa fille, le Roy n'avoit rien épargné pour
1601. l'en détourner ; qu'il lui avoit dit qu'il y avoit plus de cinquante Maiſons dans ſon Royaume qui l'emportoient ſur Biron pour la naiſſance, pour les richeſſes, & pour le rang ; que Biron étoit un homme emporté & ſans égards, dont la Princeſſe ſa fille auroit fort à ſouffrir ; qu'en un mot il étoit trop vieux ; qu'il ne convenoit point à une jeune fille de dix à douze ans, & qu'il ne pourroit pas faire un mariage
» plus mal aſſorti. » Voilà (continua
» Lafin) comme le Roy vous traite.
» Cependant le Duc de Savoye qui vous
» eſtime au-delà de tout ce que je pour-
» rois vous dire, & qui déteſte dans ſon
» cœur l'ingratitude du Roy, n'en eſt
» pas moins dans le deſſein de vous don-
» ner ſa fille. »

Si Biron eût conſervé juſques-là quelque modération, un diſcours ſi empoiſonné n'eût été que trop capable de la lui faire perdre. Il n'en fal-

loit pas tant à un homme qui ne se possédoit plus, & qui se croïoit outragé par tous les endroits les plus sensibles. La présomption, la colere, la vengeance ne lui permirent pas de voir le peu de proportion qu'il y avoit de luy à l'alliance qu'on lui proposoit, & que le Duc de Savoye qui étoit le Prince du monde le plus interessé, n'étoit pas d'humeur à faire sérieusement une pareille proposition. Il crut tout ce qu'on lui dit; il se livra, il prit des mesures pour conférer avec le Duc de Savoye; ils se virent; ils convinrent de ce qu'ils avoient à faire. C'est ainsi que le Marêchal de Biron entra dans la conspiration dont on a tant parlé, & dont on va voir les suites par rapport au Duc de Boüillon.

Dès que le Duc de Savoye se vit assûré du Marêchal de Biron, & qu'il eut pris avec lui des mesures qu'il croïoit sûres pour engager dans sa conspiration les plus grands Seigneurs du Royaume, il ne pensa plus qu'à rompre le Traité commencé avec le Roy pour le Marquisat de Saluces. Il n'y avoit que deux voïes pour terminer ce differend; l'une étoit de restituer au Roy le Marquisat (c'est à quoi L'an 1600.

le Duc ne pouvoit ſe réſoudre) l'autre, de l'échanger contre la Breſſe & d'autres Terres qui ſeroient à la bienſeance du Roy, & qui pourroient faire une juſte compenſation. Le Roy donnoit aſſez dans ce dernier parti, & le Duc parut d'abord ne s'en pas éloigner. Mais comme il avoit réſolu de rompre le Traité, il ne voulut faire l'échange qu'à condition que le Roy abandonneroit la protection de Geneve, & qu'il conſentiroit qu'il fît valoir les droits qu'il prétendoit avoir ſur cette petite république. C'eſt à quoi le Roy (comme le Duc l'avoit prévû) ne voulut jamais conſentir. Sur cela le Traité fut rompu, & le Duc reprit le chemin du Piedmont.

De Thou Liv. 125. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que le Roy lui déclara la Guerre. Il mit en même temps deux Armées ſur pied. L'une, ſous le Commandement de Biron dont le Roy ne ſe défioit pas encore, devoit entrer dans le Comté de Breſſe. L'autre, ſous les Ordres de Leſdiguieres, devoit attaquer la Savoye; le Roy marcha lui-même à cette double expédition. La préſence du Roy, l'expérience & la valeur de Leſdiguieres jetterent par-tout un ſi grand

effroi, qu'en peu de mois toute la Savoye fut conquise. Du côté de la Bresse, comme Biron s'entendoit avec le Duc de Savoye, les choses n'allerent pas si vîte. Le Roy en conçût du soupçon, & se rendit lui-même en Bresse. Sa présence obligea cette Province à se soûmettre, & le Roy s'en rendit le maître en fort peu de temps. Mais il éclaira si bien Biron, que la défiance qu'il avoit de sa conduite en augmenta; ses soupçons se trouverent dans la suite fortifiez de quelques preuves. Le Roy étant à Lyon, s'en ouvrit à Biron même. Biron qui croïoit le Roy mieux instruit qu'il ne l'étoit en effet, lui avoüa une partie de ses intelligences avec le Duc de Savoye, fit semblant de s'en repentir, lui en demanda pardon; & le Roy le lui accorda, à la charge qu'il romproit toute correspondance avec le Duc. Biron le promit, mais il tint mal sa parole. Ce fut ce qui causa enfin sa perte.

Cependant le Roy aïant fait réflexion qu'avançant en âge, & n'aïant point d'enfans légitimes, son autorité en étoit d'autant plus mal-affermie, & que cet état où il se trouvoit, pou-

voit tirer à de dangereuſes conſequences ; il envoïa Sillery à Rome ſolliciter la diſſolution de ſon mariage avec Marguerite de Valois. Comme cette Princeſſe y conſentoit, le Roy l'obtint enfin ; & le même Sillery fut envoïé à Florence pour demander au nom du Roy Marie de Medicis, niéce du
l'an 1600. Grand-Duc. Il l'obtint ; cette Princeſſe ſe rendit en France quelque tems après, où ſon mariage avec le Roy fut celébré avec beaucoup de magnificence. Le Duc de Boüillon fut un de ceux qui contribua le plus à la concluſion de cette grande affaire. C'eſt ce qui paroît par deux lettres de remerciment que lui en fit le Grand-Duc, que l'on a entre les mains.

Ce Mariage fut encore ſuivi de la Paix avec le Duc de Savoye. Elle fut faite par la médiation du Cardinal Aldobrandin Légat du Pape. Il la conclut aux conditions que le Roy avoit propoſées, c'eſt-à-dire, que le Marquiſat de Saluces fût échangé contre la Breſſe, le Bugey, Veromey, & la Baronie de Gex ; & que le Duc de Savoye cédât tout ce qu'il poſſédoit le long du Rhône, depuis la ſortie de ce fleuve du Lac de Geneve qu'il tra-

verſe d'un bout à l'autre. Mais le Duc de Savoye, pour avoir fait ſa Paix avec le Roy, ne perdit point la mauvaiſe volonté qu'il avoit contre luy; il ne rabatit rien de ſes projets contre la France; & par l'entremiſe de Lafin il entretint toûjours ſes correſpondances avec le Maréchal de Biron. Le Roy en eut enfin du ſoupçon, & il reçût des avis certains qu'il ſe faiſoit des mouvemens dans la Guyenne, dans le Limoſin & dans le Perigord, où Biron avoit de grandes alliances & beaucoup de Partiſans qui pouvoient agir pour lui, pendant que, pour traiter de plus près avec le Duc de Savoye, il faiſoit ſa réſidence dans ſon Gouvernement de Bourgogne.

L'an 1601.

De Thou Liv. 128.

Le Roy ne négligea point ces avis, il partit auſſi-tôt pour aller en perſonne faire la viſite de ces Provinces. Lorſqu'il fut arrivé à Blois, le Duc de Boüillon l'y vint joindre dans le deſſein de l'accompagner dans ſon voïage. Mais les choſes n'étoient plus entre le Roy & lui ſur le pied où il les avoit laiſſées lorſqu'il étoit parti de la Cour. Le Marquis de Roſny avoit pris ſa place dans la confiance du Roy; il étoit même ſon ennemi ſe-

cret : du moins le Duc de Boüillon le pensoit-il ainsi, & il croïoit en avoir des preuves. Plusieurs des plus grands Seigneurs de la Cour, jaloux de la faveur & de la haute estime qu'il s'étoit acquise, s'étoient déclarez contre lui. Ils avoient rempli l'esprit du Roy de soupçons sur sa conduite, comme s'il eût cabalé dans les Provinces, & fomenté les mécontentemens des Calvinistes dans la vûë de s'en rendre le Chef. C'étoit en effet son grand dessein.

Le Roy qui connoissoit son cœur & son attachement pour lui, ne le soupçonna pas d'abord d'intelligence avec ses ennemis ; mais il ne put s'empêcher d'avoir pour suspect de ce qu'étant à Turenne, il ne l'avoit point averti de ce qui se passoit dans le Limosin & dans les Provinces voisines. Le Mariage du Roy & la naissance du Dauphin avoient affermi son autorité ; & quoiqu'il fût toûjours le meilleur Prince du monde, il en usoit avec les Grands avec plus de fermeté, qu'il n'avoit coûtume de faire avant la Paix. Ainsi lorsqu'il se vit seul avec le Duc de Boüillon, il lui témoigna avec aigreur qu'il n'étoit pas content de lui ;

L'an 1602.

De Thou ibid.

qu'étant auſſi conſideré qu'il l'étoit dans la Guyenne & dans les Provinces voiſines, il ne ſe pouvoit pas faire qu'il ne ſçût mieux qu'un autre tout ce qui s'y paſſoit; que cependant il ne l'en avoit point averti. Le Duc de Boüillon qui n'avoit jamais eſſuïé de pareils reproches de la part du Roy, s'en tint fort offenſé, & il lui répondit d'une maniere qui augmenta les ſoupçons de Sa Majeſté. Le Roy diſſimula, & le Duc de Boüillon l'accompagna juſqu'à Poitiers. Dans cette Ville le Roy eut encore avec lui un entretien particulier, dont il fut plus mal ſatisfait que du premier. Mais ce qui acheva d'aliéner le Roy de lui, fut que Sa Majeſté aïant fait deſſein de n'aller pas plus loin, & de s'en retourner à Fontainebleau; le Duc au lieu de l'y accompagner, comme le Roy s'y étoit attendu, s'en alla à Turenne, c'eſt-à-dire, dans le Limoſin dont le Roy eût ſouhaité qu'il ſe fût éloigné au moins pour quelque temps.

Tout le monde fut ſurpris de ce que le Roy ne continuoit pas ſon voïage, & n'alloit pas juſques en Guyenne, comme l'on s'y étoit attendu, & comme c'étoit ſon deſſein avant de partir

de Paris. Mais Sa Majesté crut ne devoir pas s'éloigner davantage dans une conjoncture pareille à celle où il se trouvoit. Voici quel fut le sujet de son retour.

L'on a vû ci-dessus que Lafin n'étoit pas seulement le complice, mais qu'il étoit même l'auteur de la conspiration du Marêchal de Biron. Tout s'étoit conduit jusques alors par ses intrigues ; il avoit eu part à tout, & il avoit été, pour ainsi dire, l'ame de cette malheureuse négociation. Mais s'il étoit l'homme du monde le plus intriguant, il étoit aussi le plus défiant. Il crut s'appercevoir que le Duc de Savoye & Biron n'avoient plus tant de confiance en lui ; & c'est la verité que le Baron de Luz l'emportoit sur lui dans l'estime du Marêchal, & qu'il faisoit tous les jours de nouveaux progrès dans sa confidence aux dépens de Lafin. Il n'en fallut pas davantage pour porter ce méchant homme à perdre Biron. Voici la maniere dont il s'y prit.

De Thou Liv. 128. p. 1017. & les suivantes.

Comme le Roy étoit sur son départ pour le voïage dont on vient de parler, il lui demanda une audiance secrette. L'ayant obtenuë sur le champ,

il ſe jetta aux pieds du Roy, & lui dit que s'il vouloit lui pardonner, & lui faire grace de la vie, il lui découvriroit des choſes de la derniere importance, où il n'y alloit rien moins que de ſa Couronne & de ſa vie. Le Roy lui aïant promis l'un & l'autre, il lui découvrit toute la conſpiration de Biron, & lui en fit voir les preuves écrites de la main même du Marêchal. Il lui avoit fait acroire qu'il les avoit brûlées, mais il n'en avoit rien fait, & il les avoit gardées pour s'en ſervir contre lui en cas de beſoin. A la vûë de preuves ſi convainquantes, le Roy qui ne pouvoit plus douter des mauvais deſſeins de Biron, aſſûra Laſin tout de nouveau de ſa grace; mais ce fut à condition qu'il engageroit le Marêchal qui ne ſe défioit encore de rien, à ſe rendre à la Cour; & qu'il remettroit les preuves par écrit qu'il lui avoit fait voir entre les mains du Chancelier; Lafin promit au Roy l'un & l'autre, & il tint parole.

Après une découverte de cette importance, le Roy auroit bien voulu ſe diſpenſer du voïage dont on vient de parler, & le Duc de Boüillon auroit apparemment évité bien des chagrins

s'il l'eût rompu ; mais comme il avoit fait trop de bruit, le Roy résolut au moins de l'abreger, ce fut ce quil'obligea de revenir si promptement. Le Roy ne fut pas plûtôt de retour à Fontainebleau, qu'il manda au Marêchal de Biron de se rendre auprès de lui pour des affaires sur lesquelles il avoit besoin de ses conseils. Biron qui commencoit à se défier, hésita s'il obéiroit ; mais rassuré & séduit par les artifices de Lafin, il obéit enfin, & vint à la Cour. S'il ne l'eût pas fait volontairement, il y eût été contraint : car le Roy avoit donné de si bons ordres, qu'il ne pouvoit plus lui échapper.

Quand le Roy l'eut en son pouvoir, il résolut de ne le pas traiter à la rigueur. Il le vit en particulier, il lui fit connoître qu'il sçavoit tous ses mauvais desseins, & lui promit sa grace s'il vouloit les lui avoüer, & recourir à sa clémence. Biron qui croïoit que les preuves avoient été brûlées, comme Lafin l'en avoit encore assûré depuis peu, s'obstina à tout nier, & par-là il obligea le Roy à le faire arrêter, à l'envoïer à la Bastille, & l'abandonner à la rigueur des Loix. Ce qui enfin lui coûta la vie.

Il ſeroit trop long, par rapport à l'Hiſtoire du Duc de Boüillon, d'entrer dans tout le détail & dans toutes les preuves de cette conſpiration. L'on dira ſeulement en général que le deſſein étoit de réduire toutes les Provinces de France en autant de Souverainetez dont chaque Gouverneur devoit ſe rendre le maître. Tous les autres devoient concourir à l'y maintenir. Le Marêchal de Biron devoit avoir pour ſa part le Duché de Bourgogne, la Franche-Comté, & le Comté de Charolois que le Roy d'Eſpagne lui donnoit, avec une de ſes filles qu'il devoit épouſer; ou s'il épouſoit une des filles du Duc de Savoye, ce Prince lui cederoit la Breſſe pour ſa dot, & l'aideroit à s'en rendre maître & à s'y maintenir. L'on doit encore ajoûter par rapport au Duc de Boüillon, que dans tout le procès du Marêchal de Biron, on ne voit aucune preuve que ce Duc ſoit entré dans ſa conſpiration. Ce ne fut qu'après qu'il eut été exécuté qu'on commença à l'en ſoupçonner. Voici quelle en fut l'occaſion.

Lorſque le Roy fit conduire à la Baſtille le Marêchal de Biron, il fit

arrêter en même temps Charles de Valois Comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. qui étoit accusé d'avoir part à sa conspiration. Comme l'obstination du Marêchal à tout nier n'avoit servi qu'à le perdre, les amis du Comte d'Auvergne lui conseillerent d'avoir recours à la clémence du Roy, & de lui découvrir ses complices, & tout ce qu'il sçavoit de la conspiration. Le Comte suivit ce conseil : de criminel qu'il étoit, il devint délateur & accusateur. Mais il n'est pas sans apparence, que pour obtenir sa grace & se rendre necessaire, il chargea bien des gens qui n'avoient peut-être point de part à ses mauvais desseins. Il est certain du moins qu'il n'étoit pas assez scrupuleux pour ne le pas faire dans une occasion où il s'agissoit de sauver sa vie. Quoiqu'il en soit, ce fut par cette voïe qu'il obtint sa grace, & qu'il recouvra sa liberté. On ne sçait point certainement si le Duc de Boüillon fut un de ceux qu'il accusa (car sa déposition fut tenuë fort secrette) mais il est vrai que ce n'est que depuis ce temps-là que le Roy parut persuadé que le Duc étoit entré dans la conspi-

ration du Marêchal de Biron. On ne prétend point faire ici ſon apologie. Le Duc de Boüillon étoit capable de faire des fautes, quoiqu'il en fût peut-être moins capable qu'un autre. Mais comme les regles les plus exactes de l'hiſtoire permettent de le décharger d'un crime dont, quelque recherche qu'on en ait faite, l'on n'a point trouvé de preuves convainquantes ; l'on croit devoir rapporter ici tout ce qui peut ſervir à ſa juſtification.

L'on a déja remarqué que le Roy n'avoit pas trouvé bon que le Duc de Boüillon, après l'entretien particulier qu'il avoit eu avec lui à Poitiers, au lieu de l'accompagner à Fontainebleau, ſe fût retiré à Turenne. Comme il n'étoit pas content de lui, & qu'il ſoupçonnoit ſa conduite, il l'y voïoit avec peine. Ses amis même lui avoient conſeillé d'en ſortir ; mais le Duc leur avoit répondu que dans la ſituation où les choſes étoient à la Cour, il ne pouvoit y aller avec honneur ; que le Roy etoit obſedé par ſes ennemis ; qu'on l'avertiſſoit tous les jours des projets qu'on faiſoit contre lui ; que dans un temps auſſi rempli de ſoupçons, il ſe rendroit ſuſpect en

ſe retirant à Sedan ; qu'ainſi il ne pouvoit mieux faire que de demeurer à Turenne ; que ce Château étoit ſitué au milieu des Provinces dont le Roy étoit le maître ; que c'étoit ſa demeure ordinaire lors qu'il étoit en France, & qu'il n'étoit pas à la Cour. Le Duc de Boüillon y demeura donc, & il s'y occupoit de ſes affaires, lors qu'il reçut une lettre écrite de la main du Roy, dattée du 14. Novembre, par laquelle il lui mandoit de ſe rendre auprès de lui. Son premier mouvement fut d'obéir, & il en aſſûra le Roy dans la réponſe qu'il lui fit. Mais aïant été averti qu'on l'accuſoit d'être entré dans la conſpiration du Marêchal de Biron, il changea de réſolution, & partit pour le Languedoc dans le deſſein de ſe rendre à Caſtres.

L'an 1602.

De Thou Liv. 128. p. 1030

Avant que d'y arriver, il écrivit le 30. Novembre 1602. au Roy, de Saint Ceré. Dans cette lettre il le prie de le diſpenſer de ſe rendre auprès de lui, ſur ce qu'il a appris qu'il étoit accuſé d'avoir eu part aux mauvais deſſeins du Marêchal de Biron, & qu'il avoit tout à craindre de ſes accuſateurs, de ſes ennemis, de ſes envieux, & même de bien des gens qui faiſoient ſemblant

Mémoires de Villeroy 3. partie.

d'être de ses amis. Il le conjure de faire réflexion que la faveur, les bienfaits & la confiance du Prince sont une espece de crime que des Courtisans jaloux ne pardonnent jamais ; qu'ils regardent la ruine de leurs concurrens comme le moïen le plus sûr de s'elever ; & que les plus grands crimes ne leur coûtoient rien, quand il s'agissoit de détruire ce qu'ils regardoient comme un obstacle à leur fortune. Il le supplie de ne point regarder le refus qu'il fait de se rendre à la Cour, comme une preuve qu'il se sente coupable d'un aussi grand crime que celui de Biron ; de faire attention à ses services, à l'attachement inviolable qu'il a toûjours eu pour sa personne, aux preuves qu'il a été assez heureux de lui en donner, à son esprit, à son cœur qui lui sont si connus : qu'il juge lui-même si tout cela est compatible avec le détestable complot dans lequel on le fait entrer. Il parle ensuite de ses acccusateurs comme de gens sans foy, sans conscience & sans honneur, dont un homme, quelque innocent qu'il puisse être, a tout à craindre. Il dit que n'aïant pas appréhendé de s'engager dans le

plus grand de tous les crimes en conſpirant contre leur Roy légitime, contre le meilleur de tous les Princes, à qui ils ſont redevables de tout ce qu'ils ſont, ſeulement pour rendre leur fortune meilleure, il n'y a rien qu'ils ne ſoient capables de faire pour ſauver leur vie ; qu'ils croïent diminuer l'atrocité de leur crime, en ſe donnant d'illuſtres complices ; & qu'en ſe confondant avec eux, le Roy ſe réſoudra plûtôt à les ſauver, qu'à envelopper dans leur perte tant de perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, par leur rang, & par les ſervices qu'ils ont rendus, ou qu'ils ſont capables de rendre à l'Etat.

Le Duc ajoûte enſuite, que quoique ſes accuſateurs ſoient recuſables par cela même, qu'ils ſe ſont rendus infâmes en conſpirant contre ſa Majeſté, il ne refuſe pas de ſe juſtifier, mais qu'il prie le Roy de ne point prendre pour des convictions de ſimples accuſations verbales ; qu'il eſt bien ſûr qu'elles ne ſeront appuïées d'aucune preuve par écrit, ni de ce qui pourroit faire impreſſion ſur des perſonnes équitables & non prévenuës. Il ajoûte encore, que comme la haine de la

Religion qu'il professe, pourroit bien être un des motifs de l'accusation & du dessein qu'on a de le perdre; il supplie Sa Majesté de ne lui point donner des Catholiques pour Juges, d'agréer qu'il aille se justifier a la Chambre de Castres, établie expressément pour juger ceux de sa Religion, & de ne pas refuser à un des premiers Officiers de sa Couronne l'usage d'un privilege dont les moindres de ses Sujets sont en possession, & dont ils joüissent tous les jours. Enfin le Duc de Boüillon ajoûte qu'il est parti pour Castres, parce qu'il est persuadé que Sa Majesté ne désapprouvera pas qu'il aille s'y justifier. Quoique le Duc de Boüillon ne fût pas peut-être aussi coupable que ses ennemis le prétendoient, il n'étoit pas aussi innocent qu'il affectoit de le paroître. C'est ce que l'on verra dans la suite de cette histoire.

Le Roy regarda le refus que faisoit le Duc de Boüillon de se rendre auprès de lui, comme une preuve qu'il se sentoit coupable. Cependant dès qu'il eut reçû sa lettre, il lui répondit de sa main, qu'il n'étoit point question de lui donner des Juges de ri-

gueur ; qu'il ne s'agiſſoit que de s'éclaircir avec lui en particulier & ſans témoins des ſoupçons qu'on avoit ſur ſa conduite;qu'il auroit à faire à un Roy qui l'aimoit, & qui ne ſouhaitoit rien tant que de le trouver innocent. Que cet éclairciſſemént étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il ne pouvoit s'en rapporter à des lettres écrites de ſi loin ; qu'autrement il n'y avoit point de coupable qui ne ſe prétendît innocent, & qu'il ſeroit impoſſible de le convaincre, ſi on s'en tenoit à ce qu'il voudroit nier ou avoüer. Le Roy ajoûta que la Chambre de Caſtres n'étoit pas compétante pour connoître de ſon affaire ; qu'ainſi il ne pouvoit approuver qu'il allât s'y juſtifier.

Le Duc de Boüillon qui avoit prévû cette réponſe, l'avoit prévenuë. Il s'étoit rendu à Caſtres, & avoit preſenté une Requête à la Chambre, par laquelle il demandoit d'être reçu à ſes faits juſtificatifs, & qu'on pourvût à ſa ſûreté, en lui accordant un Arrêt qui, en témoignant qu'il s'étoit preſenté en jugement, empêcheroit qu'il ne pût être condamné par contumace. Cette Requête cauſa de grandes conteſtations dans la Chambre ; les uns

prétendoient qu'elle étoit compétente pour recevoir les justifications du Duc de Boüillon ; les autres soûtenoient le contraire. Avant qu'ils fussent d'accord, Jacques Dufaur envoïé de Toulouse, leur signifia, de la part du Roy, leur incompétence, & leur défendit de passer outre. La Chambre obéit, & renvoïa le Duc de Boüillon pardevant les Juges qui seroient nommez par le Roy. Neanmoins elle lui accorda pour sa sûreté un acte dans toutes les formes, qui faisoit foi qu'il s'étoit presenté à la Chambre de Castres, pour s'y justifier sur les accusations intentées contre lui, sa comparition fondée sur ce qu'il avoit cru la Chambre compétente, parce qu'elle étoit membre du Parlement de Toulouse, & que les terres de la Vicomté de Turenne où il faisoit souvent sa résidence, étoient de son ressort. Le Roy trouva fort mauvais que la Chambre de Castres eût accordé cet acte au Duc de Boüillon.

De Thou Ibid.

Cependant le Duc ne s'en trouva pas moins embarrassé : car il apprit dans ce même temps que le Roy avoit envoïé le Fevre de Caumartin, Premier Président du Grand-Conseil, pour

le faire arrêter. Cette nouvelle lui fit prendre la résolution de sortir de France. Mais il déclara auparavant à tous ses amis, & particulierement au Duc de Ventadour, Lieutenant Général du Languedoc, & à Lesdiguieres qui commandoit pour le Roy dans le Dauphiné; que c'étoit à regret qu'il faisoit cette démarche; qu'il ne quittoit point le Royaume, parce qu'il se sentoit coupable de quelque crime envers le Roy; mais parce qu'il ne pouvoit pas y demeurer plus long-temps sans courir risque de sa vie ou de sa liberté, & qu'il seroit toûjours prêt à se justifier, lors qu'il plairoit au Roy de lui donner des Juges qui ne lui fussent point suspects, & qu'il n'eût pas lieu de recuser.

De Thou Liv. 128. p. 1030

En passant par Montpellier, il y fit la même déclaration devant une nombreuse assemblée de Calvinistes. Il y protesta hautement de son innocence & de la disposition où il étoit de se justifier, quand il plairoit au Roy de lui donner des Juges que leur prévention ne rendît point recusables. Il y insinua avec beaucoup d'adresse, que la Religion qui lui étoit commune avec eux, pouvoit bien lui avoir attiré

tiré la disgrace qui le forçoit à se bannir lui-même pour un temps du Royaume ; qu'on commençoit par lui à faire à la Religion Catholique des sacrifices dont on connoissoit bien les motifs & les auteurs ; qu'on s'adressoit à une personne de son rang, pour faire comprendre aux autres qu'on n'épargneroit personne, & qu'il falloit abandonner un parti que Rome & tous ceux qui suivoient ses maximes, ne cesseroient jamais de persecuter. Le Duc de Boüillon pria ensuite l'Assemblée de se joindre à lui, pour obtenir du Roy qu'il lui plût de lui permettre de se justifier devant telle Chambre de l'Edit qu'il voudroit bien lui marquer ; & qu'il ne permît pas que l'Edit de Nantes fût violé en sa personne dans un point si important, & dont dépendoit la sûreté publique, presque dans le même temps qu'il avoit été accordé & vérifié dans tous les Parlemens du Royaume.

Ce discours fait par un homme du rang, du mérite & de l'autorité du Duc de Boüillon dans le parti Calviniste, fit une si forte impression sur l'assemblée, qu'il craignit lui-même

qu'elle n'allât trop loin,& que sa considération n'attirât un renouvellement des anciens troubles, dont il ne vouloit être ni l'auteur, ni l'occasion. Ce fut ce qui l'obligea de reprendre la parole,pour exhorter l'assemblée à ne rien faire qui pût troubler la tranquillité publique, & renouveller les Guerres civiles. Il dit qu'il lui demandoit à la verité son intercession auprès de Sa Majesté; mais qu'il falloit qu'elle fût modeste & respectueuse, telle enfin que le Roy ne pût pas s'en choquer; qu'on réussissoit bien mieux par cette voïe, que par des manieres trop pressantes, ou qui sentiroient la menace: qu'après tout le Roy pouvoit avoir été prévenu contre lui par ses ennemis, mais qu'il aimoit la justice, qu'il étoit ennemi de la violence, & qu'il ne doutoit point qu'il ne reconnût un jour son innocence. Après avoir ainsi mis l'assemblée dans ses interêts, le Duc de Boüillon partit en diligence pour se retirer à Geneve. Dès qu'il y fut arrivé, il écrivit au Roy pour lui rendre compte des motifs qui l'avoient obligé de sortir du Royaume. Il y dit à peu près les mêmes choses que l'on a vûës dans la lettre écrite de Saint Ceré.

De Thou Liv. 12e. p. 1031.

Aussi-tôt que l'on eut appris à Montpellier que le Duc de Boüillon étoit en lieu de sûreté, l'assemblée dont on vient de parler, donna ordre aux Députez qu'elle avoit à la Cour, d'agir en son nom auprès du Roy en faveur du Duc de Boüillon. Elle les chargea très-expressément de prier Sa Majesté de ne se point laisser prévenir par les ennemis du Duc; de faire attention aux services qu'il lui avoit rendus si souvent, à sa fidélité si bien marquée en tant d'occasions, a ses biens prodiguez, à sa vie si souvent exposée pour ses interêts, aux grandes actions qu'il avoit faites dedans & dehors le Royaume, aux témoignages avantageux qu'elle en avoit elle-même rendus si souvent, enfin au peu d'apparence qu'il y avoit, qu'un Seigneur de son caractere, si zelé pour sa Religion, si ennemi de la politique des Espagnols, eût pu se résoudre à se liguer avec eux pour conspirer contre son Roy, contre un Prince pour lequel il n'avoit rien épargné, lors qu'il s'étoit agi de l'élever, & de le maintenir sur le Trône. Les mêmes Députez devoient encore représenter au Roy, que le Duc de Boüillon, quoiqu'il se

De Thou Ibid.

crût innocent, ne refusoit pas de se justifier; qu'il demandoit même d'être entendu dans ses faits justificatifs; mais qu'il supplioit Sa Majesté que ce fût devant telle Chambre de l'Edit qu'il lui plairoit de nommer; que l'assemblée, que tous les Calvinistes de France se joignoient à lui pour lui faire la même priere; qu'on ne pouvoit la leur refuser sans violer les Edits que le Roy même venoit de leur accorder, & sans les livrer à des Juges altérez de leur sang, & accoûtumez à les regarder comme des victimes destinées à être immolées sur les autels de Rome, & sacrifiées à la Papauté. Les Députez avoient ordre d'user de ces dernieres paroles pour faire entendre au Roy, que tout le parti Calviniste regardoit l'affaire du Duc de Boüillon comme la sienne, c'est-à-dire, comme une affaire de Religion.

Le Roy trouva fort mauvais qu'on lui eût fait une pareille Remontrance; mais il fut encore plus choqué de ce qu'on osa lui présenter en même temps une requête signée de toutes les Eglises Calvinistes du Languedoc, par laquelle on soûtenoit que sans

violer l'Edit de Nantes, le Duc de Boüillon ne pouvoit être jugé que par une des Chambres de l'Edit.

Tant de contradictions dans une affaire que le Roy avoit fort à cœur, contribuoient beaucoup à augmenter son mécontentement contre le Duc de Boüillon, & ses ennemis ne manquoient pas de s'en prévaloir pour rendre son innocence suspecte : mais elles servoient aussi à faire comprendre au Roy, que son affaire n'étoit pas de nature à être renvoïée devant des Juges choisis arbitrairement, & prêts à suivre tout ce que des personnes puissantes, interessées à sa perte, voudroient leur inspirer. Elles servoient aussi à faire connoître à ses accusateurs qu'il avoit été plus aisé de l'accuser, qu'il ne le seroit de le convaincre; & c'est ce que le Duc de Boüillon avoit prétendu, en se ménageant toutes les interventions dont on vient de parler. Il avoit pour maxime, qu'un Sujet doit éviter la présence du Prince lors qu'il est irrité contre lui; qu'il n'est rien que l'innocence même n'ait à craindre d'un Souverain prévenu; & qu'il est rare qu'on puisse sauver sa vie, quand on s'est

laiſſé mener juſques à perdre ſa liberté : que du moins la réputation ne reſte gueres ſans flétriſſure, & qu'on rachette le plus ſouvent ſa vie au dépens de l'honneur & de la fortune. Le Duc de Boüillon étoit ſi pénétré de ces ſentimens, & il les croïoit appuïez ſur une expérience ſi conſtante, qu'il ne put jamais ſe réſoudre à ſe livrer entre les mains du Roy avant que de s'être juſtifié, quoique perſonne ne fût plus perſuadé que lui de ſa juſtice & de ſa clémence ; qu'il n'étoit pas Prince à ſe prétendre incapable d'être trompé, & à regarder une démarche faite par prévention & un mauvais engagement, comme un motif de n'en jamais revenir, & comme une raiſon déciſive pour perdre un ſujet, qui n'a que des raiſons impuiſſantes à oppoſer à l'autorité ſouveraine. C'eſt ce qui le porta à ſortir du Royaume, & à faire toutes les démarches qu'on a vûës, & qu'on verra dans la ſuite de ſon Hiſtoire.

Cependant le Roy aïant fait réflexion que les Calviniſtes prétendoient faire une affaire de Religion de l'accuſation du Duc de Boüillon, il ne douta point qu'ils n'y fiſſent en-

trer la Reine d'Angleterre ; ce qui leur ſeroit d'autant plus aiſé, qu'elle avoit une eſtime & une affection particuliere pour l'accuſé. Le Roy ſe faiſoit un interêt capital de ménager cette Princeſſe. Ce fut ce qui l'engagea à mander à de Harlay Beaumont ſon Ambaſſadeur auprès d'elle, de lui faire part de la prétenduë conſpiration du Duc de Boüillon, & de lui demander ſes avis ſur la conduite qu'il devoit garder dans une occaſion, qui reſſembloit ſi fort à ce qui venoit de ſe paſſer en Angleterre touchant le Comte d'Eſſex. Le Roy prétendoit par une démarche ſi obligeante, ou empêcher la Reine de s'intereſſer à l'affaire du Duc de Boüillon, ou même la porter à lui donner des conſeils ſemblables à ceux qu'elle avoit ſuivis à l'égard de la conſpiration du Comte d'Eſſex : ce qui l'autoriſeroit à agir contre le Duc de Boüillon, comme elle avoit fait contre le Comte, c'eſt-à-dire, à le faire condamner à la mort.

Mais cette habile Princeſſe qui vit bien que c'étoit ce qu'on prétendoit, & qui vouloit rendre un office d'amie au Duc de Boüillon, ne prit pas le

change. Au hazard de déplaire au Roy & de se broüiller avec lui, elle lui fit dire par l'Ambassadeur qu'elle avoit en France, qu'elle lui étoit d'autant plus obligée de la considération & de l'amitié qu'il lui témoignoit dans l'occasion dont il s'agissoit, que les Princes n'avoient pas coûtume de consulter leurs voisins sur la conduite qu'ils avoient à garder avec leurs sujets; que cependant elle eût souhaité qu'il ne lui eût point demandé son avis sur l'affaire du Duc de Boüillon, parce qu'il lui sembloit qu'en le donnant, elle ne pouvoit éviter de tomber dans l'un de ces deux inconvéniens; le premier, de se mêler des affaires domestiques des Princes ses voisins, & sur-tout d'un Prince ami comme lui, ce qu'une longue expérience lui avoit appris qu'elle devoit éviter; le second, qu'il n'étoit pas aisé de se déterminer dans une affaire aussi délicate que celle du Duc de Boüillon; parce que si elle donnoit un conseil qui lui fût favorable, on pourroit la soupçonner d'avoir preferé les interêts d'une personne que tout le monde sçavoit qu'elle estimoit & qu'elle affection-

De Thou Ibid.

noit, à la sûreté d'un Prince qui lui devoit être aussi cher que le Roy : que si au contraire par une politique peu scrupuleuse elle donnoit un avis qui fût préjudiciable au Duc de Boüillon, elle agiroit peut-être contre sa conscience & contre ses véritables sentimens. Que ces deux considérations l'avoient tenuë long-temps dans l'incertitude de ce qu'elle devoit faire dire au Roy ; qu'enfin elle avoit cru qu'elle répondroit mal à la confiance qu'il vouloit bien avoir en elle en la consultant sur une affaire de l'importance de celle du Duc de Boüillon, si elle refusoit de lui dire ce qu'elle en pensoit ; qu'elle le prioit de croire qu'elle lui parloit en conscience & selon ses véritables sentimens ; & que comme elle ne donnoit rien à cette cruelle politique qui sacrifie tout aux moindres ombrages que les Princes ont de leurs Sujets, elle ne donneroit rien aussi à l'estime & à l'affection, ni aux préventions favorables qu'elle ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour le Duc de Boüillon.

Quoiqu'un pareil début fît juger au Roy que l'avis de la Reine d'Angleterre seroit favorable au Duc de

Boüillon, cependant comme il s'étoit trop engagé pour reculer, il n'interrompit point l'Ambaſſadeur, & lui laiſſa dire tout ce qu'il avoit ordre de lui repréſenter. L'Ambaſſadeur continua donc, & dit qu'il avoit ordre de la Reine de dire à Sa Majeſté, qu'elle avoit examiné avec toute l'attention poſſible les accuſations & les preuves contre le Duc de Boüillon; que les premieres ne lui paroiſſoient pas aſſez bien fondées, & que les autres lui ſembloient trop foibles pour donner lieu de croire qu'une perſonne de ſa naiſſance, de ſon rang, & de ſon mérite, ſe fût portée à un auſſi grand crime, que celui de conſpirer contre ſon Roy. Que les preuves conſtantes qu'il avoit données de ſa fidélité & de ſon attachement au ſervice de Sa Majeſté dans les temps les plus difficiles, devoient l'emporter ſur de pareils ſoupçons; que les ſervices rendus par le Duc de Boüillon étoient réels & effectifs, & qu'on n'y oppoſoit que des accuſations qui paroiſſoient aſſez mal fondées. Qu'il n'y avoit aucune apparence que le Duc lui eût été fidéle dans le temps de ſes adverſitez, lors qu'il n'étoit point

ſon Sujet, & que la gloire ſeule, l'honneur & l'affection l'attachoient à ſon ſervice, & qu'il eût pu ſe réſoudre à conſpirer contre lui dans le temps qu'il étoit devenu ſon Roy légitime, qu'il avoit tout à craindre, & tout à eſpérer de lui, & qu'il lui étoit attaché par les bienfaits, par la reconnoiſſance, & par tous les devoirs les plus indiſpenſables. Qu'elle demeuroit d'accord, que ſi les accuſations faites contre lui étoient bien fondées, & les preuves convainquantes, elles devroient prévaloir ſur toutes ces réflexions; mais que ne l'étant pas, ces préjugez devoient demeurer dans toute leur force, & l'emporter ſur de ſimples ſoupçons; qu'en un mot un Sujet ſeroit bien malheureux, s'il ſuffiſoit d'être accuſé, & d'avoir des ennemis intereſſez à le perdre, pour ne plus trouver grace, ni même juſtice devant ſon Prince.

La Reine ajoûtoit qu'il lui paroiſſoit encore moins vraiſemblable, que le Duc de Boüillon eût pû ſe réſoudre à conſpirer avec Biron, que ce Maréchal avoit une hauteur & une préſomption dont le Duc de Boüillon

n'avoit jamais pû s'accommoder ; qu'on sçavoit l'antipatie qu'ils avoient l'un pour l'autre ; qu'on connoissoit leurs jalousies, leurs broüilleries, leurs animositez ; que de pareilles dispositions ne leur permettoient pas d'entrer dans les mêmes vûës, de concourir à l'exécution des mêmes desseins, & de s'unir de la maniere du monde la plus étroite. Que la Religion dont le Duc de Boüillon faisoit profession ; que son alliance avec le Prince Maurice ; que sa haine pour les Espagnols qui lui étoit si connuë, lui permettoient aussi peu de traiter avec eux, de les favoriser, & encore moins de se livrer à eux pour travailler à leur agrandissement aux dépens de son Roy, de sa Patrie, de ses Alliances & de sa Religion ; que cependant toute la prétenduë conspiration rouloit sur ce projet ; que c'est ce qui lui ôtoit à son égard jusques à la moindre vraisemblance. Qu'à la vérité le refus que le Duc de Boüillon avoit fait de se rendre auprès de Sa Majesté, donnoit un grand avantage à ses ennemis ; mais que cela ne prouvoit pas qu'il se sentît coupable, puisque l'indignation de se voir accusé d'un si-

grand crime, la juste crainte qu'il pouvoit avoir du crédit & des artifices de ses ennemis, & la haine qu'on avoit pour sa Religion, pouvoient avoir été la cause de ce refus; qu'enfin on l'assûroit que non seulement il ne refusoit pas de se justifier, mais qu'il demandoit même qu'il lui fût permis de le faire devant des Juges non suspects, & dont son innocence n'eût rien à craindre.

La Reine ajoûtoit encore, que pour toutes ces raisons elle prioit le Roy d'agir dans cette affaire avec sa prudence & sa modération ordinaire, de se défier du crédit & des artifices des ennemis du Duc de Boüillon, de l'entendre sans prévention dans ses faits justificatifs, & de ne pas donner lieu à ses sujets Calvinistes de penser & de dire qu'il vouloit sacrifier le Duc de Boüillon aux intrigues de Rome, & à la haine des Catholiques pour sa Religion. *

Un avis si libre & si peu conforme aux préventions du Roy contre le Duc de Boüillon, le choqua infini-

* Toute cette instruction est contenuë dans une lettre que la Reine d'Angleterre écrivit à son Ambassadeur. Elle est dans les Mémoires de Villeroy 3. partie.

ment, mais il fut obligé de le dissimuler. Ainsi il répondit à l'Ambassadeur qu'il étoit bien obligé à la Reine sa sœur de ses bons avis, & qu'il y feroit attention.

Il parut dans ce même temps un écrit du Duc de Boüillon pour sa justification, composé par lui-même. Il y rapporte d'abord les Chefs de l'accusation qu'on faisoit contre lui, & ensuite il y répond.

De Thou Liv. 128. p. 1032. & 1033.

Pour ce qui est de l'accusation, il dit qu'on ne se contentoit pas de le rendre coupable envers le Roy, mais qu'on vouloit encore qu'il le fût à l'égard de la Reine d'Angleterre; qu'on le faisoit auteur de la conspiration du Comte d'Essex; qu'on prétendoit qu'ils en avoient ensemble formé le projet en France dès le temps du siége de Roüen; qu'ils l'avoient ensuite perfectionné en Angleterre, lors que lui Duc de Boüillon y avoit été envoïé par le Roy pour conclure la Ligue offensive & deffensive avec la Reine d'Angleterre, dont on a parlé au commencement de ce Livre; que le but de ce projet étoit que le Duc de Boüillon fît en France ce que le Comte d'Essex étoit accusé d'avoir

voulu faire en Angleterre.

A cette accuſation on en ajoûtoit une autre. C'étoit d'avoir des liaiſons particulieres avec les Eſpagnols. On en donnoit pour preuve ſes ſollicitations auprès des Provinces-Unies, pour les porter à ſe ſoûmettre au Roy d'Eſpagne à des conditions avantageuſes qu'il s'étoit chargé de propoſer en temps & lieu, & dont il s'étoit rendu garant.

Qu'en conſéquence de ſes intelligences avec l'Eſpagne, il avoit formé le projet de réduire le Royaume en autant de Souverainetez qu'il y avoit de Provinces ; qu'il devoit avoir pour ſa part le Dauphiné, & que pour s'aſſûrer la protection d'Eſpagne, il avoit promis de changer de Religion, & de retourner à l'Egliſe Catholique.

Que pour réüſſir dans ce deſſein, il étoit entré dans la conſpiration du Maréchal de Biron contre la perſonne du Roy & contre l'Etat ; qu'ils avoient tous deux les mêmes vûës & les mêmes liaiſons avec l'Eſpagne. On rapportoit pour preuve de ſon intelligence avec Biron, qu'il avoit traité d'abord les accuſateurs de ce Marê-

chal de perſonnes ſuſpectes, & qui ne méritoient aucune creance.

On reprochoit encore au Duc de Boüillon, que ſe défiant de ſon innocence, au lieu de ſe rendre auprès du Roy, comme il l'avoit promis à Sa Majeſté, il s'étoit adreſſé à la Chambre de Caſtres (toute incompétente qu'elle étoit) pour s'y juſtifier, & s'étoit enſuite retiré du Royaume. On ajoûtoit que cette retraite à laquelle on donnoit le nom de fuite, ne pouvoit être regardée que comme un aveu de ſon crime, d'autant plus que le Duc de la Trimoüille ſon parent & ſon ami lui aïant conſeillé de ſe retirer à Sedan, & de ne point ſortir du Royaume, il n'avoit tenu aucun compte de ſes conſeils, & ne s'étoit cru en ſûreté, que lorſqu'il s'étoit vû hors de la France.

On lui reprochoit enſuite ſon ingratitude envers le Roy, de ce qu'étant comblé de ſes bienfaits il lui avoit ſouvent manqué de reſpect; qu'il avoit en bien des choſes agi contre ſes ordres, & refuſé de lui obéir; qu'enfin deſeſpérant de ſe pouvoir juſtifier, il avoit eu recours à l'interceſſion des Egliſes Calviniſtes du Lan-

guedoc, & même à celle de la Reine d'Angleterre, quoiqu'il ne pût ignorer que de pareilles démarches ne pouvoient que déplaire au Roy, & lui donner mauvaiſe opinion de ſa conduite & de ſon innocence. Voilà toutes les accuſations que le Duc de Boüillon rapporte lui-même qu'on faiſoit contre lui. Voici comme il y répond.

Il dit que c'eſt par une permiſſion particuliere de Dieu, Protecteur des innocens & des opprimez, que ſes ennemis & ſes accuſateurs ont pouſſé la paſſion juſques à ne ſe pas contenter de l'impliquer dans la conjuration du Marêchal de Biron, mais de prétendre encore qu'il fût complice & même l'auteur de celle du Comte d'Eſſex, puiſque cette derniere accuſation ne peut ſervir qu'à le juſtifier de l'autre; qu'il pourroit ſe contenter de la nier, puiſqu'il n'y a rien de plus faux, qu'on n'en peut apporter, & qu'on n'en apporte effectivement aucune preuve; mais qu'il veut bien la détruire par une réponſe qui n'a point de réplique. Que le procès du Comte d'Eſſex a été fait ſous les yeux des perſonnes les plus éclairées de toute l'An-

gleterre, & ſous ceux de la Reine même; qu'elle avoit plus d'interêt que perſonne, qu'on n'omît rien de ce qui pouvoit contribuer à découvrir juſques aux moindres circonſtances de cette déteſtable entrepriſe. Qu'en effet on en avoit examiné les preuves & les témoins avec toute l'exactitude poſſible; que rien n'avoit échappé à l'attention & aux lumieres des Juges: qu'il n'étoit pas poſſible que s'il en eût été non pas l'auteur, mais le complice, ou qu'il y eût eu la moindre part, on n'en eût découvert quelque preuve; que quelqu'un ne l'eût accuſé, ou parlé de luy; qu'on n'eût trouvé des lettres ou des mémoires qui euſſent découvert la part qu'il y avoit, ou qui euſſent donné lieu de l'en ſoupçonner; qu'il n'étoit pas une perſonne ſi obſcure qu'on n'y eût fait quelque attention. Que cependant il prenoit à témoin les Juges du Comte d'Eſſex & la Reine même, s'il y avoit eu dans tout ce procès la moindre preuve ou la moindre circonſtance capable de le faire ſoupçonner de la plus légere intelligence avec le Comte d'Eſſex par rapport à ſa conſpiration. Que s'il s'en fût trouvé quel-

qu'une, la Reine n'auroit pas manqué de le faire sçavoir au Roy, & de l'avertir de se défier de lui; que bien loin d'en user de la sorte, lorsqu'elle avoit appris qu'on l'accusoit avec tant de fausseté d'avoir conspiré contre le Roy, elle s'étoit déclarée en sa faveur, & avoit fait dire à Sa Majesté par son Ambassadeur, qu'après avoir examiné cette accusation avec toute l'attention qu'elle méritoit, elle étoit persuadée qu'il étoit innocent. « Quelle apparence, ajoûte le Duc de Boüillon, que si la Reine eût eu le moindre soupçon que je fusse entré dans une conspiration contre elle-même, elle eût pris mon parti contre mes accusateurs. N'aurois-je pas perdu du moins l'estime & l'affection dont elle continuë de m'honnorer? Mais si la Reine n'a jamais rien sçû de la part qu'on m'accuse d'avoir à la conspiration du Comte d'Essex, quelle preuve en peuvent avoir mes accusateurs? Sur quoi une si détestable accusation peut-elle être fondée? Que s'ils ont pu m'accuser faussement d'avoir eu part à la conjuration du Comte d'Essex, quelle creance peut-on leur donner, quand ils m'accusent d'un

» aussi grand crime, & dont je suis
» aussi incapable, que de celui d'a-
» voir conspiré contre le Roy? » Le Duc de Boüillon avoüe ensuite qu'il a eu des liaisons très-étroites avec le Comte d'Essex; mais il déclare qu'il n'a cultivé son amitié que par rapport au service du Roy & à celui de la Reine, & qu'il n'a jamais rien sçû de ses mauvais desseins.

Il nie absolument qu'il ait eu aucune liaison au préjudice de l'Etat avec les Espagnols. Il traite de fausse & d'absurde la preuve qu'on en donne dans la seconde accusation. Il renvoïe aux Provinces-Unies pour sçavoir s'il leur a jamais proposé de se soûmettre au Roy d'Espagne. Il soûtient qu'il n'auroit pu le faire sans avoir consenti à la ruine de la Maison de Nassau avec laquelle il venoit de s'allier, sans se faire des Princes Protestans ses amis & ses Alliez autant d'ennemis irréconciliables, & sans se nuire à lui-même. Il ajoûte qu'il a toûjours été si opposé à un pareil projet, que bien loin de le favoriser, il n'a travaillé toute sa vie qu'à établir la liberté & l'indépendance des Provinces-Unies, & l'état de la Maison de Nassau.

Il traite le dessein qu'on lui impute de s'emparer du Dauphiné, & de s'en faire une Souveraineté, de chimerique & d'absurde. Il dit qu'il n'eût pu l'exécuter que du consentement de Lesdiguieres, ou malgré lui. Que quand au premier, on peut sçavoir de Lesdiguieres si on a jamais pris aucune mesure avec lui, si on lui a fait quelque proposition, ou s'il s'est apperçû que le Duc de Boüillon eût dessein de se rendre maître d'une Province où il commande avec une autorité presque absoluë. Que le dessein de s'emparer du Dauphiné malgré lui n'est pas seulement ridicule, mais impossible, puisqu'il y est le maître des Places & des Garnisons, & qu'il y entretient une petite Armée aguerrie, toûjours prête à suivre ses ordres. Il ajoûte qu'un Général aussi habile & aussi brave que Lesdiguieres, qui avoit fait trembler plus d'une fois le Duc de Savoye, étoit bien plus propre à faire des conquêtes, qu'à se laisser dépoüiller du Commandement du Dauphiné. Le Duc de Boüillon ajoûte encore, que quand il eût été assez fou pour concevoir un pareil dessein, il lui eût été non seulement

inutile, mais préjudiciable de changer de Religion, puiſque les Calviniſtes étoient plus forts dans le Dauphiné, & lui étoient plus affectionnez que les Catholiques. Il dit enſuite qu'en lui faiſant concevoir des deſſeins contre l'Etat, ou devroit au moins les rendre vraiſemblables. Que ſi on l'eût accuſé d'avoir voulu ſe rendre maître de l'Auvergne, ou de quelque Province voiſine où ſont les Terres qu'il poſſede en France, où il a commandé ſi long-temps pour le Roy, & où il s'eſt fait des créatures & des amis, l'accuſation ſeroit fauſſe, mais que du moins elle n'auroit pas manqué de quelque vraiſemblance; mais qu'il faudroit qu'il eût perdu l'eſprit pour entreprendre de ſe rendre Souverain du Dauphiné où il n'avoit aucun établiſſement. C'eſt ainſi, continuë-t-il, qu'une paſſion aveugle, qu'une envie outrée de perdre un ennemi, ne permet pas de faire attention à ce qui choque également la vraiſemblance & le bon ſens.

Quant à la quatriéme accuſation, le Duc de Boüillon répond qu'il n'a jamais eu la moindre part à la conſpiration de Biron. Il ſoûtient que ce

Marêchal n'a ni accusé perſonne, ni nommé aucuns complices ; que s'il l'avoit fait, il ne l'auroit pas nommé ſeul, mais qu'il en eût accusé bien d'autres ; de pareils deſſeins ne pouvant pas s'exécuter ſans la participation & le concours de bien des gens. Il ſe plaint de ce que cependant il eſt le ſeul qu'on accuſe ; ce qui prouve bien moins ſon prétendu crime, qu'un deſſein formé de le perdre à quelque prix que ce ſoit. Il fait enſuite une peinture ſi affreuſe de ſes accuſateurs, qu'il eſt aisé de juger qu'il ne les craignoit point, & qu'il n'avoit aucun deſſein de les ménager. Il avoüe que lorſqu'il entendit parler la premiere fois de la conſpiration de Biron, il traita ſes accuſateurs de perſonnes ſuſpectes, & qui ne méritoient pas d'être cruës. Mais il ſoûtient qu'on en peut ſeulement conclure, que jugeant du Marêchal par lui-même, il avoit de la peine à croire qu'il pût être capable de conſpirer contre le Roy & contre l'Etat ; mais que cela ne prouvoit en aucune maniere qu'il fût ſon complice, & qu'il fût entré dans ſes deſſeins.

Ce qui faiſoit le plus d'impreſſion

ſur l'eſprit du Roy, & ce qui le déterminoit le plus à croire le Duc de Boüillon coupable, étoit le refus qu'il lui avoit fait de ſe rendre auprès de lui, quoiqu'il l'y eût invité par ſes lettres, & que le Duc lui eût promis de le faire. Ses démarches à l'égard de la Chambre de Caſtres, & de l'aſſemblée tenuë à Montpellier, enfin ſa ſortie du Royaume, avoient achevé de le perdre dans l'eſprit du Roy, & donné un grand avantage à ſes ennemis.

Le Duc de Boüillon répond à tous ces Chefs ; que ſon premier mouvement avoit été de ſe rendre auprès du Roy, comme il l'en avoit aſſûré par ſes lettres ; mais qu'il avoit reçû des avis ſi précis, qu'il n'y faiſoit pas ſûr pour lui, qu'il avoit cru qu'il ne devoit pas ſe préſenter devant le Roy prévenu & irrité contre lui, qu'après s'être juſtifié : que c'eſt ce qui l'avoit obligé de ſe préſenter à la Chambre de Caſtres, ce qu'il n'auroit pas fait s'il ſe fût cru coupable ; qu'il avoit lieu de la croire compétente, au moins juſques à ce que le Roy lui eût interdit la connoiſſance de ſon affaire, puiſque Sa Majeſté l'avoit établie

pour

pour juger ſans exception des affaires civiles & criminelles de tous ceux qui faiſoient profeſſion de ſa Religion. Mais que dès qu'il avoit ſçû que cette démarche n'agréoit pas au Roy, il n'avoit pas pourſuivi ſon inſtance, quelque paſſion qu'il eût d'être déchargé d'un crime auſſi honteux & auſſi infamant pour une perſonne de ſon rang, que celui dont on l'accuſoit.

Il dit encore qu'il n'a point procuré l'aſſemblée de Montpellier; mais qu'y aïant trouvé pluſieurs perſonnes conſidérables qui s'y étoient renduës pour leurs affaires, il n'avoit pas cru donner lieu à des préjugez contre lui, en acceptant l'interceſſion auprès du Roy qu'ils lui avoient offerte : que par la même raiſon il n'avoit pas cru non plus devoir refuſer l'intervention des Egliſes Calviniſtes du Languedoc, d'autant plus qu'elles étoient intereſſées à maintenir la juriſdiction des Chambres de l'Edit. Il ajoûte que quand il ſe ſeroit procuré la recommandation de la Reine d'Angleterre, on n'en pourroit pas conclure qu'il ſe ſentît coupable; & qu'on étoit d'autant moins en droit de le faire, qu'elle

avoit emploïé ſes offices auprès du Roy en ſa faveur ſans qu'il l'en eût priée ; que Sa Majeſté elle-même y avoit donné lieu en lui demandant ſes avis ſur l'accuſation intentée contre lui ; qu'en un mot ce n'avoit jamais été un crime, ni une preuve de crime, que d'avoir des Interceſſeurs auprès des Rois, quand on ſçait qu'ils ſont ou irritez ou prévenus.

Il avouë qu'il ne s'eſt point cru en ſûreté, qu'il ne fût hors du Royaume : mais il ſoûtient que dans une ſituation pareille à la ſienne, ce n'eſt point ſe déclarer coupable que de pourvoir à ſa ſûreté. Il prétend que ſa retraite doit d'autant moins lui nuire, qu'il ſera toûjours prêt à rendre raiſon de ſes actions, & à ſe juſtifier du crime qu'on lui impute ſi fauſſement, quand Sa Majeſté lui aura donné des Juges qui ne lui ſeront point ſuſpects, & dont ſon innocence n'aura rien à craindre. Il ſoutient la compétence des Chambres de l'Edit, & il prie le Roy de lui permettre de joüir d'un privilege accordé par lui-même, & dont les derniers de ſes Sujets ſont en poſſeſſion.

Le Duc de Boüillon paroît encore

infiniment ſenſible au reproche qu'on lui fait d'avoir manqué de reconnoiſſance à l'égard du Roy. Il dit que perſonne ne lui refuſe la juſtice de croire qu'il a mérité ſes bienfaits avant de les obtenir, & qu'il ne s'en eſt point rendu indigne après les avoir obtenus; qu'on le force à rappeller dans le ſouvenir du public combien de fois il a prodigué ſes biens, combien de fois il a exposé ſa vie & ſa perſonne pour ſes interêts avant même qu'il fût ſon Sujet. Que depuis la mort d'Henry III. perſonne n'a donné des marques ni plus eſſentielles ni plus éclatantes que lui, de ſon zéle, de ſon attachement inviolable à la perſonne de Sa Majeſté, & de ſa reconnoiſſance pour ſes bienfaits; que le Roy lui-même en a ſouvent rendu en ſa faveur les témoignages les plus avantageux: qu'auſſi il eſt bien perſuadé que ce n'eſt pas lui qui lui fait ces indignes reproches de ſa prétenduë ingratitude. Que ſi après cela l'on prétend que de ſimples ſoupçons, ou des accuſations mal-fondées effacent tant de ſervices rendus par lui & par ſes Ancêtres, il n'y a preſque perſonne qu'on ne puiſſe accuſer de méconnoiſ-

ſance, & qu'on ne ſe croïe en droit de perſecuter; mais qu'il n'y aura perſonne auſſi qui veüille expoſer ſes biens & ſa vie pour le ſervice de l'Etat; que chacun s'attachera à ſes avantages particuliers, & que le bien public ſera abandonné.

Il ajoûte qu'il n'a jamais manqué de reſpect au Roy; qu'il eſt vrai qu'il lui a parlé aſſez ſouvent avec ſincérité, & avec cette liberté reſpectueuſe dont un Sujet zélé pour la gloire de ſon Roy & pour le bien de ſon Etat ne peut quelquefois ſe diſpenſer; que ſi cela s'appelle manquer de reſpect, la condition des Princes ſera bien à plaindre, puiſqu'il n'y aura plus perſonne qui veuille, ou qui oſe leur dire ce dont il eſt ſi ſouvent ſi néceſſaire qu'ils ſoient informez. Il ajoûte enfin qu'il n'a jamais agi contre les Ordres du Roy, ni refusé de lui obéir, ſi ce n'eſt en ne ſe rendant pas auprès de lui dans la conjoncture préſente. Mais qu'il eſpere que Sa Majeſté voudra bien ne lui pas imputer ce refus, ou plûtôt ce délai de l'éxécution de ſes Ordres à déſobéiſſance, puiſqu'il y a été forcé par la néceſſité indiſpenſable de ſauver ſa vie, & de ne ſe pas

livrer lui-même à des ennemis altérez de son sang, qui n'eussent pas manqué de se prévaloir de sa soûmission pour le perdre, & pour le déshonnorer à jamais dans la postérité.

Comme l'affaire du Duc de Boüillon faisoit alors beaucoup de bruit, tout le monde lut sa justification avec beaucoup d'avidité. Bien des gens revinrent des mauvaises impressions qu'on leur avoit données contre lui, & les plus indifférens disoient qu'il étoit plus malheureux que coupable. Il n'y eut que ses ennemis déclarez qui tâcherent à lui en faire un nouveau crime auprès du Roy, comme s'il n'avoit pû se défendre sans l'accuser d'injustice. Mais ce Prince véritablement grand répondit avec beaucoup de sagesse & de modération, qu'il ne s'étoit jamais cru infaillible; qu'il pouvoit se tromper comme un autre homme; que la défense étoit de droit naturel, & qu'on ne devoit pas trouver mauvais qu'une personne de la naissance & du rang du Duc de Boüillon usât d'un droit qu'on ne pouvoit disputer aux moindres des hommes; qu'au reste le Duc avoit assez bien mérité & de lui-même & de

l'Etat, pour ſouhaiter bien plus qu'il fût innocent que coupable ; qu'après tout les Rois étoient les Juges de leurs Sujets, mais qu'ils n'en devoient jamais être ni les accuſateurs ni les Parties. Cette réponſe fit juger que l'affaire du Duc de Boüillon n'auroit pas le ſuccès dont ſes ennemis s'étoient flattez.

De Thou Liv. 129. p. 1049. & 1050.

Dès que la juſtification du Duc de Boüillon eut été renduë publique, il partit de Geneve pour ſe rendre à Heidelberg Capitale du Palatinat, ſous prétexte d'y rendre une viſite à l'Electrice Palatine ſa belle-ſœur, mais en effet pour mettre Frederic de Baviere, Electeur Palatin dans ſes interêts. A peu près dans ce même temps le Roy fit un voïage à Mets. Il y reçût les Ambaſſadeurs de pluſieurs Princes d'Allemagne ; celui de l'Electeur Palatin chez qui le Duc de Boüillon s'étoit retiré, y arriva des premiers. Il préſenta au Roy des lettres de ſon Maître. L'Electeur écrivoit à ſa Majeſté qu'il n'avoit rien ſçû des accuſations faites contre le Duc de Boüillon, ni de tout ce qui s'en étoit enſuivi, juſques à l'arrivée de ce Duc à Heidelberg, comme il l'a témoigné à

Bongars, Agent de Sa Majesté en Allemagne, qui doit le lui avoir mandé. Il assûre le Roy qu'il avoit cru d'abord que le Duc de Boüillon n'étoit venu dans ses Etats que pour y voir l'Electrice sa femme, sœur de la Duchesse de Boüillon, qu'il n'avoit point encore vûë; qu'il a eu à cette occasion plusieurs entretiens avec le Duc de Boüillon sur la conspiration du Marêchal de Biron, dans laquelle ses ennemis prétendoient l'impliquer; que s'étant informé à fond de cette affaire, il ne peut croire que le Duc de Boüillon soit coupable; qu'il lui a trouvé tous les sentimens de fidélité, de zéle & d'affection pour le service & pour la personne de Sa Majestè, qu'elle pourroit elle-même souhaiter; & que ce n'est pas connoître le Duc de Boüillon, que de le croire capable du crime dont on l'accuse. Il assûre encore le Roy, que le Gentilhomme envoïé au Duc de Boüillon par le Duc de la Trimoüille pour lui persuader de se retirer à Sedan, ne l'a point rencontré à Geneve, parce qu'il en étoit déja parti pour se rendre à Heidelberg. Enfin il prie le Roy de vouloir bien user de sa sagesse ordinaire pour

démêler les artifices des ennemis du Duc de Boüillon, & pour en pénétrer les intrigues ; & il ajoûte qu'il espere que Sa Majesté voudra bien avoir égard à sa recommmandation & à son alliance avec le Duc de Boüillon, & lui rendre ses bonnes graces.

La Lettre est datée du 16. Mars 1603.

Le Roy répondit à l'Electeur que tout ce qui venoit de sa part, ne pouvoit que lui être très-agréable, s'agissant sur-tout d'une recommandation en faveur d'un parent & d'un ami ; que le témoignage qu'il rendoit en faveur du Duc de Boüillon, n'avoit pas peu contribué à l'affermir dans la pensée où il avoit toûjours été, qu'une personne de la naissance & du rang du Duc de Boüillon n'étoit pas capable de lui manquer de fidélité ; que lui aïant toûjours été très-attaché dès sa plus grande jeunesse, & dans le temps même de ses adversitez, il ne lui paroissoit pas croïable qu'il eût voulu le trahir dans un âge plus avancé, dans un temps où il avoit reçû de lui tant de graces & tant de preuves de son affection ; que c'est pour cela même qu'il avoit voulu conférer avec lui, seul à seul, & sans témoins, des accusations qu'on faisoit

contre lui, & qu'il l'avoit invité à venir à la Cour; qu'au lieu d'obéir, il s'étoit retiré du Royaume; que sa fuite avoit donné de grands soupçons, qu'il n'étoit pas aussi innocent qu'il prétendoit l'être. Le Roy ajoûtoit qu'à la considération de l'Electeur, il vouloit bien oublier cette désobéissance; qu'il pouvoit assûrer le Duc de Boüillon que personne n'étoit plus disposé que lui à recevoir ses justifications, & à rétablir la réputation & la gloire qu'il avoit aquise par tant de grandes actions; mais qu'il vouloit que dans deux mois pour tout terme il se rendît auprès de lui pour s'y justifier; que s'il refusoit de le faire, & qu'il persevérât dans sa désobéissance, il espéroit qu'il le jugeroit lui-même indigne de sa protection, & qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'il en usât avec lui, comme un Roy en devoit user avec un Sujet désobéissant.

Cette réponse du Roy donna lieu à bien des Conférences entre l'Electeur, l'Electrice, & le Duc de Boüillon. Les deux premiers étoient d'avis qu'il se rendît auprès du Roy, comme Sa Majesté le souhaitoit; & ils lui dirent sur cela tant de raisons, que le Duc

étoit prêt de se rendre, lorsqu'on apprit la mort d'Elisabeth Reine d'Angleterre, arrivée le 24. de Mars vieux stile. Cette nouvelle affermit le Duc de Boüillon dans ses premiers sentimens qui étoient de ne point paroître devant le Roy, qu'il ne fût justifié, & qu'il ne se fût mis en état de ne rien craindre de ses ennemis. L'Electeur & l'Electrice combattirent d'abord cette résolution; mais enfin ils convinrent que, comme les égards que le Roy avoit pour la Reine d'Angleterre, l'auroient obligé d'avoir de grands ménagemens pour le Duc de Boüillon, la mort de cette Princesse le mettroit dans une liberté d'agir contre lui d'une maniere qui pourroit avoir de dangereuses suites. En conséquence de ce résultat & de la réponse du Roy à l'Electeur, le Duc de Boüillon écrivit d'Heidelberg à Sa Majesté. Il la conjure de le dispenser de se rendre auprès d'elle, avant que de s'être justifié des crimes dont on l'accuse. Il lui représente les inconvéniens de cette démarche pour son honneur & pour sa vie. Il proteste de son innocence en des termes qui ne peuvent être ni plus forts ni plus touchans. Il prie le Roy de ne point

l'An 1603.

En datte du 2. Juin 1603.

Memoires de Villeroy 3. partie.

prendre le refus qu'il fait de venir à la Cour, pour une preuve qu'il se sent coupable, mais seulement comme l'effet d'une crainte très-juste & très-bien fondée, qui l'empêche de se livrer aux puissans ennemis qu'il a auprès de Sa Majesté. Il rappelle le souvenir de ses services & de son attachement inviolable à la personne du Roy, & il en tire une preuve du peu d'apparence qu'il y a, qu'il eût pu se résoudre à conspirer contre lui. Il offre enfin de se justifier, & prie le Roy d'agréer qu'il ne se presente point devant lui, qu'il n'ait été déclaré innocent. Le Roy ne fit point de réponse à cette lettre; mais quelque temps après le Duc de Boüillon se retira à Sedan, par ce qu'il crut qu'un plus long séjour chez des Princes Etrangers seroit suspect au Roy.

Cependant si la mort d'Elisabeth privoit le Duc de Boüillon d'une protection qui ne lui avoit jamais été plus nécessaire, elle suspendit pour un temps les mouvemens qu'on se donnoit à la Cour pour son affaire. Comme cette Princesse n'avoit point été mariée, tout le monde étoit attentif aux mouvemens que sa mort

pourroit causer dans l'Angletrre. D'un côté, sa succession regardoit indubitablement Jacques VI. Roy d'Ecosse, puisqu'il étoit fils de Marguerite, sœur d'Henry VIII. pere d'Elisabeth, & petit-fils d'une autre Elisabeth, femme d'Henry VII. qui étoit de la Maison de Lancastre, & fille d'Edoüard IV. de la Maison d'York; qu'ainsi il réunissoit en sa personne les droits prétendus par ces deux Maisons à la Couronne d'Angleterre. Mais d'un autre côté l'antipatie étoit si grande entre les Ecossois & les Anglois; & tant de gens avoient lieu de craindre le ressentiment du Roy d'Ecosse sur la mort de sa mere que la feüe Reine d'Angleterre avoit fait décapiter, qu'on ne pouvoit croire que sa succession ne fût point contestée, & qu'il n'y eût de grands troubles à son occasion. Cependant elle fut aussi paisible que s'il fût né en Angleterre, & qu'il eût été fils d'Elisabeth. Ainsi les Princes de l'Europe ne songerent plus qu'à le féliciter sur son avenement à la Couronne. Henry IV. choisit pour cette fonction Maximilien de Bethune, Marquis de Rosny. C'étoit le Seigneur de France qui avoit le plus de part à son

Memoires de Villeroy 3. partie.

estime & à sa confiance. Il avoit en cela pris la place du Duc de Boüillon, & il n'épargnoit rien pour s'y maintenir. Rosny s'acquita fort bien de son Ambassade ; il renouvella les anciennes alliances, & fit même un nouveau Traité avec la Couronne d'Angleterre.

Pendant que le Roy étoit ainsi occupé ou à conserver ses anciens Alliez, ou à s'en aquerir de nouveaux, ou à policer son Royaume; le Comte d'Auvergne Prince de beaucoup d'esprit, & très-estimé pour sa valeur, se trouva engagé dans des intrigues dont la découverte fit beaucoup de tort au Duc de Boüillon, & augmenta les soupçons que le Roy avoit de lui. Ce Prince qui avoit déja été arrêté avec le Marêchal de Biron, le fut pour la seconde fois sur des avis que le Roy reçut de ses intelligences avec les Espagnols au préjudice de l'Etat. Ce fut ce qui obligea ce Prince, pour se tirer d'affaire, de découvrir au Roy toutes les intrigues qu'il avoit au-dedans & au-dehors du Royaume, & tous les projets qu'il avoit formez avec plusieurs des plus grands Seigneurs du Royaume.

Mais pour éclaircir ce fait qui devoit naturellement perdre le Duc de Boüillon, il faut reprendre les choſes de plus haut, & ſuppoſer que dès l'an 1602. on commença de voir en France des ſemences de guerre civile par le mécontentement, ou plûtôt par l'ambition inquiete de pluſieurs Seigneurs qui cherchoient à s'élever aux dépens de la tranquillité publique.

Memoires de Sully Tom. 2. ch. 17.

Les Chefs de cette faction naiſſante étoient les Ducs de Biron & de Boüillon, toùs deux Marêchaux de France. Ils étoient redoutables par leur ambition, par leur valeur, par leur habileté à la guerre, & par les grands établiſſemens qu'ils avoient dans le Royaume. Mais le Duc de Boüillon l'étoit beaucoup plus que Biron, parce qu'il étoit moins hautain, moins emporté, & qu'il étoit en même temps plus fin, plus caché, plus politique, & bien plus capable de conduire une grande entrepriſe. De plus il étoit Huguenot, & comme il étoit fort accrédité dans ce parti toûjours diſpoſé à la révolte, il y avoit lieu de craindre qu'ils ne ſe ſoulevaſſent en ſa faveur, & qu'ils ne lui livraſſent quantité de Places dont ils étoient les

maîtres en Guyenne, en Languedoc & ailleurs.

Le Comte d'Auvergne fils naturel du Roy Charles IX. entroit aussi dans cette conspiration ; mais personne ne la porta plus loin que Biron, gagné (comme nous l'avons dit) par le Duc de Savoye, & fort étroitement lié avec ce Prince.

Ces trois Seigneurs firent ensemble une association pour se maintenir & se défendre les uns les autres envers tous & contre tous, *nul excepté* *, comme le portoit en termes exprès la promesse qu'ils se firent ; elle fut mise par écrit, chacun en prit une copie. Le Roy en fut averti. Cependant cette affaire toute importante qu'elle étoit, ne fut pas approfondie ; ce qui est d'autant plus surprenant, que le Roy n'épargnoit rien pour éteindre jusques aux moindres apparences des Guerres civiles.

* Ces deux mots sont remarquables.

L'on n'ajoûtera rien à ce que l'on a raconté de la conspiration de Biron ; l'on dira seulement que quand ce Marêchal fut arrêté, le Roy délibera s'il feroit arrêter le Duc de Boüillon, mais il ne trouva pas qu'il fût assez chargé pour l'entreprendre. Le Roy cepen-

dant fut fort choqué de ce que dans de pareilles conjonctures, ce Seigneur sous prétexte de ses affaires particulieres, lui avoit demandé la permission d'aller passer quelque temps dans ses Terres. Mais comme dans les piéces fournies par Lafin qui perdirent Biron, il n'y avoit rien qui chargeât beaucoup le Duc de Boüillon, & que le Marêchal ne l'accusa pas; le Roy le laissa partir; il s'en repentit dans la suite, mais inutilement. Ce qui fait voir que dans les affaires de la nature de celle de Biron, on ne sçauroit prendre trop de précautions. En effet ce fut en vain que le Roy pressa depuis le Duc de Boüillon qui s'étoit retiré à Turenne, de revenir à la Cour sous de grandes assûrances de sa bienveillance. Le Duc ne jugea pas à propos de s'y fier. Après avoir pris les précautions qu'on a racontées, il se retira à Geneve, & de-là à Heidelberg, favorisé en cela par Lesdiguieres qui commandoit en Dauphiné.

Mathieu Liv. 3.

Les choses en étoient-là, lorsque le Comte d'Auvergne, pour obtenir sa grace du Roy, lui mit entre les mains la lettre d'association dont l'on vient de parler. Ce fut la premiere preuve

évidente que l'on eut des liaiſons étroites qui étoient entre le Duc de Boüillon & le Marêchal de Biron. Si elles ont été juſques à entrer dans ſa conſpiration, c'eſt ce dont on n'a point de preuves aſſez fortes pour l'aſſûrer. On peut même dire qu'elle étoit accompagnée de circonſtances qui ne permettoient pas au Duc de Boüillon de la favoriſer ; telles étoient les liaiſons avec les Eſpagnols, & la trop grande élévation de Biron, qui ne furent jamais de ſon goût. Ce qui paroît certain, eſt que le Roy n'auroit pas manqué de faire arrêter le Duc de Boüillon, s'il eût eu entre les mains ce fatal écrit dans le temps de la priſe du Marêchal.

Dans le même temps que l'on découvrit les intrigues du Comte d'Auvergne avec les Eſpagnols, le Roy fut informé de celles du Duc de Boüillon qui, de concert avec ce Comte, tâchoit de ſoulever les Peuples du Limoſin, du Perigord, du Quercy & de la Guyenne. Le Duc de Boüillon ſçavoit que le Roy étoit fort mécontent de lui, & que tôt ou tard ce mécontentement auroit pour lui des ſuites fâcheuſes. Pour les détourner, il

crut qu'il devoit donner tant d'affaires au Roy, qu'il n'eût pas le temps de penser à lui, ou qu'il se vît obligé de le ménager. Ce fut ce qui l'engagea à s'unir avec le Comte d'Auvergne pour exciter la révolte des Provinces dont on vient de parler. Ils agirent donc de concert, mais ce fut avec tant de précaution de la part du Duc de Boüillon, qu'il ne se trouva jamais aucun écrit de sa main qui pût servir à le convaincre. Il donnoit de bouche tous ses ordres, & n'agissoit que par des Emissaires affidez.

Le Roy qui en fut averti, en fut d'autant plus irrité, qu'il apprit que les Huguenots assemblez à Gap avoient reçû des lettres de l'Electeur Palatin & du Duc de Boüillon ausquelles ils avoient fait réponse. Il apprit encore qu'il étoit arrivé de l'argent d'Espagne, qui avoit été distribué aux Partisans du Duc de Boüillon, sous le nom & par les ordres de ce Duc qui promettoit encore de plus grandes sommes à ceux qui voudroient bien seconder ses desseins.

Ce fut ce qui porta le Roy à donner ses Ordres pour faire arrêter Blanchard Intendant du Duc de Boüillon,

qui étoit l'homme du monde à qui le Duc se fioit le plus. Blanchard se voïant en danger d'être pris, eut recours à la clémence du Roy à qui il découvrit tous les secrets de la cabale. Quelques autres Gentilshommes l'imiterent, & obtinrent aussi leur grace.

Mais ce qui déconcerta le plus les Rebelles, fut la résolution que le Roy prit d'aller lui-même sur les lieux pour réprimer les mouvemens qu'on y avoit excitez. Il partit à la mi-Septembre avec son Régiment des Gardes de trois mille hommes, & huit à neuf cens chevaux, tant Gendarmes, que Cavalerie-Légere. Il fit marcher par un autre chemin six piéces de canon, & devoit être joint dans le Limosin par trois mille Fantassins sous le Commandement du Duc d'Epernon.

Mémoires de Sully Tom. 2. p. 640.

La crainte d'effaroucher les Huguenots toûjours portez au soulevement en envoïant une Armée dans des Provinces, dont on peut dire qu'ils étoient les Maîtres, avoit paru au Duc de Boüillon une raison plus que suffisante pour empêcher le Roy d'exécuter le dessein dont on lui voïoit faire les

préparatifs. Mais comme il étoit las des entreprises que les Grands du Royaume d'un côté, & les Huguenots de l'autre faisoient continuellement contre le repos de l'Etat, & qu'il étoit résolu de faire valoir son autorité qui jusques alors n'avoit pas été assez respectée; le Roy prit des mesures qui ne laisserent aucun lieu de douter qu'il ne fût résolu de soûmettre les Provinces dont on a parlé.

Le Duc de Boüillon comprit alors que le Roy étoit résolu de ne plus tant ménager ni les Grands ni les Huguenots, & que Sedan même seroit un foible rempart pour le mettre à couvert du ressentiment du Roy. Ainsi dès qu'il eut appris que ce Prince étoit prêt de se mettre en marche, il lui écrivit de Sedan une lettre fort soûmise, par laquelle il lui marquoit que le Gentilhomme porteur de sa lettre l'étoit en même temps des Ordres qu'il envoïoit aux Capitaines ausquels il avoit confié la garde de ses Places, d'obéir en toutes choses à Sa Majesté.

De Thou Liv. 134. Cette lettre n'empêcha pas le Roy de partir. Il n'y fit pas de réponse, mais il se fit devancer par Jean-Jac-

ques de Mesme Seigneur de Roissy, Maître des Requêtes, qui eut ordre d'informer sur les lieux de tout ce qui s'y étoit passé contre le service de Sa Majesté, & de faire le procès aux coupables. Il envoïa en même temps le Sieur de Feüillas autre Maître des Requêtes, pour faire la même fonction en Perigord, & des Officiers pour se saisir des Places du Duc de Boüillon. Les portes leur furent ouvertes dès qu'ils se présenterent.

Reignac & Vassignac que le Duc de Boüillon avoit mis dans le Château de Turenne, & qui étoient le plus en état & le plus en résolution de se défendre, obéirent comme les autres, & céderent la place au Sieur de Villepion qui s'en saisit & s'y logea avec soixante Soldats des Gardes. D'un autre côté les Sieurs de Roissy & Feüillas assistez de quelques autres Magistrats tinrent en ces quartiers-là, ce qu'on appelle en France, les grands jours. Il en coûta la tête à neuf ou dix des plus coupables. Vassignac & Reignac qui avoient quitté le Païs, furent citez, condamnez, exécutez en effigie, dégradez de noblesse, & il fut ordonné que leurs maisons se-

roient rasées. De cette sorte tout le Païs fut soûmis & pacifié en peu de temps, & le Roy après avoir passé huit jours à Limoges, revint à Paris.

Le Duc de Boüillon déconcerté de ce que ses intrigues avoient été découvertes, eut recours à l'intercession des Puissances Etrangeres, & particulierement à celle des Cantons Suisses. Mais le Roy leur aïant fait sçavoir qu'il ne trouvoit pas bon que des Etrangers s'ingérassent dans un différend entre lui & un de ses Sujets dont il ne demandoit que la soûmission, l'obéïssance & la fidélité qui lui étoient dûës, ils ne lui en parlerent plus.

Le Duc de Boüillon ne réussit pas mieux auprès du Roy de la Grande-Bretagne. Jacques I. bien informé de ses cabales, lui fit dire qu'il ne se mêleroit pas de ses affaires, & qu'il lui conseilloit de se soûmettre au Roy, & de ne rien épargner pour faire sa paix avec lui.

Le Duc n'aïant plus de ressources, agit auprès du Roy par l'entremise des Sieurs de Lanoüe & de Nettencour. Ils firent diverses propositions de sa part; mais le Roy mieux infor-

mé qu'il ne penſoit de toutes ſes intrigues, tint toûjours ferme, & déclara au Duc, qu'avant toutes choſes il falloit qu'il le reçût dans la Ville & dans le Château de Sedan avec autant de troupes qu'il jugeroit à propos d'y faire entrer, & qu'à cette condition il lui accorderoit ſa grace & l'abolition pour tout le paſſé. De Thou Liv. 136.

Ces conditions parurent fort dures au Duc de Boüillon; mais comme il étoit ſans reſſource, il fallut enfin ſe réſoudre à les accepter. En effet le Roy préparoit une Armée de vingt-cinq mille hommes pour marcher à Sedan, & le Marquis de Roſny que le Roy fit à peu près dans ce temps-là Duc & Pair, en érigeant ſa Terre de Sully en Duché & Pairie, préparoit en diligence un équipage d'artillerie, avec lequel il lui avoit répondu de le rendre Maître de Sedan en moins d'un mois.

Sur cette aſſûrance le Roy ſe mit en campagne dès la fin de Mars, & arriva avec la meilleure partie de ſes troupes à Donchery à deux lieuës de Sedan. La Reine relevée depuis peu de ſes couches d'une ſeconde fille, voulut être du voïage. Elle étoit bien in- L'An 1606.

tentionnée pour le Duc de Boüillon, elle l'en avoit fait assûrer avant de partir de Paris, & elle lui avoit conseillé de se fier à la clémence du Roy plûtôt que de s'abandonner à son désespoir. Le Duc de Sully lui donnoit aussi le même conseil, en exigeant de lui la soûmission qu'il devoit à son Souverain. On crut que ces conseils lui étoient donnez de concert avec le Roy. Dans le fond ce Prince l'aimoit toûjours; il ne vouloit pas le perdre, mais seulement lui faire sentir le poids de son autorité pour le contenir dans la suite dans son devoir, lui & les autres Grands du Royaume.

3. Volume des Memoires d'Etat.

Le Duc de Boüillon n'aïant donc point d'autre ressource que de recourir à la clémence du Roy, il le fit supplier de ne pas passer outre, & de vouloir bien lui accorder encore une conférence avec quelqu'un de ses Ministres. Le Roy y consentit, & lui envoïa le Sieur de Villeroy avec lequel il s'aboucha au village de Torcy.

L'affaire fut bien-tôt terminée; car aïant reçu de la bouche du Sieur de Villeroy de nouvelles assûrances de la bonté que le Roy & la Reine conservoient pour lui; il se soûmit aux

volontez du Roy, & promit de lui livrer Sedan & ſon Château, à condition de l'abolition & de ſon rétabliſſement dans les bonnes graces de Sa Majeſté. Comme il avoit toûjours ſoûtenu qu'il n'avoit rien fait contre le ſervice du Roy, on eut bien de la peine à le réſoudre à demander l'abolition du paſſé ; mais dès que Villeroy lui eut fait voir la lettre d'aſſociation dont on a parlé, il ſe ſoumit à tout ce que le Roy demandoit de lui.

Le Traité aïant été ſigné de part & d'autre, le Duc vint à Donchery où le Roy étoit encore au lit ; il ſe jetta à ſes genoux en préſence de la Reine, & lui demanda pardon de tout le paſſé : le Roy le lui accorda. L'acte d'abolition fut auſſi-tôt expédié & envoïé à Paris pour être enrégiſtré au Parlement ; ce qui fut fait ſur le champ ſans que le Duc de Boüillon fût obligé d'y comparoître, le Roy aïant bien voulu le diſpenſer de cette humiliante formalité.

Nettancour fut mis par le Roy avec une Garniſon dans le Château de Sedan pour quatre ans, ainſi que

le portoit un des articles du Traité. Enſuite le Roy fit ſon entrée à Sedan où il demeura trois jours, puis il reprit le chemin de Paris à petites journées, bien ſatisfait de voir non ſeulement les Peuples, mais encore les Grands s'accoûtumer à reſpecter l'autorité Royale. Le Duc le ſuivit quelques jours après, & revint à la Cour. Le Roy affecta ſelon ſa coûtume en pareilles rencontres, de paroître avoir oublié le paſſé. Il ne ſe faiſoit pas en cela beaucoup de violence, il étoit naturellement porté à la clémence & à l'oubli des injures, lors qu'il croïoit ſincere le retour de ceux qui l'avoient offenſé.

Il ne manqua pas de gens dans cette occaſion, qui conſeillerent au Roy de retenir Sedan, & de donner au Duc de Boüillon un dédommagement dans le cœur du Royaume. Ce ſage Prince répondit que ſi la bonne foi étoit bannie de toute la terre, elle devroit ſe retrouver dans le cœur des Rois. Mais ce grand Prince avoit une autre raiſon de ne pas faire ce qu'on lui conſeilloit. Il ſçavoit le deſſein que le Duc avoit formé depuis longtemps de ſe rendre en France le Chef

du parti Calviniste ; ainsi bien loin de le fixer dans le cœur du Royaume, il ne trouvoit pas qu'à Sedan il en fût encore assez éloigné. En effet bien loin de faire une pareille proposition au Duc de Boüillon, il lui remit au bout d'un mois la Ville & le Château de Sedan : c'est ainsi que finit cette grande affaire. Pendant le reste du regne du Roy, il se passa peu de choses par rapport au Duc de Boüillon.

Fin du cinquiéme Livre.

SOMMAIRE du ſixiéme Livre.

LE Duc de Boüillon retiré à Sedan penſe à reprendre ſon deſſein de ſe faire Chef des Calviniſtes de France, que ſa longue abſence avoit interrompu. Le Duc de Rohan conçoit le même deſſein. Moïens differens qu'ils emploïent pour parvenir à cette fin. Henry IV. rompt cette entrepriſe. Moïens qu'il emploïe pour cela. Le Duc de Boüillon perſuadé de l'impoſſibilité de l'éxécution abandonne ce deſſein. Le Duc de Rohan y perſiſte. Le Duc de Boüillon s'attache à le traverſer, & il y réüſſit. La Reine Marie de Medicis eſt reconnuë Regente pendant la minorité de ſon Fils. Elle établit un Conſeil de Regence. Le Duc de Boüillon revient de Sedan pour y ſolliciter une place, il l'obtient. On propoſe à ce Conſeil, ſi l'on pourſui-

vra les desseins du feu Roy. Le Duc de Boüillon tient pour l'affirmative. Son avis l'emporte. Le Marêchal de la Châtre est preferé au Duc de Boüillon pour le Commandement de l'Armée. Cette preférence le détache de la Regente ; il prend la résolution de la traverser. Le Prince de Condé qui étoit en Italie, revient tout à propos en France pour favoriser ce dessein. Le Duc de Boüillon gagne la confiance de ce Prince. On propose au Prince de Condé de disputer la Regence à la Reine. Le Duc de Boüillon l'en détourne ; il lui conseille d'en laisser le vain titre à la Reine, & de s'emparer de toute l'autorité. Conseil terrible, mais infaillible, qu'il lui donne pour y reussir. Heureusement le Prince de Condé le rejette, & manque de fermeté pour l'exécuter. Effroi de la Regente & des Ministres, quand ils apprirent le conseil qu'avoit donné le Duc de Boüillon. Ce Duc la rassure ; mais il lui fait comprendre qu'elle ne pou-

voit pas se passer de lui. Son autorité augmente, sans qu'il perde rien de la confiance du Prince de Condé. Sacre du Roy. Le Duc de Boüillon n'y pouvant assister, part pour Sedan : avant de partir, il forme de grandes liaisons avec le Marquis d'Ancre. Qualitez de ce Marquis. Retour du Roy de Reims. Le Duc de Boüillon revient à la Cour. Il entreprend de faire disgracier le Duc de Sully qu'il regardoit comme son ennemi. Il persuade au Prince de Condé de demander la disgrace du Duc de Sully; il porte les Ministres à favoriser sa demande. La Reine a peine à y consentir dans la crainte de mécontenter les Huguenots qui alloient tenir une Assemblée générale. Le Duc de Boüillon la rassure, & lui répond des suites de cette disgrace par la grande autorité qu'il avoit dans le Parti. Le Duc de Sully est disgracié; on le dépoüille de toutes ses charges & emplois. L'Assemblée générale des Calvinistes par

les conseils du Duc de Boüillon, est convoquée à Saumur dont du Plessis-Mornay étoit Gouverneur. On choisit ce Gentilhomme pour présider à l'Assemblée. Tous les grands Seigneurs du Parti s'y rendent. Prétentions & demandes excessives que l'Assemblée fait au Roy. Le Duc de Boüillon s'y oppose inutilement ; il mande à la Regente de les refuser, & lui répond des suites que ce refus pourroit avoir. Ce qui se passa à cette occasion dans l'Assemblée & à la Cour. Affaire particuliere du Duc de Sully soûtenu par le Duc de Rohan son gendre. Entretien du Duc de Boüillon & du Duc de Rohan sur ce sujet. Diverses intrigues dans l'Assemblée. La Regente répond aux demandes de l'Assemblée de Saumur conformément aux conseils du Duc de Boüillon. Grands mouvemens dans cette Assemblée à cette occasion. Refus qu'elle fait de recevoir cette réponse. Le Duc de Boüillon l'oblige à l'accepter, à se soûmettre à la Regente, & à se

séparer. Service important que le Duc de Boüillon rend en cela à la Regente & à l'Etat. Grand embarras dont il tira la Regente par sa fermeté. Il retourne à la Cour. La Reine lui fait rendre de grands honneurs, mais elle reconnoît mal ses services, & manque à la parole qu'elle lui avoit fait donner touchant le Gouvernement du Poitou qu'il croïoit avoir bien merité. Elle tâche à le païer de mauvaises raisons dont il ne se contente pas; il pense à se vanger de la Regente, & à lui faire comprendre combien il lui étoit nécessaire. Il se retire à Sedan; mais avant de partir, il prend des liaisons très-étroites avec le Prince de Condé, le Comte de Soissons & tous les Seigneurs qui n'étoient pas contens du Gouvernement. En consequence de ces liaisons, le Prince & le Comte se retirent de la Cour. La Reine traite & conclud avec l'Espagne le mariage du Roy son Fils avec Anne d'Autriche Infante d'Espagne, & celui d'Elisa-

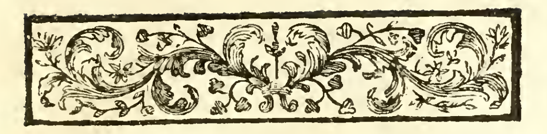
beth de France sa Fille aînée avec le Prince d'Espagne. Elle s'apperçoit de la faute qu'elle avoit faite de le conclure sans consulter les Princes du Sang & les Grands du Royaume. Pour réparer cette faute, elle les invite de se rendre à la Cour pour le leur communiquer. Le Duc de Boüillon invité comme les autres, se rend auprès de la Regente; elle tient un grand Conseil où elle propose le double mariage conclu avec l'Espagne. Divers interêts particuliers y font consentir les Princes & les Grands. Le Duc de Boüillon est gagné par la promesse qu'on lui fait de l'Ambassade extraordinaire d'Angleterre; il la souhaitoit passionnément, moins pour faire plaisir à la Regente, que pour ses interêts particuliers. Quels étoient ces interêts. On lui donne ses instructions. Ce qu'elles contenoient. On envoïe des Ambassadeurs aux Princes Protestans pour leur communiquer le double mariage conclu avec l'Espagne, & les empêcher de s'y

opposer. Le Duc de Boüillon part pour son Ambassade d'Angleterre : il est bien reçû du Roy de la Grande-Bretagne. Il négocie avec beaucoup d'habileté & de succès sur des points très-délicats. Quels étoient ces points. Il est traversé dans sa négociation par les intelligences secretes du Duc de Rohan avec Henry Prince de Galles. Portrait de ce jeune Prince. Il traite du mariage de l'Electeur Palatin son neveu avec Elisabeth Princesse d'Angleterre. Il y réussit, & le mariage se fait l'année suivante. Le Duc de Boüillon revient en France. A son retour il découvre que les Ministres d'Etat l'avoient rendu suspect à la Regente par rapport au mariage de l'Electeur Palatin. Pour s'en venger il se ligue avec les Princes du Sang & les Grands pour les faire disgracier. La mort du Comte de Soissons l'oblige à différer l'exécution de ce projet. L'Election du Maire de Saint-Jean d'Angely broüille le Duc de Rohan

avec la Cour. Le Duc de Bouillon prend parti contre lui. Récit de cette affaire. De quelle maniere elle fut accommodée. Les Calvinistes tiennent plusieurs Assemblées particulieres sans la permission du Roy. Ils envoient à la Cour des Deputez pour obtenir des réponses plus favorables à leurs demandes, que celles qui avoient été envoïées à l'Assemblée de Saumur. Le Duc de Bouillon rompt leurs mesures, & donne à la Regente un conseil vigoureux qui la tire d'embarras. Le Duc de Bouillon joint aux Princes du Sang & aux Grands du Royaume, oblige la Regente à congédier les Ministres d'Etat. Elle les rappelle peu de temps après. Ils obligent à leur tour les Princes & les Grands à se retirer de la Cour. La mort du Duc de Mantouë & les affaires d'Italie mettent la Regente dans la nécessité de les y rappeller. Mort d'Henry Prince de Galles. Le Marquis d'Ancre est fait Maréchal de France au grand

mécontentement des Grands, & en particulier du Duc de Boüillon. La Regente refuse au Prince de Condé le Gouvernement du Château-Trompette. Le Duc de Boüillon se prévaut de son mécontentement pour l'obliger lui & la plûpart des Grands à se retirer de la Cour. Dispositions à une Guerre civile.





HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, DUC DE BOUILLON.

LIVRE SIXIE'ME

LE Duc de Boüillon se voïant donc rétabli à la Cour avec tous les avantages qu'il y avoit eus avant sa disgrace, ne songea d'abord qu'à mettre quelque ordre à ses affaires domestiques qui avoient beaucoup souffert de son absence & de sa retraite hors du Royaume. Ce fut ce qui l'obligea de L'an 1606. 1607. 1608. & 1609.

retourner à Sedan & ensuite à Turenne. Pendant qu'il s'y occupe de ces soins si dignes de ceux qui ont à soûtenir des Maisons illustres, & qui pour les maintenir dans tout leur lustre, ne veulent pas avoir recours à ces moïens bas & injustes qui ont été depuis si fort en usage ; le Roy ne pensoit qu'à préparer toutes les choses nécessaires pour l'exécution de ce que l'on appelloit alors, & ce que l'on appelle encore aujourd'hui son grand dessein. Comme l'on n'a jamais bien sçû quel il étoit, l'on n'entreprendra pas de l'expliquer. Tout ce qu'on en peut dire, est que s'il étoit tel que quelques Historiens l'ont prétendu, il paroît un peu chimérique, très-difficile à exécuter, plus difficile encore à soûtenir après l'exécution. Mais il y a bien de l'apparence qu'Henry IV. n'avoit d'autre but que d'abaisser & d'affoiblir la Maison d'Autriche, dont la grandeur & la puissance donnoient de l'ombrage à toute l'Europe, & dont il avoit souffert lui-même plus qu'aucun Prince. Il s'étoit allié pour cela avec les Princes d'Italie & avec tous les Etats Protestans. Chacun devoit contribuer à

Perefixe Histoire d'Henry le Grand 3. partie.

l'exécution de cette entreprise à proportion de ses moïens & de ses forces. Lui seul après avoir amassé l'argent & les munitions nécessaires, avoit mis sur pied cinquante mille hommes. Quatorze mille commandez par Lesdiguieres étoient destinez pour l'Italie : trente-six mille hommes composoient l'Armée qu'il devoit commander en personne. Tous ces grands Capitaines dont la France étoit alors si bien fournie, & le Duc de Boüillon en particulier, devoient commander sous lui. Tout étoit prêt; l'Armée étoit déja arrivée sur la Frontiere de Champagne; & le Roy devoit partir le lendemain, lorsqu'il fut malheureusement assassiné. Sa mort ne rompit pas seulement tous ses projets que la Regente & son successeur ne suivirent pas; mais elle mit la France dans une situation bien différente de celle où elle étoit sous ce grand Roy.

L'an 1610.

Le 14. de May.

Avant que de raconter ce qui se passa après sa mort, tant du temps de la Regence de Marie de Medicis, que sous les premieres années du Regne de Loüis XIII. il est à propos de remarquer que la longue absence du Duc de Boüillon hors du Royaume

L'an 1610.

n'avoit pas peu contribué à déconcerter le grand dessein qu'on lui attribuë de se faire Chef des Calvinistes de France. A son retour il trouva les choses fort changées. Le Roy qui sçavoit par lui-méme que les Prétendus Réformez pensoient à s'ériger en République & à se donner un Chef, avoit traversé leur projet de tout son pouvoir. Il ne s'étoit pas contenté de leur faire déclarer dans leurs assemblées, qu'il ne souffriroit jamais qu'ils eussent un autre Chef que lui : il avoit gagné plusieurs des plus considérables du Parti par des pensions & par des établissemens, ou qu'il leur avoit donnez, ou qu'il leur faisoit espérer. Il avoit excité la jalousie des Grands, & leur avoit fait comprendre qu'il ne leur convenoit point de se soûmettre ou à un Chef qui seroit à peu près leur égal tant par la naissance, que par le rang, ou à des assemblées populaires, toûjours ennemies de la haute noblesse par cela même que leur grand penchant étoit pour la République ; qu'il leur étoit plus glorieux & plus avantageux de ne dépendre que du Roy ; que les dignitez, les charges, & tous

Mémoires de Sully p. 380. & 381.

Manuscrits de Lomenie Tom. 6.

les grands établiſſemens dépendoient uniquement de lui, & que c'étoit s'en exclure que de prendre un parti oppoſé au ſien.

Ces ſentimens inſinuez avec ménagement & avec art avoient prévalu parmi les Calviniſtes & les Grands du parti, à la réſerve de quelques-uns qui paroiſſoient diſpoſez à ne pas ſouffrir qu'on leur preférât qui que ce pût être, quand il s'agiroit de donner un Chef aux Calviniſtes. Les uns l'emportoient par la naiſſance; les autres par les grands établiſſemens, par le Commandement des Armées, & par l'autorité qu'ils s'étoient aquiſe dans le Parti.

Ces diſpoſitions firent juger au Duc de Boüillon qu'il trouveroit des obſtacles invincibles à l'exécution de ſon deſſein. Comme il n'étoit pas homme à ſe repaître de chimeres, & qu'il ſe voïoit dans un âge avancé, il changea de vûës; il réſolut de s'attacher à la Cour, & de s'y faire conſidérer par la grande autorité qu'il étoit perſuadé qu'il ſe conſerveroit toûjours dans le parti Calviniſte. Il ſe fortifia d'autant plus dans cette réſolution, qu'il pénetra que le Duc de Rohan

avoit formé un projet ſemblable au ſien, & qu'il ne penſoit à rien moins qu'à ſe rendre Chef des Prétendus Réformez. C'étoit un des Seigneurs du Parti des plus diſtinguez par ſa naiſſance, par ſes grandes qualitez & par l'autorité qu'il s'étoit aquiſe parmi les Calviniſtes; il étoit beaucoup plus jeune que le Duc de Boüillon, & avoit ainſi plus de temps que lui pour faire réuſſir ſes deſſeins. Mais comme il n'avoit pas encore ſon expérience, il ne prévit pas aſſez les difficultez que le Duc de Boüillon avoit prévûës. Il s'attacha à ſon projet, il le ſuivit, il ſe jetta par-là dans des embarras infinis : il ne réuſſit point, il penſa ruiner ſa fortune & celle de ſa maiſon; & juſtifia par ſa conduite, que le Duc de Boüillon avoit eu raiſon d'abandonner un deſſein dont les temps & les circonſtances rendoient l'exécution impoſſible. Le Duc de Boüillon le laiſſa donc s'abandonner à ſon projet, bien réſolu de le traverſer, & de ne pas permettre qu'il occupât un poſte auquel ſa prévoiance l'avoit comme forcé de renoncer; & il le fit ſi bien qu'il ne réuſſit ni pendant ſa vie, ni après ſa mort.

Ce qu'il y eut de ſingulier, eſt que quoiqu'ils fuſſent deux des plus grands hommes & des plus habiles de leur temps, tous deux capables de former & d'exécuter de grandes choſes, ils ſuivirent cependant des routes différentes pour arriver à la même fin. Le Duc de Boüillon s'étoit rendu conſidérable dans le parti Calviniſte par ſes alliances & par ſes liaiſons étroites avec les Princes Proteſtans. Il n'y avoit point de Seigneur en France pour qui l'Angleterre, les Provinces-Unies, & les Princes de l'Empire qui n'étoient pas attachez à la Maiſon d'Autriche, euſſent plus de conſidération, & qui fût plus en état que lui de les faire agir quand l'occaſion s'en préſenteroit. Sa Souveraineté de Sedan le faiſoit encore conſidérer au-dedans & au-dehors du Royaume. Il avoit de grands établiſſemens à la Cour, il s'y étoit fait de puiſſans amis, & il s'y étoit mis en état de ſervir ou de nuire quand il le voudroit entreprendre. Il ne négligeoit pas parmi les Calviniſtes, les Miniſtres & les Conſiſtoriaux; il étoit populaire dans les occaſions, mais il ſe croïoit au-deſſus des ménagemens & de la dé-

pendance que les Aſſemblées Calviniſtes demandoient des grands Seigneurs de leur parti. La ſupériorité de ſon génie & cette grandeur d'ame que la naiſſance inſpire, le portoient à l'indépendance ; & dans le fond l'Etat populaire n'eût pas été de ſon goût.

Le Duc de Rohan au contraire, ſoûtenu de ſon frere le Duc de Soubiſe ſe renferma, pour ainſi dire, dans le Royaume ; il ne donna point dans les Alliances étrangeres ; il épouſa la fille du Duc de Sully, & s'attacha par-là à la fortune de ce Seigneur qui ne lui fut pas d'un grand ſecours après la mort de Henry IV. Il parut négliger la Cour ; il en donna une grande marque lors qu'il ſe défit de la Charge de Colonel Général des Suiſſes qui l'y eût rendu néceſſaire, & qui lui attiroit beaucoup de conſidération. Après cette démarche, il ſe donna tout entier au parti Calviniſte ; il s'y fit beaucoup d'amis ; il s'attacha les Miniſtres & les Conſiſtoriaux, en épouſant leurs maximes & leurs interêts, & en faiſant paroître un grand zele pour ſa Religion : toûjours dévoüé au Parti, toûjours prêt à ſe broüiller avec la

Cour, lorſqu'elle faiſoit quelque démarche qui n'étoit pas du goût des Calviniſtes, & qui paroiſſoit choquer leurs interêts, ou lors qu'elle ne leur accordoit pas tous les avantages dont ils faiſoient dépendre leur ſûreté.

Par cette conduite ſi conforme au génie des Prétendus Réformez, il aquit parmi eux une grande autorité, particulierement depuis la mort du Duc de Boüillon; mais elle n'alla jamais juſques à établir leur République imaginaire, ni juſques à s'en rendre le Chéf avec un pouvoir égal à celui des Princes d'Orange dans les Provinces-Unies. C'eſt ce que le Duc de Boüillon s'étoit propoſé, & ce que le Duc de Rohan avoit apparemment deſſein d'exécuter. Mais les obſtacles qui avoient paru ſi difficiles à vaincre au Duc de Boüillon, ſe trouverent en effet inſurmontables pour le Duc de Rohan. Il n'épargna rien pour les vaincre, mais il fallut enfin qu'il abandonnât ſon projet. Tant il eſt vrai que les deſſeins des plus grands hommes ont des bornes au-delà deſquelles il n'eſt pas permis d'aller.

Le Duc de Boüillon s'étant donc affermi dans la réſolution qu'on vient

de rapporter, n'eut pas plûtôt appris la funeste mort du Roy, qu'il partit de Sedan en diligence pour se rendre à la Cour. Il prévoïoit qu'il y alloit avoir de grands changemens ausquels il seroit obligé de s'interesser tant pour lui-même, que pour ses amis; mais ce qui lui importoit le plus, étoit de se trouver auprès de la Régente lors qu'on formeroit le Conseil d'Etat. Il y prétendoit une place; sa présence étoit d'autant plus nécessaire pour l'obtenir, que le Prince de Condé premier Prince du Sang qui l'y eût servi, étoit alors hors du Royaume. Sa Religion sembloit l'en devoir exclure; mais la Regente qui vouloit se l'aquerir, & qui comptoit beaucoup sur ses lumieres & sur ses conseils, passa sur cette considération. En arrivant à la Cour, il trouva qu'elle l'avoit mis du Conseil de la Regence.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Ibid.

Dès que ce Conseil fut formé, une des premieres affaires qu'on y proposa, fut le secours de Cleves & de Juliers que le feu Roy avoit résolu de conduire en personne. Les sentimens furent partagez. Les uns soûtenoient qu'une Guerre étrangere & offensive

ne convenoit point au temps d'une minorité & d'une Régence encore mal-affermie; qu'il ne falloit point se broüiller avec l'Espagne, puisqu'elle ne souhaitoit rien tant que de s'en tenir à la Paix concluë à Vervins ; qu'il falloit même affermir cette alliance en faisant le double mariage de l'Infante avec le Roy, & celui du Prince d'Espagne avec Madame fille aînée de France, proposé au feu Roy par le Roy d'Espagne ; qu'on se délivreroit par ce moïen des grandes dépenses qu'il faudroit faire pour l'entretien des Armées, & des risques inséparables de la Guerre : que le dedans du Royaume n'étoit point assez paisible pour s'engager dans une Guerre etrangere, & pour s'attirer sur les bras toutes les forces de la Maison d'Autriche ; qu'en un mot rien ne convenoit mieux à une minorité, que la Paix ; & que quand le Roy seroit en âge de gouverner par lui-même, & que son autorité seroit bien affermie, il prendroit le parti qui lui paroîtroit le plus convenable au bien de l'Etat ; que jusques-là il ne falloit rien changer, & qu'il falloit au contraire laisser les choses dans l'état où elles se trouvoient.

Le Duc de Boüillon qui outre l'interêt de l'Etat, avoit ſes vûës particulieres, ſoûtint au contraire que ce ſeroit faire injure à la mémoire du feu Roy, que d'abandonner ſi-tôt les deſſeins qu'il avoit formez & digérez avec tant de précaution & de prudence; que ces Armées qu'on parloit de congédier, étoient préciſément ce qui devoit affermir l'autorité du Roy mineur & de la Regente, encore mal-affermie; & que ſi elle étoit une fois déſarmée, on ſeroit bien-tôt en état de tout entreprendre contre elle; que la dépenſe pour la ſubſiſtance de ces Armées étoit toute faite; que le feu Roy avoit eu la précaution de mettre dans la Baſtille les fonds néceſſaires pour les entretenir pendant pluſieurs années. Qu'il étoit de la derniere importance pour la France de ne point abandonner ſes Alliez, puiſque ſi elle le faiſoit, elle ne manqueroit pas d'en être auſſi abandonnée au beſoin; que ç'étoit ſe tromper que de compter ſur l'alliance d'Eſpagne: que les interêts des deux Maiſons de France & d'Autriche étoient trop oppoſez pour pouvoir s'aſſûrer d'une Paix qui fût de durée.

Que

Que le feu Roy en étoit si persuadé, que quand on lui avoit fait la proposition des deux mariages, il l'avoit rejettée; que bien loin de s'allier si étroitement avec la Maison d'Autriche, il l'avoit toûjours regardée comme son ennemie particuliere; qu'il avoit promis sa fille aînée au Prince de Piedmont; & qu'il avoit envoïé Bassompierre en Lorraine pour traiter avec le Duc qui n'avoit point d'enfans mâles, du mariage de l'aînée de ses filles avec le Dauphin de France.

Voilà (continua le Duc de Boüillon) quelles étoient les maximes, les desseins & la conduite du feu Roy. Y a-t'il quelqu'un de nous qui puisse prétendre qu'il entend mieux que lui les interêts de l'Etat? Ou sont-ils si changez depuis que nous l'avons perdu, qu'il faille avoir des maximes si opposées aux siennes, & suivre une conduite si différente de celle qu'il a tenuë jusques à sa mort? Voulons-nous faire croire au monde, que nous tremblons devant l'Espagne, nous de qui elle avoit tout à craindre il n'y a que quelques jours? Si nous congédions nos Armées, que diront nos Alliez qui n'ont pris les armes qu'à nô-

» tre ſollicitation, & ſous des promeſ-
» ſes ſi expreſſes & ſi ſouvent réïté-
» rées d'être ſecourus ? Que deviendra
» la réputation de la France ſi néceſſaire
» au ſoûtien de l'Etat ? Qui voudra dé-
» ſormais faire alliance avec nous, con-
» courir à notre défenſe, & favoriſer
» l'exécution de nos deſſeins ? Que pen-
» ſera-t-on de la Regente & de ſon
» Conſeil, ſi on lui voit préférer une
» alliance incertaine, trompeuſe & qui
» ne peut être de durée avec les anciens
» ennemis de la Couronne, à des alliez
» ſûrs, fidelles, conſtans, & dont les
» interêts ſont les mêmes que les nô-
» tres ? Pour toutes ces raiſons (ajoûta
» le Duc de Boüillon) je crois qu'on
» doit s'attacher aux maximes du feu
» Roy, pourſuivre l'exécution de ſes
» deſſeins, & marcher inceſſamment au
» ſecours de Cleves & de Juliers.

Ces deux ſentimens ſi oppoſez partagerent le Conſeil. La Regente favoriſoit le premier; imbuë des maximes de ſa Maiſon, elle étoit perſuadée que l'affermiſſement de ſon autorité dépendoit abſolument de ſa bonne intelligence avec le Pape & le Roy d'Eſpagne. Les Miniſtres ou préoccupez des mêmes ſentimens, ou

peut-être gagnez par l'argent d'Espagne, entroient assez dans ses vûës. Au contraire les Seigneurs qui étoient du Conseil, nourris dans les maximes du feu Roy, étoient de l'avis du Duc de Boüillon. Enfin son sentiment l'emporta; le secours des Etats de Cleves & de Juliers fut résolu. Dès que cette affaire eut été arrêtée au Conseil, le Duc de Boüillon prétendit avoir le Commandement de l'armée destinée pour la défense de ces deux Etats contre l'Archiduc Leopold, à qui l'Empereur en avoit donné l'administration. Ce fut un nouvel embarras pour la Regente; résoluë de ne rien faire qui pût choquer la Cour de Rome ou celle d'Espagne, elle ne vouloit point donner à un Prince Protestant habile & suspect à ces deux Puissances le Commandement d'une armée qui devoit joindre celle du Prince Maurice son ami & son beau-frere. Le Comte de Soissons, le Duc d'Epernon, & le Cardinal de Joyeuse la fortifierent dans ce sentiment. Ainsi malgré les instances du Duc de Boüillon, le Marêchal de la Châtre lui fut preferé. Le Duc en fut d'autant plus choqué, qu'il lui fut

aisé de prévoir que sa Religion seroit désormais un motif, ou du moins un prétexte toûjours prêt pour l'exclure des emplois qu'il prétendoit être dûs à son rang & à ses services.

Cette consideration lui parut un motif suffisant pour le détacher de la Regente, & pour le porter en même temps à prendre des mesures capables d'abaisser son autorité, & de ruiner celle du Comte de Soissons, du Duc d'Epernon, & du Cardinal de Joyeuse qui s'étoient unis pour se rendre les maîtres des affaires. Ce dessein n'étoit pas aisé à exécuter, mais l'état present des choses n'accommodoit pas le Duc de Boüillon; & les difficultez bien loin de le rebuter, ne servoient qu'à l'animer davantage. Le retour
L'an 1610. du Prince de Condé en France lui parut être une occasion très-propre à l'exécution de ses desseins. Il n'y avoit point de Seigneur en France que le Prince estimât plus que le Duc de Boüillon; & dès la premiere fois qu'ils se revirent, le Prince le pria d'être de ses amis, & de compter sur son amitié & sur sa confiance. Rien ne convenoit mieux aux projets du Duc; ainsi la liaison fut bien-tôt for-

mée. Ce n'eſt pas que le Prince de Condé fût alors capable par lui-même d'exécuter une grande entrepriſe ; mais le Duc de Boüillon eſpéroit qu'un premier Prince du Sang comme lui, aidé de ſes lumieres & ſoûtenu par ſes conſeils, ne laiſſeroit pas de lui être d'un grand ſecours pour tout ce qu'il voudroit entreprendre.

On propoſa dans ce même temps au Prince de Condé de diſputer la Regence à la Reine ; & on lui fit eſpérer que comme elle étoit étrangere, peu inſtruite par conſequent des maximes & du Gouvernement de France, attachée d'ailleurs à des interêts qui ne s'accordoient pas avec ceux de l'Etat, il n'auroit peut-être pas beaucoup de peine à l'emporter ſur elle. Le Duc de Boüillon ne fut pas de cet avis. Il lui conſeilla de lui laiſſer la qualité de Regente, mais de la réduire à un titre vain qui ſatisferoit ſa vanité, qui amuſeroit le peuple & ceux qui ne voïoient pas plus loin que lui, & de s'attirer effectivement toute l'autorité. Il lui dit qu'il ſçavoit pour cela un moïen infaillible, & que s'il vouloit s'en ſervir, il lui répon-

doit du ſuccès : que ce moïen conſiſtoit à rentrer dans la Religion Calviniſte dont le feu Roy l'avoit tiré, & à ſe déclarer Protecteur des Proteſtans de France ; qu'alors ſuivi de toute la Nobleſſe Calviniſte dont il ſeroit le Chef, Maître de toutes les Places de ſûreté accordées à ce parti (c'eſt-à-dire de cent trois Villes ou Places bien fortifiées) ſoûtenu par tout ce qu'il y avoit de Suiſſes en France dont le Duc de Rohan étoit le Colonel Général, ſûr de l'argent laiſſé par le feu Roy à la Baſtille que le Duc de Sully mécontent de la Regente pouvoit lui remettre entre les mains ; qu'avec de ſi grands avantages on ne pouvoit pas douter qu'un premier Prince du Sang comme lui, pendant une minorité, ne fût en état de s'emparer de toute l'autorité, & de ſe rendre également redoutable au-dedans & au-dehors du Royaume. Le Duc de Boüillon ajoûta qu'en prenant ce parti, il ne feroit que ſuivre l'exemple de ſon ayeul ; que pour des avantages bien au-deſſous de ceux qu'il lui propoſoit, il n'avoit pas laiſſé de quitter la Religion Catholique, & de ſe déclarer Protecteur des Calviniſtes,

Memoires de Rohan Liv. 1.

& qu'il s'étoit aquis par cette démarche l'autorité & les avantages que la Cour accoûtumée à ne considérer que ceux qu'elle craint, avoit refusez jusques alors à son rang & à sa naissance ; que la qualité de premier Prince du Sang, quelque considérable qu'elle fût par elle-même, avoit besoin d'être soûtenuë, & que la Regente n'auroit d'égards pour lui, qu'autant qu'elle le verroit en état ou de lui être utile, ou de lui nuire.

Le Duc de Boüillon en donnant ce conseil au Prince de Condé, faisoit bien voir qu'il ne pensoit plus à être lui-même le Chef & le Protecteur des Calvinistes. Peut-être aussi qu'il alloit à la même fin par cette voïe ; en effet si le Prince eût pris le parti qu'il lui proposoit, comme il n'avoit pas encore toutes les qualitez requises pour l'exécution d'un si grand dessein, le Duc de Boüillon lui fût devenu si nécessaire, qu'il eût été véritablement le Chef du Parti, pendant que le Prince de Condé en eût porté le nom. Dieu ne permit pas qu'il suivît le conseil du Duc de Boüillon. S'il l'eût fait, les Calvinistes recouvroient tous les avantages qu'ils a-

voient perdu par la converſion du feu Roy. Vraiſemblablement le Royaume eût été partagé entre-eux & les Catholiques ; & leur Républi- que qu'on traitoit d'imaginaire, ſe fût enfin trouvée quelque choſe de réel.

Auſſi dès que la Regente eut appris que le Duc de Boüillon avoit donné ce conſeil au Prince de Condé, elle en fut ſi effraïée, qu'elle ne put revenir du trouble que cette nouvelle lui avoit cauſé, que par l'aſſûrance que le Duc de Boüillon lui donna qu'il ne ſeroit point exécuté. Le Duc de Rohan prétend qu'étant gagné par la Regente, il en détourna lui-même le Prince de Condé en lui faiſant voir des difficultez qu'il feignit de n'avoir pas prévûës ; qu'il ſe contenta d'avoir fait trembler la Regente & ſon Conſeil, de leur avoir fait ſentir le mal qu'il pouvoit faire ſans pouſſer plus loin ſon projet, & que c'étoit ſon unique objet en propoſant ce parti au prince de Condé. Mais outre qu'il ne ſeroit pas juſte d'en croire le Duc de Rohan qui a toûjours été l'ennemi du Duc de Boüillon, il y a bien plus d'apparence de croire que le Duc de Boüillon propoſa ſérieuſe-

Mémoires de Rohan Liv. 1.

ment au Prince de Condé le dessein dont on a parlé ; mais que ne lui trouvant ni la résolution ni la fermeté qui sont nécessaires dans de pareilles occasions, il abandonna son projet qui n'étoit pas en effet sans de très-grandes difficultez. Quoiqu'il en soit, il n'en fallut pas davantage pour faire comprendre à la Regente, que le Duc de Boüillon étoit un homme à ménager. Elle s'attacha à le gagner, & le Duc de Boüillon qui avoit ses vûës, fit d'autant moins le difficile, que les affaires étoient alors si broüillées à la Cour, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre. Mais sa reconciliation avec la Regente ne l'empêcha pas de demeurer attaché au Prince de Condé, & ne diminua pas non plus la confiance que le Prince avoit en lui.

Parmi toutes les broüilleries de la Cour, on ne laissoit pas de penser au Sacre du Roy ; on préparoit toutes choses pour le voïage de Reims. Comme la Religion du Duc de Boüillon ne lui permettoit pas d'assister à cette cérémonie, il en prit occasion de faire un voïage à Sedan. Mais quoiqu'il ne dût s'éloigner de la Cour que pour quelque temps, il crut qu'il devoit

s'y faire un ami puiſſant auprès de la Regente, qui l'avertît de tout ce qui ſe paſſeroit à la Cour, & qui pût même dans le beſoin ſeconder ſes deſſeins. Celui ſur lequel il jetta les yeux, fut Conchini Florentin, mari de Leonora Galigaï confidente de la Regente. Cet homme appuïé de la faveur de ſa femme qui pouvoit tout auprès de la Reine, aſpiroit aux plus grandes Charges du Royaume. Il avoit de la hardieſſe & de la valeur; il ne manquoit pas d'eſprit ni de bonnes qualitez, mais ſon ambition étoit encore plus grande. Il avoit acheté le Marquiſat d'Ancre en Picardie; & comme ſa faveur augmentoit tous les jours, il aquit encore le Gouvernement de Peronne, de Montdidier & de Roye dans la même Province. Il faiſoit ainſi ſon chemin, & marchoit à grands pas à la plus haute fortune ſans qu'on s'y opposât, ſoit qu'on le négligeât d'abord, ſoit que la conſidération de la Reine qui le protégeoit ouvertement, empêchât qu'il ne fût traverſé.

Le Duc de Boüillon avoit trop de pénétration pour ne pas voir qu'un homme dans cette ſituation pouvoit lui être utile; & Conchini avoit aſſez

de lumieres pour s'appercevoir que l'amitié du Duc de Boüillon ne pouvoit manquer de lui être d'un grand secours. Ces dispositions de part & d'autre eurent bien-tôt formé la liaison que le Duc de Boüillon prétendoit. Mais ce qui acheva de la rendre encore plus étroite, fut que le Duc qui connoissoit son ambition, lui offrit de se défaire de sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, s'il vouloit l'achetter. Conchini charmé de cette proposition en parla à la Reine; il n'eut pas de peine à obtenir son consentement, le marché fut bien-tôt conclu. Conchini païa en homme à qui l'argent coûtoit peu, une Charge dont le Duc de Boüillon avoit depuis long-temps dessein de se défaire, c'est-à-dire, qu'apparemment la Regente la païa pour lui.

Dès que la Cour fut de retour de Reims où le Roy avoit été sacré, le Duc de Boüillon revint de Sedan. Un des motifs qui l'avoient porté à se lier avec Conchini, étoit de se servir de lui pour faire disgracier le Duc de Sully dont il croïoit avoir tous les sujets du monde de se plaindre. Sully ne se contentoit pas de n'avoir rien

épargné pour le perdre ſous le Regne du feu Roy ; ſon humeur inflexible ne lui permettoit pas d'être de bonne intelligence avec lui, quoique la Religion Calviniſte qui devoit les unir, ſemblât le demander. Le Duc de Boüillon s'apperçut même qu'il le traverſoit dans toutes les occaſions qui s'en preſentoient. Les charges de Surintendant des Finances, de Grand-Maître de l'Artillerie, de Gouverneur de la Baſtiile & du Poitou, la place qu'il occupoit dans le Conſeil lui donnoient une autorité à la Cour & dans le parti Calviniſte, qui ne pouvoit être que ſuſpecte à un homme auſſi prévoïant que le Duc de Boüillon. L'autorité du feu Roy les avoit obligez de diſſimuler ; mais comme cette conſideration ne ſubſiſtoit plus, le Duc de Boüillon crut qu'il ne devoit plus uſer de ces ménagemens politiques avec un homme qui ne revenoit jamais de ſes premieres préventions.

Cependant comme les interêts de la Religion Calviniſte ne permettoient pas qu'il ſe déclarât ouvertement contre lui, & qu'il parût le véritable auteur d'une diſgrace dont le contrecoup portoit contre le parti, il propo-

ſa au Prince de Condé de la demander à la Regente. Le Prince en fit d'abord difficulté, mais le Duc de Boüillon le gagna en lui faiſant eſpérer la confiſcation des biens de ce Surintendant des Finances, puiſſant motif pour faire agir un Prince qui paſſoit pour intereſſé. Le Duc de Boüillon ſe ſervit encore de Conchini pour perſuader au Comte de Soiſſons de faire la même demande ; & il porta Villeroy & les autres Miniſtres à concourir avec les Princes lorſqu'ils en feroient la propoſition à la Regente. On croïoit que cette Princeſſe feroit difficulté de l'accorder, mais dans le fond elle n'aimoit point le Duc de Sully. Son humeur auſtere & chagrine lui étoit à charge, elle le regardoit comme un cenſeur ; en un mot elle ne demandoit qu'un prétexte pour l'éloigner. Une ſeule conſideration eût été capable de l'arrêter ; c'étoit la crainte de mécontenter le parti Calviniſte, en dépoüillant de ſes charges un Seigneur de leur Religion à la veille d'une aſſemblée politique dont ils ſollicitoient la tenuë, & qu'on ne pouvoit pas leur refuſer.

En effet lorſque les Princes lui pro-

poferent d'éloigner des affaires le Duc de Sully, ce fut la feule difficulté qu'elle leur fit ; mais comme elle avoit été prévûë, on lui dit que le crédit du Duc de Boüillon fuffiroit pour rompre toutes les mefures que le Duc de Sully pourroit prendre de ce côté-là. Quoique le Duc de Boüillon fût la véritable caufe de tous les mouvemens qu'on fe donnoit pour perdre le Duc de Sully ; fa conduite avoit été fi cachée, qu'on ignoroit encore fes véritables fentimens fur la difgrace du Duc de Sully. Les ennemis de ce Duc voulurent les fçavoir avant que de la faire réfoudre à la Regente. On choifit pour cela le Marquis de Cœuvres, & on le pria de lui en parler comme de lui-même. Le Duc de Boüillon ne s'expliqua d'abord qu'à demi : mais enfin preffé par le Marquis qui étoit de fes amis, il lui dit que le Duc de Sully méritoit bien tout le mal qu'on lui vouloit faire ; qu'il étoit devenu infupportable à tout le monde ; qu'il avoit en fon particulier plus de fujet de s'en plaindre qu'aucun autre ; que cependant il ne lui convenoit point de fe déclarer ouvertement contre lui ; mais

Mémoires de la Regence de Marie de Medicis.

qu'il ſe chargeoit volontiers de tout ce qui pourroit arriver à ſon occaſion.

Sur cette aſſurance la diſgrace du Duc de Sully fut réſoluë. Il ne manquoit plus qu'un prétexte pour le dépoüiller de ſes charges. Il le fournit lui-même ſans y penſer, en diſant à la Regente qu'après avoir autant travaillé qu'il avoit fait pendant tout le Regne du feu Roy, il ſeroit bien juſte de lui accorder un peu de repos. Il croïoit ſon miniſtere ſi néceſſaire, ſurtout dans les commencemens d'une Regence, qu'il n'avoit pas la moindre penſée qu'on dût le prendre au mot. Mais il fut bien ſurpris lorſque la Regente lui répondit que la vie d'un homme de ſon mérite lui étoit trop chere pour lui refuſer ce qu'il croïoit néceſſaire pour la conſerver; qu'ainſi elle lui accordoit le repos qu'il demandoit; mais qu'elle n'oubliroit jamais les ſervices qu'il avoit rendus au feu Roy & à l'Etat. Une réponſe ſi peu attenduë embarraſſa d'autant plus le Duc de Sully, que lui-même ſe l'étoit attirée. Il revint ſur ſes pas, il tâcha de donner à ce qu'il avoit dit un autre ſens que celui que

la Regente lui avoit donné ; mais la Reine qui avoit ce quelle ſouhaitoit, fit ſemblant de prendre tout ce qu'il voulut lui dire pour un compliment, & perſiſta à lui accorder le repos qu'il avoit demandé, quoique ce fût la choſe du monde qu'il ſouhaitât le moins.

On pourvut enſuite au Gouvernement de la Baſtille, après avoir offert au Duc de Sully pour ſon dédommagement une ſomme d'argent qu'il ne voulut point accepter. On ne jugea pas à propos de donner la Surintendance, le Gouvernement de Poitou, ni la charge de Grand-Maître de l'Artillerie, avant la fin de l'aſſemblée politique que les Calviniſtes devoient tenir dans peu de temps. Les Préſidens Jeannin, de Thou & Châteauneuf furent nommez pour adminiſtrer les Finances en qualité de Directeurs, juſques à ce qu'on eût vû comme l'aſſemblée des Calviniſtes prendroit cette affaire. On ne remplit point non plus la place que le Duc de Sully occupoit au Conſeil ; on la réſerva pour la recompenſe de quelqu'un qui auroit bien ſervi. Le Duc ſe retira à ſon Château de Sully pour y prendre les meſures convenables à la ſituation de

ses affaires, c'est-à-dire, pour interesser à sa disgrace l'assemblée politique des Calvinistes dont nous allons parler.

Après la vérification de l'Edit de Nantes, Henry IV. qui croïoit avoir pourvû suffisamment par cet Edit à la sûreté de ses Sujets Calvinistes, eut toûjours beaucoup de peine à leur accorder la permission de tenir des assemblées générales. Il craignoit avec raison qu'on n'en prît occasion de troubler l'Etat; cela étoit arrivé plus d'une fois, & il étoit de la derniere importance de retrancher jusques aux moindres occasions de renouveller les guerres civiles. Cependant comme il arrivoit de temps en temps des affaires ausquelles tout le parti Calviniste étoit interessé, Henry ordonna que les Eglises Prétenduës Réformées nommeroient six personnes capables d'être leurs Agens auprès de lui, & que de ces six il en choisiroit deux qui lui seroient les plus agréables. Mais cet expédient même le mit dans la nécessité de permettre des assemblées générales pour faire le choix de ces six personnes. Henry les permit donc; mais ce fut sous la condition expresse

L'an 1611.

qu'on ne les pourroit tenir qu'en vertu d'une lettre de cachet qui en accorderoit la permiſſion ; & que ces aſſemblées ne pourroient ſe mêler d'autre choſe, que de choiſir ceux qu'on jugeroit les plus capables de remplir la place de Député Général. Il ordonna encore que les Aſſemblées Provinciales ne pourroient envoïer plus de deux Deputez de chaque Province à l'Aſſemblée générale.

En conſequence de cette Ordonnance d'Henry IV. comme le temps de l'exercice de Villarnoul & de Mirande devoit expirer l'an 1611. le Roy envoïa une lettre de cachet le 15. d'Octobre 1610. par laquelle il permettoit à ſes Sujets Calviniſtes de tenir leur Aſſemblée générale dans la Ville de Chateleraut le 27. de May 1611. Depuis pour la raiſon que nous dirons, il en fut expédié une autre du 2. May, par laquelle au lieu de Chateleraut l'Aſſemblée ſe devoit tenir à Saumur dont du-Pleſſis-Mornay étoit Gouverneur.

La Cour auroit bien voulu ſe diſpenſer de permettre cette aſſemblée ; & de fait elle ne convenoit point dans un temps de minorité, ſur-tout après

la maniere dont on venoit de traiter le Duc de Sully : mais les Calvinistes en firent faire de si grandes instances par leurs Députez Généraux, qu'il eût été dangereux de la refuser. La lettre du Roy qui permettoit cette assemblée, n'eut pas plûtôt été délivrée aux Députez des Eglises Calvinistes, qu'on reconnut qu'elles avoient de grands desseins. Au lieu de deux Députez pour chaque Province, chaque Assemblée Provinciale en nomma sept. On engagea tous les Grands du parti à se trouver à l'assemblée ; & quoique les Eglises Calvinistes de Bearn n'eussent point encore assisté aux assemblées des Protestans de France, on ne laissa pas de les inviter à se rendre à celle de Saumur, & ils y furent depuis reçûs sans la permission du Roy. Tous ces mouvemens joints aux demandes extraordinaires que les Calvinistes devoient faire, dont on eut des copies, donnerent de grands ombrages à la Cour ; mais elle avoit permis l'assemblée, & l'on ne voïoit aucun moïen d'en empêcher la tenuë. Dans cet embarras toute la ressource de la Regente se trouva réduite à l'autorité que le Duc de Boüillon avoit

dans le parti Calviniſte. Il étoit alors à Sedan, d'où la Regente le fit revenir pour conférer avec lui. Mais avant que de rapporter les meſures qu'on prit pour rompre les deſſeins de l'Aſſemblée de Saumur, il eſt néceſſaire de faire voir quels étoient alors les ſentimens du Duc de Boüillon par rapport aux interêts des Calviniſtes.

Il avoit toûjours ſouhaité que les Prétendus Réformez euſſent une liberté entiere de faire profeſſion de leur Religion, qu'on leur donnât pour cela toutes les ſûretez dont ils avoient beſoin, & qu'elles fuſſent fondées ſur un Edit vérifié dans tous les Parlemens du Royaume. Il n'épargna rien pour leur obtenir ces trois articles qui leur furent enfin accordez par l'Edit de Nantes. Il crut de plus qu'étant luimême de la Religion Calviniſte, il devoit faire enſorte que la profeſſion n'en fût ni honteuſe ni mépriſée : c'eſt ce qui fit demander les Chambres miparties, & l'admiſſion à toutes les Charges du Royaume indifféremment avec les Catholiques ; & c'eſt ce qui fut encore accordé.

Quand le Duc de Boüillon vit les Proteſtans de France ſur ce pied qu'a-

vant l'avenement d'Henry IV. à la Couronne ils n'eussent osé espérer, il crut qu'ils s'en devoient tenir-là; qu'ils ne devoient point se mêler du Gouvernement du Royaume, & qu'ils n'y devoient prétendre d'autre part que celle qu'il plairoit aux Rois de leur donner. C'étoient les sentimens du Duc de Boüillon, comme il parut depuis dans l'assemblée de Saumur; mais ce n'étoit pas ceux des autres Calvinistes, toûjours inquiets & défians, entêtez de l'établissement de leur République imaginaire, résolus de profiter de la minorité de Loüis XIII. ils ne mettoient point de bornes ni à leurs prétentions ni à leurs demandes. C'est ce qui leur fit faire tant de tentatives à l'assemblée de Saumur, que l'adresse & l'autorité du Duc de Boüillon rendirent enfin inutiles. Mais comme il vouloit se rendre nécessaire à la Regente, il ne fit pas paroître d'abord toute la modération de ses sentimens. Il laissa croire aux Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande qu'il favoriseroit les demandes des Calvinistes, & il ne détrompa point les Catholiques qui sur le rapport de ces Ambassadeurs le creurent dans les mêmes dispositions.

La Regente qui y fut trompée comme les autres, se trouva fort embarrassée ; elle avoit compté sur lui, & elle n'avoit rien de plus sûr à opposer aux entreprises des Calvinistes. Il fut question de gagner le Duc de Boüillon. La commission en fut donnée au Marquis de Cœuvres, il étoit des amis du Duc, & il s'étoit servi de lui pour ménager la disgrace du Duc de Sully dont le Marquis avoit de grands sujets de se plaindre. De Cœuvres n'en fit point à deux fois ; il dit au Duc que s'il vouloit servir la Regente dans l'assemblée qui s'alloit tenir, il avoit ordre de lui proposer le Gouvernement de Poitou qu'on avoit dessein d'ôter au Duc de Sully. Le Duc répondit qu'indépendamment de cette offre la Reine pouvoit s'assûrer de ses services, & qu'il agiroit d'autant plus volontiers conformément à ses intentions, qu'il ne feroit rien en cela qui ne fût selon ses véritables sentimens. Sa réponse aïant été rapportée à la Regente, elle envoïa au Duc le Marquis d'Ancre lui promettre positivement de sa part le Gouvernement de Poitou. Le Duc de Boüillon ne jugea pas à propos de refuser un avantage

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Memoires du Duc de Rohan. Liv. I.

qu'il n'avoit point sollicité, & qu'il sçavoit bien qu'on ne lui offriroit plus lors qu'on n'auroit plus besoin de lui ; & comme il avoit dessein de bien servir la Regente, il accepta aussi quatre-cens mille francs qui lui furent mis entre les mains pour gagner les voix dont il auroit besoin.

En exécution de l'engagement que le Duc de Boüillon venoit de prendre avec la Reine, il ne dissimula point ce qu'il avoit envie de faire à l'assemblée. Ainsi quoiqu'il n'ignorât pas que les Ambassadeurs sont de véritables espions des Princes qui les envoïent, il dit à Aersens Ambassadeur des Provinces-Unies qui l'étoit venu voir pour sonder ses sentimens, qu'il iroit à l'assemblée avec un esprit de paix ; qu'il ne croïoit pas qu'on dût se prévaloir du temps d'une minorité pour obtenir de nouveaux avantages au-delà des Edits qui avoient été accordez : que de pareilles demandes ne pourroient servir qu'à rendre l'assemblée odieuse ; qu'elles ne produiroient même aucun effet solide & de durée, parce que le Roy seroit toûjours en droit de révoquer ce qu'on auroit pu donner à la nécessité des temps, ou

pour mieux dire, ce qui auroit été extorqué de la Regente. Qu'il étoit & plus honnête & plus chrêtien de donner au jeune Roy des marques d'obéissance & d'attachement à son service; qu'on obtiendroit plus de graces par cette voïe, que par des cabales & des intrigues qui n'étoient point de saison; que la Regente lui avoit promis de rendre justice sur les plaintes qui se trouveroient bien fondées; qu'il falloit s'en tenir-là, & ne rien prétendre davantage; qu'il iroit dans cet esprit à l'assemblée, & qu'il tâcheroit de le lui inspirer.

Une déclaration si nette & si précise surprit Aersens; il ne put s'empêcher de lui dire qu'il avoit bien changé de sentimens. Le Duc lui répondit qu'il n'en avoit jamais eu d'autres; qu'à la vérité il ne s'étoit pas jusques alors déclaré si ouvertement, parce que cela n'étoit pas nécessaire; qu'il avoit même donné bien des choses à l'esprit d'indépendance qui regnoit dans les Eglises Protestantes, pour les amener ensuite plus aisément aux sentimens justes & modérez qui devoient les regler; mais que ses maximes avoient toûjours été les mêmes:

qu'en tout cas quand il auroit eu d'autres ſentimens, il feroit gloire d'en changer, parce que la Religion, la juſtice, & la bienſeance ne lui permettoient pas d'en avoir d'autres que ceux qu'il venoit de lui déclarer.

Enſuite de cette converſation le Duc de Boüillon fut trouver la Regente; il lui dit que Chateleraut n'étoit pas un lieu propre à tenir l'Aſſemblée, parce que cette Ville étoit du Gouvernement du Duc de Sully, & qu'il y auroit trop d'autorité. La Regente approuva cet avis, elle fit expédier ſur le champ de nouveaux Ordres qui indiquoient Saumur pour y tenir l'Aſſemblée. Cette précaution priſe, le Duc de Boüillon écrivit à du Pleſſis-Mornay qui en étoit Gouverneur, & qui avoit un fort grand crédit dans le parti Calviniſte, qu'il ne croïoit pas qu'il fût à propos qu'on choisît aucun des Grands Seigneurs pour préſider à l'Aſſemblée; que cela cauſeroit trop de jalouſie; que dans cette vûë il ſe déportoit lui-même des prétentions qu'il pourroit avoir à la Préſidence, & qu'il prît ſur cela ſes meſures. Du Pleſſis le crut, & n'exécuta que trop bien ce qu'il lui avoit

mandé. En effet le Duc de Boüillon ne penſoit qu'à exclure les autres Grands du parti, mais il vouloit la Préſidence pour lui-même. Ainſi quand il fut arrivé à Saumur, il déclara ſans façon qu'il avoit changé d'avis ; qu'il prétendoit préſider à l'Aſſemblée, & que cette diſtinction étoit bien dûë aux longs & importans ſervices qu'il avoit rendus aux Egliſes.

Une telle déclaration embaraſſa extrêmement du Pleſſis. Il fit tout ce qu'il put pour contenter le Duc de Boüillon, mais les Ducs de Rohan & de Sully qui n'étoient pas de ſes amis, joints aux Miniſtres & aux Conſiſtoriaux, s'oppoſerent ſi fortement à l'Election du Duc de Boüillon, que du Pleſſis fut enfin choiſi à la pluralité des Voix. Il refuſa d'abord avec beaucoup de fermeté une place qui l'expoſoit au chagrin du Duc de Boüillon ſon ancien ami. Sa réſiſtance fut inutile, l'Aſſemblée lui fit de ſi grandes inſtances, & perſiſta ſi opiniâtrement dans ſon choix, qu'il fut obligé de ſe rendre. Le Duc de Boüillon ne diſſimula point ſon mécontentement; mais comme il étoit d'un rang & d'un genie à ſe paſſer des avantages que lui

eût donné la Préſidence, il n'en alla pas moins à ſes fins. L'on s'apperçût même dans la ſuite que la Préſidence l'auroit engagé à garder des ménagemens dont il ſe crut diſpenſé.

La premiere choſe que fit l'Aſſemblée après l'Election du Préſident, fut de renouveller le ſerment d'union par lequel chacun s'engageoit à la défenſe de la Religion Calviniſte, & promettoit de garder le ſecret ſur tout ce qui ſeroit deliberé. L'on nomma enſuite ſix Députez pour dreſſer le cahier des demandes que l'on devoit faire à la Regente. Comme ces demandes font voir la réſolution où étoit l'Aſſemblée de ſe prévaloir de la minorité du Roy, l'on a cru les devoir rapporter. Elles contenoient en ſubſtance, que l'Edit de Nantes fût rétabli dans ſon entier, tel qu'il avoit été accordé à Nantes; & qu'on en ôtat toutes les modifications que le Parlement de Paris y avoit ajoûtées en le verifiant. Que les Places de ſûreté leur fuſſent continuées pour dix ans; que les Gouverneurs de ces Places ne puſſent s'en démettre entre les mains du Roy, que du conſentement des Egliſes; qu'en cas de mort de ces Gouverneurs, non

Procès verbal de Aſſemblées Politiques. Tom. 3.

ſeulement le Roy n'y pourroit plus nommer un Calviniſte à ſon choix, mais qu'il n'y pourvoiroit que ſur la nomination des Egliſes ; qu'il leur ſeroit permis de fortifier leſdites Places de ſûreté ; qu'on augmenteroit les ſommes accordées pour l'entretien de ces Places, & pour celui des Miniſtres. Qu'on leur accorderoit une permiſſion générale de s'aſſembler tous les deux ans ; qu'ils ne ſeroient plus obligez de nommer ſix Députez Généraux, mais deux ſeulement que le Roy ſeroit tenu d'agréer ; que ces Députez ſeroient entretenus aux dépens du Roy, & qu'on créeroit deux Maîtres des Requêtes pour rapporter leurs affaires au Conſeil.

Quoique ces demandes fuſſent exceſſives, & qu'on leur eût déja accordé cent trois Places de ſûreté ; l'Aſſemblée en demanda encore depuis de nouvelles pour les Provinces de Bretagne, Normandie, l'Iſle de France, Picardie, Champagne, Brie, Bourgogne, Forêt, Lyonnois, Beaujolois, Vivarets, & Auvergne.

Ces demandes aïant été miſes par écrit, furent portées à l'Aſſemblée. Elles alloient paſſer tout d'une voix,

lorſque le Duc de Boüillon remontra que c'étoit trop ſe prévaloir du bas âge du Roy ; que le temps d'une minorité n'étoit pas propre à faire de pareilles demandes. Que tout ce que la Regente pouvoit faire, étoit de les faire joüir des graces que le feu Roy leur avoit accordées ; que ſon pouvoir ne s'étendoit point au-delà ; & que ſi elle accordoit quelque choſe de plus, le Roy parvenu à l'âge de gouverner par lui-même ſeroit en droit de le révoquer. Que les Calviniſtes ne compoſoient pas tout l'Etat ; que les Catholiques y étoient en beaucoup plus grand nombre ; que la Regente ne devoit pas s'expoſer à les mécontenter ; qu'ils avoient ſupporté avec aſſez d'impatience les graces que le feu Roy avoit accordées à leurs Egliſes par l'Edit de Nantes, ſans faire encore des demandes auſſi exceſſives que celles dont il s'agiſſoit. Que le feu Roy avec toute l'autorité qu'il s'étoit aquiſe, avoit eu une peine infinie à faire vérifier cet Edit avec toutes les modifications dont ils ſe plaignoient ; que les Parlemens ne conſentiroient jamais qu'elles fuſſent retranchées ; que ç'étoit ſe tromper que de le pré-

tendre ou de l'eſperer ; qu'après tout ces modifications n'empêchoient pas qu'ils n'euſſent toute la liberté de profeſſer leur Religion, & toute la ſûreté qu'on pouvoit raiſonnablement deſirer. Qu'on leur avoit même accordé beaucoup au-delà ; qu'ils avoient obtenu des Chambres mi-parties ; qu'ils étoient admis indifferemment avec les Catholiques à toutes les charges, emplois & dignitez du Royaume ; qu'ils avoient plus de cent places de ſûreté, avantage que les Catholiques même n'avoient pas. Qu'il falloit enfin mettre des bornes à leurs prétentions ; que leurs nouvelles demandes ne ſerviroient qu'à chagriner la Cour, & à les rendre odieux, & qu'elles étoient d'autant moins de ſaiſon, qu'ils n'avoient pas lieu de craindre que dans le temps d'une minorité l'on pensât à donner atteinte à leurs privileges, ou à entreprendre quelque choſe contre eux.

Ce diſcours du Duc de Boüillon fut diverſement reçû dans l'Aſſemblée ; les plus raiſonnables & les plus moderez l'approuverent. Le plus grand nombre perſiſta à nommer des Deputez pour porter à la Regente les deman-

des dont on a parlé, & pour en ſolliciter l'obtention. Ce fut en vain que Boiſſiſe & Bullion Conſeillers d'Etat envoïez par la Regente à l'Aſſemblée en qualité de Commiſſaires du Roy, repreſenterent les mêmes choſes que le Duc de Boüillon avoit dites : l'Aſſemblée s'attacha de plus en plus à la réſolution qu'elle avoit priſe. Alors le Duc de Boüillon choqué du peu d'égard qu'on avoit eu pour ſes ſentimens, dit à Bullion que la Reine ſoûtint ſon autorité, qu'elle répondît aux demandes de l'Aſſemblée comme elle le jugeroit à propos, & qu'il empêcheroit bien qu'il ne s'y paſsât rien contre le ſervice du Roy.

Pendant que les Députez ſollicitent à la Cour une réponſe favorable à leurs demandes, du Pleſſis-Mornay s'entremit de l'accommodement du Duc de Boüillon avec le Duc de Sully; il l'en fit ſolliciter par l'Aſſemblée. Sully qui avoit ſes vûës le ſouhaitoit avec paſſion; mais le Duc de Boüillon qui les avoit penétrées, eût bien voulu qu'on n'eût point parlé de cette affaire. Cependant il réſolut de faire de bonne grace ce qu'il crut qu'il ne pouvoit pas refuſer avec honneur.

L'accommodement se fit donc. Le Duc de Sully s'en prévalut aussi-tôt pour porter l'Assemblée à s'interesser dans sa disgrace, & à prendre son parti contre la Cour. Il craignoit les suites de la menace qu'on lui avoit faite de nommer des Commissaires pour examiner sa conduite passée, & pour lui faire son procès, s'il persistoit à refuser de se démettre volontairement de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie & du Gouvernement de Poitou. Il se trouvoit d'autant plus embarrassé, qu'afin de le porter à donner sa démission de bonne grace, la Cour lui offroit deux sortes de recompenses à son choix, une dignité comme celle de Marêchal de France, ou bien une somme considerable d'argent. Le Duc de Sully eût bien voulu conserver sa charge & son Gouvernemenr, & faire passer l'un & l'autre au Marquis de Rosny son fils. Mais en cas qu'il fût contraint de s'en deffaire, une bonne somme d'argent accommodoit mieux sa famille. Une dignité dans l'Etat convenoit mieux au parti Calviniste : car ce Parti se mêloit de tout, & ne se renfermoit pas dans les bornes prescrites

par la Religion, quoiqu'il affectât d'y rapporrer toutes choses.

Le Duc de Boüillon qui avoit dans l'Assemblée bien des gens qui lui étoient attachez, fut aussi-tôt averti des mesures que prenoit le Duc de Sully. Il le traversa sous main, mais ses traverses n'empêcherent pas ce Duc de faire une remontrance à l'Assemblée. Sous prétexte de lui demander son avis sur ce qu'il avoit à faire, il insinua adroitement que sa Religion étoit la seule cause de sa disgrace, & que le serment d'union qu'il venoit de renouveller, ne manqueroit pas de le rendre encore plus odieux à la Cour. Cette remontrance toucha ce que l'on appelloit les zelez de l'Assemblée; ils alloient se déclarer pour le Duc de Sully, lorsque ceux qui étoient attachez au Duc de Boüillon, representerent que cette affaire valloit bien la peine qu'on se donnât le temps d'y penser.

Assemblées politiques Tom. 3.

Le Duc de Boüillon qui s'étoit apperçû que la consideration du Duc de Rohan donnoit beaucoup d'amis au Duc de Sully dont Rohan avoit épousé la fille, crut devoir lever cet obstacle, en persuadant au Duc de Rohan qu'il ne

convenoit ni à lui ni au Duc de Sully même, que l'Assemblée prît trop ouvertement son parti contre la Cour. Le Duc de Rohan étoit alors malade. Le Duc de Boüillon en prit occasion de lui rendre visite; il fit insensiblemént tomber la conversation sur l'affaire du Duc de Sully. Il lui dit que quelque grande que fût l'exactitude & l'integrité d'un homme qui a l'administration des Finances & de l'Artillerie, il est bien difficile qu'il ne fasse quelque faute qu'on se croit en droit de punir si on l'examine à la rigueur; qu'un Surintendant & un Grand-Maître ne sont pas seulement responsables de ce qu'ils font eux-mêmes, mais encore de la conduite de leurs Commis & de leurs Officiers subalternes. » Si la Cour veut donner des Commissaires à Monsieur de Sully (continua le Duc de Boüillon) pour examiner son administration & lui faire rendre compte, croïez-vous qu'on ne trouvera pas au moins quelque prétexte plausible pour le dépoüiller de ses charges? L'on gardera toutes les formalitez requises dans ces sortes d'affaires. La raison, la justice, ou du moins les apparences se-

Memoires du Duc de Rohan Liv. 1.

ront du côté de la Cour. Quel droit « aura l'Assemblée de s'en plaindre ? Le « Roy ne peut-il faire examiner la con- « duite d'un de ses Officiers sans son « consentement ou du moins sans son « intervention ? Si nous avions nous- « mêmes à faire rendre compte à un de « nos Intendans, ou à quelqu'un de « ceux qui font nos affaires, trouve- « rions-nous bon que l'Assemblée s'en « mêlât ? Auroit-elle droit de le faire ? « Que si cette prétention seroit insoute- « nable a l'égard des particuliers quoi- « que membres de cette Assemblée, « combien l'est-t'elle plus à l'égard du « Souverain, du Chef de l'Etat dont « nous ne faisons que la moindre par- « tie ? Les Catholiques ont-ils de « semblables prétentions ? Qui nous au- « torise à les avoir ? Sur quoi pour- « rions-nous fonder un pareil privilege? « Pour moi je ne le vois pas : & quant « à vous, Monsieur, vous aimez trop « le bon ordre, vous faites profession « d'une probité trop exacte pour souf- « frir qu'on entreprenne sur l'autorité « du Roy la plus légitime. Nous sommes « vous & moy ses Officiers; nous avons « fait serment de la maintenir ; la justi- « ce & la Religion le demandent, & «

» rien ne nous en peut diſpenſer.

Ce diſcours fut fort mal reçû du Duc de Rohan. Il répondit avec émotion au Duc de Boüillon, que la conduite du Duc de Sully avoit été irreprochable; qu'il ne craignoit point qu'on l'examinât; mais qu'étant Pair de France, il ne pouvoit être jugé que
» par la Cour des Pairs. » Si ſes enne-
» mis (ajoûta-t-il) entreprennent de
» lui donner d'autres Juges, ſes parens
» & ſes amis ne ſouffriront jamais une
» pareille indignité. Soïez perſuadé,
» Monſieur, que je ferai mon devoir en
» cette occaſion, & que je ne laiſſerai pas
» opprimer mon Beau-pere. » Le Duc de Boüillon ne jugea pas à propos d'en entendre davantage. Il ſe leva, & dit,
» en s'en allant au Duc de Rohan: » Je
» vous ai parlé en ami, vous en uſerez
» comme il vous plaira. Je ſuis perſua-
» dé que vous ne démentirez jamais la
» réputation de ſageſſe & de probité
» que vous vous êtes ſi juſtement aquiſe.

Mais il eſt peu de vertus qui ſoient à l'épreuve ou d'une paſſion dominante, ou de l'interêt. Le Duc de Rohan en avoit un très-ſenſible à la fortune du Duc de Sully; il n'aimoit ni la Cour, ni le Duc de Boüillon,

Une jalousie secrete le prévenoit contre le Duc, quoiqu'il ne pût lui refuser son estime. Le mépris qu'il faisoit de la Cour, le portoit à la traverser dans toutes ses entreprises. Ces deux dispositions soutenuës de son dévouëment au parti Calviniste ne lui permirent ni de goûter, ni de suivre les sentimens du Duc de Boüillon; il en prit le contrepied, & sollicita tous ses amis en faveur du Duc de Sully.

Le Duc de Boüillon de son côté representoit aux siens, que rien n'étoit plus capable de rendre le parti Calviniste odieux, que de voir ses Assemblées s'interesser à des affaires d'Etat dont elles n'avoient aucun droit de se mêler; qu'il deviendroit par-là si à charge aux Rois, qu'à la fin on se feroit un capital de le détruire. Que ç'étoit imposer à l'Assemblée, que de prétendre que la Religion du Duc de Sully entrât pour quelque chose dans sa disgrace; qu'il devoit s'en prendre à lui-même, à son humeur farouche & intraitable, à ses manieres dures & rebutantes, s'il s'étoit fait des ennemis à la Cour. Qu'il n'étoit rien de plus juste que de faire rendre compte à ceux qui avoient manié les deniers

publics ; que de prétendre le contraire, étoit livrer l'Etat aux pilleries & à l'avarice insatiable des particuliers. Qu'on ne faisoit point de tort au Duc de Sully de lui redemander ses charges & ses emplois, puisqu'on lui offroit de l'en dédommager à son choix; que si on lui faisoit un crime de sa Religion, ce crime ne lui seroit pas particulier ; qu'il lui seroit commun avec tous les grands Seigneurs du parti ; que cependant les uns étoient Gouverneurs de Provinces, les autres entroient avec les Princes du Sang dans le Conseil d'Etat, & d'autres enfin remplissoient les premieres charges, & les plus grandes dignitez du Royaume. Qu'en un mot il étoit d'autant plus injuste de contester au Roy une autorité dont chaque particulier étoit en possession,& qu'on ne s'étoit jamais avisé de lui disputer ; que quoique le Duc de Sully pût dire de son œconomie sous le Regne du feu Roy, tout le monde sçavoit qu'il avoit aquis des biens immenses, & qu'au commencement de la Regence on avoit été obligé de révoquer cinquante - quatre Edits tous à la surcharge du peuple, de supprimer les commissions don-

nées en consequence, & de diminuer le prix du sel de la quatriéme partie.

Ces raisons du Duc de Boüillon faisoient impression sur l'esprit des plus raisonnables & des plus moderez : mais comme ils ne faisoient pas le plus grand nombre, & que l'esprit de cabale & de sédition dominoit dans l'Assemblée, les sollicitations des Ducs de Sully & de Rohan l'emporterent. La Compagnie déclara à la pluralité des Voix, que l'interêt particulier du Duc de Sully en cette occasion étoit inséparable de celui de l'Assemblée, & qu'on l'assisteroit si son administration étoit recherchée *par des voïes illégitimes.* L'opposition de ceux qui étoient attachez au Duc de Boüillon, fut cause qu'on ajoûta ces derniers mots. Ils ne furent mis que pour sauver les apparences, & rendre la déliberation moins odieuse, puisqu'en effet l'Assemblée se réservoit le droit de juger si les voïes dont on useroit à l'égard du Duc de Sully seroient légitimes ou non. Le Duc de Boüillon fut si indigné de cette déclaration, qu'il dit hautement que si à Sedan on avoit eu la hardiesse d'en faire une pareille, il n'y a point d'As-

Procès verbal de l'Assemblée de Saumur.

Manuscrits de Lomenie Tom. 3.

ſemblée qu'il n'eût caſſée, ni de particulier qui eût oſé opiner de la ſorte, qu'il ne l'eût puni. Mais tel étoit alors le caractere des Calviniſtes : réſolus de profiter de la minorité du Roy, ils portoient toutes choſes aux dernieres extrémitez, & l'on n'avoit de credit dans leurs aſſemblées, qu'autant qu'on ſecondoit leurs emportemens, & qu'on ſe livroit à leurs cabales.

Pendant que ce qu'on vient de raconter ſe paſſoit à Saumur, les Députez que l'Aſſemblée avoit envoïez en Cour porter le cahier des demandes dont on a parlé, en ſollicitoient vivement la réponſe. Ils s'étoient flattez de l'avoir favorable, lorſque la Regente qui comptoit ſur les aſſurances que le Duc de Boüillon avoit données, qu'il empêcheroit qu'on n'entreprît rien contre le ſervice du Roy, leur fit dire par le Chancelier qu'on envoïeroit la réponſe à leurs demandes aux Commiſſaires que le Roy avoit à l'Aſſemblée; mais qu'elle ne leur ſeroit point délivrée, qu'ils n'euſſent fait la nomination des ſix perſonnes dont le Roy en devoit choiſir deux pour être leurs Députez Généraux. C'étoit leur dire qu'on ne vouloit don-

ner la réponſe à leur cahier qu'après la diſſolution de l'Aſſemblée. Elle ne pouvoit plus ſe tenir dès que la nomination ſeroit faite, puiſque le Roy ne l'avoit permiſe que pour cet effet. La conſequence étoit facile à tirer.

Auſſi dès que l'Aſſemblée eut appris cette réponſe par les lettres de ſes Députez, elle leur manda de faire de très-inſtantes ſollicitations pour obtenir que la réponſe à leurs demandes leur fût communiquée avant la nomination des Députez. Cette demande dont on voïoit la conſequence, leur fut refuſée. On leur dit que la réponſe à leurs demandes avoit été envoïée aux Commiſſaires du Roy; que Sa Majeſté ſouhaitoit que l'Aſſemblée procedât inceſſamment à la nomination des Députez; que dès qu'elle ſeroit faite, on leur délivreroit leur cahier auſſi favorablement répondu que la circonſtance des temps le pouvoit permettre. Cette réponſe ne ſatisfit point l'Aſſemblée; elle perſiſta à ne point faire la nomination de ſes Deputez, & à ne ſe point ſéparer qu'on ne lui eût communiqué la réponſe à ſes demandes, & uſa même

Assemblées politiques Tom 3.

de menaces ſi on continuoit à lui refuſer cette communication.

L'obſtination de l'Aſſemblée offenſa la Regente au dernier point ; elle fit dire aux Députez de s'en retourner, & de dire à l'Aſſemblée de la part du Roy, que Sa Majeſté vouloit qu'on fît inceſſamment la nomination des Députez ; que quand elle ſeroit faite, on leur communiqueroit la réponſe à leur cahier ; que Sa Majeſté vouloit être obéïe ; qu'elle ne demandoit rien que de juſte, puiſque l'Aſſemblée n'avoit été permiſe que pour faire la nomination dont il étoit queſtion. Les Députez de retour à Saumur, rapporterent à l'Aſſemblée tout ce qu'ils avoient ordre de lui dire ; mais nonobſtant des Ordres ſi précis, elle réſolut de ne point obéir, & fit connoître qu'elle porteroit plûtôt les choſes à la derniere extrémité, que de ſe ſéparer avant qu'on lui eût communiqué la réponſe qu'elle demandoit.

Un refus ſi obſtiné & qui alloit à une déſobéïſſance formelle, obligea Bullion Commiſſaire du Roy (après en avoir conferé avec le Duc de Boüillon) de ſe rendre à l'Aſſemblée.

Il y fit un discours très-fort pour lui faire voir les consequences de sa conduite. Il l'exhorta à l'obéissance, & après lui avoir fait voir que la maniere dont elle en usoit, étoit également contraire à ce que la Religion, la raison & le devoir prescrivent à des Sujets à l'égard de leur Souverain, il ajoûta qu'aux termes même de l'Edit de Nantes (dont ils demandoient l'exécution) ils ne pouvoient s'assembler que par la permission du Roy, ils ne pouvoient demeurer assemblez que par la même permission; que l'Assemblée presente n'avoit été permise que pour faire la nomination des Deputez; qu'ainsi Sa Majesté ne prétendoit rien que de juste, en demandant qu'avant toutes choses on procédât à cette nomination; qu'il ne demandoit même rien de nouveau, & qui ne fût conforme à la maniere dont le feu Roy en avoit usé avec eux. Qu'aux Assemblées de Sainte-Foy, de Chateleraut, & de Gergeau, aucun cahier n'avoit été répondu avant la séparation de l'Assemblée; qu'à Chateleraut à la verité pour des raisons particulieres que tout le monde sçavoit, le Roy avoit envoïé le bre-

Ibid.

vet de la continuation des Places de fûreté avant la féparation de l'Affemblée; mais que le Marqnis de Rofny qui en étoit chargé, ne l'avoit délivré qu'après la nomination des fix Députez; qu'àGergeau l'Affemblée aïant fait quelques demandes au Roy, il avoit répondu qu'il y pourvoiroit felon fon Edit, & qu'on devoit inferer ces demandes dans le cahier qui feroit mis entre les mains des Députez Gé-
» néraux. » Voilà (continua Bullion)
» les Loix pleines d'équité fous lefquel-
» les vous avez vecû jufques à prefent.
» Quel tort vous fait le Roy d'en de-
» mander l'exécution? Quel droit pou-
» vez-vous avoir de la refufer? » Enfuite adreffant la parole aux Seigneurs
» de l'Affemblée, il ajoûta, » Vous qui
» par vos fervices ou par ceux de vos
» Ancêtres avez été honorez par le
» feu Roy, ou par celui qui regne à
» prefent, des premieres charges & des
» premieres dignitez de ce Royaume:
» Vous tous autres Seigneurs, Gentils-
» hommes & Notables qui êtes ici af-
» femblez, Sa Majefté s'attend que vous
» ne fouffrirez pas qu'il s'y faffe rien
» qui foit préjudiciable à fon fervice &
» au bien de l'Etat. Vous ne pouvez y

manquer ſans contrevenir au ſerment «
que vous lui avez fait quand vous «
avez été honorez de vos Charges, ou «
à ce que des Sujets doivent à leur Sou- «
verain. «

Quand Bullion eut ceſſé de parler, le Duc de Boüillon qui n'approuvoit point l'eſprit de caballe & de révolte qui regnoit dans l'Aſſemblée, remontra qu'elle devoit être d'autant plus portée à faire ce que le Roy demandoit, qu'il ne s'agiſſoit que d'une pure formalité. » Le Roy (ajoûta-t-il) «
a repondu nôtre cahier, mais il ne ju- «
ge pas à propos qu'on nous délivre ſa «
réponſe avant la nomination des Dé- «
putez. Ce n'eſt qu'une bienſeance «
qu'il nous demande pour faire voir «
tant à nous qu'à ſes autres Sujets, que «
ce ſont des graces qu'il nous accorde, «
& non pas des conditions que nous «
l'aurions obligé de nous accorder «
après une longue négociation. Il nous «
importe d'obtenir ce que nous de- «
mandons; mais que ce ſoit d'une ma- «
niere ou d'une autre, cela nous doit «
être indifferent. Mais nous ne pou- «
vons trop nous attacher à ne nous pas «
rendre odieux à la Cour, à ne pas alié- «
ner notre Roy de nous, & à ne pas «

» justifier les plaintes & les reproches
» que les Catholiques nous font tous les
» jours sur l'esprit d'indépendance qui
» regne parmi nous. »

Mais l'Assemblée étoit en effet trop possedée de cet esprit pour avoir égard à des remontrances si raisonnables. Elle s'obstina à refuser la nomination des Députez, & à demander la communication de la réponse à ses demandes. Alors le Duc de Boüillon indigné d'une résistance si injuste, & qui alloit à de si grandes consequences pour le repos de l'Etat & pour l'établissement de l'autorité du Roy, écrivit à la Reine qu'il n'étoit plus temps de ménager une Assemblée qui en usoit si mal; qu'il y alloit trop du bon ordre, de l'autorité du Roy & de la sienne pour souffrir de pareilles désobéissances; qu'il falloit l'obliger à se séparer, & qu'il se sentoit assez fort pour la réduire à obéir. En même temps il lui envoïa le modele d'une lettre qu'elle devoit écrire à l'Assemblée pour lui ordonner de procéder incessamment à la nomination des six Députez, d'accepter la réponse faite au cahier, & de se séparer ensuite sans délai. Ceux qui refuseroient d'obéir,

devoient être déclarez rebelles, & ceux qui obéiroient autorisez à faire la nomination des six Deputez.

Lorsque la Regente porta cette lettre au Conseil, elle parut si forte pour un temps de minorité, qu'on fut longtemps à deliberer si on agiroit en conformité. Mais la Regente qui avoit le cœur grand, & qui sçavoit d'ailleurs que le Duc de Boüillon n'étoit pas homme à donner un conseil qu'il ne se sentiroit pas la force de faire exécuter, voulut que son avis fût ponctuellement suivi. Elle écrivit donc à l'Assemblée de Saumur la lettre dont le Duc de Boüillon lui avoit envoïé le modele.

Elle rapporte dans cette lettre tout ce qui s'est passé à l'égard des Calvinistes, & tout ce qu'elle a fait en leur faveur depuis sa Regence & l'avenement du Roy à la Couronne. Elle parle ensuite de ce qui s'est passé à l'Assemblée de Saumur, & du refus qu'elle fait de nommer les six Deputez avant que d'avoir eu la communication des réponses faites à leurs demandes. Elle dit que le Roy a trouvé cette difficulté fort étrange, parce qu'il a toûjours prétendu, comme il

Assemblées politiques, Tom. 3.

le prétend encore, que cette nomination précede la communication des réponses ; que le Roy n'en peut user autrement sans contrevenir à ce qui est porté par son brevet ; que l'Assemblée fait paroître trop de défiance de la justice, de la bonté, & de la protection du Roy son Fils, & de la sienne, au préjudice de tant de protestations de leur obéissance si souvent réiterées ; qu'il semble que le but & le dessein des Auteurs de cette difficulté soit de reduire leurs Majestez à recevoir la loi de l'Assemblée sur une pure formalité qui n'a jamais été contestée dans les Assemblées precédentes, pour ensuite prolonger & perpetuer ladite Assemblée, pour avoir lieu de satisfaire leurs passions au préjudice de l'autorité du Roy, contre les formes dont tous les Sujets doivent proceder avec leurs Souverains, chose qu'elle ne peut, ni ne doit tolerer en
» aucune maniere, &c. » Au moïen de
» quoi, ajoûte la Reine, nous vous
» exhortons, & neanmoins ordonnons
» de proceder promptement & sans re-
» mise à la nomination de six personnes,
» afin que nous en choisissions deux
» pour avoir soin de vos affaires à nôtre
suite,

ſuite, ſuivant ce qui a été pratiqué « jusques à preſent. Cela fait, le Sieur « de Bullion vous délivrera votre cahier « répondu par le Roy & moy ſi favora- « blement, que vous aurez tout ſujet « de vous loüer de notre juſtice, &c. « Que ſi après la preſente Déclaration « de la volonté du Roy & de la mienne, « vous continuez contre votre devoir à « faire refus de proceder à ladite nomi- « nation, Nous vous commandons au « nom du Roy notre Fils de vous ſépa- « rer & retirer dès à preſent & ſans « délai en vos Provinces, & nous ré- « voquons par la Preſente la permiſſion « qui vous a été donnée de continuer « ladite Aſſemblée. Nous déclarons nul- « les toutes les déliberations & réſolu- « tions que vous y prendrez après la « preſente ſignification & Déclaration, « par laquelle nous annulons, en tant « que beſoin ſeroit, tous Actes faits en « vertu d'icelle. Nous ordonnons à ceux « qui voudront ſe ſoûmettre de retirer « des mains du Sieur de Bullion ledit « cahier, & de ſe retirer dans leurs « Provinces pour aſſurer ceux qui les « ont envoïez, que l'intention de Sa « Majeſté & la mienne eſt de maintenir « les Edits, Articles, Brevets, Regle- «

» mens, & traiter favorablement tous
» ceux qui ſe contiendront dans leur
» devoir & obéïſſance du Roy. » La datte de cette Lettre eſt du 27. d'Août 1611.

Dès que Bullion eut reçû cette Lettre, il la communiqua au Duc de Böüillon; mais il ne put s'empêcher de lui dire qu'elle lui paroiſſoit trop forte pour un temps de minorité : que le feu Roy lui-même avec toute la ſuperiorité qu'il s'étoit aquiſe, eût traité l'Aſſemblée avec plus de ménagement, & qu'il craignoit de commetre l'autorité du Roy en rendant cette Lettre. Le Duc de Boüillon lui répondit qu'aux grands maux il falloit de puiſſans remedes; qu'il connoiſſoit l'eſprit de l'Aſſemblée; qu'elle prendroit avantage de tous les ménagemens qu'on auroit pour elle pour perſiſter dans ſa deſobéïſſance; qu'il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui pût rompre ſes deſſeins; qu'il avoit pris ſes meſures pour le faire réuſſir, & qu'il lui répondoit que la Reine ſeroit obéïe.

Sur cette aſſurance Bullion rendit la Lettre de la Reine à du Pleſſis-Mornay Préſident de l'Aſſemblée. Comme

c'étoit un Gentilhomme fort ſage & d'une grande experience, il ne jugea pas à propos ni d'en faire ſeul la lecture, ni de la porter à l'Aſſemblée avant que d'avoir vû ce qu'elle contenoit. Il fit donc prier les Ducs de Boüillon, de Sully, de Rohan, les Sieurs de la Force, de Parabere, de Montloüet, de la Caze, de Luſignan, & des Bordes, de ſe rendre chez lui. Il fit l'ouverture de la Lettre de la Reine en leur preſence. Pendant qu'il la liſoit, on voïoit ſur les viſages de ceux qui étoient preſens, à la reſerve du Duc de Boüillon, tout ce que le dépit, la confuſion, la honte, la rage même de ſe voir traitez avec une hauteur à laquelle on ne ſe fût jamais attendu, étoient capables d'y marquer. On alloit ſe porter aux plus funeſtes réſolutions, lorſque du Pleſſis repreſenta qu'il falloit que la Reine eût un parti formé dans l'Aſſemblée, réſolu de ſe ſoûmettre à ſes Ordres, & de ſouſcrire en toutes choſes à ſes volontez ; que ſans cela on n'eût jamais entrepris ni d'écrire avec tant de hauteur, ni de donner des ordres auſſi abſolus de ſe ſeparer, que ceux dont on venoit de faire la

Vie de du Pleſſis L. v. 3.

» lecture. » Celui qui a formé ce parti,
» continua du Plessis, n'en demeurera
» pas-là ; il aura le funeste honneur
» d'être venu à bout de ce que les per-
» secutions, les guerres civiles, & la
» Saint-Barthelemy même n'ont pu fai-
» re. Si nous ne cédons pas au temps,
» notre union va se rompre, nos Egli-
» ses vont être divisées. Quoiqu'il en
» puisse arriver, faisons la nomination
» de nos Députez, comme la Reine l'or-
» donne. Nos Eglises nous pardonne-
» ront de n'avoir pas suivi leurs me-
» moires, quand elles sçauront les me-
» sures qu'on a prises contre nous. Le
» schisme est prêt à se former ; il faut
» l'éviter sur toutes choses. Cela doit
» suffire pour notre justification, &
» pour nous engager à porter l'Assem-
» blée à se soûmettre aux Commande-
» mens de la Reine. »

Du Plessis jugeoit sainement des choses. Le Duc de Boüillon avoit un parti dans l'Assemblée, qui à son refus eût fait la nomination des Députez & reçû la réponse à ses demandes, telle que la Reine avoit jugé à propos de la faire. Mais il paroît aussi par son discours, que l'Assemblée avoit de grands desseins, & qu'elle ne se fût

jamais ſeparée ſans obtenir toutes les demandes qu'on a rapportées, c'eſt-à-dire, ſans partager la France avec le Roy, ſi le Duc de Boüillon n'eût trouvé le moïen de la faire ſeparer malgré elle. On peut ajoûter que ç'étoit fait de l'autorité du Roy dans le parti Calviniſte. Il ſe fût mis en poſſeſſion de tenir ſes Aſſemblées ſans ſa participation, ſur une permiſſion générale; il les eût fait durer auſſi long-temps qu'il l'eût jugé à propos. Il devenoit le maître de la députation générale, & l'on n'eût oſé lui refuſer aucune de ſes demandes : en les accordant on les eût à la fin rendu les maîtres du Royaume : en les refuſant on s'expoſoit aux dangers d'une guerre civile, & à l'invaſion des Etrangers qu'ils n'auroient pas manqué d'appeller à leur ſecours. Le Duc de Boüillon rendit donc en cette occaſion un des plus importans ſervices qui eût été jamais rendu à l'Etat; & la Regente lui en devoit avoir d'autant plus d'obligation, qu'il s'attira par-là la haine d'un parti très-puiſſant où il avoit auparavant la principale autorité. On verra cependant dans la ſuite de cette Hiſtoire, qu'elle le reconnut

fort mal. C'eſt ce qui donna lieu aux differens partis qu'il ſe vit obligé de prendre ; car ſi elle en avoit uſé avec lui comme il avoit lieu de s'y attendre, il n'auroit jamais pris d'autre parti que le ſien. On n'en peut pas douter, après la ſituation où il s'étoit mis lui-même dans le parti Huguenot, uniquement pour lui rendre ſervice & pour établir ſon autorité & celle du Roy.

La moderation de du Pleſſis ne plut d'abord ni aux Miniſtres, ni aux zelez de l'Aſſemblée. Les uns étoient d'avis qu'on ſe retirât ſans lire la Lettre de la Reine ; les autres, qu'on la lût, & qu'on refusât hautement d'y » obéir, quoiqu'il en pût arriver. » Nous » ſommes (diſoient-ils) dans un temps » de minorité : on penſera plus d'une » fois à nous pouſſer à bout, & à faire » valoir contre nous une autorité qui » n'eſt pas encore aſſez affermie pour » faire de pareilles entrepriſes ». A la fin par les ſoins des plus prudens & des plus moderez on revint au ſentiment de du Pleſſis. Il fut même réſolu, qu'afin qu'il n'échapât rien dans l'Aſſemblée en preſence du Commiſſaire du Roy, qui pût faire voir avec

quelle repugnance l'on obéïssoit, le Président feroit la réponse à la Lettre de la Reine sans prendre les voix publiquement.

En exécution de cette résolution, Bullion se rendit le lendemain à l'Assemblée; il y presenta la Lettre de la Regente, & demanda que les Ordres du Roy fussent exécutez. Du Plessis Président répondit qu'ils le feroient pour obéir au très-exprès Commandement du Roy, mais sans préjudice des droits de leurs Eglises, & sans que ce que l'Assemblée alloit faire, pût tirer à consequence pour l'avenir. On fit ensuite la nomination des six Deputez dont le Roy en devoit choisir deux. Quand la nomination eut été remise entre les mains du Commissaire du Roy, il leur rendit leur cahier répondu, avec un Brevet de Sa Majesté qui leur permettoit de garder encore cinq ans les Places de sûreté. Ce Brevet ni la réponse à ses demandes ne contenta pas l'Assemblée; elle en fit de grandes plaintes, mais elles furent inutiles. La nomination des Députez étoit faite. Il fallut se separer. Cependant comme les Ministres dans leurs prêches avoient dit plusieurs

Assemblées politiques Tom. 3.

choses qui retomboient indirectement sur le Duc de Boüillon ; lors qu'il fallut signer les reglemens que l'Assemblée avoit faits pour les Eglises Calvinistes, il les signa, mais avec une protestation expresse, qu'il s'opposoit à la prétention qu'avoient les Ministres de faire un ordre à part à peu près comme le Clergé dans l'Eglise Catholique. Cette opposition les mortifia extrêmement, ils firent tout ce qu'ils purent par eux-mêmes & par leurs amis pour le porter à la lever ; ce fut inutilement. Il répondit toûjours que c'étoit une nouveauté ; qu'elle deviendroit à la fin préjudiciable au parti ; que les Ministres ne s'ingeroient déja que de trop de choses qui ne regardoient pas leur ministere, & qu'il falloit les réduire à se mêler simplement des fonctions qui y étoient attachées sans qu'il leur fût permis de s'étendre au-delà.

Vie de du Plessis liv. 2.

Telle fut la fin d'une des plus célebres Assemblées des Calvinistes de France après plus de trois mois de seance. Elle étoit composée des gens les plus distinguez du parti par leur naissance, par leurs emplois, par leur capacité & par leur expérience. Elle

avoit allarmé la Cour, donné de grandes inquiétudes à la Regente & beaucoup de jalousie aux Catholiques. Elle avoit effectivement de grands desseins, comme il paroît par ses demandes que l'on a rapportées, & par l'obstination qu'elle fit paroître à demander que la réponse lui fût communiquée avant que de se separer. Le Duc de Boüillon par son habileté rompit toutes les mesures qu'elle avoit prises pour profiter de la minorité de Loüis XIII. & de la foiblesse du Gouvernement de la Regente. Pour rendre ce grand service à l'Etat, il ne fit point difficulté de se broüiller avec un puissant Parti où il avoit eu jusques alors la principale autorité.

Le Marquis de Cœuvres depuis Marêchal d'Estrées, auteur des Memoires de la Regence de Marie de Medicis, parlant de l'Assemblée de Saumur, dit que le Duc de Boüillon avant que de s'y rendre, avoit promis d'y bien servir le Roy. Les effets (ajoûte-t-il) répondirent aux paroles qu'il avoit données, aïant par sa prudence, son habileté, & sa fermeté rendu en cette occasion un service signalé à l'Etat. Il dit encore, en parlant de la ma-

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

niere dont cette Assemblée fut terminée au grand contentement de la Cour, que le Duc de Boüillon y servit bien & fidelement ainsi qu'il l'avoit promis, & que par son adresse & par son credit dans la compagnie, il porta les opinions à la tranquillité & au repos, & l'emporta sur les desseins que les Ducs de Rohan & de Sully avoient de broüiller les affaires pour leurs propres interêts, & de porter toutes choses à la guerre.

Ibid.

Le Duc de Rohan dans ses Memoires parle dans le même sens, mais en d'autres termes & d'une maniere peu avantageuse au Duc de Boüillon par rapport aux interêts du parti qu'il l'accuse d'avoir trahi. Il y dit entre autres choses que le Duc de Boüillon avoit reçû cent mille écus pour favoriser les interêts de la Cour. Cette accusation est si fausse & si mal fondée, que le Marquis de Cœuvres qui avoit négocié de la part de la Regente avec le Duc de Boüillon touchant l'Assemblée de Saumur, & qui étoit sans comparaison mieux instruit de toutes choses que le Duc de Rohan, témoigne lui-même que le Duc de Boüillon ne reçut de l'argent que

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

pour gratifier ceux de l'Assemblée qu'il pourroit engager dans les interêts du Roy. Il est donc vrai que le Duc de Boüillon s'opposa aux desseins des Ducs de Rohan & de Sully, & qu'il rompit les mesures qu'ils avoient prises pour renouveller la guerre par rapport à leurs propres interêts. Mais le Duc de Boüillon bien loin de trahir en cela le parti Calviniste, prétendoit le servir en l'empêchant de se jetter sans sujet dans une guerre ruineuse qui ne pouvoit avoir qu'un mauvais succès, comme elle l'eut depuis qu'il eut forcé le Roy de prendre les armes, & de recouvrer à main armée les Places de sûreté qu'il lui avoit confiées, & qu'il refusoit de lui rendre. L'on peut juger de-là du peu de foi qu'il faut ajoûter aux Memoires & aux Histoires des Calvinistes, sur-tout depuis la mort d'Henry IV. lorsqu'il s'agit du Duc de Boüillon.

Après que l'Assemblée de Saumur eut été terminée de la maniere qu'on l'a raconté, le Duc de Boüillon revint à Paris. Dès que la Regente eut appris son retour, elle voulut que le Chancelier, Villeroy & le Président Jeannin, c'est-à-dire, les Ministres

Mémoires de la Regence de Marie de Medicis.

en corps le fussent visiter de sa part pour lui témoigner sa reconnoissance du signalé service qu'il venoit de rendre au Roy & à l'Etat : honneur extraordinaire, peu pratiqué, & qui fait bien voir de quelle importance il étoit de rompre les projets de l'Assemblée de Saumur, comme il avoit fait, & l'on peut ajoûter comme lui seul étoit capable de le faire. Il falloit pour cela de la prudence, de la fidelité, de la fermeté, du secret ; il falloit surtout se mettre au-dessus des jugemens des hommes, & cela pour servir un Roy mineur & une Regente inconstante, dont la conduite inégale & mal assurée laissoit peu de choses à esperer de sa reconnoissance. C'est ce qu'on ne pouvoit attendre que d'un homme du caractere du Duc de Boüillon.
Ibid. Quelque temps après la Reine lui donna l'Hôtel de Boüillon dans le Fauxbourg Saint-Germain ; c'est tout ce qu'elle fit en sa faveur. Pour ce qui est du Gouvernement de Poitou qui lui avoit été promis si positivement, l'on traîna cette affaire en longueur, comme l'on fait à la Cour toutes celles qu'on veut faire échoüer. De-là vient qu'à moins d'un bonheur

extraordinaire l'on n'y réussit le plus souvent que par une patience invincible à l'épreuve de tous les dégoûts, des faux pretextes & de tous les mauvais artifices qu'on y emploïe pour éloigner les prétentions les mieux fondées qui ne sont pas du goût des Ministres.

Cependant comme le Duc de Boüillon n'étoit pas d'une humeur si patiente, & qu'il croïoit avoir bien merité le Gouvernement qu'on lui avoit promis sans qu'il l'eût demandé, la Regente crut qu'elle devoit au moins le païer de mauvaises raisons au défaut des bonnes. Elle lui dit donc que cette affaire avoit besoin de temps & de ménagemens pour la faire réussir, & qu'elle croïoit qu'il falloit laisser ralentir l'ardeur que le parti Calviniste avoit fait paroître à l'Assemblée de Saumur pour les interêts du Duc de Sully. Le Duc de Boüillon qui vit où alloit cette défaite, & qui connoissoit trop les artifices de la Cour pour s'y laisser surprendre, lui répondit qu'après ce qui venoit de se passer à l'Assemblée de Saumur, elle n'avoit pas lieu de craindre le credit du Duc de Sully dans le parti Calviniste;

qu'en tout cas il lui répondroit toûjours des ſuites que cette affaire pourroit avoir du côté de ce parti. La Regente répliqua qu'elle n'en doutoit point, mais qu'on venoit de dépoüiller le Duc de Sully de ſa charge de Surintendant des Finances & de celle de Grand-Maître de l'Artillerie; qu'on venoit de l'exclure du Miniſtere & du Conſeil ; qu'il ne falloit pas accabler tout d'un coup un homme qui avoit eu tant de part à la confiance du feu Roy, & qu'on devoit au moins lui laiſſer le temps de reſpirer. Le Duc de Boüillon répondit froidement que ces réflexions venoient un peu tard, & que c'eſt à quoi il falloit penſer avant que de lui promettre le Gouvernement de Poitou. La Regente vit bien que le Duc de Boüillon n'étoit pas content. Mais comme elle vivoit d'ordinaire au jour la journée ; que pourvû qu'elle ſe tirât d'un mauvais pas, elle ne s'embarraſſoit pas des ſuites ; & que depuis qu'elle ſe vit délivrée de l'appréhenſion que lui cauſoit l'Aſſemblée de Saumur, elle ne ménageoit plus tant ni les Princes du Sang, ni les Grands ; elle laiſſa penſer au Duc de Boüillon tout ce qu'il

voulut, & ne ſe mit non plus en peine de dégager ſa parole, que ſi elle ne l'avoit pas donnée. Le Duc de Boüillon l'avoit bien ſervie, elle joüiſſoit du ſuccès de ſes négociations, elle s'en tint-là ; elle ne fit pas réflexion qu'un homme qui lui avoit été ſi utile, pourroit un jour lui nuire. Dans le fond elle aimoit autant le Gouvernement de Poitou entre les mains du Duc de Sully qu'en celles du Duc de Boüillon. Une autre l'auroit d'autant moins promis qu'on ne le demandoit pas : mais Marie de Medicis bien inferieure à Catherine du même nom, ne s'occupoit que du preſent ; elle laiſſoit à la fortune le ſoin de l'avenir. Cela pourroit s'appeller ſageſſe dans un particulier; le Gouvernement d'un Etat demande des vûës plus étenduës. L'on verra dans la ſuite ce que ce caractere d'eſprit coûta à Marie de Medicis.

Le Duc de Boüillon de ſon côté qui ne voïoit que des broüilleries & des cabales à la Cour ; qu'aujourd'hui un parti l'emportoit; que le jour d'après celui qui lui étoit oppoſé, prenoit le deſſus, & que la Regente livrée au Marquis d'Ancre, à ſa femme

& à un petit nombre de Miniſtres, ne ſe gouvernoit plus que par leurs conſeils, ſe dégoûta d'un ſejour où il prévoïoit qu'il arriveroit bien-tôt des revolutions où il ne vouloit pas ſe trouver embarraſſé. D'ailleurs comme il aimoit ſa femme & ſes enfans, & qu'il étoit également bon pere & bon mari, il crut qu'il devoit aller faire un tour à Sedan. Il en obtint aiſément la permiſſion de la Regente; ſa preſence l'embarraſſoit, elle n'aimoit pas les gens auſſi pénétrans que lui; elle ſe croïoit d'autant plus abſoluë, que ſa conduite étoit moins obſervée. Avant que de partir, il s'unit encore plus étroitement qu'il n'avoit fait avec le Prince de Condé, le Comte de Soiſſons, & avec tout ce qu'il y avoit de Seigneurs qui n'étoient pas contens du Gouvernement.

Il étoit à peine arrivé à Sedan, qu'il apprit que le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons mécontens de la Cour s'étoient retirez, l'un à Vallery, l'autre à Dreux. La Regente parut ne s'en mettre pas en peine; mais le Duc de Boüillon prévit que cette indifference apparente ne dureroit pas, & que les Princes & lui ſeroient dans

peu de temps rappellez avec honneur à la Cour. En effet on traitoit alors une affaire de la derniere importance qui ne pouvoit ſe conclure ſans leur preſence & même ſans leur conſentement. C'étoit le double mariage, celui de Louis XIII. avec Anne, fille aînée de Philippe III. Roy d'Eſpagne, & celui du Prince d'Eſpagne avec Eliſabeth, fille aînée de France. Ces deux mariages avoient été propoſez au feu Roy, mais il n'y avoit jamais voulu entendre, & l'on ne pouvoit les conclure ſans s'éloigner entierement de ſes maximes & des meſures qu'il avoit priſes. Marie de Medicis ſa Veuve qui avoit des ſentimens très-oppoſez aux ſiens, ne laiſſa pas de renoüer cette affaire, & même de la conclure à l'inſçu des Princes du Sang & des Seigneurs qu'elle croïoit n'y être pas favorables. Mais il étoit queſtion d'exécuter ce qui avoit été conclu, & cela ne ſe pouvoit faire ſur-tout dans un temps de minorité ſans le conſentement de ceux qu'on avoit ſi fort negligez ; & ce conſentement étoit d'autant plus difficile à obtenir, qu'on ne manquoit pas de bonnes raiſons pour s'oppoſer

L'an 1612.

aux deux mariages, & pour en empêcher l'exécution.

Les Princes du Sang avoient les leurs, ſans compter que le mépris qu'on avoit fait d'eux en concluant le double mariage ſans leur participation, n'étoit pas une diſpoſition favorable pour avoir leur conſentement ; & le Duc de Boüillon avoit les ſiennes par rapport au parti Calviniſte & aux Princes Proteſtans avec leſquels il entretenoit toûjours des liaiſons très-étroites. Ces Princes & les Calviniſtes avoient une répugnance invincible pour une liaiſon ſi étroite avec l'Eſpagne : elle ne pouvoit que leur être ſuſpecte, & rien ne paroiſſoit plus oppoſé à leurs interêts & aux meſures que le feu Roy avoit priſes avec eux.

Les Princes du Sang & le Duc de Boüillon aïant donc été invitez de venir à la Cour, & s'y étant rendus quelque temps après, il n'y eut moïens, ni artifices qu'on n'emploïât pour les diſpoſer à donner leur conſentement au double mariage. Les Princes du Sang ne ſe trouverent pas ſi difficiles à gagner qu'on l'avoit craint. Ils avoient des interêts à mé-

nager ; c'eſt ce qui a coûtume de décider dans les affaires les plus importantes. Le bien public & les interêts de l'Etat ne ſont le plus ſouvent que des pretextes. Le Duc de Boüillon ne ſe fit point acheter ; l'affaire lui parut trop avancée pour entreprendre de la rompre. Il ſe contenta de dire à la Regente que les Ambaſſadeurs d'Angleterre & des Provinces-Unies paroiſſoient fort mécontens du double mariage, & qu'il étoit à craindre qu'on ne perdît les plus anciens & les plus ſûrs Alliez de la France en s'uniſſant, comme on l'avoit projetté, avec l'Eſpagne. La Regente répondit qu'elle n'avoit pris & ne prendroit jamais aucun parti à leur préjudice ; qu'elle envoïeroit inceſſamment de Refuge à la Haye, & Schomberg vers les Princes Proteſtans d'Allemagne pour les en aſſurer ; que pour lui elle lui avoit deſtiné dans la même vûë l'Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre. Le Duc de Boüillon ſouhaitoit cet emploi avec paſſion pour les raiſons que nous dirons. Ce fut peut-être en partie ce qui le rendit ſi traitable dans cette occaſion où l'on croïoit qu'il feroit de grandes difficultez, quand ce

n'eût été que pour contenter le parti Calviniſte qui ne craignoit rien tant que l'exécution du projet du double mariage.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

L'affaire aïant donc été propoſée au Conſeil où tous les Princes & les Grands du Royaume avoient été invitez, elle y paſſa ſans oppoſition & preſque ſans difficulté. Dès que le Chancelier l'eut renduë publique, de Refuge & Schomberg partirent, l'un pour les Provinces-Unies, l'autre pour l'Allemagne. Quelque temps après le Duc de Boüillon partit auſſi pour l'Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre. Deux motifs l'avoient porté à ſouhaiter cet emploi. Il n'étoit pas connu du Roy de la Grande-Bretagne, il vouloit gagner ſa confiance & le mettre dans ſes interêts, comme il y avoit mis la Reine Eliſabeth à laquelle le Roy Jacques avoit ſuccedé. Mais de plus il avoit deſſein de négocier le mariage du jeune Electeur Palatin ſon neveu avec la Princeſſe d'Angleterre. Il avoit projetté cette alliance comme également avantageuſe aux interêts du jeune Prince, & à tout le parti Proteſtant d'Allemagne. Sa preſence étoit né-

ceſſaire pour cette négociation qui pour n'être point traverſée, demandoit un grand ſecret. L'Ambaſſade extraordinaire de France étoit très-propre à cacher ſon deſſein à ceux qui auroient pu s'y oppoſer. Il l'accepta donc, moins pour faire plaiſir à la Regente dont il n'étoit pas content, que pour exécuter ſes deſſeins particuliers. La Reine auſſi crut qu'elle ne pouvoit pas mieux choiſir pour faire réuſſir les vûës qu'elle avoit du côté de l'Angleterre. Il s'agiſſoit de faire agréer au Roy de la Grande-Bretagne le double mariage qui ne pouvoit que lui être au moins très-ſuſpect auſſibien qu'à tout le parti Proteſtant. Il s'agiſſoit de plus de l'affermir dans l'alliance de la France, malgré les ſollicitations que tous les Partis ſeparez de la Communion du Pape lui faiſoient au contraire. Le Duc de Boüillon étoit auſſi chargé de lui faire des plaintes de ce qu'il étoit entré dans la Ligue des Princes Proteſtans d'Allemagne contre la Religion Catholique. Son inſtruction portoit encore de faire moderer la rigueur des Loix contre les Anglois Catholiques, choſe que le Pape avoit fort à cœur,

& pour laquelle il avoit eu recours à l'interceſſion de la Regente. Enfin le Duc avoit un ordre exprès de faire déſaprouver au Roy Jacques la conduite des Calviniſtes dans leur derniere Aſſemblée de Saumur, & de faire en ſorte qu'il n'accordât point ſa protection à celles qu'ils pourroient tenir à l'avenir. Ces trois dernieres inſtructions paroiſſoient convenir aſſez peu à un Prince Calviniſte comme le Duc de Boüillon. Il ne laiſſa pas de s'en charger, & de traiter ces trois points avec une habileté qui ne commit point ſa Religion avec ce qu'il devoit au caractere d'Ambaſſadeur d'un Roy Catholique.

Le Roy de la Grande-Bretagne prévenu par l'Ambaſſadeur qu'il avoit en France, parut d'abord oppoſé au double mariage. Mais le Duc de Boüillon lui repreſenta que ces ſortes d'alliances ne décidoient de rien entre les Souverains; que les interêts de l'Etat l'emportoient toûjours, & que ceux de la France étoient ſi étroitement liez avec les ſiens & avec ceux des autres Princes Proteſtans, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'on s'unît jamais avec l'Eſpagne au préjudice

des anciens traitez faits avec lui & avec les Princes de l'Empire ; qu'on étoit si éloigné d'y contrevenir, qu'il étoit très-expressément chargé de les renouveller avec lui, pendant que d'autres Envoïez de France les confirmeroient avec les Provinces-Unies & les autres Alliez de l'Empire. Ces raisons satisfirent le Roy Jacques qui n'étoit pas grand politique. Il se laissa persuader que la Regente n'avoit point d'autre vûë en s'alliant avec l'Espagne, que celle d'affermir la Paix si nécessaire à l'Etat pendant la minorité du Roy son Fils. Il consentit au renouvellement des anciennes alliances, & s'il n'approuva pas formellement le double mariage, il assura du moins le Duc de Boüillon que l'alliance qu'on projettoit avec l'Espagne, ne donneroit aucune atteinte à celle qu'il avoit faite avec la France.

Ces deux points étant obtenus, le Duc representa qu'il ne se pouvoit pas faire que la Regente n'eût de l'ombrage de la Ligue dans laquelle il étoit entré avec les Princes Protestans d'Allemagne contre la Religion Catholique; que comme elle en faisoit profession, & que ç'étoit la Religion

qui dominoit en France, cette Ligue paroissoit faite contre elle comme contre les autres Princes de la Communion de Rome. Le Roy répondit que la Ligue dont il s'agissoit, n'avoit été faite que pour la défense reciproque des Etats des Princes Confedérez qui avoient tout à craindre des desseins ambitieux de la Maison d'Autriche; que la Religion n'y entroit pour rien; qu'en son particulier il tenoit pour la liberté de conscience; que la Foi étoit un don de Dieu; qu'il ne falloit contraindre personne sur sa croïance, & qu'il devoit suffire au Souverain qu'on fût bon Citoyen; qu'on ne fît rien contre les Loix établies, & qu'on ne troublât point l'Etat.

Le Duc de Boüillon prit occasion de cette réponse d'insinuer au Roy la priere que lui faisoit la Regente en faveur des Catholiques d'Angleterre. Jacques répondit que cette grace dépendoit d'eux; que le Pape leur avoit défendu de faire le serment qu'il leur avoit proposé pour s'assurer de leur fidélité; que sur cette défense ils l'avoient rejetté jusques alors avec une opiniâtreté invincible; que celui qui

avoit

avoit fait le mal, n'avoit qu'à le guerir; que pour lui il les laisseroit volontiers en repos dès qu'ils lui auroient donné des assurances certaines de la fidelité & de l'obéissance que des Sujets doivent à leur Roy. Le Duc de Boüillon écrivit aussi-tôt à la Regente la réponse du Roy d'Angleterre. Elle la communiqua à Ubaldini qui étoit alors Nonce en France; elle lui dit d'en écrire au Pape, afin que Sa Sainteté trouvât quelque expedient pour contenter le Roy d'Angleterre, & pour procurer aux Catholiques le repos qu'on leur faisoit esperer. Elle ajoûta qu'elle avoit fait tout ce qui dépendoit d'elle; qu'elle ne voïoit pas qu'on pût se plaindre de la réponse du Roy de la Grande-Bretagne, & qu'il falloit s'aider pour obtenir la grace qu'il offroit aux Catholiques Anglois.

Jusques-là l'Ambassade du Duc de Boüillon avoit eu tout le succès qu'il eût pu souhaiter. Il n'en fut pas tout à fait de même lors qu'il s'agit d'exécuter les autres chefs de son instruction; aussi trouva-t-il des obstacles qu'il n'avoit point rencontrez jusques alors. Le Duc de Rohan entretenoit

depuis quelque temps une correſpondance aſſez étroite avec Henry, Fils aîné du Roy d'Angleterre. Ce Prince donnoit dès-lors de grandes eſperances ; il étoit (pour ainſi dire) l'idole des Anglois. Le Peuple Romain n'avoit pas plus aimé Germanicus, que les Anglois aimoient le Prince de Galles ; & le Roy ſon Pere n'en étoit peut-être gueres moins jaloux, que Tibere le fut autrefois du Prince qu'Auguſte l'avoit obligé d'adopter. Le Duc de Rohan avoit prévenu le Prince de Galles, & l'avoit engagé à traverſer la négociation du Duc de Boüillon ſur ce qui concernoit les Calviniſtes de France. Le Prince en avoit parlé au Roy, & l'avoit tourné du côté que le Duc de Rohan l'avoit prétendu. Ce Duc n'en étoit pas demeuré-là. Il avoit gagné un Gentilhomme de la ſuite du Duc de Boüillon, & ce correſpondant ſecret avoit inſtruit à ſa maniere le Roy d'Angleterre de tout ce qui s'étoit paſſé en France par rapport aux Calviniſtes. Ainſi lorſque le Duc de Boüillon conformément à ſon inſtruction voulut lui parler de l'Aſſemblée de Saumur, le Roy le prévint, & lui dit qu'il étoit

Memoires du Duc de Rohan Liv. 1.

informé de tout ce qui s'y étoit passé ; qu'il y avoit eu de grandes divisions ; que la Regente en avoit profité, & qu'elle avoit obligé l'Assemblée d'en passer par où elle avoit voulu ; que puisqu'à choses faites il n'y avoit que peu ou point de remede, il se contenteroit de lui dire, que si la Reine qui avoit accoûtumé de regler sa conduite sur les conseils de Rome & d'Espagne toûjours opposez aux interêts des Protestans, prétendoit donner atteinte aux Edits accordez aux Calvinistes de France, il ne prétendoit pas que l'alliance qu'il avoit faite & confirmée avec elle, l'empêchât de les proteger & de les secourir ; que quand ses voisins étoient attaquez pour une cause qui lui étoit commune avec eux, le droit naturel vouloit qu'il prévint le mal qui lui en pouvoit arriver ; qu'ainsi tant que les Calvinistes de France ne prétendroient que l'exécution des Edits qu'ils avoient obtenus du feu Roy, il ne pourroit s'empêcher de leur être favorable. Ibid.

Quoique le Duc de Boüillon vît bien que le Roy avoit été prévenu, & qu'il ne seroit pas aisé de le faire revenir de sa prévention, neanmoins

pour satisfaire à son instruction, il lui representa qu'on étoit si persuadé en France que le repos de l'Etat dépendoit de l'observation des Edits surtout dans un temps de minorité, que la Reine n'avoit jamais eu la moindre pensée de les enfraindre; qu'aussi quelque chose qu'on lui eût pu dire d'ailleurs, il le prioit de croire que ce n'étoit point ce dont il s'étoit agi dans l'Assemblée de Saumur. Que les Calvinistes toûjours soupçonneux, toûjours défians, toûjours prévenus contre le Gouvernement par la seule raison qu'ils y avoient la moindre part, avoient résolu de se prévaloir du temps & de la minorité du Roy, persuadez qu'on n'étoit pas en état de leur rien refuser; que sur ce préjugé ils avoient fait des demandes si excessives; que le Roy n'auroit pu les accorder sans faire soulever les Catholiques, & sans perdre presque toute l'autorité qu'il devoit avoir sur ses Sujets Calvinistes, & qu'il s'étoit réservée par ces mêmes Edits dont l'on demandoit l'exécution. Que ces demandes, quoique favorables à sa Religion; lui avoient paru à lui-même si déraisonnables, qu'il avoit cru que

le serment qu'il avoit fait au Roy l'obligeoit de s'y opposer ; que les Grands Seigneurs du Parti pour leurs interêts particuliers avoient appuïé ces demandes contre son sentiment ; qu'on avoit cabalé, refusé de faire la nomination des Deputez, quoique l'Assemblée n'eût été permise que dans cette unique vûë ; qu'on avoit même porté la témerité jusques à menacer de se soulever, & d'obtenir par la force ce qu'on ne pouvoit leur accorder avec justice. Que sur cela la Reine leur avoit accordé non seulement l'observation des Edits qu'elle ne leur avoit jamais refusée ; mais que cédant au temps elle leur avoit encore fait plusieurs autres graces qui n'y étoient point comprises ; que rien n'avoit été capable de contenter des gens résolus de tout obtenir & de partager le Royaume. Que pour éviter cet inconvenient, la Reine les avoit obligez de se separer après la nomination de leurs Deputez conformément aux Edits ; que lui Duc de Boüillon & les plus raisonnables du Parti avoient favorisé les intentions de la Reine ; qu'il s'étoit cru obligé de le faire, comme il se croïoit

encore obligé de l'informer de la verité des choſes, & que quiconque lui en avoit parlé autrement, ou ne ſçavoit pas ce qui s'étoit paſſé à Saumur, ou lui en avoit fait un récit peu fidele.

Le Duc de Boüillon ajoûta, qu'il le prioit de rendre juſtice à la Reine, de conſulter l'équité qui lui étoit ſi naturelle, & de faire réflexion s'il avoit un parti dans ſon Etat oppoſé à ſon autorité, à qui il auroit accordé tout ce qu'il auroit demandé tant pour ſa ſûreté, que pour vivre avec honneur dans ſon Royaume ſous ſa protection, s'il trouveroit bon que le Roy de France appuïât toutes les demandes déraiſonnables que ce parti lui pourroit faire; s'il lui paroîtroit juſte qu'il le menaçât de rompre avec lui toutes les fois qu'il voudroit retenir ce même parti dans les bornes de l'obéiſſance; dans la ſituation preſcrite par
» les Loix & par les Edits. » C'eſt
» (continua le Duc de Boüillon) ce
» que la Reine vous demande. Les Edits
» ſeront obſervez: mais ſi les Calviniſ-
» tes manquent à ce qu'ils doivent au
» Roy, s'ils ſortent eux-mêmes des li-
» mites preſcrites par ces Edits; elle eſt

persuadée que Vôtre Majesté ne désap- »
prouvera pas qu'elle use de son auto- »
rité. Elle vous promet la même cho- »
se, si vous êtes jamais dans la situa- »
tion où elle se trouve. »

Ce discours fit impression sur l'esprit du Roy qui étoit naturellement bon & droit : mais il n'en fit pas assez pour le faire entierement revenir de ses préventions. Ce n'est pas qu'il fût plus favorable aux Calvinistes, qu'aux Catholiques ; au contraire l'on apprend des Memoires de ce temps-là, qu'il eut toûjours des dispositions favorables pour la Religion des derniers. Le Prince Henry son fils avoit des sentimens bien opposez ; il eut toûjours un zele extraordinaire pour la Religion Protestante : c'est en partie ce qui le rendoit si cher aux Anglois. Ce n'étoit donc pas par rapport à ses sentimens particuliers, que le Roy étoit favorable aux Calvinistes de France. Il suivoit en cela les inspirations du Prince de Galles, sa propre prévention, & peut-être un interêt d'Etat sur lequel il ne s'expliqua pas. C'est ce qui empêcha le Duc de Boüillon d'obtenir de lui ce qui lui avoit été si fort recommandé tou-

Memoires de Deagent.

chant les Assemblées des Calvinistes ; peut-être aussi qu'il n'étoit pas fâché d'être refusé sur cet article.

Le Duc de Boüillon fut plus heureux dans la négociation du mariage de l'Electeur Palatin son neveu avec
L'an la Princesse Elisabeth. Il le proposa ,
1612. il le conclut , & l'Electeur vint lui-même l'année d'après à la Cour d'Angleterre où il fut consommé à la satisfaction de tous les Protestans. Mais le succès de cette affaire domestique le broüilla avec les Ministres de la Regente. A son retour en France ils prétendirent que pour faire réussir le mariage de l'Electeur , il n'avoit pas suivi ses instructions , & qu'il avoit préferé les interêts de sa Maison à ceux de l'Etat. Le Duc de Boüillon de son côté prétendit qu'on lui faisoit une querelle mal à propos ; que les Ministres n'avoient point d'autres vûës que d'exclure du Conseil les Princes & les Grands du Royaume pour se rendre les maîtres des affaires , & pour disposer de toutes choses à leur avantage particulier. Mais comme il n'étoit pas homme à s'en tenir à de simples plaintes , il forma le projet de les exclure eux-mêmes des affaires ; &

il y fit entrer le Prince de Condé, le Comte de Soissons, le Maréchal de Lesdiguieres, & le Marquis d'Ancre dont le pouvoir auprès de la Reine augmentoit tous les jours. C'est ainsi que dans cette Cour tumultueuse chacun ne pensoit qu'à ses interêts particuliers, & à profiter du bas âge du Roy. Le bien public servoit toûjours de pretexte, mais en effet tout le monde alloit à ses fins. Le Duc de Boüillon étoit tout occupé de son dessein contre les Ministres, lorsque la mort du Comte de Soissons qui arriva peu de temps après, l'obligea de prendre d'autres mesures, & d'en remettre l'exécution à un autre temps.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Cependant le Marquis d'Ancre qui souhaitoit leur ruine plus que personne, fit proposer au Duc de Boüillon, que pour y réussir plus aisément il falloit que le Prince de Condé, lui, & tous ses amis s'éloignassent de la Cour; qu'il prévoioit des affaires qui obligeroient de les rappeller dans peu de temps avec honneur; qu'alors ils feroient leurs conditions; qu'ils demanderoient l'éloignement des Ministres, & que la Reine qu'il se chargeoit de disposer à y consentir, ne se-

roit pas en état de le leur refuser. Le Duc de Boüillon qui à la verité n'avoit pas lieu d'être content des Ministres, mais qui ne vouloit rien faire qui pût troubler alors l'Etat, répondit à cette proposition, que l'éloignement de la Cour de tant de personnes de la premiere qualité mécontentes du Gouvernement étoit dangereux, parce qu'il n'étoit pas aisé de se prescrire des bornes si justes, & de garder une conduite si mesurée, que le service du Roy & l'autorité de la Reine n'en souffrissent pas; qu'il étoit même à craindre que ceux qui resteroient à la Cour, ne prissent occasion de cette démarche de les rendre suspects, & de les opprimer ensuite sous pretexte du service du Roy. Cette réponse aïant été rapportée au Marquis d'Ancre, il s'y rendit, & loüa hautement la prudence, la moderation & les bonnes intentions du Duc de Boüillon.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Ibid.

Cependant il arriva dans ce temps-là une affaire de la derniere consequence qui l'eût obligé de demeurer à la Cour, quand il eût fait dessein de s'en éloigner. Ce qui s'étoit passé à l'Assemblée de Saumur, avoit rendu le Duc de Rohan suspect à la

Regente & aux Miniſtres. Sa méſintelligence avec le Duc de Boüillon n'avoit pas engagé ce Duc à détruire les mauvaiſes impreſſions qu'il avoit données lui-même de ſa conduite ; il y a encore bien de l'apparence qu'il lui avoit rendu de mauvais offices. Tout cela joint enſemble avoit obligé la Cour de prendre des meſures contre lui, lorſqu'il s'étoit agi de l'Election du Maire de Saint-Jean d'Angely dont le feu Roy lui avoit donné le Gouvernement. La Regente avoit fait élire un Maire qui étoit tout à fait oppoſé aux interêts, ou du moins aux prétentions du Duc de Rohan, & tout dévoüé à la Cour. Le temps de ſa Magiſtrature étant paſſé, le Duc prit ſes meſures pour en faire élire un autre qui fût à ſa devotion, & la Regente de ſon côté envoïa des Ordres pour empêcher qu'il n'y réuſsît. Le jour de l'Election étant arrivé, l'on produiſit une lettre de cachet du Roy qui ordonnoit que l'ancien Maire ſeroit continué ſans conſequence pour l'avenir, & ſans préjudice des privileges des habitans. Nonobſtant cet ordre le Duc de Rohan fit preſenter une requête à la Reine par les habi-

Memoires du Duc de Rohan. Liv. 1.

Vie de du Pleſſis Mornay Liv. 3.

tans qui étoient de ſon parti, par laquelle on la ſupplioit de trouver bon qu'on fît une nouvelle Election ſelon la coûtume.

Le Duc de Boüillon informé de cette démarche, jugea que du caractere dont il connoiſſoit le Duc de Rohan, il ſe perdroit infailliblement quelque parti qu'il prît dans une affaire ſi délicate. S'il ſouffroit la continuation de l'ancien Maire, il n'auroit plus à l'avenir d'autorité qu'autant qu'il plairoit à la Cour; & s'il s'oppoſoit à l'exécution de ſes Ordres, il la mettoit dans la néçeſſité de le punir pour avoir mépriſé l'autorité du Roy qu'il étoit obligé de maintenir. Il faiſoit ces réflexions, lorſque la Reine lui demanda ſon avis ſur ce qui s'étoit paſſé à Saint-Jean-d'Angely. Le Duc de Boüillon répondit que ſi le premier Ordre étoit à envoïer, il verroit ce qu'il auroit à dire; mais que l'autorité du Roy aïant été commiſe, il étoit de la derniere conſequence de ne pas reculer; qu'autrement le Roy n'auroit d'autorité dans les Villes, qu'autant qu'il conviendroit aux Gouverneurs; que pour lui ſi cette affaire le regardoit, il envoïe-

roit un Ordre encore plus exprès que le premier, de continuer l'ancien Maire. Ce conſeil alloit à engager l'autorité du Roy d'une maniere qu'il falloit ou que le Duc de Rohan obéît, ou qu'il ſe perdît ſans reſſource. C'étoit apparemment ce que le Duc de Boüillon prétendoit, quoiqu'il fût vrai d'ailleurs qu'il étoit d'une extrême conſequence de ne pas ſouffrir que les Gouverneurs ſe diſpenſaſſent d'obéir aux Ordres du Roy.

La Regente qui étoit extrêmement jalouſe de ſon autorité, & qui n'aimoit pas le Duc de Rohan, exécuta ponctuellement le conſeil du Duc de Boüillon; elle envoïa un Ordre plus précis que le premier pour la continuation de l'ancien Maire. Le Duc de Rohan n'y eut pas plus d'égard qu'au premier; il fit faire l'Election d'un nouveau Maire, c'eſt-à-dire, que ſelon la coûtume il fit choiſir trois perſonnes qui lui étoient également affidées, dont on envoïa les noms à la Cour, afin que Sa Majeſté choisît celui qui lui conviendroit le mieux. Il fit plus, il chaſſa de la Ville quelques Officiers ſubalternes qui favoriſoient les intentions de la Cour, & s'en rendit le maître.

Une désobéissance si formelle irrita la Regente au dernier point. Ceux que le Duc de Rohan avoit dépêchez à la Cour, furent envoïez à la Bastille. On fit défense aux Duchesses sa mere & sa femme & à ses sœurs, de sortir de Paris. On résolut au Conseil de l'aller assiéger dans Saint-Jean-d'Angely comme un rebelle. Les Ordres furent expediez pour assembler des troupes & pour faire marcher l'Artillerie. Il ne fut plus question que de nommer un Général pour le Commandement de l'armée. La Regente l'offrit au Duc de Boüillon & au Marêchal de Lesdiguieres. Ils l'accepterent tous deux, parce qu'ils n'approuvoient pas que leur Religion servît de pretexte aux Révoltez & aux prétentions ambitieuses des Seigneurs du parti Calviniste. Le Duc de Rohan qui avoit prévû cet orage, se disposa à se bien défendre. Pour engager tout le parti Calviniste dans sa querelle, il publia un manifeste; il y supposoit contre toute apparence que son zele pour sa Religion lui avoit attiré la disgrace de la Cour; il exhortoit en consequence tous les Prétendus Réformez à s'unir pour sa défense. Le

parti toûjours ſoupçonneux, toûjours opposé aux interêts de la Cour, contre l'évidence du fait, voulut bien l'en croire ſur ſa parole. Il ſe fit à cette occaſion de grands mouvemens dans les Provinces.

La Regente de ſon côté fit auſſi publier un manifeſte. Elle y déclaroit qu'il ne s'agiſſoit uniquement dans cette affaire, que du Duc de Rohan. Elle aſſuroit les Prétendus Réformez, que les Edits de pacification n'en ſeroient pas moins exactement obſervez; que la Religion avoit ſi peu de part à cette guerre, que le Duc de Boüillon & le Marêchal de Leſdiguieres vouloient bien ſe charger du Commandement de l'armée deſtinée contre le Duc de Rohan. Enfin elle exhortoit tous les François de l'une & de l'autre Religion à ſe joindre à leurs Majeſtez pour punir un crime d'une conſequence auſſi dangereuſe, que celui d'une rébellion déclarée.

L'armée étoit prête à marcher, & la Reine elle-même devoit accompagner le Roy à cette expedition, lorſqu'elle crut qu'il valoit mieux accommoder cette affaire, que de la pouſſer à l'extremité. Soit qu'elle ap-

prehendât de renouveller les guerres civiles ; soit qu'elle fît réflexion à ce que le Roy d'Angleterre avoit répondu au Duc de Boüillon sur les affaires des Calvinistes de France, & qu'elle craignît qu'il ne se déclarât pour le Duc de Rohan ; ou qu'elle crût qu'il y auroit du danger à confier le Commandement de l'armée ou au Duc de Boüillon ou au Marêchal de Lesdiguieres qui étoient tous deux Calvinistes ; soit enfin par quelqu'autre motif que l'on n'a pas sçû, la Reine consentit à un accommodement.

Themines Senechal du Quercy fut envoïé à Saint-Jean-d'Angely pour en traiter. Il le conclut, & il fut tel que les accords ont coûtume d'être dans ces sortes d'occasions, c'est-à-dire, que les apparences furent du côté de la Cour, le réel & le solide fut pour le Duc de Rohan. L'ancien Maire fut rétabli dans l'exercice de sa Charge. Les Officiers subalternes que le Duc de Rohan avoit chassez de la Ville, y rentrerent. Mais quelque temps après on fit une nouvelle Election ; on donna d'autres emplois à ceux dont le Duc ne s'accommodoit

pas, & le Gouvernement de Saint-Jean-d'Angely lui resta. Le Duc de Boüillon étoit d'avis qu'on l'obligeât au moins de le changer contre un autre qu'il eût été trop heureux d'accepter. La réputation du Roy sembloit le demander. Mais le genie de Marie de Medicis étoit bien éloigné de la fermeté de celui du Duc de Boüillon; accoûtumée à de petites intrigues de Cour, les grandes affaires l'incommodoient; le moindre retardement lassoit sa patience.

Cependant l'engagement que le Duc de Boüillon & le Marêchal de Lesdiguieres avoient pris avec la Reine pour le Commandement de l'armée destinée contre le Duc de Rohan, allarma les Calvinistes au dernier point. Ils crurent que la division des Seigneurs de leur Communion causeroit enfin en France la ruine entiere de leur parti. Ce fut ce qui engagea le Synode de Privas * à s'emploïer efficacement pour les reconcilier; il nomma pour cela des Commissaires, & pria du Plessis-Mornay d'y emploïer ses Offices. Le Duc de Boüillon & le Marêchal de Lesdiguieres qui n'étoient pas contens de la Cour, ne firent point de

* Dans le Vivarets.

difficulté de donner les mains à cette reconciliation. Elles les rendoit plus redoutables à la Regente & aux Ministres, & plus considerables aux Princes du Sang avec lesquels ils s'étoient unis. Il est rare que la Religion décide seule de ces démarches qu'on paroît lui donner. L'interêt en est presque toûjours le veritable motif, surtout parmi les Grands; les Particuliers sont d'ordinaire de meilleure foy. L'Acte de cet accommodement fut signé d'une part par les Ducs de Rohan & de Sully, & de l'autre par le Duc de Boüillon, le Marêchal de Lesdiguieres, par Chatillon, Soubise, la Force, & du Plessis-Mornay.

Les Calvinistes persuadez par cet accommodement, qu'ils ne seroient pas traversez à la Cour par le Duc de Boüillon, firent une démarche qui alloit à de dangereuses consequences, si la fermeté de ce Duc contre leur attente n'eût rompu leurs mesures. L'on a vû ci-dessus dans le récit de ce qui s'étoit passé à l'Assemblée de Saumur, que les Calvinistes avoient été fort mécontens de ce qu'on les avoit obligez de se separer, avant que d'avoir examiné les réponses que

la Cour avoit faites à leur cahier. Pour remedier à cet inconvénient, après la ſeparation de l'Aſſemblée de Saumur ils tinrent ſans la permiſſion du Roy pluſieurs Aſſemblées Provinciales.

En conſequence du réſultat de ces Aſſemblées, les Députez des huit Provinces ſe rendirent à la Cour pour ſolliciter des réponſes plus favorables au cahier preſenté par l'Aſſemblée de Saumur. Cette députation mit la Regente & le Conſeil dans un étrange embarras; elle tendoit à renverſer tout ce que le Duc de Boüillon avoit fait à Saumur en faveur de la Cour. Ce fut ce qui porta la Regente à le conſulter, & à l'engager par la confiance qu'elle lui témoignoit, à ſoûtenir ce qu'il avoit fait. Le Duc y étoit d'autant plus porté, qu'il ne fut pas long-temps ſans pénétrer que cette députation étoit l'effet des conſeils du Duc de Rohan qui n'avoit en vûë que de l'emporter ſur lui dans le parti Calviniſte. Piqué par cette réflexion, il répondit à la Reine, que cette députation étoit inſoutenable; qu'il y alloit de l'autorité du Roy de la ſouffrir; qu'il falloit ſans héſiter ren-

Memoires du Duc de Rohan Liv. 1.

voïer hautement ſans réponſe les Députez dans leurs Provinces, comme étans venus de la part de gens qui s'étoient aſſemblez contre la volonté du Roy, ou du moins ſans ſa permiſſion.

Un conſeil ſi vigoureux plut infiniment à la Regente ; mais comme elle héſitoit à l'exécuter à cauſe des conſequences qu'elle en craignoit, le Duc de Boüillon lui dit qu'il ſe chargeoit des ſuites & qu'il en répondoit à Sa Majeſté. Sur cette aſſurance les Députez furent renvoïez ſans réponſe. Le Roy donna une Déclaration par laquelle il étoit défendu aux Calviniſtes de tenir déſormais des Aſſemblées Provinciales ſans ſa permiſſion expreſſe. Les Conſiſtoires, les Colloques, les Synodes Provinciaux & Nationaux leur étoient ſeulement permis ; à condition qu'il ne s'y trouveroit que des Miniſtres & des Anciens, & qu'on n'y traiteroit que des affaires qui concernoient la doctrine & la diſcipline, c'eſt-à-dire, qu'on les réduiſoit aux bornes preſcrites par l'Edit de Nantes, bornes dont alors ils avoient été très-contens, mais dans leſquelles au temps dont on par-

le, ils ne pouvoient ſe réſoudre à ſe renfermer. Le Roy en conſequence déclaroit illicites toutes les Aſſemblées tenuës depuis celle de Saumur; & afin que ceux qui s'y étoient trouvez ne fuſſent point expoſez à être inquietez à leur occaſion, le Roy leur pardonnoit, & il défendoit à ſes Officiers de faire aucune pourſuite contre-eux, Sa Majeſté voulant bien ſuppoſer qu'ils y étoient allez de bonne foy, & qu'ils n'avoient pas eu intention de déſobéir aux Ordres du feu Roy qui avoit défendu de s'aſſembler ſans ſa permiſſion expreſſe. Les Prétendus Réformez furent extrêmement ſurpris de la hauteur avec laquelle la Cour avoit pris cette affaire; ils ne douterent point que le Duc de Boüillon, dans la vûë de ſoûtenir ce qu'il avoit fait à Saumur, n'eût répondu à la Regente des ſuites qu'elle pourroit avoir. Cependant pour ſoûtenir au moins en apparence l'honneur du parti, ils ordonnerent à leurs Députez Généraux de preſenter une requête au Parlement, & de s'oppoſer à l'enregiſtrement de la Déclaration, comme étant flétriſſante & injurieuſe à leurs Egliſes. Cette oppo-

ſition arrêta l'enregiſtrement, & jetta la Cour dans un nouvel embarras. Il fallut avoir recours au Duc de Boüillon, & il tira encore la Regente de ce mauvais pas. L'expedient qu'il prit, fut de faire demander l'enregiſtrement par un bon nombre de Calviniſtes de ſa dépendance, comme leur étant néceſſaire pour leur propre ſûreté. Sur leur requiſition la Déclaration fut verifiée & enregiſtrée dans les formes.

Tant de ſervices rendus dans des conjonctures ſi délicates devoient attirer au Duc de Boüillon une conſideration particuliere à la Cour : il arriva pourtant tout le contraire. Il eſt vrai qu'à la ſollicitation des Princes du Sang & des Grands qui leur étoient unis, les Miniſtres avoient été contraints de quitter la Cour. La Regente les avoit congediez ; mais s'étant apperçûë que les Princes & les Grands prenoient trop d'avantage de leur éloignement, elle les rappella malgré tout ce que le parti qui leur étoit opposé, put faire pour empêcher leur retour. Les Miniſtres perſuadez que laReine ne les avoit rappellez,que parce qu'elle ne pouvoit ſe paſſer de

leurs conſeils, donnerent tant de dégoûts à leurs ennemis, que n'aïant point de meilleur parti à prendre, ils furent tous obligez de s'éloigner de la Cour à la reſerve du Marquis d'Ancre. Le Prince de Condé alla en Berry. Le Duc de Nevers prit occaſion du mariage de Mademoiſelle du Maine avec le fils aîné du Duc de Sforce pour la conduire en Italie. Le Duc du Maine partit pour la Provence, ſous pretexte d'accompagner ſa ſœur, & de donner ordre à ſon embarquement. Pour le Duc de Boüillon il ſe retira à Sedan après avoir fait promettre à tous ſes amis qu'ils ſe raſſembleroient quand des conjonctures favorables le demanderoient. En même temps il tira parole du Marquis d'Ancre, qu'il les avertiroit de tout ce qui ſe paſſeroit à la Cour, & qu'il profiteroit de toutes les occaſions favorables pour les y faire rappeller avec honneur.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Les Miniſtres devenus les maîtres des affaires par la retraite de tant de perſonnes du premier rang, triomphoient de l'éloignement de leurs ennemis, lorſqu'il arriva des affaires de la derniere importance qui obli-

gerent la Regente de les rappeller à la Cour. Le ſeul Duc de Nevers reſta en Italie à l'occaſion que l'on va raconter. C'étoit la principale affaire qui avoit porté la Reine à faire revenir tous les mécontens à la Cour.

On apprit donc dans ce même temps la mort de Henry, fils aîné du Roy d'Angleterre, jeune Prince qui promettoit beaucoup, mais qui avoit trop de zele pour la Religion Proteſtante pour pouvoir être favorable au Gouvernement de la Regente. Auſſi quelque deſſein qu'elle eût d'en faire ſon gendre, il n'en fut pas fort regretté. Sa mort ne differa que de quelque temps le mariage de Frederic V. Electeur Palatin, neveu du Duc de Boüillon, avec la Princeſſe Eliſabeth ſa ſœur; il fut celébré l'année ſuivante au grand contentement de tous les Proteſtans. Ils ſe promettoient beaucoup de cette alliance: elle leur fut cependant fort peu utile; l'humeur pacifique de Jacques Roy de la Grande-Bretagne ne lui aïant pas permis d'entrer dans tous les engagemens qu'ils auroient ſouhaité. La mort du Comte de Soiſſons qui avoit précedé de quelques jours celle du

du Prince de Galles délivra la Regente de bien des embarras, & priva le Duc de Boüillon d'un grand secours dans le dessein qu'il avoit d'abaisser les Ministres. Mais la grande affaire qui avoit fait rappeller à la Cour les Seigneurs mécontens, fut la mort de François Duc de Mantouë & de Montferrat. Il ne laissoit de son mariage avec Marguerite de Savoye, fille du Duc Charles Emmanuel, qu'une fille âgée d'environ quatre ans. Comme le Duché de Mantouë est un Fief masculin, Ferdinand de Gonzague Cardinal, frere de François, succedoit incontestablement à ce Duché. Mais le Montferrat n'étant pas de même un Fief masculin, il devoit appartenir à la jeune Princesse de Mantouë. Le Duc de Savoye y prétendoit de son côté: sa prétention n'étoit pas nouvelle; elle avoit causé de fort grands procès entre les Maisons de Gonzague & de Savoye.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

L'an 1613.

Le mariage du Duc François dernier mort avec Marguerite de Savoye, avoit été fait dans le dessein de terminer enfin les differens des deux Maisons. En faveur de cette alliance Charles Emmanuël avoit cedé

toutes ſes prétentions à ſa fille & aux enfans qu'elle auroit. On étoit même convenu de part & d'autre, qu'on tireroit une ligne pour partager le plus également qu'il ſe pourroit les Etats des deux Princes qui avançoient les uns dans les autres. Mais comme ce partage n'étoit pas encore fait, le Duc de Savoye vouloit faire revivre ſes anciens droits, de ſorte qu'il ſe préparoit bien moins à ſoûtenir les prétentions de Marie ſa petite fille, que les ſiennes propres. Ces mouvemens du Duc de Savoye allarmerent tous les Princes d'Italie. Le Roy d'Eſpagne prit parti, & la Regente crut qu'il y alloit de l'honneur de la France de ne point entrer dans ce differend, & du ſien propre, ſi elle laiſſoit opprimer un Prince qui réclamoit ſa protection & qui paroiſſoit avoir le droit de ſon côté. Mais comme il s'agiſſoit d'engager la France dans une guerre étrangere qui pouvoit avoir de grandes ſuites, ſur-tout pendant une minorité, elle crut qu'elle ne devoit point prendre de parti ſans l'avis des Princes du Sang & des Grands du Royaume. Ce fut ce qui la porta

à rappeller à la Cour les Mécontens.

Dans les Conſeils qui furent tenus à l'occaſion de l'affaire de Mantouë, on prit d'abord des réſolutions fort vigoureuſes contre le Duc de Savoye; mais les incertitudes & la timidité de la Regente l'empêcherent de les exécuter. Tout ſe réduiſit à des négociations lentes & inutiles dont le Duc de Savoye ne manqua pas de profiter. Ce ne fut que ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu que les réſolutions qui convenoient à l'honneur de la France, furent priſes & ſoûtenuës avec tout le ſuccès qu'on en pouvoit attendre. Ibid.

Le Duc de Boüillon toûjours ennemi des conſeils timides, & mieux inſtruit qu'un autre des veritables maximes du Gouvernement, voïoit avec peine les Eſpagnols diſpoſer de toutes choſes en Italie. Il en parla vivement à la Regente, mais ce fut inutilement; elle ne voïoit que par les yeux de ſes Miniſtres. Quoiqu'il en pût arriver, ils ne vouloient point de guerre: on eût été obligé de confier aux Grands le Commandement des Armées, c'eſt ce qu'ils ne pouvoient

ſouffrir. Mais ſi le Duc de Boüillon n'eut pas de ſatisfaction de ce côté-là, il l'eut toute entiere du côté d'Angleterre. Ce fut cette année que le jeune Electeur Palatin ſon neveu épouſa la Princeſſe Eliſabeth, fille du Roy de la Grande-Bretagne.

L'an 1613.

Dans ce même temps le Marêchal de Fervacques étant mort, la Reine donna au Marquis d'Ancre le bâton de Marêchal de France qui vaquoit par ſa mort. Ce fut à condition qu'il abandonneroit le parti du Prince de Condé & des Seigneurs qui lui étoient unis,& qu'il ſe reconcilieroit avec les Miniſtres dont il étoit depuis long-temps l'ennemi déclaré. Ces Miniſtres étoient le Chancelier de Sillery, Villeroy Secretaire d'Etat & le Préſident Jeannin, tous trois gens de merite, particulierement les deux derniers. Villeroy étoit même ami particulier du Duc de Boüillon qui de ſon côté n'étoit pas mal avec Jeannin; mais comme leurs interêts ne pouvoient ſe ſeparer de ceux de Sillery, il s'étoit vû obligé de les abandonner au Prince de Condé & aux Seigneurs de ſon parti qui ne les haïſſoient pas moins que le Chance-

lier. Cependant comme cet abandonnement étoit forcé, il conserva toûjours avec Villeroy & Jeannin des liaisons d'autant plus étroites, qu'elles étoient fondées sur cette capacité si reconnuë qui se rencontroit dans tous les trois.

L'élevation du Marquis d'Ancre à la seconde dignité militaire de l'Etat choqua d'autant plus les Grands du Royaume, que ce Marquis étoit étranger, & qu'il n'avoit jamais servi. Ce qui rendoit sa promotion encore plus odieuse, est qu'elle s'étoit faite au préjudice de quantité de gens de merite que la naissance, les services & la capacité dans l'art militaire rendoient sans comparaison plus dignes que lui du Bâton de Marêchal de France. D'ailleurs ses immenses richesses, les Finances qui étoient prodiguées à lui & à sa femme, ses manieres hautes & méprisantes, l'insolence de la Marêchale d'Ancre qui alloit jusques à se commettre avec les Princesses du Sang, & à leur manquer de respect, attiroient au nouveau Marêchal la haine des Grands & la jalousie du Courtisan. La liaison qu'il avoit eu jusques alors avec les

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Grands du Royaume avoit aidé à se soûtenir ; en les abandonnant il se perdit, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Le Duc de Boüillon mécontent de la Regente & du rappel des Ministres, fut un de ceux qui fut le plus choqué & de l'élevation du Marêchal d'Ancre, & de ce qu'il avoit abandonné le parti qu'il favorisoit. Il attendoit l'occasion d'éclater, lorsque la Reine la lui fournit en refusant au Prince de Condé le Gouvernement du Château-Trompette qu'il souhaitoit avec passion, & qu'il sollicitoit depuis long-temps. Comme ce refus s'étoit fait par le conseil des Ministres, cela redoubla & la haine que le Prince avoit contre-eux, & son mécontentement de ce que la Reine les avoit rappellez contre la parole qu'elle lui avoit donnée de ne se plus servir de leurs conseils.

l'an 1614. Il ne manqua pas d'en faire ses plaintes au Duc de Boüillon qui de son côté ne manqua pas non plus de se prévaloir de l'occasion que la fortune lui offroit, de se vanger des Ministres & de la Regente qui avoit si mal reconnu ses services. Il dit au

Prince de Condé qu'il ne devoit se prendre qu'à lui-même du peu de consideration que la Reine avoit pour lui ; que les Ministres abusoient visiblement de sa patience ; qu'il étoit sans exemple qu'on donnât à un Etranger les premieres Charges & les principaux Gouvernemens du Royaume, & qu'on lui abandonnât les Finances, pendant qu'on refusoit au premier Prince du Sang le Gouvernement d'un Château qui étoit naturellement annexé à son Gouvernement de Guyenne ; qu'il ne devoit point attendre d'autre traitement tant que les Places que lui & les Grands devoient tenir au Conseil, seroient occupées par des Ministres toûjours dévoüez à la faveur, & toûjours prêts à seconder les passions & le mauvais Gouvernement de la Regente. Que le trésor que le feu Roy avoit fait porter à la Bastille pour les besoins de l'Etat, se trouvoit dissipé sans qu'on sçût à quoi il avoit été emploïé, ou plûtôt parce qu'un petit nombre de favoris l'avoient partagé entre-eux ; que le Royaume au besoin se trouveroit sans ressource. Quon abandonnoit les anciennes alliances ; qu'on

Siri memorie recondite Liv. 3. p. 222.

laissoit l'Espagne empieter de tous côtez ; qu'on ne pensoit pas même à s'opposer à ses ambitieux desseins ; qu'elle alloit se rendre maîtresse de l'Italie ; que le Conseil de la Regente étoit rempli de ses Pensionnaires, & que la Reine même croïoit ne pouvoir maintenir son autorité, qu'en se livrant au plus ancien & au plus dangereux ennemi de la Couronne. Qu'il étoit temps qu'un premier Prince du Sang comme lui ouvrît les yeux, & songeât enfin tout de bon à remedier aux maux d'un Etat à la conservation duquel personne n'avoit plus d'interêt que lui.

Le Prince de Condé demeura d'accord de tout ce que le Duc de Boüillon lui disoit ; mais il parut fort embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre. Alors le Duc de Boüillon lui dit qu'il falloit se retirer de la Cour, témoigner hautement son mécontentement, & ne pas autoriser par sa presence le mauvais Gouvernement de l'Etat. Le Prince de Condé ne manquoit ni d'esprit ni de lumieres, mais sa hardiesse & sa résolution n'y répondoient pas. Comme ces deux qualitez se rencontroient dans le Duc de Boüil-

lon ; il lui dit pour le tirer de l'irréſolution où il paroiſſoit être, qu'il ne ſeroit pas ſeul à ſe retirer de la Cour; qu'il s'offroit d'en donner l'exemple ; & qu'ils ſeroient ſuivis par les Ducs de Nevers, de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, de Piney-Luxembourg, & de pluſieurs autres dont il connoiſſoit les diſpoſitions. En effet le Duc de Boüillon les avoit gagnez, & ils n'attendoient que de voir le Prince de Condé à leur tête pour ſe déclarer.

Memoires du Duc de Rohan.

Sur cette aſſûrance le Prince n'héſita plus à prendre le parti que le Duc de Boüillon lui propoſoit. Les Seigneurs dont on vient de parler, vinrent trouver le Prince de Condé pour convenir avec lui des meſures qu'ils avoient à prendre. Ils demeurerent d'accord qu'ils ſe retireroient tous de la Cour preſqu'en même temps ; qu'enſuite ils ſe rendroient dans la Champagne pour demander conjointement la réformation du Gouvernement. Ce qui les obligea à préferer la Champagne aux autres Provinces pour en faire leur rendez-vous, fut que le Duc de Nevers qui étoit de leur parti, en avoit le Gouvernement;

que le Duc de Mayenne commandoit dans l'Isle de France ; le Duc de Longueville en Picardie, Provinces voisines de la Champagne, dont en cas de besoin ils pourroient tirer de grands secours. Mais le principal motif de cette préference fut le voisinage de Sedan dont le Duc de Boüillon étoit le maître, Place qui pouvoit servir également à recevoir les secours étrangers, ou à donner une retraite aux mécontens si le parti de la Cour avoit le dessus.

En consequence de cette convention, le Prince de Condé se retira à Chateauroux dans le Berry ; le Duc de Nevers alla en Champagne ; celui de Mayenne à Soissons où les Ducs de Longueville & de Vendôme promirent de se rendre. Pour ce qui est du Duc de Boüillon, on le pria de rester encore quelque temps à Paris pour faire sçavoir aux Ministres les intentions du Prince de Condé & des Seigneurs de son parti : commission qui eût été très-dangereuse, si tant de Seigneurs avec qui il étoit lié, n'eussent donné des considerations à la Cour qui assûroient sa liberté. Il est vrai que le Duc de Vendôme, pour

avoir tardé trop long-temps à partir, fut arrêté au Louvre; mais le Duc de Boüillon plus habile ou plus craint sçût bien se tirer de ce mauvais pas.

Le Duc de Rohan toûjours ennemi du Duc de Boüillon nonobstant la reconciliation dont on a parlé, & d'autres Ecrivains Protestans prennent occasion de cette circonstance pour donner au Duc de Boüillon un caractere de fourberie dont ils ne donnent point de preuves. Ils prétendent que son engagement avec le Prince de Condé n'étoit pas sincere; qu'il n'avoit lié la partie dont on vient de parler, que pour mettre la Regente dans la nécessité de le rechercher, & de lui faire des conditions avantageuses; qu'il s'étoit fait donner la commission de rester à Paris, & de voir les Ministres pour leur faire comprendre qu'il étoit le maître de l'affaire, & qu'il la tourneroit comme il voudroit; qu'en un mot il n'étoit sorti de Paris qu'après avoir promis à la Reine de ramener bien-tôt à la Cour le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti.

Memoires du Duc de Rohan Liv. 1.

Quand on parle ou qu'on écrit de

la ſorte, il faut avoir de bons Memoires, ou du moins que les vraiſemblances ſoient ſi grandes, que ce qu'on écrit ſe ſoûtienne, pour ainſi dire, de lui-même; & qu'il n'ait pas beſoin de preuves. C'eſt ce qui ne ſe rencontre point dans le récit dont il s'agit. Le Duc de Boüillon étoit trop mécontent de la Regente & des Miniſtres pour s'entendre avec eux; il s'étoit trop déclaré contre les derniers pour s'y pouvoir fier. Une de ſes vûës étoit de les exclure du Gouvernement; ce qui ne ſe pouvoit pas faire par un accommodement projetté avec eux ou avec la Reine qui les avoit rappellez, & qui croïoit ne pouvoir ſe paſſer de leurs conſeils. D'ailleurs qu'elle imprudence de confier à la Regente un ſecret de cette importance? Le Duc de Boüillon n'ignoroit pas qu'une partie de ſa politique conſiſtoit à mettre la diviſion entre les Grands, & qu'elle ſe ſervoit pour cela du Marêchal d'Ancre & de ſa femme; c'eſt ce qui les rendit depuis ſi odieux, & qui leur fit tant d'ennemis. La Reine n'avoit qu'à faire ſçavoir au Prince de Condé ſon intelligence avec le Duc de

Boüillon ; il n'en falloit pas davantage pour déconcerter tous ses desseins, pour mettre la division dans le parti, & pour le réduire à en passer par où la Regente & les Ministres eussent voulu. De plus si le Duc de Boüillon avoit eu quelque intelligence avec les Ministres, ç'eût été particulierement avec Villeroy qui a toûjours été de ses amis. Mais la maniere dont ce Ministre opina depuis dans le Conseil contre le Prince de Condé & contre les Seigneurs de son parti, fait bien voir qu'on ne s'entendoit pas avec le Duc de Boüillon, & que ce Seigneur n'avoit rien promis ni à la Regente ni aux Ministres. Mais le récit que l'on va faire de ce qui se passa après que le Prince de Condé se fut retiré de la Cour, prouve encore mieux la fausseté de ce que le Duc de Rohan & d'autres Auteurs Protestans ont avancé sur ce sujet.

Dès que la Reine eut appris que le Prince de Condé & les Seigneurs dont on a parlé, s'étoient retirez mécontens de la Cour, elle se raccommoda avec le Duc d'Epernon, & le fit revenir de Mets dont il avoit le Gouvernement. Le Duc de Guise qu'elle

Roy Henry III. étoit tombé ; que lorſque la Ligue prit les armes pour la premiere fois, le Duc d'Epernon lui avoit conſeillé de marcher inceſſamment contre le Duc de Guiſe qui n'étoit pas en état de réſiſter; qu'Henry aïant negligé un avis ſi ſalutaire, il s'étoit précipité dans cette longue ſuite de malheurs qui lui coûterent
» enfin la vie. » Dieu veüille (ajoûta
» Villeroy) que la même choſe n'arri-
» ve pas, puiſqu'on neglige d'opprimer
» dans ſa naiſſance une conſpiration ca-
» pable de cauſer une grande révolu-
» tion dans l'Etat. » On ne décidera
Ibid. point ſi Villeroy avoit raiſon, & ſi le parti qu'il appuïoit étoit le plus ſûr ; mais on ne peut pas s'empêcher de remarquer que ſi l'on ſe fût entendu avec le Duc de Boüillon qui étoit l'ame, pour ainſi dire, du parti mécontent, il n'eût jamais fait de ſi vives inſtances pour empêcher qu'on ne prît le parti de la négociation.

La Reine n'eut point d'égard à ſa remontrance, quoiqu'elle vît bien qu'elle mécontentoit les Ducs de Guiſe, d'Epernon & Villeroy, en ne ſuivant pas leur avis. Elle nomma le Duc de Ventadour, & Boiſſiſe Conſeiller d'Etat pour aller trouver le

Prince de Condé à Chateauroux, & le convier de la part de leurs Majeſtez à venir reprendre auprès d'elles le rang qu'il y occupoit avant ſa retraite de la Cour. Le Duc de Ventadour & Boiſſiſe apprirent en chemin que le Prince de Condé parti de Chateauroux marchoit vers la Loire ſuivi de trente à quarante chevaux. Ils lui dépêcherent un de leurs gens pour lui faire ſçavoir la commiſſion dont ils étoient chargez, & pour lui demander en quel endroit ils pourroient l'aller trouver. Le Prince de Condé qui craignoit de ſe rendre ſuſpect aux Seigneurs de ſon parti en recevant une députation de la part de la Reine, refuſa de les voir, & marcha droit en Champagne où le Duc de Nevers le reçût; il le conduiſit d'abord à Châlons, & de-là ils furent enſemble à Mezieres. D'Eſcuroles y commandoit en l'abſence du Marquis de la Vieuville; il refuſa d'abord l'entrée de la Place, & fit mine de s'y vouloir défendre. Mais le Prince l'aïant menacé de l'y forcer, à moins qu'il ne lui fît voir qu'il avoit un Ordre de Sa Majeſté de lui réſiſter, d'Eſcuroles qui n'en

avoit point, reçut le Prince & le Duc de Nevers dans sa place dont aussitôt ils se rendirent les maîtres.

Le Prince de Condé s'étant ainsi saisi de Mezieres, place alors considerable sur la Meuse dans le voisinage de Sedan, les Ducs de Boüillon, de Mayenne & de Longueville s'y rendirent accompagnez des plus considerables du parti. Jusques-là il ne s'étoit rien fait contre le service du Roy; tout s'étoit passé de part & d'autre en plaintes reciproques & même assez respectueuses de la part des Mécontens. Mais comme la surprise de Mezieres ne permettoit plus de douter de leurs intentions, le Duc de Boüillon crut qu'ils devoient penser à mettre les apparences de leur côté, & à informer le Public des motifs qui les avoient portez à se retirer de la Cour, & à s'unir ensemble pour procurer la réformation de l'Etat.

Dans cette vûë le Prince de Condé écrivit une longue lettre à la Regente qui fut renduë publique; elle étoit en forme de manifeste. Il y fait d'abord paroître un grand zele pour le bien de l'Etat. Il offre ensuite tant

en ſon nom, qu'en celui des Seigneurs de ſon parti, de remettre les penſions & les gratifications qu'ils avoient reçûës du Roy entre les mains de Sa Majeſté, dès que les Etats Generaux aſſemblez pourroient agir avec une entiere liberté, à condition pourtant que ceux du parti de la Regente en feroient autant. Une offre ſi déſintereſſée en apparence, ſi capable d'impoſer au peuple credule qui n'approfondit rien, mais ſur laquelle on n'apprehendoit pas d'être pris au mot, étoit ſuivie de ce qu'on pouvoit dire de plus fort contre la mauvaiſe administration de l'Etat. On s'y plaignoit de la diſſipation des Finances, des premiers emplois donnez à des perſonnes qui en étoient indignes, de la trop grande autorité des Miniſtres, du peu de conſidération qu'on avoit pour les Princes, pour les Pairs du Royaume, & pour les grands Officiers de la Couronne; des obſtacles que les Parlemens trouvoient dans l'exercice de leur Juriſdiction, de la ruine de la Nobleſſe, du prix exceſſif & de la multiplication des Charges de Judicature, de l'oppreſſion du Peuple, de la ſup-

pression des Etats Généraux, enfin de la précipitation avec laquelle l'on avoit conclu le mariage du Roy pendant sa minorité, & avant qu'il fût en âge de juger par lui-même si une alliance aussi étroite avec l'Espagne convenoit au bien de l'Etat, & si un autre mariage ne seroit point ou plus avantageux, ou plus de son goût. L'on ajoûtoit à ces plaintes trois demandes : Que les Etats Généraux seroient assemblez au plûtard dans trois mois ; que le mariage du Roy & de Mesdames ses sœurs seroit differé jusques après la tenuë des Etats, & que l'on mettroit auprès de Sa Majesté des personnes d'une probité reconnuë, capables de lui donner l'éducation convenable à un Roy très-Chrétien.

La Regente fit une ample réponse au Prince de Condé en forme aussi de manifeste. Elle supposoit que la plûpart des désordres dont le Prince se plaignoit avoient commencé avant sa Regence, & même que ce qu'on appelloit désordres étoient des Reglemens établis par le feu Roy ; que les Princes du Sang, les Pairs du Royaume avoient toûjours été con-

ſiderez à proportion des preuves qu'ils avoient données de leur fidélité. Elle rejettoit ſur le Prince de Condé & ſur les Seigneurs qui lui étoient unis, une partie de la diſſipation des Finances. Elle ajoûtoit que leur avidité l'avoit forcée à leur prodiguer le tréſor amaſſé par le feu Roy; que les uns faiſoient les mécontens; que d'autres formoient des cabales, & la menaçoient de ſe ſoulever; de ſorte qu'elle avoit été obligée de leur donner ſans ceſſe de l'argent, aux uns pour les appaiſer, aux autres pour les retenir dans le devoir; qu'elle avoit empêché par ce moïen les guerres civiles; qu'elle n'avoit pas cru pouvoir faire un meilleur emploi de l'argent deſtiné par le feu Roy aux beſoins de l'Etat; & qu'il étoit étrange que ceux qui en avoient profité, ſe plaigniſſent de ſa diſſipation. La Regente répondoit enſuite aux autres plaintes des mécontens aux unes aſſez bien; aux autres avec quelque vraiſemblance.

La difficulté fut plus grande ſur la réponſe aux demandes du Prince de Condé. La Regente craignoit l'aſſemblée des Etats Généraux. » Je

» ſuis (diſoit-elle) la Maîtreſſe de les
» accorder ou de les refuſer ; quand je
» les aurai promis, ils iront peut-être
» plus loin qu'il ne convient, & il ne
» dépendera plus de moi de les rete-
» nir. » Mais Villeroy lui repreſenta ſi fortement l'inconvénient qu'il y auroit à les refuſer, & ſçut ſi bien lui perſuader qu'aïant de ſon côté le nom & l'autorité du Roy, les peines & les recompenſes en ſa diſpoſition, elle en ſeroit toûjours la Maîtreſſe, qu'enfin dans ſa réponſe au Prince de Condé elle promit de les aſſembler dans le terme qu'il avoit demandé. Elle promit de même de differer le mariage du Roy juſques après ſa majorité. Pour ce qui eſt de ſon éducation, elle ajoûta qu'elle croïoit y avoir aſſez bien pourvû ; que cependant elle ſuivroit toûjours en cela comme en toute autre choſe les conſeils des Princes & des Grands qui ſeroient véritablement affectionnez au bien de l'Etat.

La réponſe de la Regente au Prince de Condé aïant été renduë publique, la promeſſe qu'elle y faiſoit d'aſſembler dans trois mois les Etats Généraux, calma bien des eſprits qui

commencoient d'être en mouvement. La faction du Prince en fut affoiblie : le Duc de Boüillon fut le premier à s'en appercevoir. Pour dédommager son parti de ce qu'il perdoit de ce côté-là, il crut qu'il falloit engager les Eglises Calvinistes à favoriser le parti du Prince de Condé. La convocation des Etats Généraux déplaisoit autant aux Protestans, qu'elle étoit souhaitée des Catholiques. Comme cette Assemblée étoit toute composée des derniers, & que le Clergé qui y tient le premier rang, y a toûjours beaucoup de credit, ils avoient lieu de craindre qu'on n'y prît quelque resolution contre eux. D'ailleurs le double mariage dont on a parlé, leur paroissoit très-contraire à leurs interêts ; ils ne souhaitoient rien tant que de le rompre.

Le Duc de Boüillon persuadé que ces deux motifs suffiroient pour faire soulever les Calvinistes, porta le Prince de Condé à écrire aux Députez Généraux que les Eglises Prétenduës Réformées avoient à la Cour, & il lui conseilla en même temps d'envoïer une personne affidée aux Principaux du parti Huguenot pour

les exhorter à prendre les armes, à ſe joindre à lui, & à procurer la réformation de l'Etat. De ſon côté il écrivit à ſes amis, il agit, il ſollicita, en un mot il n'oublia rien pour faire déclarer les Calviniſtes en faveur du parti qu'il avoit embraſſé.

Fin du ſixième Livre.